

**- COPIE -**

Service de la gestion des  
documents et archives – VTR

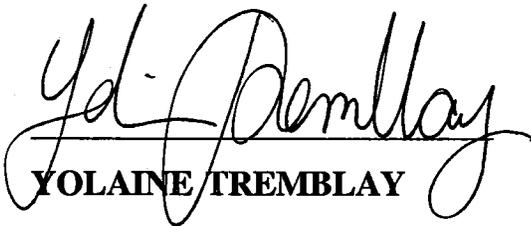
8120

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussignée **YOLAINE TREMBLAY**, domiciliée à 991, rue Caron, St-Louis-de-France, G8T 8Y4, étant dûment assermentée sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de **greffière** fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!

  
**YOLAINE TREMBLAY**

Je, soussigné **ALAIN CROTEAU** maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, domicilié à 275, rue Masson, Cap-de-la-Madeleine, G8W 1R8, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 16 janvier 1995.

  
**ALAIN CROTEAU**

8121

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 16 janvier 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-1**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 19 décembre 1994**

**95-2**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 décembre 1994, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 20 décembre 1994**

**95-3**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 20 décembre 1994, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 19 décembre 1994**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yvan Blouin, ing.

**A) Prêt du centre Des Ormeaux**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la fondation du centre hospitalier Cloutier à utiliser le centre Des Ormeaux le 14 mars 1995, pour leur parade de mode annuelle.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ◀ Lettre du Club 4x4 de la Mauricie : utilisation du parc Des Ormeaux, snow drag «refusé».
- ◀ Lettre de M. Gaétan Lefebvre : prolongement de la piste de ski de fond «refusé».
- ◀ Dépôt du rapport de fréquentation du centre des aînés.
- ◀ Dépôt des procès-verbaux du comité des Finances : réunions des 18 et 24 novembre 1994.
- ◀ Rapport verbal du Directeur général concernant le nettoyage des trottoirs.
- ◀ Offre de services par les Laboratoires Shermont : dossiers environnementaux.
- ◀ Lettre du ministère des Affaires municipales, travaux réalisés dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec.
- ◀ Demande de subvention par le centre Le Hâvre «refusé».
- ◀ Dépôt du rapport par la firme Pluritec.
- ◀ Lettre de la Société québécoise d'assainissement des eaux concernant la piste cyclable.

MAURICE THELLEND  
greffier municipal

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 19 décembre 1994**

**95-4**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

8123

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 décembre 1994, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

95-5

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 5 janvier 1995 pour un montant de 952 399,31 \$ comprenant les chèques n° 75460 à 75475 inclusivement soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

95-6

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de compte du 12 janvier 1995, comprenant :

1) les chèques n° 75476 à 75668 incl. :	983 440,40 \$
2) les paies n° 49 à 52 incl. :	584 464,14
3) les frais bancaires et effets retournés :	<u>2 468,89</u>
Le tout totalisant un déboursé de :	<u>1 570 373,43 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

## PROCLAMATION

### FÉVRIER 1995 - MOIS DU COEUR

Depuis maintenant 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à diminuer le pourcentage de décès attribuable à la première cause de décès au pays, les maladies cardiovasculaires et les accidents cérébrovasculaires. Ses efforts ont permis de réduire ce taux de 54% en 1960 à 38% aujourd'hui.

Grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec a pu investir 45 millions \$ dans la recherche et 14 millions \$ dans ses programmes de promotion de la santé cardiaque. La Fondation des maladies du coeur du Québec a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes.

À l'occasion de son 40<sup>e</sup> anniversaire, la Fondation des maladies du coeur du Québec vise un objectif beaucoup plus vaste, soit l'adoption de saines habitudes de vie par la population en général. Pour y arriver, elle compte sur l'apport des bénévoles et sur l'appui du grand public.

En ma qualité de Maire et appuyé par les membres du Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine, je proclame février «**MOIS DU COEUR**» et encourage les conseillers et toute la population à être au coeur de la solution!

Le maire

ALAIN CROTEAU

**Messages de sympathies**

**95-7**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Huguette Blais Pelletier	Prop. par cons. J. Paquin
M. Léo Leblanc	Prop. par cons. M. Lavergne
M. Robert Mercure	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Patrick Côté	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Ovila Milot	Prop. par cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Cécile Boisvert Drouin	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Roger Lavergne	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Adrien St-Pierre	Prop. par cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Lydia Dumont Dumas	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Armand Nourry	Prop. par cons. R. Goyette
M. Clément Rousseau	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Henri-Paul Dubois	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Hector Côté	Prop. par cons. J. Paquin
M <sup>me</sup> Marcelle Roy Pronovost	Prop. par cons. R. Goyette
M. Roland Laperrière	Prop. par cons. R. Goyette
M. Camille Dumont	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Edmond Bilodeau	Prop. par cons. D. Tousignant

**Adoption rapport du Comité de circulation**

**95-8**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du Comité de circulation du 11 janvier 1995, soit adopté, sauf à l'article 3, paragraphe 3° de «conclusions et recommandations» qui n'a pas été accepté par le Conseil.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la réunion du Comité des loisirs**

**95-9**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 1995 du Comité des loisirs soit adopté aux articles 1 à 8 inclusive-ment.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, pantalons constables**

**95-10**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

8125

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Uniformes G.A.G. inc. pour la fourniture de :

146 pantalons (été) pour constables au montant de 40,95 \$ la paire;

82 pantalons (3 saisons) pour constables au montant de 44,95 \$ la paire;

T.P.S. et T.V.Q. en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux de remplacement d'aqueduc et d'égouts rue St-Alphonse**

**95-11**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Construction Yvan Boisvert inc.» pour des travaux de remplacement de l'égout unitaire et de l'aqueduc incluant la réfection de la chaussée sur la rue St-Alphonse entre les rues Fusey et De Grandmont, au montant de 511 202,13 \$, étant la plus basse soumission présentée. Le tout conditionnellement à ce que l'entrepreneur tienne compte :

- A) des travaux déjà réalisés dans le contrat de la rue Fusey (lot n° 1) et des difficultés d'exécution s'y rattachant;
- B) de l'échéancier révisé (travaux au printemps 95 seulement);
- C) de l'addenda n° 2 qui fait partie intégrante de la soumission.

ADOPTÉ

**Résolution, budget supplémentaire de l'OMH**

**95-12**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le budget supplémentaire de l'O.M.H. au montant de 33 075 \$ pour l'ensemble immobilier 01268 du Pavillon Bellevue soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, nomination de M. Alain Dubois au conseil d'administration de l'OMH**

**95-13**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine nomme monsieur Alain Dubois au poste d'administrateur au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour compléter le mandat de madame Lise Campeau dont le terme expire le 31 décembre 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme****95-14**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 1995 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure****95-15**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Jocelyn Hains à l'égard de la propriété sise aux 110 et 112, rue St-Pierre, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 10 janvier 1995. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au 20 février 1995, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

**Avis de motion****95-16**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 2 250 000 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME «TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC» (VOLET I), POUR LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS SANITAIRES, DE FOSSÉS, DE DRAINAGE, PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT DU SECTEUR DU BOULEVARD ST-AURICE, INCLUANT LA RÉFECTION DU BOULEVARD ST-AURICE ENTRE LA RUE PATRY ET LA LIMITE NORD DE LA MUNICIPALITÉ, AINSI QUE LA RÉFECTION DU RANG ST-MALO ENTRE LA VOIE DE CONTOURNEMENT ET LE BOULEVARD ST-AURICE. LE FINANCEMENT SE FERA EN APPROPRIANT DU GOUVERNEMENT DU CANADA UNE SUBVENTION AU MONTANT DE 750 000 \$ PROVENANT DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES, ET EN AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 500 000 \$ POUR FINANCER, À PARTS ÉGALES, LA PARTIE MUNICIPALE ET LA PARTIE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8127

Avis de motion

95-17

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE PRÉCISER L'APPLICATION DE DIVERSES DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL ET D'ACCEPTER LES DISPOSITIONS DU CODE NATIONAL SUR LES INSTALLATIONS DU PROPANE (875-27).»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1995.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nomination de M. Denis Houle au sein du comité de la condition commerciale

95-18

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Denis Houle, urbaniste des Consultants Mésar inc. soit mandaté par la ville de Cap-de-la-Madeleine à agir à titre de conseiller professionnel au sein du comité de la condition commerciale dans le cadre du projet de la révision de la classification des usages, selon le taux apparaissant dans la proposition soumise le 3 novembre 1994.

ADOPTÉ

Résolution, engagement de Nove Environnement, aménagement paysager de l'entrée ouest de la ville

95-19

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Nove Environnement inc. soit autorisé à préparer les plans et devis des travaux d'aménagement paysager de l'entrée ouest de la municipalité «intersection Duplessis-Fusey-Notre-Dame» et les documents d'appels d'offres, l'analyse des soumissions, la coordination et la surveillance des travaux pour un coût forfaitaire de 2 500 \$, taxes en sus, tel que défini dans la proposition du 27 décembre 1994.

ADOPTÉ

Avis de motion

95-20

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LES ÉTABLISSEMENTS OFFRANT DES SPECTACLES À CARACTÈRE ÉROTIQUE, ET CE DE LA FAÇON SUIVANTE :

- ÉTABLISSEMENTS OFFRANT DES SPECTACLES À CARACTÈRE ÉROTIQUE SERONT PROHIBÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE SAUF DANS LA ZONE INDUSTRIELLE IA.1, LÉGÈRE.»

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>ème</sup> jour du mois de janvier 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, adoption du règlement 800-02 concernant la circulation et le stationnement**

**95-21**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 800-02, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 800-01 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement firme Sobeco, poste de directeur général**

**95-22**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de retenir les services de la firme Sobeco, Ernst & Young pour l'évaluation des candidats, soumis par la Ville, au poste de directeur général.

ADOPTÉ

**Résolution, cession de terrain par la Charbonnerie Champlain**

**95-23**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière l'immeuble portant le numéro de cadastre 387-1248-2 du cadastre officiel fait pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant la propriété de Charbonnerie Champlain ltée.

Que la cession dudit immeuble soit consentie pour la somme nominale de un dollar «1 \$».

Que l'acte de cession comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M<sup>re</sup> Nelson Ward, notaire, soit et est mandaté à préparer l'acte de cession à intervenir et que le Maire et la Greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soient et sont par les présentes

8129

autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession à intervenir.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE :**

- Pétition de résidants des rues Thibeau, Duplessis et Fusey, demandant à la ville de Cap-de-la-Madeleine de maintenir la vocation actuelle de la circulation sur la rue Thibeau, entre les intersections Duplessis et Fusey.

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

---

**RÈGLEMENT** n° 934 intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage sur les rues Bruneau et Pie XII».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 934 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 934 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17 janvier 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY  
greffière

8131

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 6 février 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-24**

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**  
Appuyé par M. le conseiller **DENIS TOUSIGNANT**

**ET RÉSOLU** : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

**ADOPTÉ**

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 1995**

**95-25**

Proposé par M. le conseiller **DENIS TOUSIGNANT**  
Appuyé par M. le conseiller **MICHEL LAVERGNE**

**ET RÉSOLU** : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 janvier 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 16 janvier 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

**A) Résolution concernant nacelle servant à l'entretien du réseau d'éclairage**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate M. Yvan Blouin, directeur général, à s'informer pour l'achat d'une nacelle réglementaire servant à l'entretien du réseau d'éclairage. De plus, le Conseil autorise M. Yvan Blouin à louer occasionnellement au besoin une nacelle réglementaire, pour le prix qu'il jugera convenable.

**B) Congrès de l'U.M.Q. 1995**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'inscription de certains Conseillers, de M. le Maire et du Directeur général de la Ville, à participer au congrès de l'U.M.Q. pour l'année 1995.

**C) Cours, université Laval**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. le conseiller René Goyette à assister à des cours offerts par l'université Laval sur la rentabilisation des centres villes, et à lui défrayer les frais encourus.

**D) Annonce, soirée hommage Chambre de Commerce**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Sébastien Turgeon à acheter un espace publicitaire dans l'Hebdo Journal au montant de 275 \$, taxes en sus, devant paraître dans la section réservée pour la soirée hommage de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe-du-Cap et St-Louis-de-France.

**E) Annonce, Le Nouvelliste**

Le Conseil réuni en Commission permanente ratifie la décision de M. Sébastien Turgeon d'acheter, tout comme l'an passé, de la publicité dans le cahier «perspectives économiques» du Nouvelliste.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Contribution de la ville pour de la publicité sur panneau électronique «refusée».
- ◀ Conciliations de banque pour les mois d'octobre et novembre 1994.
- ◀ Rapport des permis de construction, décembre 1994.
- ◀ Dossier de réclamation soumis au Conseil par M. le conseiller René Goyette.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- ◀ Rapport verbal du Directeur général concernant l'élargissement du boulevard Des Prairies, du côté nord entre les rues Gouin et Du Parc à la hauteur des terrains de Domaine Madelinois et de MM. Armand Dumont et André Langevin, et installation des services d'aqueduc, d'égouts, pavage, bordure et éclairage le long de cet élargissement. Lesdits emplacements sont montrés sur un plan dont les membres du Conseil ont reçu copie.

Quant à l'imposition des taxes d'améliorations locales, le Conseil est d'avis d'exonérer du paiement desdites taxes, MM. Armand Dumont et André Langevin, et d'imposer la taxe d'améliorations locales au promoteur Domaine Madelinois inc.

# 8133

- ◀ Rapport verbal du Directeur de la police sur la politique d'embauche de policiers conventionnels, la question est remise au comité des relations de travail.
- ◀ Ouverture officielle du Centre des aînés le 24 février 1995, à 15h00.
- ◀ Le Conseil mandate M. Sébastien Turgeon de s'informer des prix d'achat d'un équipement de télévision et vidéo.

YOLAINE TREMBLAY  
greffière municipale

## Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 16 janvier 1995

### 95-26

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 janvier 1995, soit et est adopté tel que lu par le greffier à la présente séance.

ADOPTÉ

## Adoption liste de comptes

### 95-27

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 2 février 1995, comprenant les chèques n° 75669 à 75781 inclusivement pour un montant de 605 877,88 \$, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

## Adoption liste de comptes

### 95-28

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 3 février 1995, comprenant les chèques n° 75782 à 75985 inclusivement pour un montant de 1 504 665,63 \$ soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 504 665,63 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	393 080,64 \$
- un placement à la Banque Nationale au taux de 6,88% :	397 080,00 \$
- Fiducie Desjardins :	60 000,00 \$
	<hr/>
	850 160,64 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies95-29

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Marie-Jeanne Lavigne Richard	Prop. par cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Alice Martineau Rousseau	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Flavien Dumont	Prop. par cons. M. Lavergne
M <sup>me</sup> Jeannette Montambeault	Prop. par cons. D. Tousignant
M. Gilles Milot	Prop. par cons. R. Goyette
M. Alain-François Pichon	Prop. par cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Élizabeth F. dit L. Martel	Prop. par cons. D. Beaulieu
M. Albert Goyette	Prop. par cons. J. Paquin
M <sup>me</sup> Annette Fréchette Noël	Prop. par cons. M. Lavergne
M <sup>me</sup> Pierrette G. Bordeleau	Prop. par cons. F. Lajoie
M. J. Roger Chouinard	Prop. par cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Cora Girard Fortin	Prop. par cons. F. Lajoie
M. Benoit St-Pierre	Prop. par cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Denise Clermont Vadeboncoeur	Prop. par cons. H.P. Courteau
M. Jacques Garceau	Prop. par cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Simone L. Savoie	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Antonio Tremblay	Prop. par cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Liliane Morel Dionne	Prop. par cons. L. Beaulieu
M. Marc Laurendeau	Prop. par cons. F. Lajoie

Adoption rapport du Comité des loisirs95-30

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal du rapport du Comité des loisirs de la réunion du 31 janvier 1995, soit adopté, sauf en ce qui concerne les articles 11-b et 13.

ADOPTÉ

Résolution, acquisition de terrain pour fins municipales95-31

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière pour fins municipales de M. Armand Dumont, l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 566 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, situé en front du lot 566-8 du susdit cadastre.

Que le prix d'acquisition soit de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$).

Que l'acte de vente à intervenir comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M<sup>re</sup> Danielle Lesieur, notaire, soit et est mandatée à préparer l'acte de vente à intervenir et que le Maire et la Greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

8135

**Résolution, acquisition de terrain pour fins municipales**

**95-32**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière pour fins municipales de **M. André Langevin**, l'immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 566-2 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, situé en front du lot 566-34 du susdit cadastre.

Que le prix d'acquisition soit de cinq cents dollars (500 \$).

Que l'acte de vente à intervenir comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M<sup>e</sup> Danielle Lesieur, notaire, soit et est mandatée à préparer l'acte de vente à intervenir et que le Maire et la Greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, établissement traverse à niveau pour piétons sur la voie ferrée du réseau CP Rail**

**95-33**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil demande l'établissement d'une traverse à niveau pour piétons à l'extrémité nord, dans la partie de la 5<sup>ème</sup> Rue sur la voie ferrée du réseau C.P. Rail au point milliaire 84,85 de la subdivision de Trois-Rivières, afin de relier le sentier existant et s'engage à assumer les frais de construction et d'entretien futur. Le tout tel que montré au plan n° D-147, daté de février 1995.

Que copie de la présente résolution et copie d'un plan montrant les lieux soient transmises à l'avocat conseil de la compagnie de chemin de fer du réseau C.P. Rail et à l'Office national des transports du Canada.

ADOPTÉ

**Résolution, prévisions budgétaires du Comité intermunicipal de gestion des déchets**

**95-34**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte les prévisions budgétaires 1995 du Comité intermunicipal de gestion des déchets du comté de Champlain, telles que soumises.

ADOPTÉ

**Résolution, versement des subventions prévues au budget 1995**

**95-35**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 1995, pour les organismes décrits ci-dessous :

Centre loisirs jeunesse	34 142 \$
Festival des amuseurs publics	20 000 \$
Corporation de l'Ile Saint-Quentin	15 000 \$
Fondation de l'Université du Qué. à Trois-Rivières	7 000 \$
Maison des Jeunes	4 300 \$
Le Far (86, du Sanctuaire)	2 195 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	2 000 \$
Association des résidents de Châteaudun	1 200 \$
Garde paroissiale Saint-Odilon	1 000 \$
Association des handicapés	1 000 \$
Comité de jumelage Châteaudun	1 000 \$
Association régionale des loisirs	1 000 \$
Âge d'or Sainte-Madeleine	300 \$
Âge d'or Sainte-Famille	300 \$
Âge d'or Sainte-Bernadette	300 \$
Âge d'or Saint-Odilon	300 \$
Âge d'or Saint-Odilon -- affilié	300 \$
Âge d'or Saint-Lazare	300 \$
Âge d'or Pierre-Boucher inc.	300 \$
Âge d'or Saint-Gabriel	300 \$
Âge d'or Saint-Eugène	300 \$

ADOPTÉ

**Résolution, acquisition des lots 113-118 et 113-119 de la Compagnie Trust Royal**

**95-36**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de gré à gré de Compagnie Trust Royal, pour fins municipales, l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 113-118 et 113-119 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro civique 40 et 50, rue Montcalm, Cap-de-la-Madeleine.

Que la vente de gré à gré dudit immeuble soit consentie pour le prix de 250 000 \$.

Que les répartitions d'usage soient effectuées en date du contrat notarié.

Que la possession soit en date du contrat notarié.

Que la vente de gré à gré soit faite sans garantie quant à la qualité de l'immeuble.

Que la Ville verse aux locataires évincés les indemnités prévues à la loi sur la Régie du logement.

8137

Que l'acte de vente comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine ne pourra donner plein effet à la présente résolution que si le règlement d'emprunt adopté en vue de permettre la présente acquisition soit mis en vigueur.

Que M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, notaire, soit et est mandatée à préparer l'acte de vente à intervenir et que le Maire et le Greffier-adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant un architecte, toiture de la station de pompage**

**95-37**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate M. Jean-Paul Marchand, architecte, pour effectuer les relevés, à préparer les plans et devis, les documents d'appels d'offres et à effectuer la surveillance des travaux inhérents à la réfection de la toiture de la station de pompage.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement secrétaire**

**95-38**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de nommer M<sup>me</sup> Nathalie Picotte au poste de secrétaire, à compter du 13 février 1995, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique, et que la date d'ancienneté a été établie le 18 octobre 1993.

ADOPTÉ

**Résolution, nouvelle banque d'employés temporaires, «Préposé aux communications»**

**95-39**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'autoriser la création d'une nouvelle banque d'employés temporaires de «Préposé aux communications» avec les personnes suivantes :

**Michel Sauvageau  
Isabelle Boucher  
Ginette Rousseau  
Danielle Comtois  
François Gendron**

aux salaires et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

**Résolution, amendement à l'article 1 du règlement 926, travaux municipaux Terrasse St-Maurice**

**95-40**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'article 1 du règlement d'emprunt numéro 926, d'un montant de 90 000 \$ pour des travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage parallèlement à ceux de la S.Q.A.E. pour desservir la terrasse Saint-Maurice, soit modifié de la façon suivante :

«La Ville est autorisée à exécuter ou à faire exécuter les travaux d'égout, d'aqueduc et de pavage parallèlement à ceux de la S.Q.A.E. pour desservir la terrasse Saint-Maurice, au montant de 80 000 \$, conformément à l'annexe «A» des travaux annexée au présent règlement pour en faire partie, conformément au lot 47-2D partie «B» travaux municipaux préparés par Consortium Pluritec ltée et V.F.P. inc., dossier numéro 620, feuilles 1/4 à 4/4, en date de mars 1994; plus un montant de 10 000 \$ représentant les intérêts sur emprunts temporaires, les frais légaux, d'escompte et d'emprunt pour un montant total de 90 000 \$».

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement 935, programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec»**

**95-41**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 935, intitulé : «Règlement décrétant des travaux de 2 250 000 \$ dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I), pour la construction des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de fossés, de drainage, pavage, bordures, éclairage et de feux de circulation de la voie de contournement du secteur du boulevard St-Maurice, incluant la réfection du boulevard St-Maurice entre la rue Patry et la limite nord de la municipalité, ainsi que la réfection du rang St-Malo entre la voie de contournement et le boulevard St-Maurice. Le financement se fera en appropriant du gouvernement du Canada une subvention au montant de 750 000 \$ provenant du programme d'infrastructures, et en autorisant un emprunt au montant de 1 500 000 \$ pour financer, à parts égales, la partie municipale et la partie du gouvernement du Québec.», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement amendant le règlement de construction 877 concernant les installations de propane**

**95-42**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 877 CONCERNANT LA CONSTRUCTION AFIN D'AJOUTER LE CODE NATIONAL SUR LES INSTALLATIONS DU PROPANE PARMIS LES RECUEILS DE CONSTRUCTION FAISANT PARTIE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 877 CONCERNANT LA CONSTRUCTION». (877-2)**

8139

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement de lotissement 876 concernant les établissements offrant des spectacles à caractère érotique**

**95-43**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT ET AYANT POUR BUT DE RÉGIR LES ÉTABLISSEMENTS OFFRANT DES SPECTACLES À CARACTÈRE ÉROTIQUE». (876-16)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement de lotissement 876 concernant zone résidentielle Rb-3**

**95-44**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER À LA LISTE DES CONSTRUCTIONS ET USAGES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉS DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE Rb-3, MOYENNE DENSITÉ, ET DE SPÉCIFIER QUELLES EXIGENCES DU RÈGLEMENT S'APPLIQUERONT À CES CONSTRUCTIONS ET USAGES AJOUTÉS». (876-17)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement de zonage 875 concernant zone résidentielle Rb-3**

**95-45**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER À LA LISTE DES CONSTRUCTIONS ET USAGES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉS DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE Rb-3, MOYENNE DENSITÉ, ET DE RÉGIR L'ÉTALEMENT DES VOCATIONS NON-RÉSIDENTIELLES DANS CETTE ZONE». (875-29)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, engagement laboratoire, réfection toiture de la station de pompage**

**95-46**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate Les laboratoires Shermont inc. pour effectuer le contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection de la toiture de la station de pompage. Ceux-ci agiront sous la supervision de l'architecte mandaté dans le dossier.

ADOPTÉ

**Résolution, lieutenant à la gendarmerie**

**95-47**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

8141

ET RÉSOLU : que le projet concernant le remplacement de M. André Chartrand, tel que soumis par le Directeur de la Sécurité publique dans son rapport du 11 janvier 1995, soit accepté.

Que M. Réjean Vivier soit nommé lieutenant à la gendarmerie, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mai 1995.

Les salaire, conditions de travail et avantages sociaux de Monsieur Vivier seront ceux de la politique de rémunération et de gestion de l'Association du personnel cadre de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement policier-pompier temporaire**

**95-48**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à embaucher M. Pierre Bergeron comme policier-pompier temporaire, avec la possibilité qu'il devienne policier-pompier régulier, selon les modalités de la convention collective en vigueur. Il devra toutefois remplir les conditions suivantes :

- 1° Avoir été préalablement recommandé par l'Institut de Police du Québec après avoir passé des tests d'aptitudes au travail de policier-pompier. Ces tests auront lieu en février 1995.
- 2° Il devra également, sous peine de congédiement, avoir complété à ses frais et avant d'avoir atteint 2 080 heures de travail, les cours suivants :
  - Incendie, blocs A et B
  - Technicien opérateur de radar
  - Manutention des armes de soutien
  - Intervention incendie.

ADOPTÉ

**Résolution, permis de vente de boissons alcooliques, Association des résidents de Châteaudun**

**95-49**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente et de consommation de boissons alcooliques sur le terrain du parc Sainte-Bernadette, à l'occasion des festivités du carnaval d'hiver qui aura lieu les 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 février 1995.

ADOPTÉ

**Résolution de félicitations, tournoi «Pee Wee»**

**95-50**

IL EST PROPOSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

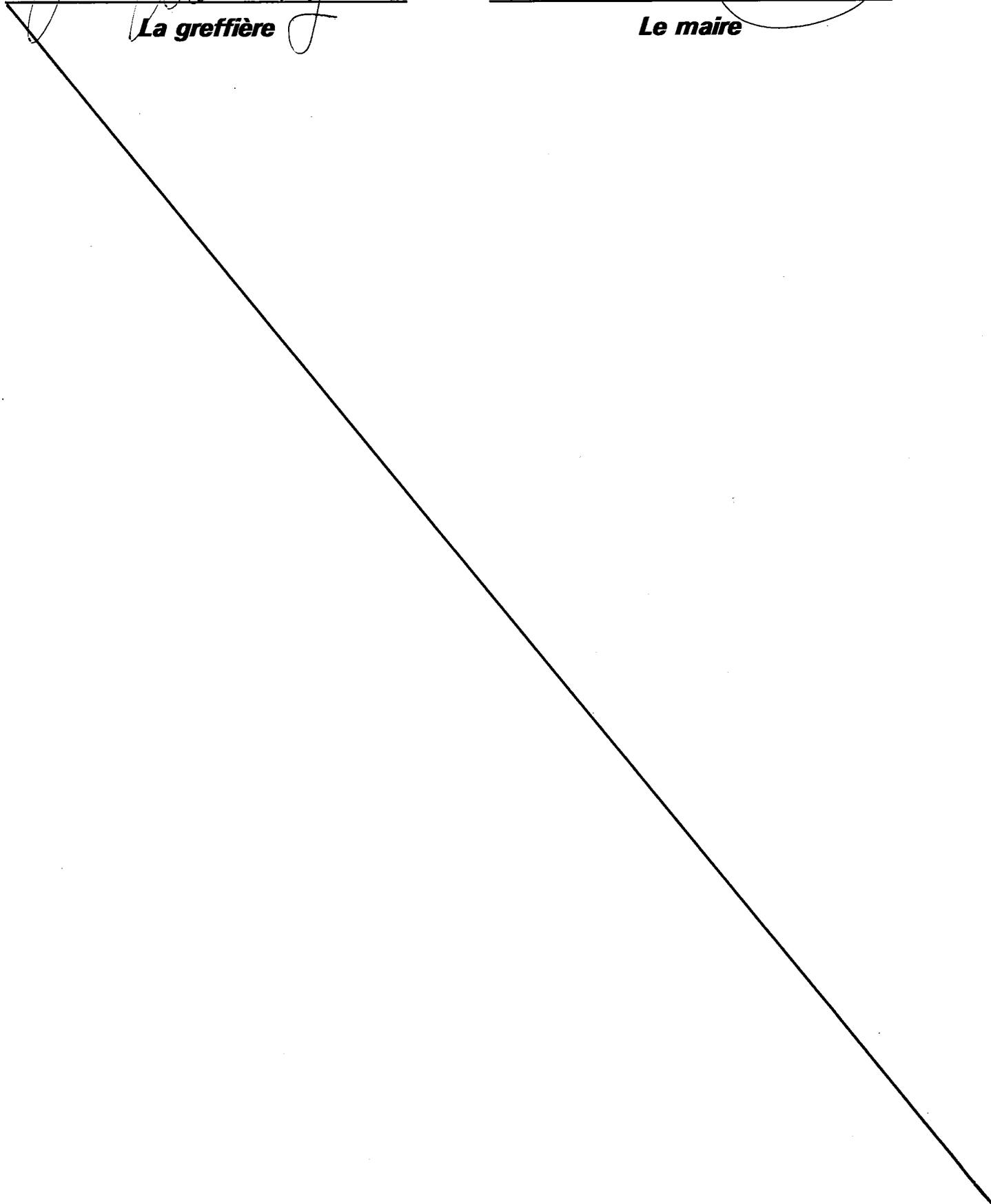
Que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite les organisateurs et les bénévoles du 24<sup>ème</sup> tournoi provincial de hockey «Pee Wee», dont le succès rejailit sur l'ensemble de notre ville et de ses citoyens.

ADOPTÉ

**Et son honneur le maire lève la séance.**

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**



8143

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 20 février 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-51**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 6 février 1995**

**95-52**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 février 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 6 février 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

**A) Concours de l'Association des communicateurs municipaux du Québec**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Sébastien Turgeon à soumettre le calendrier municipal 1995 au concours de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ).

**B) Cartes municipales**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Sébastien Turgeon à prendre les arrangements nécessaires avec la firme «Les Éditions Phoénix», pour la confection de 10 000 cartes municipales de la ville sans contribution financière de la part de celle-ci. Les coûts du projet seront défrayés au moyen de commandites amassées par ladite firme.

**C) Parade de mode, hôpital Cloutier**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de huit (8) billets pour la parade de mode de l'hôpital Cloutier, qui aura lieu le 14 mars 1995.

**D) Brunch, Moisson Mauricie**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de deux (2) billets pour le brunch de Moisson Mauricie qui aura lieu le 5 mars 1995.

**E) Autorisation, installation pancarte**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise Constructions Daniel Provencher inc. à installer une pancarte annonçant son développement au coin nord-est de l'intersection des rues Chapleau et Des Ormeaux, laquelle doit respecter la réglementation et les normes édictées par la Ville pour telle installation.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Publicité pour Le Nouvelliste, cahiers spéciaux sur les parcs industriels et sur les immeubles (refusée).
- ◀ Rapport préparé par M. Yvan Blouin pour dossiers environnementaux traités par M. Roger Nadeau depuis 1990.
- ◀ Demande de subvention pour le Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain.
- ◀ Demande de subvention de l'Association de la sclérose en plaques.
- ◀ Souper de l'Association Québec-France.
- ◀ Concours de la ville industrielle de l'année organisé par l'Association manufacturière du Québec.
- ◀ Journal Constructo, appels d'offres.
- ◀ Dépôt du rapport du Comité de l'Environnement, nomination à venir pour comité intermunicipal, gestion nappe d'eau souterraine.
- ◀ Dépôt du rapport des permis de construction, janvier 1995.

◀ Demande de subvention par David Rodrigue.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Inauguration du Centre des Aînés le 24 février 1995 à 14 heures.
- Conférence de presse par Scouts Canada le 22 février 1995, pour annoncer un «jamboree» qui se tiendra à Cap-de-la-Madeleine du 2 au 4 juin 1995.
- Remise de boutons pour certains employés ayant 25 ans de service.
- Banque d'employés temporaires; Johanne O'Connor.
- Population de la ville de Cap-de-la-Madeleine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1995 : 35 070.
- Présentation d'un organigramme des cadres de la Ville.
- Étude relativement à la nappe d'eau souterraine.
- Projet de Michel Lamy aux coins des rues Cooke et Cardinal-Roy (50 chambres et appartements) projet pilote.
- Service d'urgence 911, rencontre le 9 février à 19h30.
- Programme PAIR : firme Anexa regarde la possibilité de mettre sur pied le programme.

YOLAINE TREMBLAY  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 6 février 1995**

**95-53**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 février 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-54**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 16 février 1995, comprenant :

1) les chèques n° 75986 à 76197 incl. :	560 053,34 \$
2) les paies n° 1 à 4 incl. :	<u>620 374,06 \$</u>
le tout totalisant un déboursé de :	<u>1 180 427,40 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 1 180 427,40 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 82 504,07 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****95-55**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Fernande Lafrenière Carle	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Marcel Gervais	par M. le cons. J. Paquin
M. Roch Vallée	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Jacqueline L. Caron	par M. le cons. D. Tousignant
M. Jean Simard	par M. le cons. M. Lavergne
M. Paul Moreau	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Charles-Henri Mongrain	par M. le cons. D. Tousignant
M. Robert Dionne	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Gloria S. Beaumier	par M. le cons. J. Paquin
M <sup>me</sup> Fernande Doyon Benoit	par M. le cons. F. Lajoie
M. Jules Boisvert	par M. le cons. R. Goyette
M. Joseph Miller	par M. le cons. R. Goyette
M. Éloi Verville	par M. le cons. L. Beaulieu

**Adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme****95-56**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 14 février 1995 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement, sauf en ce qui concerne l'article 5 qui est modifié; le Conseil statue à l'effet que la zone commerciale Cc.1, régionale, permettra dorénavant les autres lieux d'amusement dans son ensemble.

ADOPTÉ

**Résolution, organigramme du personnel cadre****95-57**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'accepter l'organigramme du personnel cadre 0.-5 tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, nouveau maire-suppléant****95-58**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. le conseiller Denis Tousignant soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars 1995 au 30 juin 1995.

ADOPTÉ

8147

Résolution, noms de rues

95-59

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le lot portant le n° de cadastre 555-135 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant une rue projetée, soit nommé rue **Mgr-Lafèche**, et que le lot 555-126 du même cadastre, étant une rue projetée, soit nommé rue **J.-Réal Desrosiers**.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumissions, chemises

95-60

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Chemises Diamond inc.** pour la fourniture de chemises à manches courtes (bleu pâle) au montant de 11,85 \$ chacune, TPS et TVQ en sus, et la fourniture de chemises à manches longues (bleu pâle) au montant de 11,85 \$ chacune, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, képis

95-61

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Les Distributeurs R. Nicholls inc.** pour la fourniture de 41 képis d'été pour constables au montant de 23 \$ chacun, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, bottines et souliers

95-62

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Cordonnerie St-Philippe enr.** pour la fourniture de 56 paires de bottines «Greb» à 78,60 \$ la paire, de 10 paires de souliers «Oxford Blucher» à 94,40 \$ la paire, de 4 paires de bottines «Blucher» à 104,40 \$ la paire et de 22 paires de bottines «Congress» à 94,40 \$ TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, claques

95-63

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Les Entreprises Distribec inc.** pour la fourniture de 39 paires de claques basses à 15,04 \$ la paire, de 22 paires de claques hautes à 16,71 \$ la paire et de 31 paires de claques moulées extensibles à 12,96 \$ la paire, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, radios mobiles et radios portatifs**

**95-64**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Glenayre Communications** pour la fourniture de 14 radios mobiles Motorola M-120 au montant de 451 \$ chacun, TPS et TVQ en sus, et la fourniture de 5 radios portatifs Motorola GP300 au montant de 654,95 \$ chacun, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, voiture de police non identifiée**

**95-65**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Trois-Rivières Chevrolet (1992) ltée** pour la fourniture d'une voiture de police non identifiée, de l'année 1995, au montant de 22 191,60 \$, TPS et TVQ incluses, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, voiture de police identifiée**

**95-66**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Automobiles Rénald Boisclair ltée** pour la fourniture d'une voiture de police identifiée de l'année 1995, au montant de 22 491 \$, TPS de 1 574,37 \$ et TVQ de 1 564,25 \$, pour un prix global de 25 629,62 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, camion**

**95-67**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Camion Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée (Freightliner - FL80)** pour la fourniture d'un camion neuf 6 roues, d'un PTAC de 17 690 kg. (39 000 lbs) avec boîte à bascule, harnais pour chasse-neige avant et aile de côté, chasse-neige à sens unique et aile de côté, pour un prix de 92 907 \$, TPS de 6 503,49 \$, TVQ de 6 461,68 \$ pour un

8149

prix global de 105 872,17 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

ADOPTÉ

**Résolution annulant la résolution n° 94-184, station de pompage**

**95-68**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la résolution du 18 avril 1994 portant le numéro 94-184 soit abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement 875-28 «zonage»**

**95-69**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-28, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin de régir les établissements offrant des spectacles à caractère érotique», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 876-16 «lotissement»**

**95-70**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-16 intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin de régir les établissements offrant des spectacles à caractère érotique», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 875-29 «zonage»**

**95-71**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-29, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et de régir l'étalement des vocations non-résidentielles dans cette zone», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 876-17 «lotissement»**

**95-72**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-17 intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et de spécifier quelles exigences du règlement s'appliqueront à ces constructions et usages ajoutés», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Avis de motion, amendement au règlement 800 concernant la circulation**

**95-73**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 800 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>ème</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, dérogation mineure**

**95-74**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la régularisation de l'implantation du bâtiment principal sis au 110 et 112, rue St-Pierre, dont la marge de recul avant n'a pas la profondeur minimale prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 5.1.2).

RECU AVANT MINIMAL EXIGÉ : 3,0 mètres  
RECU AVANT PROPOSÉ : 2,4 mètres

ADOPTÉ

**Résolution, participation de la ville au concours «Ville industrielle de l'année»**

**95-75**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

8151

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine participe au concours «Ville industrielle de l'année» en particulier pour le prix de l'efficacité énergétique. Que le coût de 222,56 \$ taxes incluses, soit défrayé pour l'inscription. Que la greffière soit et est par les présentes autorisée à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Avis de motion, travaux municipaux, rue Brière entre Lamy et Frontenac**

**95-76**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 95 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE BRIÈRE ENTRE LES RUES LAMY ET FRONTENAC»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>ème</sup> jour du mois de février 1995.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution mandatant M. René Lafontaine à soumettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation**

**95-77**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation au ministère de l'Environnement et de la Faune, les plans et devis pour la construction des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Brière, entre les rues Lamy et Frontenac (plan n° E-771).

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, systèmes d'alimentation spécial de 1 000 watts continu**

**95-78**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Les Industries BDL inc.** pour la fourniture et l'installation de trois (3) systèmes d'alimentation spécial de 1 000 watts continu, au montant de 11 264,45 TPS et TVQ incluses, étant la seule soumission présentée.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant la firme Pluritec, enfouissement fils d'alimentation électrique****95-79**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate la firme Pluritec pour soumettre à Hydro-Québec une demande pour l'enfouissement des fils d'alimentation électrique présentement installés sur des poteaux, côté sud de la rue Lahaie. La demande est faite également à Hydro-Québec de soumettre l'estimation des coûts et d'établir le montant de la subvention applicable dans le cadre de la transformation du système aérien en souterrain.

ADOPTÉ

**Résolution, félicitations****95-80**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Qu'une motion de félicitations chaleureuse soit donnée à l'équipe de policiers-pompiers dirigée par le sergent Jean-Pierre Bettez, composée des agents Marcel Massicotte, Réjean Toupin, Pierre Gervais, Daniel Gervais, Jacques Pucet et Sylvain Lafontaine, pour leur bravoure et leur courage lors de leur combat contre l'incendie ayant eu lieu au 61, rue St-Georges le 11 janvier 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, participation financière de la Ville, carte des attraits touristiques****95-81**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville participe financièrement, pour la somme de 2 500 \$, à l'élaboration de la carte des attraits touristiques préparée par la Corporation du tourisme et des congrès de la ville de Trois-Rivières, en collaboration avec la firme Transhumance, laquelle participation est faite à condition que tous les mêmes critères élaborés par la Ville l'an dernier soient respectés.

ADOPTÉ

**Résolution, nouveau membre du Comité consultatif d'urbanisme****95-82**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Mme Monique Carrette soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de M. Jean Thiffault.

ADOPTÉ

**Résolution, félicitations****95-83**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

8153

Que la Ville donne une motion de félicitations à M. Jean Thiffault qui s'est impliqué depuis 29 ans à la Commission municipale d'urbanisme.

ADOPTÉ

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 935, «Règlement décrétant des travaux de 2 250 000 \$ dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I), pour la construction des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de fossés, de drainage, pavage, bordures, éclairage et de feux de circulation de la voie de contournement du secteur du boulevard St-Maurice, incluant la réfection du boulevard St-Maurice entre la rue Patry et la limite nord de la municipalité, ainsi que la réfection du rang St-Malo entre la voie de contournement et le boulevard St-Maurice. Le financement se fera en appropriant du gouvernement du Canada une subvention au montant de 750 000 \$ provenant du programme d'infrastructures, et en autorisant un emprunt au montant de 1 500 000 \$ pour financer, à parts égales, la partie municipale et la partie du gouvernement du Québec».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 935 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 935 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 février 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8155

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 mars 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-84**

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**  
Appuyé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**

**ET RÉSOLU** : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

**ADOPTÉ**

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 20 février 1995**

**95-85**

Proposé par M. le conseiller **DENIS TOUSIGNANT**  
Appuyé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**

**ET RÉSOLU** : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 février 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 20 février 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

---

**A) Kiosque, Galeries du Cap**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Sébastien Turgeon à réserver deux (2) emplacements pour un kiosque présentant les services de la Ville au salon «Rendez-vous d'affaires» qui se tiendra aux Galeries du Cap les 6, 7 et 8 avril 1995. La Ville alloue la somme de 500 \$ pour l'activité, laquelle somme servira à défrayer l'inscription et les dépenses occasionnées pour l'installation dudit kiosque.

**B) Négociation entente avec la Commission scolaire**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate le comité des loisirs et culture à négocier une nouvelle entente avec la Commission scolaire Samuel-de Champlain relativement aux prêts réciproques de salles et de prêts d'équipement.

**C) Cours, développements en droit municipal**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise Maître Yolaine Tremblay, greffière et M. Michael Hiller, directeur du service de la Planification et de l'Urbanisme, à participer à un cours offert par le Barreau du Québec le 17 mars 1995 à l'Auberge Godefroy, Trois-Rivières. La Ville défraiera les frais d'inscription au montant de 325 \$ chacun, toutes taxes incluses.

**D) Subvention, Société canadienne du cancer**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise une subvention de 100 \$ à la Société canadienne du cancer dans le cadre de la levée de fonds «caution-prison».

**E) Achat billet, cocktail bénéfice Jeune Chambre de Commerce**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat d'un billet pour le cocktail bénéfice de la Jeune Chambre de Commerce 04, au montant de 50 \$, qui aura lieu le 15 mars 1995 à l'île St-Quentin.

**F) Cotisation, comité des élus municipaux et des directeurs de police**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le paiement de la contribution annuelle de 300 \$ de la Ville au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie.

**G) Prêt salle du Conseil, le Far**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de prêter gratuitement la salle du Conseil à l'organisme le Far le 8 mars 1995 à 11h00, pour leur conférence de presse.

**H) Paiement à l'UQTR, étude sur la criminalité**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le paiement d'une somme de 262 \$ à l'UQTR, ladite somme devant servir à combler le manque à gagner pour permettre de terminer l'étude sur la criminalité dans la région du Trois-Rivières métropolitain.

**I) Contribution financière, Centre de bénévolat**

Le Conseil réuni en Commission permanente a décidé de contribuer financièrement pour la somme de 500 \$ aux festivités organisées pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire du Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain.

**J) Colloque «Séminaire, technologies sans tranchées»**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de défrayer les frais d'inscription de M. Brian Sherring à un colloque intitulé : «Séminaire, technologies sans tranchées» qui se tiendra du 30 avril au 3 mai 1995, pour la somme de 540 \$ taxes en sus, tous les autres frais étant à la charge de l'employé Brian Sherring.

**K) Achat de billets, tournoi de golf, fondation hôpital Cloutier**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de deux (2) billets pour le tournoi de golf organisé par la Fondation de l'hôpital Cloutier qui se tiendra le 7 juillet 1995.

**L) Achat de billets, brunch bénéfice, Foyer Père-Frédéric**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de deux (2) billets pour un brunch bénéfice organisé par le Foyer Père-Frédéric le 22 avril 1995, pour un montant total de 100 \$.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Club Marketing UQTR.
- ◀ Le Nouvelliste, publicité.
- ◀ Demande de permis pour vendre des fleurs.
- ◀ CFP Qualitech (demande de subvention).
- ◀ Dépôt d'un formulaire de rapport d'alarme par le directeur de la police.
- ◀ Kiosque - Postes Canada.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Surplus budgétaire 1994.
- Offre d'achat pour l'immeuble de la rue Brunelle.
- Cours de formation en assurances.
- Offre de services pour remorquage; M. Jean-Marie Jodoin présentera à une prochaine séance une nouvelle politique à ce sujet.
- Entrée ouest de la ville (CITF).
- Service 911 (réunion des municipalités) en date du 9 février 1995.
- Moisson Mauricie, demande de subvention.
- Étude sur les institutions importantes; résolution à la prochaine séance publique.
- Quote-part de la contribution financière de la ville à la Cédic; résolution à la prochaine séance publique.

- Opinion juridique par Hébert Denault.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 20 février 1995**

**95-86**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 février 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-87**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 3 mars 1995, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 76198 à 76379 incl. :	7 367 997,19 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 5 à 8 incl. :	537 822,06 \$
3) frais bancaires et effets retournés :	1 881,05 \$
le tout totalisant un déboursé de :	7 907 700,30 \$

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 7 907 700,30 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	121 143,57 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 8,275% :	6 000 000,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale au taux de 7,98% :	431 976,75 \$
	6 553 120,32 \$

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-88**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Marie-Jeanne M. Marchand	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Marcel Guay	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Thérèse Brière Sévigny	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Xavier Milette	par M. le cons. D. Tousignant
M. Mikaël Charette	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Maria Carrier Malo	par M. le cons. M. Lavergne

**Adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-89**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

8159

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 23 février 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement, sauf en ce qui concerne les points 7 b) et c).

ADOPTÉ

Résolution, autorisation à transmettre plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation

95-90

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte les plans et devis (dossier 221-10, décembre 1994) du projet de la voie de contournement du secteur du boulevard St-Maurice, (travaux d'aqueduc, d'égouts et de drainage) tels que préparés par René Gervais, groupe-conseil, et l'autorise à soumettre ces documents au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

ADOPTÉ

Résolution, autorisation présenter demande à l'Office national des transports, modification passage à niveau (voie de contournement)

95-91

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de mandater les consultants René Gervais inc. à présenter une demande à l'Office national des transports pour modifier le passage à niveau à l'intersection des rues St-Maurice, Dessureault et Rang St-Malo, au point milliaire 85,77.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, tracteur

95-92

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Équipement Francoeur inc. pour la fourniture de un (1) tracteur à quatre roues motrices, avec cabine, lame avant, tondeuse ventrale, souffleuse à neige à l'arrière, neuf, de l'année en cours, au montant de 25 390 \$, TPS au montant de 1 777,30 et TVQ au montant de 1 765,87 \$ pour un prix global de 28 933,17 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

Ledit tracteur est payé à même les fonds prévus au budget, au poste n° 03-700-05-000.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 936, travaux municipaux rue Brière

95-93

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 936, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 95 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Brière entre les rues Lamy et Frontenac» soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**Résolution, entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge**

**95-94**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine signe avec la Société canadienne de la Croix-Rouge le protocole d'entente d'intervention d'urgence offert dans le cadre du plan de Sécurité civile municipale.

Que M. Alain Croteau, maire, et M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville ledit protocole.

Que M. Jacques Picard, directeur du service d'aide aux sinistrés, soit autorisé à requérir les services du réseau régional de ladite société.

**ADOPTÉ**

**Avis de motion, règlement de la CITF**

**95-95**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 45-A (1995) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF) MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 45 (1992) DU RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE LA CITF.» (642-20)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1995.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution abrogeant la résolution n° 95-66, fourniture d'une voiture de police identifiée**

**95-96**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

8161

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-66 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, entretien du système d'éclairage de rues

95-97

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Vigneault Électrique & Fils inc. pour l'entretien du système d'éclairage de rues (poteau Hydro-Québec ± 56% du réseau) au prix unitaire de 28,50 \$ pour chaque intervention, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

Que le coût de chaque intervention soit défrayé à même le fonds général de la Ville.

Que l'acceptation de la présente résolution est conditionnelle à l'engagement de Vigneault Électrique & Fils inc. de signer une convention avec Hydro-Québec relativement au respect de la législation en matière de santé et sécurité, soit le règlement sur les travaux exécutés dans le voisinage de lignes électriques (R-21) au niveau de l'entretien des réseaux d'éclairage municipaux.

ADOPTÉ

Avis de motion, amendement au zonage

95-98

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE AMENDANT LA LISTE DES USAGES AINSI QUE LA HAUTEUR MINIMALE DES BÂTIMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cc.1 RÉGIONALE»  
(875-30)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1995.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au lotissement****95-99**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AMENDANT LA LISTE DES USAGES AINSI QUE LA HAUTEUR MINIMALE DES BÂTIMENTS AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cc.1 RÉGIONALE.»  
(876-18)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de mars 1995.

(Signé)

**HENRI-PAUL COURTEAU**

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, contribution financière à la Cédic****95-100**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine donne une contribution financière à la Corporation économique de développement industriel et commercial du Trois-Rivières métropolitain (CÉDIC) de soixante-neuf mille six cent cinquante dollars (69 650 \$).

Que ladite contribution financière de la Ville soit prise à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de l'immeuble sis au 10, rue Brunelle****95-101**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville accepte de vendre à Steve Lamy, pour la somme de 50 000 \$, taxes en sus s'il y a lieu, l'immeuble sis au 10, rue Brunelle, Cap-de-la-Madeleine, étant les lots n° 164-1, 164-2-1-1, 164-2-1-2 et 163-146 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que les répartitions soient faites en date du contrat notarié.

Que l'acte d'acquisition à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

8163

Que le maire Alain Croteau et la greffière Yolaine Tremblay, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

*Et son honneur le maire lève la séance.*

  
La greffière

  
Le maire

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 mars 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire : Alain Croteau  
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu  
René Goyette  
Denis Tousignant  
Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du MAIRE au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-102**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 1995**

**95-103**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 mars 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 6 mars 1995**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire : Alain Croteau  
Messieurs les conseillers : Denis Beaulieu  
Henri-Paul Courteau  
Léo Beaulieu  
René Goyette  
Denis Tousignant  
Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

**A) Carte municipale**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate M. Sébastien Turgeon à préparer le matériel nécessaire pour l'impression de la carte municipale par «Les Éditions Phoenix», et pour ce faire, autorise le paiement d'une somme de 2 300 \$ pour défrayer les coûts de préparation dudit matériel.

**B) Fondation des maladies du coeur**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le paiement d'une somme de 50 \$ à la Fondation des maladies du coeur.

**C) Panneaux publicitaires de la ville**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate M. Sébastien Turgeon à faire préparer des panneaux publicitaires de la ville de Cap-de-la-Madeleine à être installés sur les autobus de la CITF.

**D) Association des clubs de patinage artistique**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la commande d'une bourse de 100 \$ à l'Association des clubs de patinage artistique de la Mauricie inc. Ladite bourse sera remise par l'organisme à un athlète particulièrement performant en patinage artistique.

**E) Cours sur les assurances**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte la proposition de la firme Sobeco, Ernst & Young relativement à des cours sur les assurances collectives et générales, et autorise le paiement des honoraires de la firme.

**F) 25<sup>e</sup> anniversaire, Académie des Estacades**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de dix (10) billets pour le souper donné à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Académie des Estacades.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Parents-secours.
- ◀ Offre de services de GDG Environnement.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Véhicules municipaux (refusé).
- Économies budgétaires (document présenté par M. Réjean Giguère).
- Policier conventionnel (refusé).
- Comité d'assurance-groupe (réunion à être fixée).
- Juge municipal (retraite en mai 1995).
- Voie de contournement.
- Acquisition du terrain de la Stone-Consol.

- Parc Terrasse St-Maurice.
- Déneigement vs Ste-Marthe (rapport).
- Lotissement et autres (politique à établir).
- Présentation de la nouvelle politique du comité de l'approvisionnement et de l'informatique.
- Réception pour les retraités de 1995 et pour six (6) personnes ayant 25 ans de service à la Ville, 5h00 à 7h00 le 27 mars 1995.
- Dévoilement, le 20 mars 1995 à l'occasion du 344<sup>e</sup> anniversaire de la ville, des photos de toutes les personnes ayant occupé le poste de maire à Cap-de-la-Madeleine.
- Dépôt du rapport de déneigement.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 6 mars 1995

95-104

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 mars 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

95-105

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 17 mars 1995, comprenant :

1) les chèques n° 76380 à 76542 incl. :	543 295,07 \$
2) les frais bancaires et effets retournés :	<u>8 345,54</u>
le tout totalisant un déboursé de :	<u><u>551 640,61 \$</u></u>

soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 551 640,61 \$ est inclus :

- le service de la dette :	4 933,25 \$
----------------------------	-------------

ADOPTÉ

Messages de sympathies

95-106

Pour les décès de :

M. Roger Grenier  
M. Robert T. Charette

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant

8167

M. Léo Thiffault	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Jean-Jacques Lemire	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Benoit Lyonnais	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Gaston Toupin	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Michel Laforme	par M. le cons. M. Lavergne
M <sup>me</sup> Pauline Lacourse	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Germaine Prand Émont	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Juliette Bergeron Lemaire	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Robert Bédard	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Thérèse St-Pierre Piché	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Carmen Tousignant	par M. le cons. H.P. Courteau

**Adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme**

**95-107**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 14 mars 1995 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-108**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 16 mars 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 15 inclusivement, tout en modifiant à l'item 6 la tarification soit que la cotisation des enfants de 0 à 12 ans soit abolie.

ADOPTÉ

**Résolution pour abroger et remplacer la résolution n° 95-101, vente de l'immeuble du 10, rue Brunelle**

**95-109**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-101 soit et est abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«Que la Ville accepte de vendre à Steve Lamy, pour la somme de 50 000 \$, taxes en sus s'il y a lieu, l'immeuble sis au 10, rue Brunelle, Cap-de-la-Madeleine, étant les lots n° 164-1, 164-2-1-1, 164-2-1-2, 163-146, 164-121 et 164-122 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Que les répartitions soient faites en date du contrat notarié.

Que l'acte d'acquisition à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le maire Alain Croteau et la greffière Yolaine Tremblay, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, appui Île St-Quentin95-110

CONSIDÉRANT que la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin déposera le 31 mars 1995 une étude portant sur le développement écotouristique de l'île Saint-Quentin au Bureau fédéral de développement régional;

CONSIDÉRANT que l'étude est faite dans le but de présenter le projet de planification et de développement écotouristique à l'île Saint-Quentin, lequel s'avère très positif pour notre milieu;

PROPOSÉ par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
 APPUYÉ par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le projet de développement écotouristique de l'île Saint-Quentin tel que présenté au Bureau fédéral de développement régional.

ADOPTÉ

Résolution autorisant demande de vente de permis de boissons à la Régie95-111

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le Tournoi provincial de balle donnée Métro-Richelieu représenté par M. René Babineau, à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques pour les 20 et 21 mai 1995, à l'occasion du tournoi provincial de balle donnée Métro-Richelieu qui aura lieu sur les terrains de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 642-20, CITF95-112

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-20, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement n° 45-A (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) modifiant le règlement n° 45 (1992) du régime de rentes des employés de la CITF.», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-28, zonage95-113

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-28, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de régir les établissements offrant des spectacles à caractère érotique», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8169

Résolution, adoption du règlement n° 875-29, zonage

95-114

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-29, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et de régir l'étalement des vocations non-résidentielles dans cette zone», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 876-16, lotissement

95-115

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-16 intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin de régir les établissements offrant des spectacles à caractère érotique», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 876-17, lotissement

95-116

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-17, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et de spécifier quelles exigences du règlement s'appliqueront à ces constructions et usages ajoutés», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, demande à Bell Canada, relocalisation de poteaux

95-117

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil demande à Bell Canada de relocaliser les poteaux sur la rue Notre-Dame, de la rue Des Oblats vers l'est, et accepte de défrayer les coûts occasionnés pour les travaux exécutés par Bell Canada, Hydro-Québec et Vidéotron ltée.

Que le coût des travaux soit imputé au règlement n° 924.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant arpenteur, établissement ligne d'emprise, côté nord rue Notre-Dame****95-118**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de mandater M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, pour procéder à l'établissement de la ligne d'emprise du côté nord de la rue Notre-Dame, entre la rue Des Oblats et la municipalité de Ste-Marthe. Les coûts seront imputés au règlement n° 924.

ADOPTÉ

**Résolution acceptant l'offre de Exploitation Santec, gestion et entretien chambres de déversement et postes de pompage****95-119**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la Ville accepte l'offre de services professionnels d'Exploitation Santec inc. pour l'année 1995 :

- a) pour la gestion de l'entretien des chambres de déversement Thuney, Fusey, Rochefort et trop plein Notre-Dame, conformément aux conditions de l'offre de services en date du 12 octobre 1994;
- b) pour la gestion de l'entretien des postes de pompage Sanctuaire et terrasse St-Maurice, conformément aux conditions de l'offre de services en date du 17 octobre 1994.

Le tout étant relié au programme d'assainissement des eaux.

Que lesdits honoraires professionnels soient payés à même le poste de budget prévu à cet effet.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant arpenteur, description technique d'une servitude, lot 551ptie****95-120**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour préparer la description technique d'une servitude sur le lot 551ptie, pour fins de construction des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.

Que les honoraires professionnels de l'arpenteur soient défrayés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant notaire, contrat de servitude, partie de lot 551****95-121**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

8171

ET RÉSOLU : que la Ville mandate M<sup>e</sup> Hugues Germain, notaire, à préparer le contrat de servitude d'utilité publique permettant le passage, la construction et l'entretien des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux. Ladite servitude devant affecter la ptie551 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, telle que montrée sur le plan préparé par M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, le 9 mars 1995, minute 5162.

Que la servitude soit consentie par les propriétaires concernés à titre gratuit.

Que l'acte de servitude comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M. le maire Alain Croteau et la greffière, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, une (1) camionnette à deux roues motrices

95-122

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Formule Pontiac Buick GMC pour la fourniture de une (1) camionnette (4 x 2), deux roues motrices arrière, suivant les spécifications de la Ville CMT-95-1, de l'année 1995, au montant de 20 721 \$, TPS au montant de 1 450,47 \$, TVQ au montant de 1 441,15 \$, pour un prix global de 23 612,62 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

Ladite camionnette est payée à même les fonds prévus au budget, poste 03-300-01-740.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 800-03 concernant la circulation des véhicules lourds

95-123

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 800-03, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 800 concernant la circulation et le stationnement relativement à la circulation des véhicules lourds», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-30, zonage

95-124

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-30, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, afin d'établir les normes d'implantation applicables à ces nouvelles constructions et

nouveaux usages, et afin de fixer à un étage la hauteur minimale de tous les bâtiments principaux non-résidentiels autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 976-18, lotissement 95-125**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-18, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, et afin d'établir les exigences relatives aux opérations cadastrales applicables à ces nouvelles constructions et nouveaux usages», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation**

95-126

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 2 mars 1995 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 5 inclusive-ment.

ADOPTÉ

**Résolution, annulation soldes de règlements d'emprunt**

95-127

ATTENDU QUE nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunts pour certains règlements d'emprunts, il est :

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants :

N° du règlement	Libellé	Montant à annuler
902	Érection d'un centre communautaire	135 000 \$
903	Construction, réparation et réaménagement de l'édifice du 10, rue Brunelle	120 000 \$
911	Conversion du réseau d'éclairage de la ville au sodium	40 000 \$
<b>Total</b>		<b>295 000 \$</b>

ADOPTÉ

8173

Résolution, engagement policier-pompier régulier

95-128

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que M. François Boudreau soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 21 mars 1995, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 18 mai 1992.

ADOPTÉ

Résolution pour parcs et terrains de jeux

95-129

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'approprier les sommes maximales suivantes à même le «Fonds parcs et terrains de jeux» lesquelles sommes seront utilisées pour améliorations des parcs suivants :

▽ Parcs Deveau et Ste-Bernadette	5 000 \$
▽ Parc Pinard	15 000 \$
▽ Parc Lamy - phase III	20 000 \$
▽ Parc Des Ormeaux	80 000 \$
TOTAL :	<u>120 000 \$</u>

ADOPTÉ

Message de sympathies

95-130

Son honneur le maire Alain Croteau et Messieurs les Conseillers de la ville de Cap-de-la-Madeleine ont appris avec regret le décès de Monsieur Robert (Bob) Julien.

Très impliqué dans la communauté madelinoise, il était apprécié de tous pour son dynamisme, son caractère jovial et sa personnalité attachante. Nul doute que son départ laisse un grand vide auprès de ceux et celles qui l'ont connu.

Profondément touchés de ce deuil cruel, les membres du Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine désirent offrir à son épouse, ses enfants ainsi qu'aux membres de sa famille l'expression de leurs plus sincères condoléances.

Le maire

ALAIN CROTEAU

Résolution de félicitations, jeux du Québec

95-131

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De donner une motion de félicitations pour tous les athlètes et les organisations sportives de la ville de Cap-de-la-Madeleine, pour leur participation aux Jeux du Québec, hiver 1995, et plus particulièrement pour tous nos athlètes s'étant mérités des médailles auxdits Jeux.

ADOPTÉ

**Résolution, matériel acoustique, Centre Des Ormeaux**

**95-132**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la Ville accepte la recommandation du Comité des Loisirs d'aller de l'avant avec l'acquisition du matériel acoustique afin de rendre conforme au niveau de la sonorisation le Centre Des Ormeaux, tel que mentionné dans l'étude acoustique par Duoson, et de faire l'acquisition de chaises plus confortables pour ledit Centre.

Que les coûts de ces acquisitions soient payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, congé sans solde**

**95-133**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'accorder un congé sans solde à M<sup>me</sup> Jocelyne Trudel du 1<sup>er</sup> juillet 1995 au 31 décembre 1995 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, banque de policiers-pompiers temporaires**

**95-134**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que les personnes suivantes soient ajoutées à la banque de policiers-pompiers temporaires :

<b>NOM ET PRÉNOM :</b>	<b>À COMPTER DU :</b>
DESCÔTEAUX, Michel	21 mars 1995
SANSCARTIER, Ghislain	22 mars 1995
MARION, Stéphanie	23 mars 1995
CHARBONNEAU, Paul	24 mars 1995

Toutes ces personnes devront, sous peine de congédiement, avoir complété à leurs frais et avant d'avoir atteint 2 080 heures de travail, les cours suivants :

- Incendie, blocs A et B
- Technicien d'opérateur de radar

8175

- Manutention des armes de soutien
- Intervention d'incendie
- Maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.).

**ADOPTÉ**

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ **Dépôt d'une lettre concernant l'enlèvement de la neige et le compte de taxes.**

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 936, «Règlement autorisant un emprunt de 95 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Brière entre les rues Lamy et Frontenac».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 936 est de 26 989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 936 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 24 mars 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8177

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 avril 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-135**

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**  
Appuyé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**

**ET RÉSOLU** : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

**ADOPTÉ**

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 20 mars 1995**

**95-136**

Proposé par M. le conseiller **MICHEL LAVERGNE**  
Appuyé par M. le conseiller **DENIS TOUSIGNANT**

**ET RÉSOLU** : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 mars 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉ**

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 20 mars 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

**A) Frais de scolarité**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de rembourser les frais de scolarité des policiers temporaires qui, au 6 septembre 1994, faisaient déjà partie de la banque de policiers temporaires de la Sécurité publique de la Ville.

**B) Don, Croix-Rouge**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de faire un don de 150 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour leur levée de fonds sous forme d'une soirée «Vins et fromages».

**C) Colloque «Action municipale et familles»**

Le Conseil réuni en Commission permanente délègue M. le maire Alain Croteau pour assister au 7<sup>e</sup> colloque sur l'Action municipale et les familles, qui aura lieu les 2 et 3 juin 1995 à l'hôtel Château Joliette, et à lui défrayer ses coûts d'inscriptions, de déplacement, d'hébergement et de repas.

**D) Aide financière à l'Association des Scouts du Canada**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une aide financière au montant de 150 \$ à l'Association des Scouts du Canada, qui servira à financer l'organisation d'un rassemblement au niveau du mouvement guide et scout de la région 04, qui aura lieu samedi le 27 mai 1995.

**E) Brunch, Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement de 30 \$ relativement à l'achat de deux (2) billets pour le brunch-bénéfice organisé au profit de la Fondation canadienne des maladies inflammatoires de l'intestin.

**F) Commandite, bercethon hôpital Cloutier et centre Luc-Désilets**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une commandite de 150 \$ au Comité des résidents de l'hôpital Cloutier et du centre d'accueil Luc-Désilets pour le bercethon du centre d'accueil Luc-Désilets et de l'hôpital Cloutier.

**G) Versement pour dommages subis**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement de la somme de 85 \$ à M<sup>me</sup> Huguette Singcaster pour dommages subis.

**H) Poste de lieutenant à la Sécurité publique**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de retenir les services de Delorme et Associés pour les évaluations pour le poste de lieutenant à la Sécurité publique de la Ville.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ L'Association de paralysie cérébrale du Québec.
- ◀ Congrès de l'Association des chefs de services d'incendie du Québec.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Droits de mutation (jugement aux petites créances).
- Rapport de l'évaluation des concierges.
- Contremaître.
- Taxes d'améliorations locales, foyer Père-Frédéric.
- Côte St-André (débordement d'égout).
- Rappel de la politique du déglacement des puisards de rues.
- Piste cyclable St-Jérôme.
- Rapport du Comité d'informatique et d'approvisionnements pour l'acquisition d'équipement informatique.
- Présentation annuelle par Muniressources d'un rapport sur les programmes PRIL, RÉPARATION, VIRAGE et PAD avec offre de services de leur part.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 20 mars 1995**

**95-137**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 mars 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes****95-138**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 30 mars 1995 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 76543 à 76715 inclusivement comportant des déboursés se totalisant à 5 222 363,57 \$ soit et est adoptée pour paiement.

À ce déboursé de 5 222 363,57 \$ sont inclus :

le service de la dette :	337 255,94 \$
un placement à la Banque Royale du Canada au taux de 8,20% :	3 969 680,00 \$
Fonds de roulement (Banque Nationale du Canada) au taux de 8,20% :	431 702,70 \$
Fiducie Desjardins :	50 000,00 \$
TOTAL :	4 788 638,64 \$

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****95-139**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Marie-Jeanne Laroche Toupin	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Jean-Noël Poirier	par M. le cons. D. Tousignant
M. Ernest Dargis	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>lle</sup> Thérèse Renaud	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Gérard Croteau	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Irène Paillé Mongrain	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Lucille Léveillé Rousseau	par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, acquisition de l'immeuble portant les n° de lots 113-48, 113-49, 113-50-1 et 113-ptie 50****95-140**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de gré à gré de Violette Beaumier, pour fins municipales, l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 113-48, 113-49, 113-50-1 et 113-ptie 50 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro civique 511 et 513, boul. Ste-Madeleine, Cap-de-la-Madeleine.

Que la vente de gré à gré dudit immeuble soit consentie pour le prix de 92 600 \$, plus la somme de 2 400 \$ à titre d'indemnité de relocalisation et de toutes autre indemnité.

Que les répartitions d'usage soient effectuées en date du contrat notarié.

Que la possession soit en date du contrat notarié.

Que la vente de gré à gré soit faite avec garantie légale.

Que l'acte de vente à intervenir comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que la Ville retifie la convention intervenue avec M<sup>me</sup> Violette Beaumier le 14 mars 1995 et signée par le Maire.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine ne pourra donner plein effet à la présente résolution que si le règlement d'emprunt adopté en vue de permettre la présente acquisition soit mis en vigueur.

Que M<sup>e</sup> Normand Houde, notaire, soit et est mandatée à préparer l'acte de vente à intervenir et que le Maire et la Greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, opposition à l'émission d'un permis de vente de boissons alcooliques à Resto Bistro L'Italia****95-141**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis par la Régie des permis d'alcool du Québec de un (1) restaurant pour vendre et un (1) bar à Resto Bistro L'Italia

8181

inc. situé au 425, rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine (dossier 993-766), tant et aussi longtemps que cet établissement n'aura pas obtenu son permis d'affaires de la Ville et que la requérante ne se sera pas conformée aux règlements municipaux applicables à sa place d'affaires.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, enfouissement matériaux secs

95-142

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Enfouissement Girard & Simard**, pour l'enfouissement des matériaux secs pour l'année 1995, consistant en :

- 1°- approximativement 300 voyages de camion 6 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.), au coût de 38 \$ le voyage et de
- 2°- approximativement 400 voyages de camion 10 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.), au coût de 45 \$ le voyage, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

Les coûts seront défrayés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, peinture de démarcation routière

95-143

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Société Chimique Laurentide** pour la fourniture de peinture de démarcation routière consistant à 1400 litres de peinture (blanche) au montant de 1,80 \$ le litre et de 3000 litres de peinture (jaune) au montant de 2 \$ le litre, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

Les coûts seront défrayés à même les règlements d'emprunt pour travaux municipaux contractés par la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, sable à remplir

95-144

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Matériaux J.G. inc.** pour la fourniture de 200 voyages de sable à remplir, camion 6 roues au montant de 18 \$ le voyage et camion 10 roues au montant de 24 \$ le voyage, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

Les coûts seront défrayés à même les règlements d'emprunt pour travaux municipaux contractés par la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, sciage entrées charretières

95-145

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Construction S.R.B. pour le sciage d'approximativement 200 mètres d'entrées charretières au montant de 28,90 \$ le mètre, TPS et TVQ en sus, étant la seule soumission présentée.

Les coûts seront défrayés à même les règlements d'emprunt pour travaux municipaux contractés par la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, pierre concassée

95-146

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Simard & Beau-dry inc. pour la fourniture de 1000 tonnes métriques de pierres 0 $\frac{3}{4}$ " au montant de 5,50 \$/T.M. et de 100 tonnes métriques de pierres 1" et 1 $\frac{1}{2}$ " au montant de 8 \$/T.M., TPS et TVQ en sus, étant la seule soumission présentée.

Les coûts seront défrayés à même les règlements d'emprunt pour travaux municipaux contractés par la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, béton de ciment

95-147

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Béton du Cap pour la fourniture d'approximativement 500 m.c. de béton de ciment au montant de 102 \$/m.c., manutention d'hiver au montant de 7 \$/m.c., calcium 1% au montant de 3 \$/m.c. et voyages incomplets au montant de 50 \$ le voyage, TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

Les coûts seront défrayés à même les règlements d'emprunt pour travaux municipaux contractés par la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

95-148

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Construction & Pavage Maskimo ltée pour la fourniture de 600 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB-10, au montant de 37,90 \$/t.m. et de 400

8183

tonnes métriques de béton bitumineux de type MB-7, au montant de 37,90 \$/t.m., TPS et TVQ en sus, étant la soumission la plus basse présentée.

Les coûts seront défrayés à même les règlements d'emprunt pour travaux municipaux contractés par la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, tracteur

95-149

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de Les Équipements Colpron inc. pour la fourniture de un (1) tracteur étroit à quatre roues motrices, avec cabine, lame avant, souffleuse à neige à l'avant, épandeuse d'abrasifs à l'arrière et balai de trottoir, neuf de l'année en cours, au montant de 72 959,35 \$, TPS de 5 107,16 \$, TVQ de 5 074,32 \$ pour un montant total de 83 140,83 \$ étant la seule soumission présentée.

Ledit tracteur est payé à même les fonds prévus au budget, au poste n° 03-300-04-740.

ADOPTÉ

Avis de motion, règlement pour adopter le règlement 53 (1995) de la CITF

95-150

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT n° 53 (1995) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES AUTORISANT LE REMPLACEMENT DE DEUX (2) MINIBUS AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LA CITF» (642-21)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1995.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs

95-151

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 27 mars 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux d'assainissement des eaux****95-152**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé une «entente relative à l'exécution de travaux municipaux simultanément à des travaux d'assainissement» et que la municipalité demandait à la Société québécoise d'assainissement des eaux lors de l'appel d'offres numéro 0148-30-51-41-2E pour les travaux d'assainissement des eaux, d'y inclure les travaux municipaux suivants : travaux d'égouts, d'aqueduc, de pavage, réfection de surface goudronnée, remise en état du site et relocalisation de deux lampadaires, déplacement de clôture et aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions, l'entrepreneur «La Compagnie de construction Dollard ltée» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 71 444,38 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 926 tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponibles en date du 2 août 1994 émis par le Trésorier de la municipalité;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU :** que la Ville adjuge à «La Compagnie de construction Dollard ltée» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 71 444,38 \$, tel que recommandé par la Société québécoise d'assainissement des eaux et par la firme «Le Consortium Pluritec ltée et VFP inc.», à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la municipalité désigne et autorise la Société québécoise d'assainissement des eaux, par son président directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 71 444,38 \$ tel qu'adjugé par la présente résolution.

**ADOPTÉ****Résolution, acceptation soumission, mini-fourgonnette****95-153**

**Proposé** par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
**Appuyé** par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU :** que le Conseil accepte la soumission de A.Blanchard inc. pour la fourniture de une (1) mini-fourgonnette configurée pour sept passagers suivant les spécifications de la Ville MF-95-01, au montant de 18 459 \$, TPS de 1 292,13 \$, TVQ de 1 283,82 \$ pour un montant total de 21 034,95 \$ étant la soumission la plus basse présentée.

Ladite mini-fourgonnette est payée à même les fonds prévus au budget, poste n° 03-700-06-740.

**ADOPTÉ**

Résolution, acceptation vente parties de terrains de Matériaux Gauvin95-154

CONSIDÉRANT QUE Matériaux Gauvin inc. a acquis de la ville de Cap-de-la-Madeleine, les terrains portant les n° de lots cadastrals 421-E-14, 422-C-35 et 422-C-42;

CONSIDÉRANT QUE dans l'acte de vente par la ville de Cap-de-la-Madeleine à Matériaux Gauvin inc., cette dernière ne peut vendre en partie lesdits lots à moins d'une permission écrite de la Ville;

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'accorder à la compagnie Matériaux Gauvin inc. la permission de vendre une partie des lots ci-dessus mentionnés, situés dans le parc industriel et faisant partie de l'adresse 521, rue Des Érables, Parc Industriel, Cap-de-la-Madeleine, et ce, à condition que ces ventes soient conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur.

Résolution, «petite caisse» trésorerie95-155

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte de porter la «petite caisse» à la trésorerie de 2 000 \$ à 4 000 \$.

ADOPTÉ

Résolution, préposés à l'hygiène du milieu95-156

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que MM. Daniel Lagacé et Robert Lalonde soient nommés comme préposés à l'hygiène du milieu comme fonction permanente et ce à compter des dates suivantes :

Daniel Lagacé :	10 avril 1995
Robert Lalonde :	11 avril 1995

Ceci permet de combler les départs pour la retraite de MM. Claude Bergeron et Henri-Paul Bordeleau.

ADOPTÉ

Résolution, ouverture nouveau poste «contremaître général»95-157

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'ouvrir un concours pour un nouveau poste en remplacement du Directeur des Opérations et du Surintendant adjoint à la Voirie, soit celui de «contremaître général».

Cette personne sera sous l'autorité du Surintendant général à la voirie; elle sera en situation d'autorité sur les autres contremaîtres, et les avantages sociaux seront ceux de la politique de

gestion des cadres et sa rémunération comportera une échelle salariale de huit (8) ans, soit de 35 346 \$ à 43 105 \$.

ADOPTÉ

**Résolution, poste de contremaître**

**95-158**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de retenir les services de M. Alain Fournier pour le poste de contremaître, tant et aussi longtemps que le poste de contremaître général ne sera pas comblé.

ADOPTÉ

**Résolution, appui à Trois-Rivières-Ouest**

**95-159**

ATTENDU QUE des groupements et individus sont reconnus par les forces policières supérieures et leurs autorités comme étant des groupements et des individus impliqués dans des activités criminelles;

ATTENDU QUE les villes du Québec n'ont pas le pouvoir de réglementer les personnes ni de contrôler leurs activités;

CONSIDÉRANT l'objectif poursuivi par nos villes d'assurer aux citoyens regroupés sur nos territoires de vivre en paix et en harmonie;

CONSIDÉRANT la nécessité pour notre société et partant, nos collectivités, d'atteindre cet objectif et de se doter de moyens de contrôle de ces groupements et individus et de restreindre leurs activités criminelles;

À CES FINS, IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'appuyer la ville de Trois-Rivières-Ouest dans sa démarche auprès des Gouvernements du Québec et du Canada, afin que ces derniers adoptent toutes mesures législatives et réglementaires, dites «anti-mafia criminelle», pour permettre de contrôler efficacement ces groupements et individus criminels, leurs activités et de les interdire.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater firme d'ingénieurs, étude hydraulique**

**95-160**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate les consultants «Mésar inc.» à la demande du ministère de l'Environnement pour la réalisation d'une étude hydraulique complémentaire au poste de pompage Duguay; au poste de pompage Aubuchon et au régulateur de débit Rochefort, suite aux nombreux refoulements d'égouts affectant le territoire desservi par ces équipements. Le coût des honoraires professionnels est établi à 3 660 \$ plus les taxes applicables, le tout selon la proposition du 20 mars 1995 des consultants. Ces honoraires professionnels seront remboursés en totalité par la Société québécoise d'assainissement des eaux.

8187

Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-470-00-924.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater firme ingénieurs, étude hydraulique**

**95-161**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate Muniressources, ingénieurs conseils, à réaliser une étude hydraulique sur le collecteur Barkoff, incluant le réseau d'égouts de la rue St-André, en vue de solutionner les problèmes de refoulements d'égouts dans ce territoire. Le coût des honoraires professionnels est établi à 5 700 \$ plus les taxes applicables, selon la proposition de Muniressources du 29 mars 1995.

Ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02-410-10-410.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE :**

- Dépôt par le Trésorier des états financiers de l'année 1994.
- Dépôt par le Trésorier de la conciliation bancaire, décembre 1994.

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **mardi, le 18 avril 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

M. le maire-suppléant                    Denis Tousignant  
Messieurs les conseillers :    Denis Beaulieu  
   Henri-Paul Courteau  
   Léo Beaulieu  
   René Goyette  
   Jeannot Paquin  
   Michel Lavergne

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-162**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 3 avril 1995**

**95-163**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 avril 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**séance du 3 avril 1995**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                    Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :    Denis Beaulieu  
   Henri-Paul Courteau  
   Léo Beaulieu  
   René Goyette  
   Denis Tousignant  
   Jeannot Paquin  
   Michel Lavergne

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

**A) Politique de remorquage**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte la nouvelle politique de remorquage soumise par M. Jean-Marie Jodoin, directeur de la police.

**B) Contribution, congrès des communicateurs municipaux**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de contribuer pour la suite «hospitalité» lors du congrès des communicateurs municipaux.

**C) Bourses, Académie Les Estacades**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement de trois (3) bourses de 100 \$ pour la soirée récompense de fin d'année de l'Académie Les Estacades.

**D) Billets, tournoi de golf**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe-du-Cap et St-Louis-de-France, qui aura lieu le 19 mai 1995.

**E) Billet, tournoi de golf**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat d'un (1) billet pour le tournoi de golf du Maire de St-Louis-de-France qui aura lieu le 26 mai 1995.

**F) Parents-Secours**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'un montant de 100 \$ à Parents-Secours du Québec inc. pour défrayer leur cotisation annuelle.

**G) Programme de réfection des trottoirs**

Le Conseil réuni en Commission permanente approuve la proposition de M. Yvon Lemieux du 14 mars 1995 concernant le programme de réfection des trottoirs, phase I (1995).

**H) Contribution financière, tournoi de tennis**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une somme de 350 \$ à titre de contribution financière pour la 3<sup>e</sup> édition du tournoi de tennis «Circuit Régional Le Nouvelliste» qui aura lieu en août prochain; somme répartie à leur discrétion entre les différentes catégories.

**I) Kiosque extérieur de vente de fleurs**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Paul Gélinas à installer un kiosque extérieur de vente de fleurs sur le terrain de la station-service Shell sur la rue Barkoff, pour la période de Pâques, soit du vendredi saint au dimanche de Pâques inclusivement.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Souper exotique de la Coda (refusé).
- ◀ Pétition pour la rue St-Henri, les demandes sont transmises au Comité de Circulation.
- ◀ Association des handicapés adultes de la Mauricie (refusé).

- ◀ Association des amis du jumelage (dossier remis à Sébastien Turgeon).

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Rencontre à l'hôtel de ville avec des étudiants de la Nouvelle-Orléans le 24 avril 1995.
- Présentation de l'écusson de la Sécurité publique (remis pour étude au Comité de la Sécurité publique).
- Problème avec tondeuse à gazon (remise du dossier à M<sup>r</sup> Bertrand Lamothe).
- Autoroute 40, sorties Thibeau et Des Estacades (musoir et refuge).
- Estimation du paiement des répartitions locales de 1995.
- Maison Jean-Lepage (permis en vertu du règlement sur les col-porteurs).
- Rénovation, bureau du greffe (voir avec budget).
- Nécessité d'afficher le passage à niveau piétonnier sur la 5<sup>e</sup> Rue (répondre à C.P. Rail que le dossier est à l'étude).
- Déversement d'huile dans le St-Maurice (enquête en cours).

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 3 avril 1995**

**95-164**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 avril 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-165**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 18 avril 1995 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 76716 à 76883 incl. :	639 848,74 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 09 à 13 incl. :	587 524,58 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	<u>946,23 \$</u>
le tout totalisant un déboursé de :	<u><u>1 228 319,55 \$</u></u>

soit et est adoptée pour paiement.

8191

À ce déboursé de 1 228 319,55 \$ est inclus :

- le service de la dette : 277 458,86 \$ \$

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-166**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Gratia St-Arnaud	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Florence Francoeur Bellemare	par M. le cons. M. Lavergne
M <sup>me</sup> Alice Ricard Bellemare	par M. le cons. R. Goyette
M. Louis-Philippe Rouette	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Robert Marchand	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Arzélie Toupin	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Marie-Claire Mongrain	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Léonore Wiren Lajoie	par M. le cons. R. Goyette
M. Maurice Cloutier	par M. le cons. D. Tousignant
M. René Gravel	par M. le cons. D. Tousignant
M. Roland Bouchard	par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution pour remplacer la résolution n° 95-57, organigramme du personnel cadre**

**95-167**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-57 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«que l'organigramme du personnel cadre 0.-6 soit accepté tel que présenté».

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-168**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 11 avril 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement directeur général**

**95-169**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de retenir les services de M. Yves Landry, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1995, pour le poste de directeur général.

Monsieur Landry sera engagé sur une base contractuelle de cinq (5) ans, incluant une période de probation d'une année.

Monsieur Landry devra demeurer sur le territoire de la municipalité. Sa rémunération sera celle de l'échelon 3 de la Politique de

rémunération du personnel cadre et ses avantages sociaux seront ceux de la Politique de gestion du personnel cadre.

De plus, Monsieur Landry recevra une allocation automobile de 3 500 \$.

Que la greffière et le maire soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, régulateurs de circulation**

**95-170**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Électromé-**  
**ga ltée** pour la fourniture de trois (3) régulateurs de circulation électroniques programmables à base de micro-processeur suivant les spécifications de la Ville RT-95-1, au montant de 18 748,35 \$, TPS de 1 312,38 \$, TVQ de 1 303,95 \$ pour un montant total de 21 364,68 \$ étant la soumission la plus basse présentée.

Les frais pour tel achat seront payés à même le poste budgétaire 03-300-02-750.

ADOPTÉ

**Résolution pour approuver le règlement n° 95-05 de la municipalité de Champlain**

**95-171**

**ATTENDU QU'**il est nécessaire pour les opérations du site d'enfouissement sanitaire de Champlain d'acquérir un chargeur mécanique sur pneus;

**ATTENDU QUE** l'évaluation du coût d'acquisition pour un chargeur mécanique sur pneus est de 203 630 \$ et qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût d'acquisition de ce chargeur mécanique sur pneus;

**ATTENDU QUE** l'entente intermunicipale concernant l'organisation en commun d'un lieu pour l'élimination des déchets, détritiques et ordures ménagères par méthode d'enfouissement sanitaire approuvée par le Ministre des Affaires municipales le 31 août 1981, prévoit que : «les dépenses futures en capital à effectuer pour le bon fonctionnement du système intermunicipal de gestion des déchets ne peuvent être faites qu'avec l'accord de toutes les corporations municipales parties à l'entente»;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve le règlement d'emprunt n° 95-05 adopté par la municipalité de Champlain pour un montant maximum de 203 630 \$ pour une période de dix (10) ans, afin de financer l'achat d'un chargeur mécanique sur pneus.

ADOPTÉ

8193

**Résolution, engagement laboratoire, contrôle de qualité, programme des travaux d'infrastructures, rue St-Alphonse**

**95-172**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'engager «Les Laboratoires Shermont» pour effectuer le contrôle de qualité nécessaire lors des travaux d'infrastructures Canada-Québec de la rue St-Alphonse, l'entrepreneur étant Construction Yvan Boisvert inc. Le laboratoire agira sous la supervision du consultant mandaté dans le dossier.

Que les honoraires soient payés selon l'arrêté en conseil du Gouvernement du Québec à cet effet.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement laboratoire, contrôle de qualité, travaux de béton de ciment**

**95-173**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que soient engagés «Les laboratoires MBF ltée» pour effectuer le contrôle de qualité des travaux de béton de ciment (bordures et trottoirs) à être effectués par les employés municipaux au cours de l'été 1995, dans la Ville et que les honoraires soient payés selon l'arrêté en conseil du Gouvernement du Québec à cet effet.

ADOPTÉ

**Résolution, acquisition de l'immeuble de MM. Dugal & Carrier, expropriation**

**95-174**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de gré à gré de Jacques Dugal et Michel Carrier, pour fins municipales, l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 113-18-1, 113-37-1, 113-37-2, 113-38-1, 113-38-2, 113-45-1, 113-45-2, 113-46-1 et 113-46-2 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, portant le numéro civique 506, boul. Ste-Madeleine.

Que la vente de gré à gré dudit immeuble soit consentie pour le prix de 127 800 \$ plus les frais de pénalité du prêt hypothécaire contracté par lesdits Jacques Dugal et Michel Carrier et affectant l'immeuble ci-dessus mentionné.

Que les répartitions d'usage soient effectuées en date du contrat notarié.

Que la possession soit en date du contrat notarié.

Que la vente de gré à gré soit faite avec garantie légale.

Que l'acte de vente à intervenir comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que la Ville ratifie la convention intervenue avec MM. Jacques Dugal et Michel Carrier et signée par le Maire.

Que M<sup>r</sup> Robert Carrier, notaire, soit et est mandaté à préparer l'acte de vente à intervenir et que le Maire et la Greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine soient et sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, festival des amuseurs publics, autorisation demande de permis de vente de boissons alcooliques**

**95-175**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques sur le terrain du parc Des Chenaux lors des festivités des 4, 5 et 6 août 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, secrétaire Loisirs & Culture**

**95-176**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de nommer M<sup>me</sup> Liette Gilbert (concours 95-05) au poste de secrétaire (Loisirs et Culture) à compter du 24 avril 1995, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 875-30 «zonage»**

**95-177**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-30, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, afin d'établir les normes d'implantations applicables à ces nouvelles constructions et nouveaux usages, et afin de fixer à un étage la hauteur minimale de tous les bâtiments principaux non-résidentiels autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 876-18 «lotissement»**

**95-178**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-18, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, et afin d'établir les exigences relatives aux opérations cadastrales applicables à ces nouvelles constructions et nouveaux usages», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8195

Résolution, adoption du règlement n° 642-21, CITF

95-179

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-21, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 53 (1995) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (CITF) autorisant le remplacement de deux (2) minibus au transport adapté de la CITF ainsi que les équipements desdits autobus, et décrétant un emprunt bancaire au montant de 190 000 \$ à ces effets», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion, amendement au règlement 775 concernant le stationnement

95-180

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 775 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIES PRIORITAIRES SE RENDANT ET AUTOUR DE CERTAINS ÉDIFICES COMMERCIAUX PAR DES VÉHICULES D'URGENCE». (775-B)

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement responsables, programmes d'été service Loisirs et Culture

95-181

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'embaucher les responsables suivants pour les programmes d'été au service Loisirs et Culture :

NOM	PÉRIODE	SALAIRE HEBDOMADAIRE
-----	---------	-------------------------

Surveillance dans les parcs :

M. Mario Biscaro	1 <sup>er</sup> mai au 1 <sup>er</sup> sept. 1995	295 \$
------------------	---	--------

Programme aquatique et tennis :

M. Benoit Tousignant	15 mai au 25 août 1995	295 \$
----------------------	------------------------	--------

Programme d'animation dans les parcs :

M <sup>me</sup> Pascale Pruneau	15 mai au 1 <sup>er</sup> sept. 1995	295 \$
M <sup>me</sup> Sophie Boisclair	15 mai au 1 <sup>er</sup> sept. 1995	295 \$

De plus, ces personnes feront partie de la banque d'employés étudiants temporaires pour l'année 1995.

ADOPTÉ

Résolution, vente à l'encan95-182

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville autorise la vente à l'encan, le 13 mai 1995, de 96 bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique.

ADOPTÉ

Résolution mandatant architecte, travaux d'aménagement terminus Fusey95-183

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la Ville mandate M. Jean-Paul Marchand, architecte, afin de préparer les plans et devis d'architecture des ouvrages municipaux effectués dans le cadre des travaux d'aménagement du terminus Fusey tels que du côté sud de la rue Fusey, panneau, enseigne, panneau des organismes, muret architectural etc... pour un montant total d'environ 3 500 \$ taxes en sus.

L'architecte agira sous la supervision du consultant mandaté dans le dossier.

Que lesdits honoraires soient défrayés à même le règlement d'emprunt n° 917.

ADOPTÉ

Résolution, concierge95-184

CONSIDÉRANT que la Ville a déjà un contrat de service d'entretien pour plusieurs édifices municipaux,

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

8197

ET RÉSOLU : que le Centre Culturel soit inclus dans le contrat d'entretien ci-dessus mentionné et en conséquence que le Conseil entérine la décision du Directeur des ressources humaines contenue dans sa lettre du 5 avril 1995 concernant M. Michel Francoeur.

ADOPTÉ

**Résolution, projet «Service Jeunesse Canada» (bibliothèque)**

**95-185**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme «**Service Jeunesse Canada**», emplois d'été pour étudiants, relativement à la bibliothèque.

Que M. Jacques Picard et/ou M<sup>me</sup> Francine Marcouiller est (sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

**Résolution, projet «Service Jeunesse Canada» (animation dans les parcs)**

**95-186**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme «**Service Jeunesse Canada**», emplois d'été pour étudiants, relativement à l'animation dans les parcs.

Que M. Jacques Picard et/ou M<sup>me</sup> Sophie Desfossés est (sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce avec le Gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

**Résolution, appui à Trois-Rivières, règlement concernant la circulation lourde**

**95-187**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la ville de Trois-Rivières dans ses démarches relatives à la circulation des véhicules lourds et approuve le règlement n° 1385 (1995) de la ville de Trois-Rivières tel que présenté à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, réserve pour journées de maladies****95-188**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine désire affecter à des fins spécifiques à même son surplus accumulé, les montants de réserve suivants :

- réserve pour journées de maladie accumulées soit portée de 450 000 \$ à 480 000 \$.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE :**

- Dépôt des états financiers de l'O.M.H.
- Dépôt du rapport annuel 1994 du service de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine.

*- suppléant*  
**Et son honneur le maire lève la séance.**

  
La greffière

  
Le maire - *suppléant*

8199

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 875-28, «Règlement amendant le règlement 875 concernant le zonage afin de régir les établissements offrant des spectacles à caractère érotique.

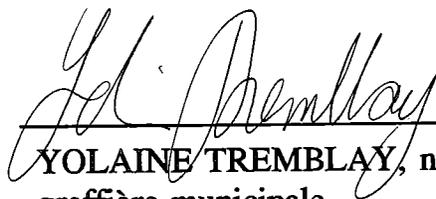
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-28 est de deux (2).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de deux (2).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-28 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19 avril 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 876-16, «Règlement amendant le règlement 876 concernant le lotissement afin de régir les établissements offrant des spectacles à caractère érotique.

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-16 est de deux (2).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de deux (2).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-16 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19 avril 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8201

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 875-29, «Règlement amendant le règlement 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et de régir l'étalement des vocations non-résidentielles dans cette zone.

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-29 est de soixante-sept (67).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de soixante-sept (67).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-29 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19 avril 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 876-17, «Règlement amendant le règlement 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone résidentielle Rb-3, moyenne densité, et de spécifier quelles exigences du règlement s'appliqueront à ces constructions et usages ajoutés.

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-17 est de soixante-sept (67).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de soixante-sept (67).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-17 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19 avril 1995.

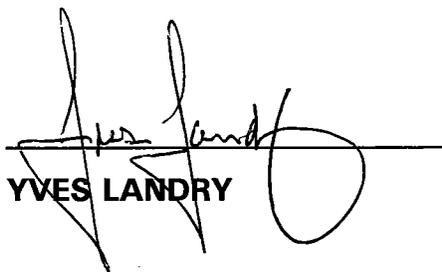
  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

## SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné **YVES LANDRY**, domicilié à 7060, Place Giraud, Condo 305, Ville d'Anjou, H1J 2J7, étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, jure que j'agirai en ma qualité de **directeur général** fidèlement et conformément à la loi, sans partialité, crainte, faveur, ni affection.

Ainsi Dieu me soit en aide!



**YVES LANDRY**

Je, soussigné **ALAIN CROTEAU** maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, domicilié à 275, rue Masson, Cap-de-la-Madeleine, G8W 1R8, certifie par les présentes, que la personne désignée ci-dessus a prêté devant moi, sur les Saints Évangiles, le serment d'office, à Cap-de-la-Madeleine, ce 1<sup>er</sup> mai 1995.



**ALAIN CROTEAU**

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**Ville de Cap-de-la-Madeleine**

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 1<sup>er</sup> mai 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### **Adoption de l'ordre du jour**

##### **95-189**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

#### **Adoption procès-verbal de la séance régulière du 18 avril 1995**

##### **95-190**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 avril 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

### **RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 avril 1995**

#### **PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau

Léo Beaulieu  
René Goyette  
Denis Tousignant  
Jeannot Paquin  
Michel Lavergne

ainsi que  
le directeur général,

M. Yvan Blouin, ing.

---

**A) Création d'une unité administrative en déontologie policière**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte la création d'une unité administrative en déontologie policière pour la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine.

**B) Évaluation du poste de contremaître général**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de retenir les services de «DELORME et ASSOCIÉS» pour procéder à l'évaluation des candidatures pour le poste de contremaître général (concours 95-06).

**C) Achat de billets pour la soirée Vins et Fromages - Croix-Rouge**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets pour la soirée Vins et Fromages organisée par le groupe des bénévoles-amis de Cap-de-la-Madeleine au profit de la Croix-Rouge, le 6 mai 1995.

**D) Panneaux promotionnels pour les Amuseurs publics**

Le Conseil réuni en Commission permanente permet au Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine d'installer cinq (5) panneaux promotionnels aux entrées de la Ville aux mêmes endroits que l'an dernier, ces derniers jugés stratégique pour la période qui s'étendra de la mi-juin à mi-août.

**E) Réception pour les chanteurs de Maçon en France**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte d'organiser une petite réception en l'honneur des chanteurs de Maçon en France, lundi le 1<sup>er</sup> mai à 9 h à la bibliothèque de Cap-de-la-Madeleine sur la demande de la Maîtrise du Cap afin de souligner leur passage dans notre Ville.

**F) Rénovation du bureau du greffe**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise les rénovations du Bureau du greffe, soit l'achat d'ameublement et les décorations dudit bureau, et que les frais soient prélevés à même les postes budgétaires n° 02-190-20-514 et n° 02-190-61-522.

**G) Subvention à la Croix-Rouge**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention de cent dollars (100 \$) à la Croix-Rouge, contribution financière relative au protocole d'entente sur les mesures d'urgence.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Demande de publicité pour l'information économique.

## 8206

- ◀ Conférence de presse, de l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine.
- ◀ Demande de réparations de dommages (M<sup>me</sup> Doris Boisvert), refusée.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Présentation d'un sommaire relatif du Service aux citoyens.
- Club de tir Mauricien (bail).
- Stages pour les archives, du 1<sup>er</sup> septembre au 15 décembre 1995.
- Travaux d'infrastructures, rue Saint-Alphonse (coût révisé des travaux).
- Passage à niveau, 5<sup>e</sup> Rue (présentement à l'étude).
- Acquisition de la partie 427 de CP Rail (proposition de location par la Ville).
- Présentation d'un échéancier pour l'installation d'un système de surveillance vidéo au garage municipal.
- Dépôt du programme de réfection des trottoirs (Phase I, 1995).
- Dépôt des états financiers pour l'année de l'Office municipal d'habitation (OMH).
- Dépôt du compte-rendu d'une réunion du Comité des travaux publics, en date du 29 mars 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### **Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 18 avril 1995**

#### **95-191**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 avril 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

### **Adoption liste de comptes**

#### **95-192**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 1<sup>er</sup> mai 1995, comprenant :

- |  |               |
|--|---------------|
| 1) les chèques n <sup>os</sup> 76884 à 77061 incl. : | 437 322,67 \$ |
| 2) les effets retournés :                            | 385,88 \$     |

Le tout totalisant un débours de : 437 708,55 \$

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 437 708,55 \$ est inclus :  
- le service de la dette :

260 986,53 \$

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-193**

Pour les décès de :

M. André Plante	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Guy Montambeault	par M. le cons. M. Lavergne
Frère Rosario Chevalier, F.S.G.	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Maurice Pagé	par M. le cons. D. Tousignant
M. Ludovic Mayrand	par M. le cons. L. Beaulieu

**Adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-194**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 26 avril 1995 du Comité des Loisirs soit adopté, sauf les articles 2, 3 et 4.

ADOPTÉ

**Résolution abrogeant et remplaçant la résolution 95-176, secrétaire au service Loisirs et Culture**

**95-195**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que soit abrogée la résolution numéro 95-176 et quelle soit remplacée par la présente résolution :

De nommer M<sup>me</sup> Jeannine Lesieur au poste de secrétaire (Loisirs et Culture), à compter du 8 mai 1995, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique et que la date d'ancienneté a été établie au 13 août 1993.

ADOPTÉ

**Résolution, nomination de 2 commis de bureau régulier, temps partiel à la bibliothèque**

**95-196**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

## 8208

**ET RÉSOLU** : De retenir les services de M<sup>me</sup> Hélène Bérubé à compter du 5 juin 1995 et de M<sup>me</sup> Line Sévigny à compter du 6 juin 1995, au poste de commis de bureau régulier à temps partiel à la bibliothèque (16 heures par semaine).

Ces personnes seront assujetties aux salaire et conditions de travail de la convention collective de travail du Syndicat canadien de la fonction publique.

**ADOPTÉ**

### Résolution, acceptation soumission, prolongement du système d'éclairage rue Chapleau

#### 95-197

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 8 avril 1995 concernant les travaux municipaux suivants : prolongement du système d'éclairage rue Chapleau, (N/Réf. : 256-10);

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions effectuée le 25 avril 1995 à 15h00, l'entrepreneur «**R. Dubuc inc.**» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 17 321,16 \$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 928 tel qu'en fait foi le certificat de fonds disponible émis le 1<sup>er</sup> août 1994, par le trésorier de la municipalité;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller MICHEL LAVERGNE  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que la municipalité adjuge à «**R. Dubuc inc.**» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 17 321,16 \$ (taxes incluses) tel que recommandé par René Gervais inc. groupe conseil, à la suite des soumissions ci-haut mentionnées.

**ADOPTÉ**

### Résolution, mandat à la ville de Trois-Rivières, achats regroupés produits chimiques pour le traitement des eaux

#### 95-198

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

**ATTENDU QUE** la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie -- Bois-Francs;

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que la ville de Trois-Rivières soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce pour l'année 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, rénovation du Club de canotage**

**95-199**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de Multi-Service P.L. inc. pour les travaux à être exécutés au Club de canotage plus spécifiquement à la base de béton pour quai, à l'entrepôt, au chalet, au terrassement extérieur, à la dalle de béton, au montant de 29 457,37 \$ incluant les taxes, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Lesdits travaux seront payés à même les postes budgétaires numéros 03-700-09-111 et 03-700-09-529 et le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, retrait de l'opposition à l'émission d'un permis de boissons en faveur de Resto Bistro L'Italia**

**95-200**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville retire son opposition à l'émission d'un permis de vente de boissons alcoolisées pour un restaurant et un bar en faveur du «**RESTO BISTRO L'ITALIA inc.**»,

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : d'abroger la résolution n° 95-141 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

**Résolution, résiliation d'un bail relativement à la location du lot 421-E**

**95-201**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le bail en faveur du «**Club de tir Mauricien**» relativement à la location d'un emplacement portant le numéro de lot 421-E du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ne soit pas renouvelé et prenne fin le 21 octobre 1995.

**EN CONSÉQUENCE**, le Conseil ratifie tous les gestes posés par M. le Maire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

# 8210

## Avis de motion, règlement d'amendement au zonage

### 95-202

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN D'ABROGER ET DE REMPLACER LES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES IMPLANTATIONS ET AMÉNAGEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET ACCESSOIRES AUTORISÉS DANS LES DIVERSES ZONES RÉSIDENTIELLES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, INSTITUTIONNELLES ET PUBLIQUES, ET D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ.» (875-31)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 1995.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

## Résolution, adoption du règlement n° 775-B

### 95-203

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 775-B, intitulé : «Règlement concernant le stationnement et l'aménagement des voies prioritaires se rendant et autour de certains édifices commerciaux par des véhicules d'urgences», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission, travaux municipaux rues Pie XII, Bruneau et Brière

### 95-204

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 15 avril 1995 concernant les travaux municipaux suivants : travaux d'aqueduc et d'égouts rues Pie XII, Bruneau et Brière, règlements 934 et 936;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions effectuée le 28 avril 1995 à 15h00, l'entrepreneur «Cap Excavation inc.» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 170 260,74 \$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par les règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 934 et 936;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU** : que la municipalité adjuge à «**Cap Excavation inc.**» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 170 260,74 \$ (taxes incluses).

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine ne pourra donner plein effet à la présente résolution que si le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 936 adopté en vue de permettre les travaux ci-haut mentionnés soit mis en vigueur.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, réfection toiture station de pompage Des Érables**

**95-205**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de **St-Louis & Frère inc.** pour la réfection de la couverture de la station de pompage Des Érables, au montant de 50 012,57 \$ étant la soumission conforme la plus basse présentée, selon la recommandation de M. Jean-Paul Marchand, architecte.

Lesdits travaux seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, voie de contournement**

**95-206**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 25 mars 1995 concernant les travaux municipaux à être effectués dans le cadre du programme «travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I) pour la construction des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de fossés, de drainage, pavage, bordures, éclairage et de feux de circulation de la voie de contournement du secteur du boulevard St-Maurice, incluant roulotte de chantier;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions l'entrepreneur «**Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.**» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 409 904,10 \$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 935;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller RENÉ GOYETTE

8212

**ET RÉSOLU** : que la municipalité adjuge à «Pagé Construction division Simard-Beaudry inc.» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 1 409 904,10 \$ taxes en sus, tel que recommandé par René Gervais groupe conseil, à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement personnel programmes de surveillances dans les parcs, tennis et mini-putt, été 1995**

**95-207**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que la liste du 25 avril 1995 concernant le personnel pour les programmes de surveillance dans les parcs, tennis et mini-putt, pour l'été 1995, soit acceptée telle que présentée à la présente séance, pour la période du 12 mai au 4 septembre 1995 au taux horaire de 6,50 \$, 35 heures par semaine.

Cette liste de personnes servira également, selon la priorité des résultats obtenus, comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

**Résolution, caissiers & caissières dans les piscines, été 1995**

**95-208**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : de retenir, pour la période d'été 1995, au poste de caissiers et caissières dans les piscines les personnes suivantes :

<b>ADAM, Louis</b>	<b>124, rue Chamberland</b>
<b>CARRIER, Johanne</b>	<b>237, rue Tétreault</b>
<b>LESPÉRANCE, Annie</b>	<b>125, rue Chauveau</b>
<b>BOISCLAIR, Julie</b>	<b>90, rue De Blois</b>

La période d'embauche sera du 22 juin au 16 août 1995 au salaire horaire de 6,50 \$ (voir liste du service Loisirs et Culture du 25 avril 1995).

ADOPTÉ

**Résolution, archives de la Ville**

**95-209**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : de mandater le groupe GESTAR services conseils et techniques, pour effectuer une analyse des besoins de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour mettre à jour ses archives.

Que les honoraires professionnels du groupe GESTAR soient défrayés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE :**

- Dépôt du sondage sur le bruit et la circulation lourde sur la rue Thibeau par M. Dany Rosa.

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

**8214**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 15 mai 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-210**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1er mai 1995**

**95-211**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> mai 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 1er mai 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu

René Goyette  
 Denis Tousignant  
 Jeannot Paquin  
 Michel Lavergne  
 Fernand Lajoie

ainsi que  
 le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Cours sur les assurances générales**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de retenir les services de Demontigny, Blier Assurances inc. pour un cours sur les assurances générales au tarif horaire de 70 \$.

**B) Tournoi de golf, hockey midget AAA du Québec**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets pour le 3<sup>e</sup> tournoi de golf bénéfice pour le Hockey Midget AAA du Québec qui aura lieu le 4 juin 1995.

**C) Gala des Jeunes Entreprises**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de deux (2) billets pour le gala des Jeunes Entreprises du Coeur du Québec qui aura lieu le 8 juin 1995 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières.

**D) Installation de pancartes**

Le Conseil réuni en Commission permanente permet l'installation de pancartes aux différentes entrées de la ville indiquant le CLSC Du Rivage.

**E) Achat de billets, dévoilement ville industrielle de l'année**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de huit (8) billets pour le dévoilement de la ville industrielle de l'année (concours énergétique 1995).

**F) Subvention, Association canadienne de la Marine Royale**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention de 100 \$ à l'Association canadienne de la Marine Royale pour l'érection d'un monument mémorial naval en mémoire de 31 navires de la Marine Royale Canadienne et dont le H.M.C.S. Cap-de-la-Madeleine.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Budget 1996 Le Baluchon (acceptée).
- ◀ Brunch Midget AAA à Laval (acceptée).
- ◀ Consultants VFP inc. (rencontre avec le Conseil à fixer).
- ◀ Campagne de financement de la Maison Carignan (refusée).
- ◀ Fondation de l'hôpital Cloutier (espace publicitaire, tournoi de golf; refusée).
- ◀ S.O.S. Remorquage Transport (importance de la répartition des territoires pour le remorquage).

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Impact Mauricie, programme de soutien pour les employés ayant des problèmes de drogue, d'alcoolisme ou autres; complément au programme déjà en place à la Ville.
- Inspection en eau potable.
- Élevage de faisans, envoi d'un avis au contrevenant par le Directeur de la Planification.
- Restaurant L'Amitié (dossier remis au Conseiller du quartier).
- Corporation Immobilière (cession de l'ancien boul. Des Grandes Prairies, la Greffière doit préparer règlement de fermeture).
- Vente de garage, règlement pour mettre fin aux abus.
- Centre Jean-Noël Trudel (remettre subvention).
- Remise à la Ville de 63 luminaires par le ministère des Transports (étudier la possibilité de transformation au mercure).
- Appui à la Chambre de Commerce district de Trois-Rivières (revient à la prochaine séance).
- La traverse de voie ferrée en tunnel 5<sup>e</sup> Rue (évaluer les coûts et considérer également l'avenue d'une traverse au dessus de la voie ferrée).
- Le bail TNT Express pour l'entreposage d'équipement (le Conseil conserve le statu quo).
- Parc Terrasse St-Maurice (tous les contrats de cessions et servitudes sont signés et les travaux sont débutés).
- DDD Ste-Marthe (négociations avec le Maire de Ste-Marthe du Cap).
- Lettre d'appui au Comité régional de la marche des femmes contre la pauvreté.
- Dépôt du rapport budgétaire au 31 mars 1995.
- Dépôt du rapport du projet programme d'économies budgétaires.
- Dépôt du procès-verbal du Comité Finance et Administration, réunion tenue le 28 avril 1995.
- Dépôt des états financiers au 31 décembre 1994 du site d'enfouissement sanitaire de Champlain.
- Dépôt du procès-verbal du Comité de la Sécurité publique, réunion tenue le 26 avril 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 1er mai 199595-212

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1<sup>er</sup> mai 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes95-213

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 15 mai 1995, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 77062 à 77238 incl. :	3 539 649,43 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 14 à 17 incl. :	455 048,92 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	808,93 \$
Le tout totalisant un débours de :	<u>3 995 507,28 \$</u>

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 3 995 507,28 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	85 363,54 \$
- un placement à la Banque Nationale du Canada au taux de 7,58% :	2 283 394,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale au taux de 7,58% :	<u>431 859,30 \$</u>
	2 800 616,84 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies95-214

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Rose-Aimée Lottinville Rancourt  
M. Gaston Peterson  
M<sup>me</sup> Carolle O'Shaughnessy  
M. Auguste Turcotte  
M<sup>me</sup> Maria Leboeuf Massicotte  
M<sup>me</sup> Fleurette Moreau Lamontagne

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant

Adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme95-215

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**8218**

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 9 mai 1995 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-216**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 10 mai 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement, sauf à l'article 11, pour le loyer qui doit être de 75 \$ par mois pour toute la période.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, camionnette**

**95-217**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Formule Pontiac Buick GMC** pour la fourniture d'une camionnette (4 x 2), deux roues motrices arrière suivant les spécifications de la Ville CMT-95-02 au montant de 20 721 \$, TPS de 1 450,47 \$, TVQ de 1 441,15 \$ pour un prix global de 23 612,62 \$ étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Ladite camionnette est payée à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-31 «zonage»**

**95-218**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-31, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'abroger et de remplacer les dispositions régissant les implantations et aménagements complémentaires et accessoires autorisés dans les diverses zones résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles et publiques, et d'aménagement différé», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, amendement à la résolution n° 94-251, comité de sécurité civile**

**95-219**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-251 soit modifiée en changeant le nom du directeur général dans «COMPOSITION DU COMITÉ» : "Le coordonnateur de l'organisation de la sécurité civile municipale, le directeur général, Monsieur Yves Landry".

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation plans et devis pour l'entrée ouest de la ville et autorisation à la CITF d'aller en appel d'offres**

**95-220**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les plans et devis préparés par les consultants mandatés à cette fin, en vue de la réalisation du projet du Terminus Fusey (travaux CITF) et des travaux municipaux sur la rue Fusey (entrée ouest de la ville rue Fusey, entre les rues Duplessis et Thibeau), et donne son autorisation pour procéder à la demande de soumissions en accord avec le protocole d'entente intervenu entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la CITF en date du 7 juin 1994, en référence à la résolution du Conseil n° 94-248, mais «excluant la structure, le toit et les fondations du bâtiment central du terminus» conditionnellement à l'autorisation finale du ministère du Transport du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution pour abroger et remplacer la résolution n° 95-206, voie de contournement**

**95-221**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 25 mars 1995 concernant les travaux municipaux à être effectués dans le cadre du programme «travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I) pour la construction des services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de fossés, de drainage, pavage, bordures, éclairage et de feux de circulation de la voie de contournement du secteur du boulevard St-Maurice;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions l'entrepreneur «Pagé Construction division de Simard-Beaudry inc.» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 950 055,10 \$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QU'** on devait réduire ces coûts pour être en accord avec les montants prévus au règlement n° 935 et qu'une version révisée du rang St-Malo, selon les prix unitaires de la soumission, a permis de réduire ceux-ci à 1 787 574,50 \$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 935;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-206 soit et est abrogée et remplacée par ce qui suit :

Que la municipalité adjuge à «Pagé Construction division Simard-Beaudry inc.» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés incluant la version révisée du rang St-Malo sur la base des prix unitaires de la soumission, pour la somme de 1 787 574,50 \$ taxes en sus, tel que recommandé par René Gervais groupe conseil.

**8220**

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

**Résolution pour mandater un arpenteur, partie du boul. Des Prairies désaffectée (sans désignation cadastrale)**

**95-222**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour préparer le plan de cadastre de la partie du boul. Des Prairies désaffectée montrée à l'originare et située entre le boul. Des Prairies actuel et le terrain appartenant au ministère des Transports, étant la partie résiduelle désaffectée du boul. des Grandes Prairies le long de la ptie 541 et ptie 540 du cadastre de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche inspecteur, économie eau potable, été 1995**

**95-223**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que M<sup>me</sup> Annie Huot soit embauchée comme inspecteur dans le cadre du programme de l'économie d'eau potable de l'été 1995, au taux de 7,50 \$ l'heure, pour 32,50 heures par semaine, pendant 14 semaines, soit du 16 mai 1995 au 18 août 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche apprenti-mécanicien**

**95-224**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de retenir, à compter du 5 juin 1995, les services de M. Alain Dumas comme apprenti-mécanicien, statut d'employé régulier, aux salaire et conditions de travail du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, nomination agent de liaison**

**95-225**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de nommer M. Émile Bernier au poste d'agent de liaison et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1995.

Cette nomination est conditionnelle à la démission du poste de sergent qu'occupait Monsieur Bernier. Donc, ce dernier sera considéré à compter du 1<sup>er</sup> juin 1995 comme un policier régulier tel que défini à l'article 3,06 de la convention collective de travail des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

8222

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 875-30, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, afin d'établir les normes d'implantation applicables à ces nouvelles constructions et nouveaux usages, et afin de fixer à un étage la hauteur minimale de tous les bâtiments principaux non-résidentiels autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-30 est de 174.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 32.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-30 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17 mai 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 876-18, «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, et afin d'établir les exigences relatives aux opérations cadastrales applicables ces nouvelles constructions et nouveaux usages».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-18 est de 174.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 32.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-18 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17 mai 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**8224**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 5 juin 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-226**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 15 mai 1995**

**95-227**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 mai 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 15 mai 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette

Denis Tousignant  
Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Résolution, utilisation de la bâtisse du relais portuaire**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'utilisation de la bâtisse du relais portuaire pour les toilettes et en cas de pluie pour la cuisson des hot-dogs, de 18h00 à 20h30 le 24 juin 1995, pour la 3<sup>e</sup> édition de la descente de radeaux.

De plus, lors de ladite activité, la Ville permet la consommation de bière sur le terrain du relais portuaire entre 16h30 et 20h30.

**B) Achat de billets**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets de golf de la Fondation des amis des Estacades qui aura lieu le 10 juin 1995.

**C) Compte rendu, comité Approvisionnement et Informatique**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte le compte rendu du comité Approvisionnement et Informatique du 28 avril 1995, pour les articles 1 à 4 inclusivement.

**D) Randonnée cycliste, Fondation des gouverneurs**

Le Conseil réuni en Commission permanente permet que la randonnée cycliste, organisée par la Fondation des gouverneurs dans le cadre de leur levée de fonds, passe sur son territoire soit sur la rue Notre-Dame (Route 138), le 10 septembre 1995, entre 8h30 et 13h30.

**E) Revue «Image de la Mauricie»**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de contribuer financièrement à la parution d'un numéro de la revue «Image de la Mauricie» sur la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**F) Cartes d'abonnement à la bibliothèque municipale**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de remettre vingt (20) cartes d'abonnement de la bibliothèque municipale, au comité d'école de l'École Dollard, afin qu'elles soient remises aux élèves gagnants du concours «Je trouve la devise».

**G) Résolution mandatant Pluritec, traverse piétonnière, tunnel de la voie ferrée sur la 5<sup>e</sup> Rue**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate les consultants Pluritec ltée afin qu'ils préparent une étude préliminaire définissant les coûts de construction et de faisabilité d'une traverse piétonnière en tunnel de la voie ferrée sur la 5<sup>e</sup> Rue. Les honoraires desdits consultants ne devant pas dépasser 3 000 \$ et seront prélevés à même le poste budgétaire n° 03-400-09-410.

## H) Commandite, tournoi de golf, Association des Résidents de Châteaudun

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une contribution financière de 50 \$ à titre de commandite à l'Association des Résidents de Châteaudun, pour leur tournoi de golf annuel.

## I) Subvention, Maison Jean-Lepage inc.

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention de 300 \$ à la Maison Jean-Lepage inc.

## J) Achat de billets, tournoi de golf

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf du Club de canotage du Cap qui aura lieu le 9 juin 1995.

### CORRESPONDANCE :

- ◀ Demande de services par l'Académie Les Estacades (acceptée).
- ◀ Rallye, chasse aux trésors de l'École Sacré-Coeur (demande acceptée).
- ◀ Carra (relevé des prestations sera envoyé à l'automne à tous les élus).
- ◀ Programme de retenue sur salaire pour économies, soumis par les Caisses populaires Desjardins.
- ◀ Association des travaux publics d'Amérique (refusée).
- ◀ Résolution d'appui demandée par la Chambre de Commerce de Trois-Rivières (remis à plus tard).

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Lieutenant à la Sécurité publique (dossier transmis à Delorme & Ass.).
- Contremaître général (dossier transmis à Delorme & Ass.).
- Guide d'intervention d'urgence (dossier cheminé par le Directeur général et les chefs de service concernés).
- Compte rendu par le Maire de la rencontre avec les représentants de Corporation Immobilière Mauricienne.
- Assermentation du Conseil d'administration de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe et St-Louis-de-France, le 20 juin 1995 à 16h00.
- Ouverture officielle de la saison de baseball de l'Association du baseball mineur de Cap-de-la-Madeleine le 27 mai 1995 à 12h30.
- Compte rendu de la rencontre avec le promoteur du projet de la rue Cooke (problème d'eau potable).
- Dossier 911, offre du service à d'autres municipalités (acceptée).
- Entrée ouest de la ville (honoraires de Nove Environnement).

- Limite de vitesse pour les bateaux sur le St-Maurice (pas de résolution).
- Dépôt du rapport d'activités, élections municipales, art. 513, L.E.R.
- Dépôt du rapport de Gestar sur les archives et leurs recommandations.
- Dépôt du rapport des permis de construction du mois d'avril.
- Dépôt de la conciliation bancaire pour janvier à mars 1995.
- Dépôt de la lettre de René Gervais, groupe conseil; modification de leurs honoraires, voie de contournement.
- Dépôt du procès-verbal de l'Office municipal d'habitation du 3 mai 1995.
- Dépôt d'une pétition de citoyens des rues Langevin et Du Parc sur les limites de vitesse.
- Dépôt de l'estimé global révisé au 8 mai 1995 pour les honoraires professionnels relativement à l'aménagement de l'entrée ouest de la ville.
- Dépôt des documents remis par le Comité des élus et des directeurs de police lors de leurs rencontre le 15 mai 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 15 mai 1995**

**95-228**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 mai 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-229**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 5 juin 1995 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 77239 à 77467 inclusivement, le tout totalisant un montant de 772 513,61 \$ soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 772 513,61 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 233 249,73 \$.

ADOPTÉ

8228

**Messages de sympathies**

**95-230**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Nicole Grenier	par M. le cons. J. Paquin
M. Réjean Longval	par M. le cons. F. Lajoie
M. Florent Beaudoin	par M. le cons. R. Goyette
M. Jules Godon	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Willie Lajoie	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Graziella Béland Laforce	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Annette Bissonnette Bergeron	par M. le cons. H.P. Courteau
Soeur Marie-Bernard (M. Gaucher)	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Adrien Godin	par M. le cons. M. Lavergne
M <sup>me</sup> Félicienne Beaumier Dufresne	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Roger Carle	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Alexandre Laforce	par M. le cons. R. Goyette
M. Jacques Crête	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Lucie Langevin Labonté	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Louise-Anna Gendron Gauthier	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Fébronie Paquin Roy	par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-231**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 31 mai 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement, avec modifications à l'article 7 à l'effet que le Conseil accorde la demande de la Société St-Jean-Baptiste St-Odilon et le Conseil retire l'article 8.

ADOPTÉ

**Résolution, cotisation annuelle à la Chambre de Commerce**

**95-232**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le paiement de la cotisation de la Ville à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1995 au 31 mai 1996, au montant de 325 \$ toutes taxes comprises, laquelle sera payée à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, convention avec Ste-Marthe (voie de contournement)**

**95-233**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine doit entamer des démarches pour procéder à l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap nécessaire pour la construction de la voie de contournement au croisement du Rang St-Malo;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de construction de ladite voie doivent s'effectuer prochainement, avant même que les procédures d'annexion soient complétées;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : d'approuver le protocole d'entente de principe avec Ste-Marthe-du-Cap pour l'annexion d'une partie du territoire de cette dernière requise pour la construction de la voie de contournement.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentés autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, lubrifiants**

**95-234**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de **Lubrifiants Pétro-Canada**, pour la fourniture d'approximativement 5 200 litres d'huile super plus 15W-40 au montant de 1,11 \$ le litre, d'approximativement 2 500 litres d'huile hydraulique Harmony AW32 au montant de 1,00 \$ le litre et d'approximativement 700 litres d'huile à transmission automatique Dextron II Mercon au montant de 1,17 \$ le litre, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse.

Les frais pour tel achat seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, aménagement parc Lamy**

**95-235**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de **Distribution Richard Tessier inc.** pour l'aménagement du parc Lamy consistant à quatre (4) tables de pique-nique, six (6) bancs, trois (3) paniers à rebuts avec couvercles et deux (2) balançoires au montant de 14 711,59 \$ toutes taxes incluses, étant la seule soumission conforme présentée.

Ledit aménagement est payé à même le fonds pour parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, voiture de police identifiée**

**95-236**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

## 8230

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Automobiles Rénald Boisclair Itée» pour la fourniture d'une voiture de police identifiée de l'année 1995, au montant de 23 685 \$, TPS de 1 657,95 \$, TVQ de 1 647,29 \$, pour un prix global de 26 990,24 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Ledit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

### Résolution, acceptation soumission, pavage en béton bitumineux

#### 95-237

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 29 avril 1995 concernant les travaux municipaux suivants : pavage en béton bitumineux, rues sur fondation de pierre : Chapleau, Cardinal-Roy et Lamy (règlements n° 915, 921, 928) et recouvrement de pavage existant, stationnement de la bibliothèque (règlement n° 863);

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions effectuée le 11 mai 1995 à 15h00, l'entrepreneur «Construction et pavage Maskimo Itée» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 131 928,83 \$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par les règlements d'emprunt n° 863, 915, 921 et 928;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller RENÉ GOYETTE  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que la municipalité adjuge à «Construction et pavage Maskimo Itée» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 131 928,83 \$ (taxes incluses).

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

### Résolution, acceptation soumission, terre arable

#### 95-238

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «Eugène Abran Excavation» pour la fourniture de 1500 mètres cubes de terre arable pour l'année 1995, au montant de 95 \$/12,3 m.c., TPS et TVQ en sus, F.A.B. Chantier, étant la seule soumission conforme présentée.

Les frais pour tel achat seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation compte rendu du Comité de circulation****95-239**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 11 mai 1995 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche personnel, programme d'animation dans les parcs****95-240**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'embaucher les dis-sept (17) premières personnes dont les noms apparaissent sur la liste du 31 mai 1995 ci-annexée, dans le cadre du programme d'animation dans les parcs pour l'été 1995, pour la période du 19 juin au 12 août 1995, au taux horaire de 6,75 \$ à 35 heures par semaine.

Que les autres personnes, par priorité de classement apparaissant sur cette liste, fassent partie d'une banque de remplacement.

De plus, cette liste servira également comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche personnel pour les piscines****95-241**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'embaucher les vingt-neuf (29) premières personnes dont les noms apparaissent sur la liste du 30 mai 1995 ci-annexée, pour travailler dans les piscines pour la période du 19 juin au 13 août 1995, selon les fonctions et taux horaires suivants :

→	Médaille de bronze	6,50 \$
→	Croix de bronze	7,00
→	Sauveteur national	7,50
→	Aide-moniteur	8,00
→	Leader	9,00
→	Moniteur Croix-Rouge	10,00
→	Responsable cours de natation	11,00
→	Moniteur Société de sauvetage	12,00

8232

Que les autres personnes, par priorité de classement apparaissant sur cette liste, fassent partie d'une banque de remplacement.

De plus, cette liste servira également comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

**Résolution, rachat d'émission d'obligations de la S.Q.A.E.**

**95-242**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'exercer l'option de racheter au complet, en 1995, le solde de l'émission décrite ci-après :

**S.Q.A.E. : Société québécoise d'assainissement des eaux**

Émission du :	15 août 1988
Série :	U
Groupe :	03
Projet :	0148
Solde en capital non amorti prévu au 15 août 1995 :	143 362,87 \$

ADOPTÉ

**Avis de motion, amendement au zonage**

**95-243**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN D'EXIGER LE RESPECT DES DISPOSITIONS DU CODE NATIONAL SUR LES INSTALLATIONS DU PROPANE, D'ABROGER CERTAINS PASSAGES RELATIFS AUX OCCUPATIONS PERMISES À L'INTÉRIEUR D'UN "IMMEUBLE COMMERCIAL (502)" ET AINSI RENDRE LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT APPLICABLES DANS TOUTES LES ZONES DU TERRITOIRE, ET DE SOUSTRAIRE CERTAINES MODIFICATIONS D'IMMEUBLES À L'OBLIGATION DE FOURNIR ET DE MAINTENIR DES CASES SUPPLÉMENTAIRES DE STATIONNEMENT.» (875-32)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 1995.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, adoption du projet de règlement 875-32, zonage****95-244**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-32, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'exiger le respect des dispositions du Code national sur les installations du propane, d'abroger certains passages relatifs aux occupations permises à l'intérieur d'un "immeuble commercial (502)" et ainsi rendre les dispositions du règlement applicables dans toutes les zones du territoire, et de soustraire certaines modifications d'immeubles à l'obligation de fournir et de maintenir des cases supplémentaires de stationnement», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, petite caisse à la bibliothèque****95-245**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise la création d'une «petite caisse» de 200 \$ pour la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ

**Résolution, demande d'emprunt temporaire****95-246**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas trois millions de dollars (3 000 000 \$) sous l'autorité des règlements suivants :

N° RÉGL.	DESCRIPTION	MONTANT AUTORISÉ	EMPRUNT
917	Réaménagement - rue Fusey	440 000 \$	100 000 \$
921	Infrastructures - rue Lamy	127 000	100 000
924	T.I.C.Q.	2 000 000	200 000
926	Terrasse St-Maurice	90 000	50 000
928	Extrémité : rue Chapleau	212 000	100 000
933	Expropriation - voie de contournement	550 000	400 000
934	Infrastructures - rues Bruneau & Pie XII	150 000	50 000
935	Voie de contournement	2 250 000	2 000 000
<b>TOTAL :</b>			<b>3 000 000 \$</b>

8234

Cet emprunt sera remboursé lors de l'émission d'obligations desdits règlements.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de trois millions de dollars (3 000 000 \$).

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement entente avec Ste-Marthe**

**95-247**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP RELATIVEMENT À DES TRAVAUX MUNICIPAUX EFFECTUÉS PAR LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-MARTHE-DU-CAP».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 1995.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, acquisition de terrains**

**95-248**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de gré à gré de Sanctuaire Notre-Dame du Cap, pour fins municipales, l'immeuble connu et désigné comme étant les lots numéros 113-115-1, 113-115-2 et 113-1-2ptie du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel que démontré sur le plan ci-joint.

Que la vente de gré à gré dudit immeuble soit consentie pour la somme nominale de 1 \$.

Que Sanctuaire Notre-Dame du Cap consente une servitude à la Ville de cinq (5) mètres de largeur à l'intérieur et à l'extérieur de l'emprise de la rue Des Oblats. Cette servitude s'appliquera sur cette rue située entre la rue Notre-Dame et la berge du fleuve St-Laurent, aux fins d'y construire éventuellement un collecteur pluvial destiné à drainer le parc industriel n° 2. De plus, Sanctuaire Notre-Dame du Cap

consent une servitude temporaire de 5 mètres de largeur supplémentaire pour toute la durée des travaux.

Que la ville confirme à Sanctuaire Notre-Dame du Cap qu'elle défraie entièrement les coûts annuels de la dette auprès de la S.Q.A.E. ainsi que les coûts annuels d'opération et d'entretien de la station de pompage du Sanctuaire.

Que l'acte de vente comporte toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M. Robert Carrier, notaire, soit et est mandaté à préparer l'acte de vente et servitude à intervenir et que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, ledit acte à intervenir.

ADOPTÉ

***Et son honneur le maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

8236

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, **lundi, le 19 juin 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire-suppléant	Denis Tousignant
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-249**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 5 juin 1995**

**95-250**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 juin 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 5 juin 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant

Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Subvention, SPA-M.**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ à la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc. payable comme suit; un chèque de 1 000 \$ et quant à la somme résiduelle de 1 000 \$, la Ville compense l'avance faite en novembre 1994 à titre d'emprunt temporaire en faveur de la Société protectrice des animaux de la Mauricie inc., laquelle avance n'a pas à être remboursée par cette dernière et en conséquence, la Ville consent à l'annuler à compter des présentes.

**B) Tournoi de golf, Association du hockey mineur**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf organisé par l'Association du hockey mineur de Cap-de-la-Madeleine.

**C) Subvention, Service prévention suicide**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention de 100 \$ à Service prévention suicide de Trois-Rivières.

**D) Remplacement vitre d'auto**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une somme de 260,39 \$ à M. Mario Carle pour le remplacement de sa vitre d'automobile brisée accidentellement par un employé de la Ville dans l'exercice de ses fonctions.

**E) Tournoi de golf, Ass. Résidents Châteaudun**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de quatre (4) billets pour le tournoi de golf organisé par l'Association des résidents de Châteaudun, qui aura lieu le 17 juin.

**F) Tournoi de golf, Société canadienne du cancer**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de deux (2) billets pour le tournoi de golf de la Société canadienne du cancer qui aura lieu le 16 juin 1995.

**CORRESPONDANCE :**

- ◀ Publicité : (carte pour piste cyclable) refusée.
- ◀ Écosystem : (économie énergétique dans les arénas) prendre informations auprès d'autres compagnies.
- ◀ Prévention de la criminalité Mauricie-Bois-Francs : tournoi de golf (refusé) et annonce de leur assemblée annuelle.
- ◀ Commission environnement CRD-04.

## 8238

- ◀ Société Alzheimer de la Mauricie, tournoi de golf (refusé).
- ◀ Fonds SOLID.

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Pose des codes à barres; économie réalisée.
- Lieu de résidence : remis à la prochaine commission permanente.
- 9-1-1 : compte rendu de la rencontre avec les autres municipalités de la MRC de Francheville.
- Délégation de Châteaudun : achat de cadeaux.
- Voie de contournement : compte rendu sur l'avancement des travaux.
- Terminus Fusey : mention des économies à être réalisées sur l'ensemble du projet; alimentation électrique aérienne au lieu de souterraine.
- Méchoui - Arbre des Oubliés : soirée patrons-employés le 7 juin 1995.
- Autoroute 40, viaduc Thibeau : description du plan de la nouvelle sortie.
- Rue Cooke : résumé de la rencontre avec les citoyens pour les problèmes d'eau.
- Démolition des bâtisses pour la voie de contournement, ouverture des soumissions le 14 juin 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### **Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 5 juin 1995**

#### **95-251**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 juin 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

### **Adoption liste de comptes**

#### **95-252**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 19 juin 1995 comprenant :

1) les chèques n° 77468 à 77669 inclus. :	3 780 920,22 \$
2) les paies n° 18 à 22 incl. :	626 547,12 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	1 083,56 \$

le tout totalisant un débours de : 4 408 550,90 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 4 408 550,90 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	308 013,81 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 7,725% :	2 600 000,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 7,725% :	435 000,00 \$
	<u>3 343 013,81 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-253**

Pour les décès de :

M <sup>me</sup> Thérèse Fillion Béland	par M. le cons. D. Tousignant
M. Adrien Paquin	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Dominique Goulet	par M. le cons. R. Goyette
M. Jean-Blaise Croteau	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Louise Côté Simon	par M. le cons. M. Lavergne
M. Jean-Blaise Croteau	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Exilda Fréchette	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Cora Perreault Tancrede	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Yves Gagné	par M. le cons. D. Tousignant
M. Paul-Émile Brassard	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Eugène Régimbald	par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme**

**95-254**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 13 juin 1995 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal Comité des Loisirs**

**95-255**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

## 8240

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 13 juin 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement. De plus, le Conseil a décidé d'aller en appel d'offres publiques pour la concession du restaurant de l'aréna Jean-Guy Talbot.

ADOPTÉ

### Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 95-236

#### 95-256

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-236 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«Que le Conseil accepte la soumission de **Trois-Rivières Chevrolet (1992) Itée**, pour la fourniture d'une voiture de police identifiée de l'année 1995, au montant de 24 459 \$, TPS de 1 712,13 \$, TVQ de 1 701,12 \$, pour un prix global de 27 872,25 \$, étant le seul soumissionnaire pouvant répondre à la demande.

Ledit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

### Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 95-208

#### 95-257

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que pour faire suite à l'entente intervenue avec le Syndicat de la fonction publique, la résolution n° 95-208 soit annulée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«de retenir, au poste de caissiers et caissières dans les piscines, les personnes suivantes :

◀	<b>Johanne Carrier</b>	-	<b>237, rue Tétreault</b>
◀	<b>Dave Grenier</b>	-	<b>363, rue Arcand</b>
◀	<b>Karine Vallières</b>	-	<b>37, boul. Ste-Madeleine</b>
◀	<b>Martin Roy</b>	-	<b>160, rue Ouimet, #3</b>

La période d'embauche sera du 23 juin au 13 août 1995 au taux horaire de 6,50 \$.

De retenir également, pour la pose des codes à barres à la bibliothèque, les personnes suivantes :

◀	<b>Stéphanie Gélinas-Juneau</b>	-	<b>130, rue Card.-Villeneuve</b>
◀	<b>Martine Bergeron</b>	-	<b>425, rue Gélinas</b>
◀	<b>Annie Lespérance</b>	-	<b>125, rue Chauveau</b>
◀	<b>Julie Boisclair</b>	-	<b>90, rue De Blois</b>
◀	<b>Louis Adam</b>	-	<b>124, rue Chamberland</b>

La période d'embauche sera du 26 juin 1995 et prendra fin au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 1995, au taux horaire de 6,50 \$.

Les substituts à ces programmes seront :

◀	Véronique Brouillette	-	95, rue Cossette
◀	Nathalie Léonard	-	68, rue Boisvert
◀	Laurent Poliquin	-	433, rue Outremont
◀	Catherine Therrien	-	201, rue Des Chenaux»

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, démolition d'immeubles**

**95-258**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en soumission faite par voie écrite concernant des travaux de démolition d'immeubles situés au 40 et 50, rue Mont-calm; 511 et 513, boul. Ste-Madeleine (règlement n° 933);

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions effectuée le 14 juin 1995 à 15h, l'entrepreneur «Les démolitions Richard Bouchard inc.» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 2 400 \$ taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 933;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que la municipalité adjuge à «Les démolitions Richard Bouchard inc.» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 2 400 \$ taxes en sus.

Que la démolition desdites bâtisses débute le 21 juin 1995 tout en respectant la qualité de vie et la sécurité des locataires en place dans lesdites bâtisses.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, signature entente avec Bell Canada, service 9-1-1**

**95-259**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville désire mettre en fonction un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 (SCAU) et que pour ce faire, la ville doit conclure une entente avec Bell Canada pour le service public d'appels d'urgence 9-1-1 afin que ladite compagnie de téléphone puisse se doter des infrastructures nécessaires pour fournir les lignes d'accès de tel service;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** d'approuver l'entente préparée par Bell Canada conformément aux modalités et conditions énoncées à l'article 1400 du Tarif général de Bell Canada approuvés par le CRTC afin que la ville adhère au service public d'appels d'urgence 9-1-1.

8242

Que par les présentes, M. le maire Alain Croteau et la greffière, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la ville, l'entente à intervenir avec Bell Canada.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 875-31, zonage**

**95-260**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-31, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'abroger et de remplacer les dispositions régissant les implantations et aménagements complémentaires et accessoires autorisés dans les diverses zones résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles et publiques, et d'aménagement différé», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 938, entente avec Ste-Marthe, voie de contournement**

**95-261**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 938, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap relativement à des travaux municipaux effectués par la ville de Cap-de-la-Madeleine à l'intérieur des limites de la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement financement du service 9-1-1**

**95-262**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF AUX FINS DE FINANCER LE SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE (9-1-1) DE LA MUNICIPALITÉ».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement concernant la circulation et le stationnement****95-263**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-01 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 1995.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, coûts installations occasionnés à Bell et Vidéotron, voie de contournement****95-264**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte de défrayer les coûts de déplacement et d'installation occasionnés à Bell Canada et Vidéotron ltée, dans le cadre de la voie de contournement du secteur du boul. St-Maurice, le tout selon leurs estimations respectives aux montants de 21 154,23 \$ et 375,88 \$.

Que le coût des travaux soit imputé au règlement n° 935.

ADOPTÉ

**Résolution, chansonnier, parc Des Chenaux****95-265**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la présence de **M. Stéphane Roy** comme chansonnier au parc Des Chenaux, aux heures et dates acceptées par le service Loisirs et Culture.

ADOPTÉ

8244

Résolution, cases de stationnement

95-266

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville exempte M. Michel Desmarais, propriétaire de la compagnie B.M.L. enr., de fournir trois (3) cases de stationnement supplémentaires pour son commerce projeté au 155, rue Lorette à Cap-de-la-Madeleine, et lui permet de compenser monétairement pour ladite exemption de case de stationnement pour la somme de 3 000 \$, telle que permise par la réglementation de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, fermeture rue Beaudin, fête de la St-Jean-Baptiste

95-267

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte de fermer la rue Beaudin pour la journée du 24 juin 1995, de 8h à minuit.

ADOPTÉ

Avis de motion, règlement de fermeture de rue

95-268

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT IMPOSANT LA FERMETURE DE LA CÔTE PUBLIQUE FACE À LA RUE DUGUAY SITUÉE ENTRE LA RUE NOTRE-DAME ET LE FLEUVE ST-LAURENT, SOIT LES LOTS 154-2 ET 154-6 DU CADASTRE OFFICIEL DE CAP-DE-LA-MADELEINE».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>e</sup> jour du mois de juin 1995.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, nouveau maire-suppléant

95-269

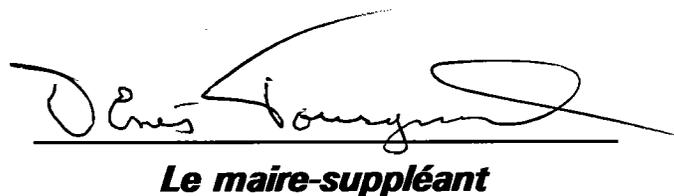
Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : que M. le conseiller Jeannot Paquin soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 1995 inclusivement.

ADOPTÉ

***Et Monsieur le maire-suppléant lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire-suppléant

# 8246

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **3 juillet 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

## Adoption de l'ordre du jour

### 95-270

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

## Adoption procès-verbal de la séance régulière du 19 juin 1995

### 95-271

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 juin 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## **RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

### **Séance du 19 juin 1995**

---

#### **PRÉSENTS :**

Monsieur le Maire-suppléant	Denis Tousignant
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin

Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Congrès des directeurs de police**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise M. Jean-Marie Jodoin à distribuer 300 épinglettes de l'emblème de la ville lors du congrès des directeurs de police.

**B) Étude - conditions sonores, immeuble du 78, boul. Ste-Madeleine**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate **Decibel Consultants inc.** pour effectuer une étude portant sur les conditions sonores prévalant dans les logements avoisinant l'immeuble sis au 78, boul. Ste-Madeleine. Les frais seront prélevés à même le poste budgétaire 02-480-00-410.

**C) Piquetage, parc Terrasse St-Maurice - arpenteur**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate **M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre**, pour effectuer le piquetage au parc Terrasse St-Maurice pour la somme de 400 \$, laquelle somme sera payée en partie par les propriétaires du parc Terrasse St-Maurice et par la Ville.

**D) Ajustements d'honoraires, projet rue St-Alphonse**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte la demande d'ajustements d'honoraires professionnels pour la firme Mésar, pour le projet de la rue St-Alphonse, soit la somme de 20 000 \$ taxes incluses.

**E) Forum - gestion municipale**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de défrayer les coûts d'inscription de MM. Alain Croteau, Yves Landry et Yvan Blouin au forum de la gestion municipale qui aura lieu à Trois-Rivières les 5 et 6 octobre 1995.

**F) Subvention - Société canadienne de la sclérose en plaques**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise le versement d'une subvention symbolique de 25 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour leur activité Vélotour qui aura lieu les 26 et 27 août 1995.

**G) Tournoi de golf - Chevaliers de Colomb**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat de deux (2) billets pour le tournoi de golf des Chevaliers de Colomb qui aura lieu le 8 juillet 1995.

**H) Prêt du centre communautaire Des Ormeaux**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de prêter le centre communautaire Des Ormeaux pour l'activité «l'interdéfi» organisé par les employés du centre hospitalier Cloutier.

## **I) Programme des réfection des trottoirs**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte le programme de réfection des trottoirs et des bordures, phase II 1995, préparé le 12 juin 1995 par M. Yvon Lemieux, surintendant général au service de la voirie.

## **J) Tournoi de golf - fondation des maladies du coeur du Québec**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat d'un (1) billet pour le 17<sup>e</sup> tournoi de golf de la Fondation des maladies du coeur du Québec qui aura lieu le 25 août 1995.

## **K) Entente - Michel Lamy**

Le Conseil réuni en Commission permanente approuve le protocole d'entente avec M. Michel Lamy relatif à la réalisation et à la cession à la Ville des travaux d'infrastructures municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de puisards, de fondation de rue, de pavage, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagement de bandes gazonnées dans le prolongement de la rue Cooke sur une longueur d'environ 102 mètres, à partir de la ligne d'emprise ouest de la rue Cardinal-Roy, et à la construction d'ouvrages par la disposition de l'eau provenant des drains de toit et des eaux de ruissellement du stationnement privé.

Que M. le maire Alain Croteau et la greffière, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le protocole à intervenir.

## **CORRESPONDANCE :**

- ◀ Publicité Le Nouvelliste - foire «trott-art» (refusée).
- ◀ Subvention, Rendez-vous féminins (refusée).

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Nouvel outil disponible permettant de mieux planifier les activités touristiques (calendrier des événements touristiques).
- Empiètement exercé par des citoyens sur les terrains de la ville (l'urbanisme doit envoyer un avis).
- Mesures d'urgence (dépôt d'un échéancier par la présentation de bottins des mesures d'urgence).
- Terminus Fusey (dépôt du tableau démontrant l'estimé global révisé au 15 juin 1995).
- D.D.D. (ouverture des soumissions le 27 juin 1995).

## **DÉPÔT :**

- Dépôt du compte rendu d'une réunion du comité des travaux publics ayant eue lieu le 13 juin 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 19 juin 1995****95-272**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 juin 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes****95-273**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 3 juillet 1995 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 77670 à 77834 inclusivement comportant des débours se totalisant à 447 972,81 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 447 972,81 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 5 490 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****95-274**

Pour les décès de :

M. Daniel Turcotte  
M<sup>me</sup> Marguerite Guillemette Mélançon  
M<sup>me</sup> Délia Lampron Lefebvre  
M. Renald Hardy  
M<sup>me</sup> Chantal Dallaire Prince, ainsi que  
Kim, Jessy, Mathieu et  
James Dallaire Prince  
M. Louis-Georges Beaumier  
M. Viateur St-Louis  
M. Laurent Bergeron  
M<sup>lle</sup> Marie-Jeanne Massicotte

par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette

par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, adoption du compte rendu du Comité de circulation****95-275**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 6 juin 1995 du Comité de circulation soit et est adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

8250

**Résolution autorisant l'Association des résidents de Châteaudun à demander un permis de vente de boissons**

**95-276**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente et de consommation de boissons alcooliques sur le terrain du parc Ste-Bernadette à l'occasion des festivités de la fin de semaine champêtre qui aura lieu du 20 au 23 juillet 1995.

ADOPTÉ

**Résolution concernant le projet de loi 92 modifiant le code de procédure pénale**

**95-277**

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> octobre 1990, le Code de procédure pénale du Québec entrerait en vigueur;

**ATTENDU QUE** nos règles applicables en matière d'exécution de jugements sont prescrites par le Code de procédure pénale;

**ATTENDU QUE** la création du programme de travaux compensatoires devenait une nouvelle alternative à l'emprisonnement ayant pour but de freiner l'engorgement des établissements de détention et d'humaniser l'administration de la justice;

**ATTENDU QUE** l'émission d'un mandat d'emprisonnement favorise le paiement des amendes sans détention effective puisque les contrevenants vont en majorité, à ce stade des procédures, acquitter les sommes dues;

**ATTENDU QUE** le projet de loi 92, Loi modifiant le Code de procédure pénale, présenté par l'honorable Paul Bégin, ministre de la Justice, abolit ces mesures d'exécution des jugements reliés à la circulation et au stationnement, et ce, sans offrir aucune alternative équivalente;

**ATTENDU QUE** l'adoption des articles 30 et 32 signifie l'anéantissement du programme de travaux compensatoires instauré par le ministère de la Sécurité publique et la fermeture massive de dossiers pour impossibilité de perception;

**ATTENDU QUE** la suspension de permis ne touche qu'une certaine catégorie de contrevenants en ce que plusieurs conduisent malgré la sanction de leur permis;

**ATTENDU QUE** l'abolition de ces mesures prive les percepteurs de recours contre les défendeurs insaisissables alors qu'elle pénalise les défendeurs saisissables de façon discriminatoire;

**ATTENDU QUE** face à l'impunité, les contrevenants seront incités à ne pas payer leurs amendes, voir même à ne pas respecter les règles de la sécurité routière et de la circulation;

**ATTENDU QUE** le Ministre de la Justice entend faire adopter unilatéralement ce projet de loi, sans avoir consulté les municipalités et les intervenants judiciaires, et sans avoir mesuré les impacts néfastes qu'il pourrait avoir sur l'administration de la justice;

**ATTENDU QU'**il existe des alternatives pour maintenir applicables le programme de travaux compensatoires ainsi que les mandats d'emprisonnement, tout en tenant compte des impératifs budgétaires du gouvernement et des municipalités;

**POUR CES RAISONS**, il est

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose vivement à l'adoption des articles 30 et 32 du projet de loi 92 Loi modifiant le Code de procédure pénale;

Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine recommande de retirer les articles 30 et 32 du projet de loi 92 ou, sans restreindre la portée de ce qui précède, de reporter l'adoption desdites dispositions;

Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine recommande que les mesures d'exécution des jugements soient à nouveau étudiées avec la collaboration des membres de l'Association des greffiers de Cours municipales du Québec et qu'à cet effet, un comité soit formé, ayant pour mandat :

- ◀ d'évaluer l'importance du programme de travaux compensatoires comme mesure d'exécution à l'égard des personnes qui tout en étant insolvable ont le désir de régler leurs amendes;
- ◀ d'évaluer à quels niveaux l'accès au programme de travaux compensatoires pourrait être restreint;
- ◀ de déterminer les critères d'admissibilité au programme à être appliqués de façon uniforme par tous les percepteurs d'amende;
- ◀ d'évaluer l'importance de maintenir l'emprisonnement comme mesure d'exécution à l'égard des récidivistes ou des contrevenants qui font fi de toutes les autres mesures existantes;
- ◀ d'évaluer quelles autres mesures favorisant le paiement des amendes pourraient être utilisées en plus des travaux compensatoires, pour rendre encore plus exceptionnel le recours à l'emprisonnement, mais tout en le maintenant en vigueur;
- ◀ d'évaluer l'opportunité d'adopter de nouvelles mesures telles que la retenue du véhicule par la pose d'un sabot de Denver, la suspension du permis de conduire pour toutes les infractions, incluant le stationnement, le non renouvellement ou la saisie de la plaque d'immatriculation;
- ◀ d'évaluer les mesures d'exécution utilisées dans les autres provinces, en mesurer les exigences en termes de ressources financières et gouvernementales, et faire des propositions au gouvernement.

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre de la Justice, au Ministre de la Sécurité publique, au Ministre des Transports, au Président de l'Union des municipalités du Québec, à la Présidente de l'Union des municipalités régionales de comté, au Directeur des services professionnels et des affaires juridiques, à la Coordinatrice aux Cours municipales et au Président de l'Association des greffiers de Cours municipales.

**ADOPTÉ**

8252

**Résolution, opposition à l'émission d'un permis demandé à la Régie par Restaurant Stratos du Cap enr.**

**95-278**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis additionnel de un (1) bar sur terrasse (suite à cession) à 9004-2235 Québec inc., Restaurant Stratos du Cap enr., 10, rue Tourigny à Cap-de-la-Madeleine (dossier 186-593), parce que le projet de terrasse n'est pas conforme aux exigences du règlement de zonage n° 875 présentement en vigueur dans la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure**

**95-279**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Guy Bordeleau à l'égard de la transformation d'usage nécessitant une dérogation au règlement de lotissement pour la propriété sise au 962, rue Thibeau et ce, suivant les conditions préalables et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme inscrites au procès-verbal de la réunion tenue mardi le 13 juin 1995. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation, à laquelle la demande du requérant sera étudiée, au lundi 7 août 1995, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

**Résolution autorisant Consultants René Gervais à présenter plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation**

**95-280**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil approuve les plans et devis préparés par «Consultants René Gervais inc.» relativement à des travaux d'infrastructures municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de puisards, de fondations de rue, de pavage, de trottoirs, d'éclairage de rue et d'aménagement de bandes gazonnées dans le prolongement de la rue Cooke, sur une longueur d'environ 102 mètres à partir de la ligne d'emprise ouest de la rue Cardinal-Roy, et à la construction d'ouvrages pour la disposition de l'eau provenant des drains de toit et des eaux de ruissellement du stationnement privé, et autorise Consultants René Gervais inc. à soumettre, pour approbation, au ministère de l'Environnement, lesdits plans et devis.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant laboratoire pour procéder au contrôle de qualité des travaux de béton à être exécutés au cours de l'été 1995**

**95-281**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le laboratoire Shermont inc. soit mandaté pour procéder au contrôle qualitatif des travaux de béton bitumineux à être exécutés au cours de l'été 1995 en référence aux règlements d'emprunt n° 863, 915, 921 et 928.

ADOPTÉ

**Résolution pour défrayer les coûts de déplacement et d'installation occasionnés à Bell Canada, terminus Fusey**

**95-282**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de défrayer les coûts de déplacement et d'installation occasionnés à Bell Canada dans le cadre des travaux d'aménagement du terminus d'autobus de la rue Fusey, le tout selon l'estimation des coûts au montant de 6 933 \$.

Que le coût des travaux soit imputé au règlement n° 924.

ADOPTÉ

**Résolution pour défrayer les coûts de déplacement et d'installation occasionnés à Hydro-Québec, voie de contournement**

**95-283**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte de défrayer les coûts de déplacement et d'installation occasionnés à Hydro-Québec, dans le cadre de la voie de contournement du secteur du boul. St-Maurice, le tout selon leur estimation au montant de 13 264,36 \$.

Que le coût des travaux soit imputé au règlement n° 935.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche contremaître général**

**95-284**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de retenir les services de M. Alain Fournier à compter du 10 juillet 1995, comme contremaître général, aux conditions de travail de la politique de gestion des cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

## 8254

Considérant sa formation et son expérience pertinente à la fonction, son salaire sera celui de l'échelon 8 prévu au poste de contremaître général de la politique de rémunération des cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

### Résolution, acceptation soumission, D.D.D.

#### 95-285

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Chemcycle environnement**» pour la cueillette conjointe des déchets domestiques dangereux - année 1995, au montant de 24 675 \$, TPS au coût de 1 727,25 \$, TVQ au coût de 1 716,15 \$, pour un montant global de **28 118,40 \$**, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

Ladite cueillette sera payée à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

### Résolution, adoption du règlement n° 800-04 concernant la circulation et le stationnement

#### 95-286

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 800-04, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 800-01 concernant la circulation et le stationnement relativement à la circulation des véhicules lourds», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

### Résolution, adoption du règlement n° 937 concernant service d'urgence 9-1-1

#### 95-287

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 937, intitulé : «Règlement imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence (9-1-1) de la municipalité», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

### Résolution pour modifier la résolution n° 95-248, terrain Sanctuaire

#### 95-288

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-248 soit modifiée de la façon suivante, savoir : que les mots «M. Robert Carrier», soient remplacés par : «M. Michel Carrier».

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement d'emprunt, rue Lemire**

**95-289**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 180 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUTS COMBINÉS DU SECTEUR DE LA RUE LEMIRE INCLUANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME "TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC" (VOLET I) EN APPROPRIANT, D'UNE PART, LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AU MONTANT DE 60 000 \$ POUR FINANCER LA PARTIE DES COÛTS IMPUTABLES À LA MUNICIPALITÉ ET D'AUTRE PART, EN APPROPRIANT UNE SUBVENTION DE 60 000 \$ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PROVENANT DE CE PROGRAMME ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 60 000 \$ POUR FINANCER LA PARTIE DES COÛTS IMPUTABLES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VERTU DUDIT PROGRAMME».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1995.

(Signé)

**RENÉ GOYETTE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution pour mandater firme d'ingénieurs, préparation de plans et devis**

**95-290**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate Consultants Mésar inc. pour préparer, dans le cadre du programme des «Travaux d'infrastructures Canada-Québec», les relevés, les plans et devis, les documents d'appel d'offres, l'analyse des soumissions, le dossier de présentation au ministère de l'Environnement et de la Faune, et faire la surveillance des travaux pour le projet de réparation de la rue Lemire et de la rue St-Henri.

Que le montant des honoraires de ladite firme soit pris à même le budget de l'année 1995, poste n° 03-400-02-410.

ADOPTÉ

8256

**Résolution, coûts occasionnés à Hydro-Québec, terminus Fusey**

**95-291**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil municipal accepte de défrayer les coûts de déplacement et d'installation occasionnés à Hydro-Québec dans le cadre des travaux de déménagement du terminus d'autobus de la rue Fusey, le tout selon l'estimation des coûts au montant de 8 651 \$, taxes en sus.

Ces coûts seront payés à même le règlement d'emprunt n° 917.

ADOPTÉ

**Résolution, demande de fonds supplémentaires, programmes PRIL et RÉPARACTION**

**95-292**

**CONSIDÉRANT QUE** les enveloppes budgétaires prévues pour les programmes PRIL et RÉPARACTION de Cap-de-la-Madeleine s'avèrent nettement insuffisantes, compte tenu des demandes en attente (86) et des prévisions les plus récentes :

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine adresse à M. Guy Chevrette, ministre des Affaires municipales, une demande à l'effet d'augmenter de 250 000 \$ l'enveloppe budgétaire du programme PRIL et de 60 000 \$ aussi l'enveloppe budgétaire du programme RÉPARACTION, de sorte que les dossiers en attente puissent être traités à la satisfaction des citoyens concernés.

ADOPTÉ

**Résolution, opposition de la Ville à la demande de permis d'alcool par la Fraternité des mousquetaires du Cap**

**95-293**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à la demande de permis d'alcool par la Fraternité des mousquetaires du Cap, conseil 2 inc., représentée par M. Raymond Rouette, pour les 13, 14 et 15 juillet 1995, à l'occasion de l'activité foire trott«art», étant donné que l'emplacement choisi est un terrain qui doit être utilisé comme stationnement seulement selon notre réglementation sur le zonage.

ADOPTÉ

***Et Monsieur le maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 875-31, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'abroger et de remplacer les dispositions régissant les implantations et aménagements complémentaires et accessoires autorisés dans les diverses zones résidentielles, commerciales, industrielles, institutionnelles et publiques, et d'aménagement différé».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-31 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de deux (2).

Que le règlement n° 875-31 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5 juillet 1995.

  
\_\_\_\_\_  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8258

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière, déclare avoir ajourné le 17 juillet 1995 à 20h30 ladite séance prévue pour ce même jour, par défaut de quorum, au 7 août 1995 à 20h00.

Les seuls conseillers qui étaient présents lors de l'ajournement sont MM. Jeannot paquin et René Goyette.



YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance d'ajournement du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 août 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 95-294

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 1995

##### 95-295

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juillet 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

### **RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

#### **Séance du 3 juillet 1995**

#### **PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant

Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Tournoi de golf, Association des loisirs des policiers-pompiers du Cap**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat d'un billet pour le tournoi de golf organisé par l'Association des loisirs des policiers-pompiers de la ville de Cap-de-la-Madeleine, qui se tiendra le 18 août 1995 au profit des grands brûlés.

**B) Fermeture partie de la côte Duguay**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la fermeture d'une partie de la côte Duguay, partant du fleuve St-Laurent jusqu'aux habitations existantes, et mandate Clôtures Cambrek inc. à clôturer pour empêcher l'accès du public à cette partie de la côte fermée et ce, au coût estimé par ladite compagnie en date du 30 juin 1995.

**C) Spectacle de balle humoristique**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise les 4 As de la balle rapide à tenir leur activité «spectacle de balle humoristique de 4 As» au terrain de balle de l'aréna Jean-Guy Talbot le 13 août 1995 à 19h30.

**D) Achat d'une plaque souvenir, retraite du juge Rioux**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de partager les coûts pour l'achat d'une plaque souvenir pour M. Richard Rioux, juge de la Cour municipale, en retraite depuis le 10 juin 1995, avec la conférence des juges municipaux et les autres municipalités impliquées.

**E) Tournoi de golf, Maison Jean-Lepage**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise l'achat d'un billet pour le tournoi de golf de la Maison Jean-Lepage le 14 juillet 1995.

**F) Fermeture temporaires de rues, festival des amuseurs publics**

Le Conseil réuni en Commission permanente autorise la fermeture de la rue Fusey, entre Rochefort et Baillargeon sur deux voies, entre 20h00 et minuit pendant le festival des amuseurs publics qui se tiendra les 4, 5 et 6 août 1995; la rue Des Chenaux, entre Fusey et Rousseau et la rue Rousseau, entre Des Chenaux et Rochefort, et ce pour toute la durée des festivités.

**G) Inspection sous-marine - quai du Sanctuaire**

Le Conseil réuni en Commission permanente mandate Maurecon inc. pour effectuer une inspection sous-marine avec enregistrement sur vidéo et produire une évaluation technique identifiant les travaux correctifs et les coûts pour remettre en état le quai appartenant au gouvernement fédéral (communément appelé le quai du Sanctuaire), le tout conçu par un ingénieur informé des techniques maritimes.

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le poste budgétaire 02-331-00-410.

#### CORRESPONDANCE :

- ◀ Créativité absolue (impression d'une brochure; refusée).
- ◀ Championnat universitaire de soccer à l'U.Q.T.R. (subvention; refusée).
- ◀ Les concessions estivales Jean-François Balleux (emplacement pour un module à patates frites; refusée).
- ◀ Invitation à la conférence de presse du Club de canotage pour le 5 juillet 1995.
- ◀ Armée du Salut (demande pour installer des conteneurs servant à amasser les vêtements; refusée).
- ◀ Demande de subvention par Carl Gourgue pour sa participation au championnat de l'est du Canada au football (refusée).
- ◀ Invitation lancée à la Ville pour devenir membre du groupe «Les arts et la ville» (refusée).
- ◀ Tournoi de golf de la jeune Chambre de Commerce 04 (refusée).

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- Empiètement sur terrain de la ville, rue Chapleau (regarder la possibilité de clôturer).
- Vente de garage (plainte référée au département d'urbanisme pour qu'il fasse pression sur les contrevenants).
- Archives (résolution à passer à la séance du 7 août 1995).
- Viaduc rue Thibeau et autoroute 40 (explication du plan)
- Système de surveillance au garage, appel d'offres prévu pour le 8 juillet 1995.
- Voie de contournement (négociation avec locataire du 506, boul. Ste-Madeleine).

#### DÉPÔT :

- Dépôt étude hydraulique, collecteur Barkoff.
- Dépôt d'un rapport préparé par M. Roger Nadeau sur les dispositifs économiseurs d'eau.
- Conciliation de banque, avril et mai 1995.
- Rapport des permis de construction, mai 1995.
- Compte rendu d'une réunion régulière du Comité de sécurité civile municipal en date du 14 juin 1995.
- Procès-verbal de la rencontre du Comité de la sécurité publique en date du 13 juin 1995.

# 8262

→ Données sur l'état de l'organisation policière au Québec en 1994.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

## Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 3 juillet 1995

### 95-296

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juillet 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

## Adoption liste de comptes

### 95-297

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 21 juillet 1995, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 77835 à 78031 incl. :	6 985 774,41 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 23 à 26 incl. :	554 004,77 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	692,55 \$

le tout totalisant un débours de : 7 540 471,73 \$

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 7 540 471,73 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	73 039,81 \$
- placement à la Banque Nationale au taux de 6,69% :	<u>6 458 595,00 \$</u>
	<u>6 531 634,81 \$</u>

ADOPTÉ

## Adoption liste de comptes

### 95-298

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 3 août 1995, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 78032 à 78215 incl. :	4 534 568,67 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 27 à 30 incl. :	577 119,45 \$

le tout totalisant un débours de : 5 111 688,12 \$

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 5 111 688,12 \$ sont inclus :

- un placement - 41 jours - 6,56% (Banque Nationale du Canada) :	2 978 070,00 \$
- un placement - 41 jours - 6,56% (Banque Nationale du Canada) :	431 820,15 \$
	<u>3 409 890,15 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-299**

Pour les décès de :

M. Roméo Désilets	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Honora Dumas Gagnon	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>lle</sup> Judith Thiffault	par M. le cons. D. Beaulieu
M. Roland Poitras	par M. le cons. J. Paquin
M <sup>lle</sup> Rose-Aimée Bernaquez	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Reine-Emma Cloutier Bergeron	par M. le cons. D. Tousignant
Bébé Lydia Bellemare Côté	par M. le cons. D. Tousignant
M. Jean-Marie Robitaille	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Henri Clément	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>lle</sup> Karine Gagnon	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Marie-Reine Benoit Brière	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Jeannette Therrien Dumont	par M. le cons. F. Lajoie
M. Denis Cossette	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Lucie Tancrede Caron	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Rose Gravel	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Clara Morinville	par M. le cons. D. Tousignant
M. René Bureau	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Jean-Paul Hould	par M. le cons. D. Tousignant
M. Léonard Brisson	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Jean-Marie Baillargeon	par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, acceptation soumission, travaux d'infrastructures, terminus Fusey**

**95-300**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé un protocole d'entente avec La Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) relatif aux travaux d'aménagement de la rue Fusey, entrée ouest de la Ville, lesquels travaux comprennent d'une part la construction d'un terminus d'autobus relevant de la compétence de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et d'autre part l'aménagement de la rue Fusey entre les rues Thibeau et Duplessis incluant : trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation et aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) sont allés conjointement en appel d'offres pour les travaux ci-dessus mentionnés qui sont intrinsèquement reliés le 1<sup>er</sup> juillet 1995;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions le 14 juillet 1995 pour le contrat numéro 92282 incluant l'aménagement d'un terminus et les infrastructures municipale, La compagnie de construction Dollard Ltée est le seul soumissionnaire qui s'est présenté et que sa soumission s'est avérée conforme, au montant de 296 628,00 \$ (taxes en sus) pour la partie municipale;

## 8264

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 917;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU :** que la Ville adjuge à la Compagnie de construction Dollard ltée le contrat pour les infrastructures municipales (contrat numéro 92282) pour la somme de 296 628,00 \$ (taxes en sus), tel que recommandé par la Firme Pluritec consultants ltée, à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la Ville désigne et autorise la Corporation intermunicipale de transports des Forges (CITF), par son directeur général, Monsieur Michel Gélinas, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour les travaux mentionnés aux présentes (contrat numéro 92282) pour la somme de 296 628,00 \$ (taxes en sus) tel qu'adjudgé par la présente résolution.

ADOPTÉ

### Résolution, acceptation soumission, feux de circulation, terminus Fusey

#### 95-301

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé un protocole d'entente avec La Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) relatif aux travaux d'aménagement de la rue Fusey, entrée ouest de la Ville, lesquels travaux comprennent d'une part la construction d'un terminus d'autobus relevant de la compétence de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et d'autre part l'aménagement de la rue Fusey entre les rues Thibeau et Duplessis incluant : trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation et aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) sont allés conjointement en appel d'offres pour les travaux ci-dessus mentionnés qui sont intrinsèquement reliés le 1<sup>er</sup> juillet 1995;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions le 19 juillet 1995 pour le contrat numéro 46-A incluant la fourniture et installation du système de feux de circulation Jean Caron & fils inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 76 240,50 \$ (taxes en sus) pour la partie municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 917;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU :** que la Ville adjuge à Jean Caron & fils inc. le contrat pour la fourniture et installation du système de feux de circulation contrat numéro 46-A pour la somme de 76 240,50 \$ (taxes en sus) tel que recommandé par la Firme Pluritec consultants ltée, à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la Ville désigne et autorise la Corporation intermunicipale de transports des Forges (CITF), par son directeur général, Monsieur Michel Gélinas, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour les travaux mentionnés aux présentes (contrat numéro 46-A) pour la somme de 76 240,50 \$ (taxes en sus) tel qu'adjudgé par la présente résolution.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, aménagement paysager, terminus Fusey****95-302**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé un protocole d'entente avec La Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) relatif aux travaux d'aménagement de la rue Fusey, entrée ouest de la Ville, lesquels travaux comprennent d'une part la construction d'un terminus d'autobus relevant de la compétence de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et d'autre part l'aménagement de la rue Fusey entre les rues Thibeau et Duplessis incluant : trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation et aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) sont allés conjointement en appel d'offres pour les travaux ci-dessus mentionnés qui sont intrinsèquement reliés le 1<sup>er</sup> juillet 1995;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions le 14 juillet 1995 pour le contrat numéro 92083-C incluant l'aménagement paysager Centre horticole du Cap s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 43 731,77 \$ (taxes en sus) pour la partie municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 917;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU :** que la Ville adjuge à Centre horticole du Cap le contrat pour l'aménagement paysager contrat numéro 92083-C pour la somme de 43 731,77 \$ (taxes en sus) tel que recommandé par la Firme Pluritec consultants ltée, à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la Ville désigne et autorise la Corporation intermunicipale de transports des Forges (CITF), par son directeur général, Monsieur Michel Gélinas, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour les travaux mentionnés aux présentes (contrat numéro 92083-C) pour la somme de 43 731,77 \$ (taxes en sus) tel qu'adjudgé par la présente résolution.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, mobilier urbain, terminus Fusey****95-303**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé un protocole d'entente avec La Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) relatif aux travaux d'aménagement de la rue Fusey, entrée ouest de la Ville, lesquels travaux comprennent d'une part la construction d'un terminus d'autobus relevant de la compétence de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et d'autre part l'aménagement de la rue Fusey entre les rues Thibeau et Duplessis incluant : trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation et aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) sont allés conjointement en appel d'offres pour les travaux ci-dessus mentionnés qui sont intrinsèquement reliés le 1<sup>er</sup> juillet 1995;

## 8266

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions le 14 juillet 1995 pour le contrat numéro 92083-E incluant la fourniture et installation du mobilier urbain Distribution Richard Tessier inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 4 965,00 \$ (taxes en sus) pour la partie municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 917;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU :** que la Ville adjuge à Distribution Richard Tessier inc. le contrat pour la fourniture et installation du mobilier urbain contrat numéro 92083-E pour la somme de 4 965,00 \$ (taxes en sus) tel que recommandé par la Firme Pluritec consultants ltée, à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la Ville désigne et autorise la Corporation intermunicipale de transports des Forges (CITF), par son directeur général, Monsieur Michel Gélinas, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour les travaux mentionnés aux présentes (contrat numéro 92083-E) pour la somme de 4 965,00 \$ (taxes en sus) tel qu'adjugé par la présente résolution.

ADOPTÉ

**Résolution, octroi du contrat de démolition, immeuble du 506, boul. Ste-Madeleine**

### **95-304**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en soumission faite par voie écrite concernant des travaux de démolition d'un immeuble situé au 506, boul. Ste-Madeleine (règlement n° 933);

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions effectuée le 14 juin 1995 à 15h, l'entrepreneur «Les démolitions Richard Bouchard inc.» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 5 400 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires de l'immeuble récupéreront une quantité importante de matériel composant le bâtiment;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 933;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant forfaitaire de l'ordre de 1 500 \$ est requis;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que la municipalité adjuge à «Les démolitions Richard Bouchard inc.» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 7 862,90 \$, taxes incluses.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, protocole d'entente entre la Ville, Léo Lochet et Piscitrium****95-305**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville approuve l'entente intervenue avec Léo Lochet et Piscitrium inc. pour la résiliation de leur bail au 506, boulevard Sainte-Madeleine le 27 juillet 1995 et ratifie tous les gestes posés par lesdits Jeannot Paquin, maire-suppléant et Yolaine Tremblay, greffière municipale en exécution de ladite entente.

ADOPTÉ

**Résolution mandatant arpenteur-géomètre, piquetage des propriétés acquises pour la voie de contour****95-306**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la Ville mandate Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour qu'il effectue un piquetage des propriétés acquises de Violette Beaumier, de Compagnie Trust Royal, de Michel Carrier et Jacques Dugal et de Sanctuaire Notre-Dame-du-Cap afin de délimiter la voie de contour qui doit passer sur lesdites propriétés ;

Que les honoraires professionnels de ce mandat soient financés à même le règlement d'emprunt numéro 933.

ADOPTÉ

**Résolution, approbation des plans et devis et protocole d'entente entre la Ville et Constructions Les Tourelles Itée****95-307**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la Ville approuve les plans et devis pour le projet de Constructions les Tourelles Itée pour des travaux d'aménagement de la rue Paquin, soient des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial et de fondation de rue à partir des services existant de la rue Lamy jusqu'au chaînage 0+166, tels que préparés par Consultants René Gervais inc. en mai 1995, dossier numéro 275-10, feuillet 1/1;

Que la Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec Constructions les Tourelles Itée relativement auxdits travaux ci-dessus mentionnés à l'effet que ladite compagnie s'engage à respecter intégralement le règlement 930;

Que la Ville autorise Alain Croteau, maire et Yolaine Tremblay, greffière, à signer pour et au nom de la Ville le protocole à intervenir.

ADOPTÉ

8268

Résolution mandatant la firme Gestar - archives municipales

95-308

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la Ville mandate le Groupe Gestar-Cabinet-conseil, expert en classement des archives, pour établir en rapport avec les archives de la Ville, les outils et démarches suivants :

- établir la politique de gestion de l'information administrative;
- bâtir la structure de classification et la faire valider;
- intégrer les règles de conservation et d'élimination;
- produire un manuel de gestion,
- rédiger des instructions et des procédures à être incluses dans le manuel;

le tout suivant les coûts estimés au montant de 13 529,00 \$ (taxes en sus) incluant les frais de déplacement, de séjour, d'assurance-qualité et tous autres frais divers reliés au développement du système.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, système de surveillance au garage municipal

95-309

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Équipement d'incendie De la Capitale inc.» au montant de 129 900 \$, TPS au montant de 9 093 \$, TVQ au montant de 9 034,55 \$, pour un prix global de 148 027,55 \$ pour la fourniture d'un système de surveillance au garage municipal, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Ledit système de surveillance sera payé à même le fonds des dépenses en immobilisations, poste #03-300-03-529.

Que le Maire et à Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, opération casse-croûte à l'aréna

95-310

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «2173-8083 Québec inc.» pour l'opération d'un casse-croûte et de machines distributrices à l'aréna Jean-Guy Talbot, au montant de 12 000 \$, étant le plus haut soumissionnaire conforme au cahier des charges.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir avec ledit soumissionnaire.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution 95-241, prolongement de l'ouverture des piscines**

**95-311**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-241 soit amendée en changeant les mots suivants «pour la période du 19 juin au 13 août 1995», pour : «du 19 juin à la fermeture».

ADOPTÉ

**Résolution, vente pour taxes**

**95-312**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1995 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1993, les droits sur les mutations immobilières, les coûts relatifs aux travaux effectués par la municipalité aux frais du contribuable, ainsi que les intérêts et débours encourus.

ADOPTÉ

**Résolution, service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1**

**95-313**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les abonnés au service téléphonique dans le territoire de la municipalité ont ou auront accès à un service centralisé d'appels d'urgence destiné à recevoir les appels 9-1-1 logés dans le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité encourt ou encourra des frais pour fournir et exploiter, elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers, ce service centralisé d'appels d'urgence;

**VU** le règlement n° 937 imposant un tarif aux fins de financer le service centralisé d'appels d'urgence de la municipalité;

**VU** la Convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1 à intervenir entre la municipalité, Bell Canada et l'Union des municipalités du Québec;

**VU** la Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1 à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités du Québec;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**8270**

**ET RÉSOLU** : que la municipalité approuve la **Convention de cession et de perception de créances relatives aux frais municipaux du service 9-1-1** à intervenir entre la municipalité, Bell Canada et l'Union des municipalités du Québec;

Que la municipalité approuve la **Convention relative aux modalités de gestion des montants reçus par l'U.M.Q. pour le service municipal 9-1-1** à intervenir entre la municipalité et l'Union des municipalités du Québec;

Que le Maire et la Greffière soient autorisés à signer ces conventions pour et au nom de la municipalité.

**ADOPTÉ**

**Résolution modifiant le règlement n° 917 concernant le réaménagement de la rue Fusey**

**95-314**

**CONSIDÉRANT** que le règlement numéro 917 décrétant des travaux pour le réaménagement de la rue Fusey (entrée ouest de la Ville) entre les rues Thibeau et Duplessis a été adopté par la Ville de Cap-de-la-Madeleine le 6 décembre 1993 et approuvé par le ministère des Affaires municipales le 10 février 1994;

**CONSIDÉRANT** qu'une subvention de 200 000 \$ a été accordée dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructure Canada-Québec» le 25 août 1994 par le ministre Claude Ryan;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le financement de notre règlement numéro 917;

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**  
Appuyé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**

**ET RÉSOLU** : de modifier le règlement numéro 917 en ajoutant la clause 10) laquelle se lit comme suit :

«Toute subvention reçue du gouvernement du Québec et/ou du gouvernement du Canada, notamment mais non limitativement, une subvention dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructure Canada-Québec», viendra réduire ou rembourser au choix de la municipalité, le montant d'emprunt prévu au présent règlement d'emprunt 917 permettant d'effectuer les travaux décrits à l'annexe «A» dudit règlement».

**ADOPTÉ**

**Résolution, dérogation mineure**

**95-315**

Proposé par M. le conseiller **FERNAND LAJOIE**  
Appuyé par M. le conseiller **HENRI-PAUL COURTEAU**

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accorde la dérogation demandée aux normes de lotissement en raison de la transformation d'usage, de résidentiel à non-résidentiel, de la propriété sise au 962, rue Thibeau.

**FRONTAGE MINIMAL EXIGÉ :** 16,0 mètres  
**FRONTAGE MINIMAL EXISTANT :** 15,29 mètres  
**ÉCART :** 0,71 mètre

ADOPTÉ

Résolution, adoption du règlement n° 875-32, zonage

95-316

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-32 intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'exiger le respect des dispositions du Code national sur les installations du propane, d'abroger certains passages relatifs aux occupations permises à l'intérieur d'un "immeuble commercial (502)" et ainsi rendre les dispositions du règlement applicables dans toutes les zones du territoire, et de soustraire certaines modifications d'immeubles à l'obligation de fournir et de maintenir des cases supplémentaires de stationnement», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

Avis de motion, travaux municipaux, secteur rue Lemire

95-317

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 360 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT COMBINÉ ET D'AQUEDUC DU SECTEUR DE LA RUE LEMIRE, INCLUANT LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET LA RECONSTRUCTION D'UNE PARTIE DES TROTTOIRS ET DES BORDURES. LE TOUT DANS LE CADRE DU PROGRAMME "TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC" (VOLET I) EN APPROPRIANT, D'UNE PART, LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT AU MONTANT DE 120 000 \$ POUR FINANCER LA PARTIE DES COÛTS IMPUTABLES À LA MUNICIPALITÉ ET D'AUTRE PART, EN APPROPRIANT UNE SUBVENTION DE 120 000 \$ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PROVENANT DE CE PROGRAMME ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 120 000 \$ POUR FINANCER LA PARTIE DES COÛTS IMPUTABLES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VERTU DUDIT PROGRAMME».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
 ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 1995.

(Signé)

RENÉ GOYETTE

---

 Conseiller de la ville de  
 Cap-de-la-Madeleine

8272

Avis de motion, règlement de la CITF

95-318

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT ADOPTANT LE RÈGLEMENT N° 55 (1995) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), ADOPTANT LE PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES, POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1996, 1997 ET 1998».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 1995.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution pour amender la résolution n° 94-202, travaux d'infrastructures «rue St-Henri»

95-319

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a décidé de ne pas effectuer le remplacement de la conduite d'égout unitaire sur la rue St-Henri, entre les rues Fusey et Turmel, sur une longueur de 290 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville annule purement et simplement le protocole signé avec le ministère des Affaires municipales le 24 août 1994, pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme «travaux d'infrastructures Canada-Québec», pour ledit projet;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller RENÉ GOYETTE  
APPUYÉ par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-202 soit et est amendée de la façon suivante, en enlevant les mots suivants à la clause 2e)

«remplacement de l'égout unitaire rue St-Henri, de Fusey à Turmel».

ADOPTÉ

**Résolution amendant la résolution n° 94-202, travaux d'infrastructures «rue Lemire»****95-320**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé avec le ministère des Affaires municipales un protocole d'entente pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme «travaux d'infrastructures Canada-Québec» pour un projet de remplacement des conduites d'égout du secteur Lemire, le 24 août 1994;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit apporter des changements majeurs audit projet;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller RENÉ GOYETTE

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU :** que la résolution n° 94-202 soit modifiée de la façon suivante à la clause 2E), que les mots suivants soient enlevés : «remplacement des égouts secteur rue Lemire», et remplacés par les mots suivants : «remplacement des conduites d'égout combiné et d'aqueduc et effectuer des travaux de pavage et de trottoirs dans le secteur de la rue Lemire».

Que ledit protocole d'entente signé le 24 août 1994, soit modifié en fonction du nouveau projet énoncé aux présentes.

Que le Maire soit et est autorisé à signer le protocole modifié à intervenir pour le nouveau projet du secteur Lemire.

Que la Greffière soit et est autorisée par les présentes, à signer, s'il y a lieu, un nouveau formulaire de demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

**Résolution mandant l'U.M.Q., achat de gaz naturel****95-321**

**VU** la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de gaz naturel;

**VU** l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le gaz naturel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 4 août 1995;

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le gaz naturel, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le gaz naturel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, en date du 4 août 1995;

8274

**QUE** la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

**QUE** la municipalité consent, en considération de leurs services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à un consultant, si nécessaire, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant 0.7 \$/gigajoule du montant de contrat avant taxes;

**QUE** copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution, programme «PREMIER TOIT»**

**95-322**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-de-la-Madeleine accepte d'agir au titre de «municipalité participante» pour l'application du **«Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)»** (ci-après le «Programme») et de conclure à cette fin une entente avec la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette entente, la Municipalité ne peut exercer la prérogative mentionnée ci-dessus sans procéder, par résolution spéciale de son conseil, à la désignation des personnes qui seront effectivement appelées à exercer les pouvoirs de la Société qu'elle est elle-même autorisée à exercer en vertu du Programme;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs que peuvent exercer ces personnes dans le cadre du Programme varient selon leur nature et le rôle qu'elles sont appelées à occuper;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a identifié la(les) personne(s) qu'elle désire voir exercer les pouvoirs prévus par le Programme;

**ATTENDU QUE** l'indication du titre de fonction occupée par cette(ces) personne(s) au sein de la Municipalité est suffisamment descriptive de l'identification de celle(s)-ci aux fins de la désignation ci-dessus;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU :

1°- Que la municipalité accepte de conclure avec la Société d'habitation du Québec l'entente intitulée **«Entente entre la Société d'habitation du Québec et la municipalité de Cap-de-la-Madeleine concernant l'application du Programme PREMIER TOIT (Volet résidence existante)»** et que les personnes suivantes soient autorisées à signer cette entente en son nom :

→ M. ALAIN CROTEAU  
→ M<sup>me</sup> YOLAINE TREMBLAY

MAIRE  
GREFFIÈRE

2°- De désigner et d'autoriser les personnes qui occupent les titres de fonction ci-après décrits, à agir au titre d'«*Agent pour l'application du Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)*» :

→ M<sup>me</sup> JOHANNE CLERMONT                      SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE  
(Muniressources)

3°- De désigner et d'autoriser les personnes qui occupent les titres de fonction ci-après décrits, à agir au titre d'«*Agent et Inspecteur pour l'application du Programme d'accession à la propriété résidentielle PREMIER TOIT (Volet résidence existante)*» :

→ M. SERGE TRUDEL                                      INSPECTEUR EN BÂTIMENT  
(Muniressources)

→ M<sup>me</sup> MANON CLERMONT                              INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET  
DIRECTRICE DU PROGRAMME  
(Muniressources)

ADOPTÉ

**Résolution, engagement lieutenant à la Sûreté**

**95-323**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de retenir les services de M. Jean-Paul Prince à compter du 28 août 1995, comme lieutenant à la Sûreté.

Ses conditions de travail et sa rémunération seront celles déterminées par la politique de gestion et de rémunération des cadres de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation proposition de M. Francoeur**

**95-324**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : d'accepter la proposition de M. Michel Francoeur telle que formulée dans sa lettre du 4 août 1995 réclamant de la Ville une indemnité supplémentaire de départ de trois mois et demi (3½) de salaire, à la condition que celui-ci signe une convention avec la Ville, préparée par le Procureur de la Ville, à l'effet qu'il abandonne toutes procédures passées ou actuelles intentées par lui contre la Ville et qu'il renonce à tous recours éventuels contre la Ville.

ADOPTÉ

**8276**

**Résolution, lieu de résidence**

**95-325**

**ATTENDU QUE** la Ville désire abolir l'obligation pour le personnel de résider sur son territoire;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : d'annuler à toutes fins que de droit les résolutions 70-213-4 et 80-210-2 ainsi que l'engagement à cet effet, lequel est inclus dans le formulaire de demande d'emploi.

Toutefois, la Ville continuera d'inciter le personnel à demeurer sur son territoire et ce, sur une base volontaire. De plus, à compétence égale lors de l'embauche, la Ville favorisera les résidants et résidentes du Cap-de-la-Madeleine.

Malgré ce qui précède, les employés qui sont appelés sur des urgences devront résider à une distance maximale d'environ 20 kilomètres du lieu de travail habituel, soit les policiers-pompiers et les cadres supérieurs impliqués directement dans la mise en application immédiate de l'opération «Plan de mesures d'urgence». Dans ce dernier cas, le lieu de travail habituel sera celui désigné audit plan.

**ADOPTÉ**

**Résolution, colloque «rue principale»**

**95-326**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : d'autoriser les membres du comité de la condition commerciale à assister au colloque intitulé : «**rue principale 1995**» qui aura lieu à Québec le 20 septembre 1995 et d'en défrayer les coûts d'inscription et de transport.

**ADOPTÉ**

**Résolution de félicitations, festival des amuseurs publics**

**95-327**

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De donner une motion de félicitations à tous les organisateurs et bénévoles qui ont fait encore cette année, un succès du Festival des amuseurs publics.

**ADOPTÉ**

**Résolution de félicitations, M. Normand Toupin**

**95-328**

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De donner une motion de félicitations à M. Normand Toupin qui fait partie maintenant du Temple de la Renommée.

ADOPTÉ

**Et Monsieur le maire lève la séance.**

  
La greffière

  
Le maire



Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Résolution, journées de maladie**

Le Conseil réuni en commission permanente est disposé à transférer à titre de contribution de l'employeur du Régime de retraite des employés, un certain nombre de journées de maladie monnayables, le tout devant être négocié avec les différents groupes d'employés(es) (association et syndicats).

**B) Résolution, autorisation à l'Association des policiers-pompiers**

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'Association des policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine à utiliser gratuitement trois terrains de balle sur le site de l'aréna les 8, 9 et 10 septembre 1995 pour un tournoi de balle provincial de policiers.

**C) Résolution, clôture côte Saint-André**

Le Conseil réuni en commission permanente mandate Clôture Cambrek inc. à clôturer la côte Saint-André entre les points A et B et sur une longueur supplémentaire de 11,79 mètres entre les points B et C tel que montré sur le plan de cadastre ci-joint.

Que les honoraires soient prélevés dans le fonds général de la Ville.

**D) Résolution, O.M.H.**

Le Conseil réuni en commission permanente fait part au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de son désaccord relativement aux activités commerciales en cours dans les bâtiments de l'Office municipal d'habitation et lui demande de s'assurer que telles activités cessent dans les plus brefs délais.

**E) Résolution, piste cyclable**

Le Conseil réuni en commission permanente mandate Monsieur Jacques Picard ou son représentant à siéger sur le comité de travail pour la construction d'une piste cyclable régionale.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Calendrier historique régional (refusé);
- ▶ Tournoi de golf de l'hôpital Sainte-Marie (refusé);

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Guide du citoyen (majoration des coûts);
- 75 ans du Nouvelliste (livre de 300 pages à 25 \$ l'unité);
- Viaduc Thibeau (M. Blouin doit écrire au M.T.O. pour faire part de l'accord du conseil avec le plan présenté);

## 8280

- Kiosque de fruits et légumes (contrevient au règlement de la ville, le directeur de la planification doit envoyer un avis de non-conformité aux contrevenants et prendre les procédures qui s'imposent);
- Monsieur Normandin de la rue St-Arnaud;
- Réparation de bateau au bout de la rue Rochefort près du Fleuve (le conseil est d'avis qu'il faut être plus strict afin de faire cesser ces opérations dans les meilleurs délais);
- Rapport de Décibels consultants (Mousquetaires);
- Site d'enfouissement sanitaire de Champlain (plusieurs changements importants à venir);
- Dossier 9-1-1 (mention de toutes les municipalités qui ont manifesté leur volonté de se joindre à nous);

### DÉPÔT :

- Terminus Fusey (C.I.T.F.) et travaux municipaux (règlement 917);
- Rapport budgétaire au 30 juin 1995;
- Procès-verbal de la réunion du comité «Finance et Administration» en date du 1<sup>er</sup> août 1995;
- Clôtures Cambrek inc.: liste de prix pour clôturer la côte Saint-André;
- Programme d'analyses énergétiques des bâtiments;
- Rapports des permis de construction pour les mois de juin et juillet 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 7 août 1995

#### 95-331

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 7 août 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

### Adoption liste de comptes

#### 95-332

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 18 août 1995, comprenant :

1) les chèques n° 78216 à 78385 incl. :	5 172 094,25 \$
2) les effets bancaires retournés :	20 136,91 \$

le tout totalisant un débours de : 5 192 231,16 \$

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 5 192 231,16 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	52 123,87 \$
- un placement à la Banque Nationale du Canada au taux de 6,41% :	4 675 051,10 \$
- Fiducie Desjardins :	60 000,00 \$
	<u>4 787 174,97 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-333**

Pour les décès de :

M. Paul-Émile Béliveau	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Marie-Ange St-Pierre Ruest	par M. le cons. D. Tousignant
M. Laurent Bergeron	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Marcel Vallée	par M. le cons. M. Lavergne
M. René Landry	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Simone Gaudet Toupin	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Jeannette Piquette	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>le</sup> Madeleine Thiffault	par M. le cons. D. Tousignant
M. Charles Dupont	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Rosaria Beaumier St-Pierre	par M. le cons. D. Tousignant

**Adoption procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme**

**95-334**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 8 août 1995 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution n° 93-428 (Béton Laurentide)**

**95-335**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**8282**

ET RÉSOLU : que la résolution n° 93-428 soit amendée de la façon suivante : au lieu de P1472-2, on devrait lire : 1472-2.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution n° 95-282 (Terminus Fusey)**

**95-336**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-282 soit amendée de la façon suivante, au lieu de «Que le coût des travaux soit imputé au règlement n° 924» on aurait dû lire : «Que le coût des travaux soit imputé au règlement n° 917».

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure**

**95-337**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Yves Bournival à l'égard de la propriété sise au 20, rue Jetté et ce, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue le mardi 8 août 1995. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande du requérant sera étudiée au 18 septembre 1995, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine à compter de 19h30.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation états financiers de l'OMH**

**95-338**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte les états financiers au 31 décembre 1994 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution n° 95-272-D, firme Mésar, honoraires professionnels**

**95-339**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-272-D soit amendée de la façon suivante, en changeant les mots «taxes incluses» pour les mots «taxes en sus».

ADOPTÉ

**Résolution autorisant Mésar à présenter plans et devis au ministère de l'Environnement pour approbation (secteur rue Lemire)**

**95-340**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil approuve :

- le rapport technique 943502-RI-01-140 intitulé : «Remplacement de l'égout unitaire et de l'aqueduc secteur rue Lemire»;
- le devis 943502-DE-01-140 intitulé : «Remplacement de l'égout unitaire et de l'aqueduc et réfection de la chaussée secteur rue Lemire»;
- les plans 3502G001 à 3502G003 inclus;

tels que présentés par les Consultants Mésar inc. et autorise ces derniers à présenter ces documents au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec pour approbation.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, scellement des fissures des voies publiques**

**95-341**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Solfixe inc.» pour le scellement des fissures des voies publiques, au montant de 5 214 \$, TPS de 364,98 \$, TVQ de 362,63 \$, pour un prix global de 5 941,61 \$, étant le plus bas soumissionnaire conforme au cahier des charges.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 939, travaux d'infrastructures, rue Lemire**

**95-342**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 939, intitulé : «Règlement décrétant des travaux de 360 000 \$ pour le remplacement de conduites d'égout combiné et d'aqueduc du secteur de la rue Lemire, incluant la réfection de la chaussée et la reconstruction d'une partie des trottoirs. Le tout dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I), en appropriant, d'une part, les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt au montant de 120 000 \$ pour financer la partie des coûts imputables à la municipalité et d'autre part, en appropriant une subvention de 120 000 \$ du gouvernement Fédéral provenant de ce programme et décrétant un emprunt au montant de 120 000 \$ pour financer la partie des coûts imputables au gouvernement du Québec en vertu dudit programme», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8284

**Résolution, adoption du règlement n° 642-22 (CITF)**

**95-343**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-22, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 55 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, pour les exercices financiers 1996, 1997 et 1998.», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à l'architecte Jean-Paul Marchand, préparation plans et devis, rénovation du poste de police**

**95-344**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de mandater M. Jean-Paul Marchand, architecte, pour la conception du projet de réaménagement du poste de police, pour préparer les plans et devis et les documents d'appels d'offres pour ledit projet.

De plus, l'architecte mandaté aux présentes doit effectuer la surveillance des travaux ainsi que l'administration du marché de construction relatif à tel projet.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à Muniressources, préparation plans et devis sous la supervision de Jean-Paul Marchand**

**95-345**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de mandater Muniressources pour préparer les plans et devis (structure, mécanique et électricité) pour le réaménagement du poste de police, le tout sous la coordination de l'architecte mandaté dans ce projet.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à MBF Itée, réaménagement entrée ouest de la ville**

**95-346**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le laboratoire de services spécialisés MBF Itée soit nommé afin de procéder aux analyses reliées à la structure de la chaussée (pavage, béton), dans le cadre des travaux de réaménagement de l'entrée ouest de la ville, rue Fusey entre Duplessis et Thibeault et rue Notre-Dame.

Que les honoraires pour lesdits travaux soient prélevés à même le règlement d'emprunt n° 917.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution n° 95-301, Terminus Fusey**

**95-347**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-301 soit et est amendée de la façon suivante :  
"Partout où le montant de la soumission de 76 240,50 \$ est inscrit, on aurait dû lire «74 740 \$»".

ADOPTÉ

***Et Monsieur le maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

8286

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 875-32, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'exiger le respect des dispositions du Code national sur les installations du propane, d'abroger certains passages relatifs aux occupations permises à l'intérieur d'un "immeuble commercial (502)" et ainsi rendre les dispositions du règlement applicables dans toutes les zones du territoire, et de soustraire certaines modifications d'immeubles à l'obligation de fournir et de maintenir des cases supplémentaires de stationnement».

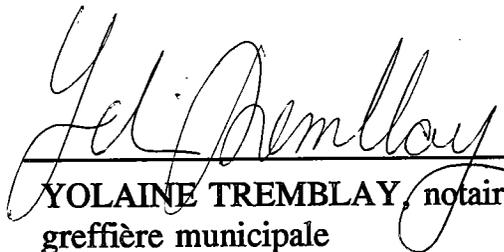
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-32 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-32 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23 août 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **5 septembre 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 95-348

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 21 août 1995

##### 95-349

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 août 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

### **RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

#### **Séance du 21 août 1995**

#### **PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant

Jeannot Paquin  
Michel Lavergne  
Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Résolution, club de tir du Cap-de-la-Madeleine**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de céder à Club de tir du Cap le chalet de service installé sur les terrains de la municipalité (lot ptie 421 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine). Ledit chalet devra être enlevé du terrain de la municipalité au plus tard le 30 novembre 1995.

**B) Résolution, cocktail fondation de l'OSTR**

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'achat de deux billets pour le cocktail de la fondation de l'OSTR qui aura lieu le 20 octobre 1995.

**C) Résolution, marquage de la chaussée, entrée ouest de la ville**

Le Conseil réuni en commission permanente a décidé de faire exécuter le marquage de la chaussée pour le réaménagement de l'entrée ouest de la Ville par son service des travaux publics et ce, sur la recommandation du Directeur des travaux publics.

**D) Résolution, résiliation de bail avec Canadien Pacific Ltée**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de résilier le bail avec Canadien Pacific limitée (CPR) pour la fin des travaux de la voie de contour, ledit bail ayant été signé le 7 avril 1993, moyennant un loyer annuel de 2 600 \$ et affectant une partie du lot numéro 113 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine entre le boulevard Sainte-Madeleine et la rue Notre-Dame. L'avis de résiliation devra être envoyé à qui de droit dans les meilleurs délais.

**E) Résolution modifiant la résolution 93-543-i**

Le Conseil réuni en commission permanente modifie par les présentes la résolution numéro 93-543-i afin que les mots : «Carrefour financier 04 inc.» soit remplacés par les mots : «Pierre Piché du Groupe ASQ».

**F) Résolution, cocktail fondation de l'UQTR**

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'achat de deux billets pour le cocktail de la fondation de l'UQTR qui aura lieu le 12 septembre 1995.

**G) Résolution, archives**

Le Conseil réuni en commission permanente désigne M<sup>me</sup> Liette Gilbert comme personne responsable du dépôt d'archives et accepte d'augmenter celle-ci d'un montant forfaitaire de 50 \$ par semaine à compter du 28 août 1995, conformément à la convention collective du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423, laquelle convention mentionne qu'une prime de 50 \$ est accordée à l'employé, désigné par l'employeur, qui est responsable du dépôt d'archives.

**H) Résolution, offre de service, remorquage Guilbert**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte l'offre de service de Remorquage Guilbert, cette compagnie de remorquage fera partie à l'avenir de la procédure de rappel informatisée administrée par le département de la sécurité publique de la Ville.

**I) Résolution, prêt du Centre communautaire Des Ormeaux à la fondation de l'hôpital Cloutier**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le Centre communautaire Des Ormeaux à La Fondation de l'hôpital Cloutier pour un défilé de mode qui aura lieu le 19 septembre 1995.

**J) Résolution, augmentation rémunération de Richard Matteau**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de hausser la rémunération de Richard Matteau d'un montant de 1 500 \$ sur une base annuelle et ce, à compter du 21 août 1995.

**K) Résolution, projet secteur rue Lemire**

Le conseil réuni en commission permanente modifie sa résolution numéro 95-290 afin que le mandat confié dans ladite résolution se limite au projet du secteur de la rue Lemire seulement, considérant que le conseil a abandonné le projet de la rue Saint-Henri pour cette année tel qu'il appert de la résolution numéro 95-319.

De plus, le conseil accepte la proposition de Mésar inc. pour les honoraires relatifs à l'exécution du mandat contenu dans ladite résolution numéro 95-290 soit pour la somme de 15 000 \$ (taxes en sus), laquelle proposition tient compte de l'abandon du projet de la rue Saint-Henri.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Écosystème inc. (organiser une rencontre avec les représentants de cette compagnie à une prochaine séance du conseil).
- ▶ École de l'assomption (demande d'installation d'un ré-cube sur leur terrain, à l'étude, laquelle doit revenir à une prochaine séance).
- ▶ École Sacré-Coeur (lancement symbolique de bouteilles au Fleuve : accepté).
- ▶ Campagne de financement des cadets de l'air (compensation monétaire refusée mais la Ville est disposée à donner dans la mesure du possible des services à cet organisme).

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Service aux citoyens (différents scénarios établis par Sébastien pour assurer le service en dehors des heures régulières).
- Sébastien Turgeon est mandaté par le conseil afin qu'il organise une réception en l'honneur des athlètes qui se sont illustrés aux jeux du Québec.
- Clôturer la côte Saint-André, le maire doit faire des nouvelles propositions aux propriétaires de la rue Chapleau qui sont en désaccords avec ce projet.

## 8290

- Recouvrement des surfaces en béton bitumineux à l'entrée ouest de la Ville (éventualité possible à l'automne ou au printemps).
- Acquisition d'un terrain d'Hydro-Québec pour la voie de contour (négociation à venir).
- Élargissement du boulevard Saint-Maurice au niveau de la voie ferrée (étudier la possibilité de faire un demande de subvention pour la relocalisation de la signalisation routière nécessaire suite à tel élargissement).
- Subvention pour l'entretien des ponts (le conseil désire que la subvention soit remise à la Ville de Cap-de-la-Madeleine et cette dernière pourra se charger de l'appliquer sur le montant dû à Trois-Rivières pour l'entretien du Pont Duplessis).
- Commission scolaire Samuel-de Champlain (rencontre entre les élus municipaux et scolaires fixée pour le 30 août 1995).

### DÉPÔTS :

- Lettre de citoyens de la rue Chapleau relativement à l'aménagement dans l'emprise de la côte Saint-André.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 21 août 1995

#### 95-350

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 août 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

### Adoption liste de comptes

#### 95-351

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 5 septembre 1995 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 78386 à 78511 inclusivement comportant un débours de 765 125,18 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 765 125,18 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 143 346,66 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****95-352**

Pour les décès de :

M. Armand Garceau  
 M<sup>me</sup> Yolande Marin Lallemand  
 Père Jean-Paul Poirier, O.M.I.  
 M. Daniel Plante  
 M<sup>me</sup> Henriette Lesieur Salois  
 M. Bruno Veillette

par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. R. Goyette  
 par M. le cons. D. Beaulieu  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. L. Beaulieu  
 par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs****95-353**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 28 août 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement, sauf qu'à l'item 4 relativement au CLSC du Rivage, il y a une modification à l'effet que le Comité recommande d'accéder à cette demande.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption compte rendu du Comité de Circulation****95-354**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 22 août 1995 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 15 inclusivement, sauf qu'au point 9, le Conseil a décidé d'acquiescer à la demande.

ADOPTÉ

**Résolution, emprunt par billets****95-355**

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine se propose d'emprunter par billets un montant total de 294 500 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement numéro</u>	<u>Pour un montant de</u>
613	13 000 \$
615	52 300 \$
626	31 200 \$
628	65 100 \$
636	132 900 \$

**ATTENDU QU'**il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

# 8292

**ATTENDU QU'**à ces fins il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

Que les billets seront datés du 15 septembre 1995;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.-	49 700 \$
2.-	54 000
3.-	58 500
4.-	63 600
5.-	68 700

ADOPTÉ

## Résolution, emprunt par billets

### 95-356

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par **Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.** pour son emprunt de 294 500 \$ par billets en vertu des règlements numéros 613, 615, 626, 628, 636, au prix de **7,9098** pour cent annuellement et échéant en série 5 ans comme suit :

<b>49 700 \$</b>	<b>6,5 %</b>	<b>15 septembre 1996</b>
<b>54 000</b>	<b>6,85%</b>	<b>15 septembre 1997</b>
<b>58 500</b>	<b>7,10%</b>	<b>15 septembre 1998</b>
<b>63 600</b>	<b>7,5 %</b>	<b>15 septembre 1999</b>
<b>68 700</b>	<b>7,6 %</b>	<b>15 septembre 2000</b>

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, contrôleurs de feux de circulation, terminus Fusey**

**95-357**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a signé un protocole d'entente avec La Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) relatif aux travaux d'aménagement de la rue Fusey, entrée ouest de la Ville, lesquels travaux comprennent d'une part la construction d'un terminus d'autobus relevant de la compétence de la Corporation intermunicipale de transport des Forges et d'autre part l'aménagement de la rue Fusey entre les rues Thibeau et Duplessis incluant : trottoirs, bordures, pavage, lampadaires, feux de circulation et aménagement paysager;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville et la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) sont allés conjointement en appel d'offres pour les travaux ci-dessus mentionnés qui sont intrinsèquement reliés le 12 août 1995;

**CONSIDÉRANT QU'** à l'ouverture des soumissions le 22 août 1995 pour le contrat numéro 46-B 1 incluant la fourniture de contrôleurs de feux de circulation (logiciel non inclus) Logisig inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 12 850 \$ (taxes en sus) pour la partie municipale;

**CONSIDÉRANT QU'il** est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt numéro 917;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU :** que la Ville adjuge à Logisig inc. le contrat pour la fourniture de contrôleurs de feux de circulation (logiciel non inclus) contrat numéro 46-B 1 pour la somme de 12 850 \$ (taxes en sus), tel que recommandé par la Firme Pluritec consultants ltée, à la suite de l'ouverture des soumissions ci-haut mentionnées.

Que la Ville désigne et autorise la Corporation intermunicipale de transports des Forges (CITF), par son directeur général, Monsieur Michel Gélinas, à signer pour et au nom de la Ville le contrat pour les travaux mentionnés aux présentes (contrat numéro 46-B 1) pour la somme de 12 850 \$ (taxes en sus) tel qu'adjugé par la présente résolution.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à firme d'ingénieurs, piscine parc Des Ormeaux**

**95-358**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU :** de mandater les Consultants VFP inc. pour préparer les plans et devis, les documents d'appel d'offres et effectuer la surveillance des travaux pour la construction d'une piscine extérieure au parc Des Ormeaux.

ADOPTÉ

8294

Résolution, retrait de la Ville à l'opposition d'émission d'un permis en faveur de Restaurant Stratos du Cap

95-359

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville retire son opposition à l'émission d'un permis additionnel de un (1) bar sur terrasse en faveur de «**9004-2235 QUÉBEC INC., RESTAURANT STRATOS DU CAP ENR.**»

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'abroger la résolution n° 95-278 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Avis de motion, règlement d'emprunt pour puits, rue Bellevue

95-360

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 125 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN Puits AU COIN DES RUES MARIE LE GALLO ET BELLEVUE, INCLUANT : LE FORAGE, L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE POMPE SUBMERSIBLE, LES ACCESSOIRES MÉCANIQUES (VANNES, COMPTEURS, ETC...), LA CONSTRUCTION D'UN ABRI, LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION, L'INSTALLATION DE LA TÉLÉMÉTRIE, L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE POMPES DE DOSAGE POUR LE TRAITEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE EN MAILLES DE CHAINES». (règl. n° 940)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1995.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement d'emprunt, développement rue Paquin

95-361

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 83 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE PAVAGE, DE BORDURES DE BÉTON ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE PAQUIN, DE LAMY VERS L'OUEST JUSQU'AU CH. O + 166». (Règl. n° 941)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1995.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, mandat à arpenteur-géomètre, cadastrage de la voie de contour**

**95-362**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de mandater M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, pour cadastrer la voie de contournement partant de la rue Notre-Dame jusqu'au rang St-Malo.

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le règlement d'emprunt n° 935.

ADOPTÉ

**Résolution modifiant la résolution 95-59, nom de rue**

**95-363**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 95-59 afin d'enlever, à la suite des mots «Mgr-Laflèche», les mots suivants : «et que le lot 555-126 du même cadastre, étant une rue projetée, soit nommé rue J.-Réal Desrosiers».

ADOPTÉ

**Résolution, nom de rue**

**95-364**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

8296

De donner le nom de **J.-Réal-Desrosiers** à la nouvelle voie de contournement, située de la rue Notre-Dame au rang St-Malo.

ADOPTÉ

***Et Monsieur le maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 939, «Règlement décrétant des travaux de 360 000 \$ pour le remplacement de conduites d'égout combiné et d'aqueduc du secteur de la rue Lemire, incluant la réfection de la chaussée et la reconstruction d'une partie des trottoirs. Le tout dans le cadre du programme «Travaux d'Infrastructures Canada-Québec» (volet I), en appropriant, d'une part, les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt au montant de 120 000 \$ pour financer la partie des coûts imputables à la municipalité et d'autre part, en appropriant une subvention de 120 000 \$ du gouvernement Fédéral provenant de ce programme et décrétant un emprunt au montant de 120 000 \$ pour financer la partie des coûts imputables au gouvernement du Québec en vertu dudit programme».

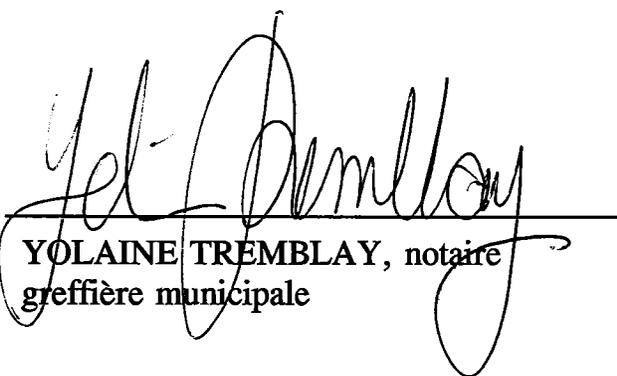
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 939 est de 26,989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 939 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7 septembre 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8298

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **18 septembre 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-365**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 5 septembre 1995**

**95-366**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 septembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 septembre 1995

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Travaux rue Paquin, Constructions Les Tourelles**

Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition de Les constructions les Tourelles inc. concernant les travaux de la rue Paquin contenue dans leur lettre du 30 août 1995 adressée à la Ville et en conséquence, autorise le remboursement des honoraires professionnels de la firme René Gervais inc., groupe conseil, au montant de 4 045,40 \$, taxes incluses et ce, à condition que le règlement d'emprunt permettant d'effectuer les travaux de la rue Paquin soit mis en vigueur et lequel montant sera prélevé à même tel règlement d'emprunt.

**B) Autoroute 40**

Considérant que Félix Leclerc a laissé en héritage une oeuvre poétique qui parle du coeur et de l'esprit des hommes, une oeuvre qui s'est toujours intéressée à toutes les grandes réalisations collectives du peuple québécois;

le conseil réuni en commission permanente appuie La Société nationale des Québécoises et des Québécois dans ses démarches pour la nomination de l'autoroute 40 par celle de l'Autoroute Félix-Leclerc.

**C) Parade de mode, Fondation de l'hôpital Cloutier**

Le conseil réuni en commission permanente autorise l'achat de 8 billets pour la parade de mode de la Fondation de l'hôpital Cloutier qui aura lieu au Centre communautaire Des Ormeaux le 19 septembre 1995.

**D) Forum - Gestion municipale**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts d'inscription de MM. René Goyette et Michaël Hiller pour le Forum de la Gestion municipale qui aura lieu à Trois-Rivières, les 5 et 6 octobre 1995.

**E) Projet - compostage des feuilles mortes**

Le Conseil réuni en Commission permanente accepte de participer au projet pilote de compostage des feuilles mortes tel que proposé par le Maire et reproduit dans le rapport ci-joint, dont copie est déposée aux présentes.

# 8300

## CORRESPONDANCE :

- ▶ Location de la bâtisse TNT (Statu quo accepté, soit 6 mois à raison de 600 \$ mensuellement);
- ▶ Ré-cube sur le terrain de l'école de l'Assomption (relocaliser le ré-cube situé sur la rue Père-Breton sur le terrain de l'école de l'Assomption);
- ▶ Location du sous-sol de l'Église Saint-Lazare (demande de révision du montant de la location, communiquer avec les demandeurs pour renseignements supplémentaires et revenir sur ce sujet à une prochaine séance);
- ▶ Publicité dans l'hebdo, cahier spécial Midget AAA : refusée.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux d'aménagement de l'entrée ouest de la Ville, la fin des travaux est prévue pour le 16 octobre 1995 excluant l'aménagement paysager;
- Gagnant des jeux du Québec : lettre de félicitations émanant du maire sera adressée au seul gagnant;
- Structure sur le bâtiment complémentaire de Monsieur Alphonse Normandin sur la rue Saint-Arnaud «Château du Père Noël» : le conseil est d'avis que Monsieur Normandin doit respecter les exigences stipulées dans l'avis de non-conformité envoyé par l'urbaniste de la Ville et doit démolir immédiatement les structures construites sans permis de construction sur son bâtiment complémentaire.

## DÉPÔTS :

- Dépôt du compte rendu d'une réunion du comité des travaux publics ayant eu lieu le 23 août 1995;
- Dépôt du projet de lettre daté du 6 septembre 1995, préparé par Monsieur Yves Landry, directeur général et adressée à Création Marine représentée par Monsieur Michel Dufresne, relativement à la réparation de bateaux sur le lot 185-3 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.
- Dépôt du rapport concernant le projet pilote de compostage des feuilles mortes.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

## Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 5 septembre 1995

### 95-367

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 septembre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes****95-368**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 18 septembre 1995, comprenant :

1) les chèques n° 78512 à 78669 incl. :	7 806 494,67 \$
2) les paies n° 31 à 35 incl. :	670 194,55 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	761,82 \$

le tout totalisant un débours de :  
soit et est adoptée pour paiement.

**8 477 451,04 \$**

À ce débours de 8 477 451,04 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	121 049,21 \$
- un placement à la Banque Nationale au taux de 6,33% :	5 868 435,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 6,33% :	432 672,75 \$
- un refinancement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine :	351 200,00 \$
	<b><u>6 773 356,96 \$</u></b>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****95-369**

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Yvonne Houle  
M<sup>me</sup> Laurence Veilleux Trudel  
M. Édouard Lessard  
M. Michel Blanchette  
M. Jean-Guy St-Pierre  
M<sup>me</sup> Colette Hamelin Laperrière  
M. Charles Cormier

par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. L. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal, Comité consultatif d'urbanisme****95-370**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 1995 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement, sauf en ce qui concerne le point 7.1.

ADOPTÉ

**8302**

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-371**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement, sauf en ce qui concerne l'article 3, le Conseil ayant décidé de conserver le statu quo sur cette question.

ADOPTÉ

**Résolution, vente pour taxes**

**95-372**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'ordonner à la Greffière de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, le 25 octobre 1995, à 14 heures, en la manière prescrite par la Loi sur les Cités et Villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier le 18 septembre 1995, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

**Résolution, vente pour taxes**

**95-373**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le trésorier, M. Réjean Giguère ou la trésorière-adjointe, M<sup>me</sup> France Cinq-Mars, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 25 octobre 1995, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que des intérêts et déboursés encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 95-356, emprunt par billets**

**95-374**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-356 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte l'offre qui lui est faite par **Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.** pour son emprunt de 294 500 \$ par billets en vertu des règlements numéros 613, 615, 626, 628, 636, au prix de **98,408 \$** et échéant en série 5 ans comme suit :

49 700 \$	6,5 %	15 septembre 1996
54 000	6,85%	15 septembre 1997
58 500	7,10%	15 septembre 1998
63 600	7,5 %	15 septembre 1999
68 700	7,6 %	15 septembre 2000

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Que demande soit faite au Ministre des Affaires municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.»

ADOPTÉ

**Résolution, protocole d'entente avec le ministère des Transports, entretien feux de circulation, intersection route 157 et accès autoroute 40 Est**

**95-375**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'approuver le protocole d'entente avec le ministère des Transports ayant pour but spécifique de remettre à la charge de la Ville l'entretien des feux de circulation à l'intersection de la rue Thibeau avec la voie d'accès Est de l'autoroute 40, et autorise le maire, M Alain Croteau et la greffière, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 94-340, cession de terrain pour fins d'ouverture de rues**

**95-376**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 94-340 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de la compagnie 9006-4494 Québec inc., les lots portant les n<sup>os</sup> 551-776 et 551-777 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un dollar (1 \$) pour des fins d'ouverture de rues.

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat et que le Maire et la Greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir.»

ADOPTÉ

8304

**Résolution, demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement pour la cueillette des DDD**

**95-377**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. Yvan Blouin, ingénieur et directeur des Travaux publics, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune une demande de certificat d'autorisation relative à la cueillette des déchets domestiques dangereux qui aura lieu le 14 octobre 1995, et à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater arpenteur, remplacement d'une borne**

**95-378**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de mandater M. Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour installer la borne manquante délimitant le terrain de M. Constant Toupin, sis au 96, rue St-Jean-Baptiste.

Que les honoraires pour tel mandat soient prélevés à même le poste budgétaire n° 02-322-00-529.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, puits n° 39**

**95-379**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les Forages Technic-Eau» pour la construction du puits n° 39, au montant de 25 585 \$, TPS au montant de 1 790,95 \$, TVQ au montant de 1 779,44 \$, pour un prix global de 29 155,39 \$ étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Ladite résolution prendra effet à la condition seulement que le règlement d'emprunt relatif à la construction dudit puits soit mis en vigueur.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, puits n° 10**

**95-380**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «R.J. Lévesque et Fils» pour la construction du puits n° 10, au montant de 26 200 \$, TPS au montant de 1 834 \$ et TVQ au montant de 1 822,21 \$ pour un prix global de 29 856,21 \$ étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Que le coût pour tels travaux sera prélevé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-96**

**95-381**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

**LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTÉE**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Niveleuse Champion 740-A-111 chasse-neige et aile de côté	85 \$	12
1	- Chargeuse Michigan 85-111-A chasse-neige	80 \$	30

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-96**

**95-382**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

TRANSPORT RÉAL ROBERGE INC.

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Chargeuse Caterpillar 930 chasse-neige	82 \$	26
1	- Camion Ford LT-9000 chasse-neige	75 \$	31
1	- Camion Ford LT-9000 chasse-neige et aile de côté	80 \$	28

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-9695-383

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

BÉTON LAURENTIDE INC.

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Niveleuse Caterpillar 14E chasse-neige et aile de côté	82 \$	22
1	- Chargeuse 950E chasse-neige	70 \$	29
1	- Camion Mach R600 chasse-neige et aile de côté	68 \$	23

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-96****95-384**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

**CAP EXCAVATION INC.**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Chargeuse Caterpillar 950B chasse-neige	75,00 \$	27
1	- Bouteur Fiat-Allis 21B	72,50 \$	(*)

(\*) Dépotoir à neiges usées

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-96****95-385**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

**LETHIECK EXCAVATION**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Camion White Western Star chasse-neige	62 \$	17
2	- Camions White Western Star	64 \$	16, 18

# 8308

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-96

### 95-386

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

### RÉCUPÉRATION TERSOL INC.

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Chargeuse Case W11	50 \$	19

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission, location d'équipement pour déneigement, hiver 95-96

### 95-387

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1995-1996 de la firme :

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Camion Ford LT-9000 chasse-neige	65 \$	24
1	- Chargeuse John Deere 644 chasse-neige	65 \$	25
1	- Chargeuse John Deere 544 avec godet	55 \$	35

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1995-1996.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, travaux de fondation de pierre et pavage, rue Pie XII

95-388

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Pagé Construction, division Simard-Beaudry inc.», au montant de 13 867,47 \$ (TPS et TVQ incluses) pour des travaux de fondation de pierre et pavage sur la rue Pie XII, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Que ledit montant soit prélevé à même le règlement d'emprunt n° 934.

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure

95-389

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la dérogation demandée concernant l'implantation du bâtiment principal sis au 20, rue Jetté dont la marge de recul avant n'a pas la profondeur minimale prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 4.1.1) :

RECU AVANT MINIMAL EXIGÉ : 6,0 mètres  
RECU AVANT PROPOSÉ : 5,73 mètres.

ADOPTÉ

# 8310

## Résolution, adoption du règlement n° 941, travaux rue Paquin

### 95-390

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 941, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 83 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de pavage, de bordures de béton et d'éclairage sur la rue Paquin, de Lamy vers l'ouest jusqu'au ch. 0 + 166», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

## Avis de motion, construction d'un puits

### 95-391

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN PUIT AU COIN DES RUES MARIE LE GALLO ET BELLEVUE, INCLUANT : LE FORAGE, L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE POMPE SUBMERSIBLE, LES ACCESSOIRES MÉCANIQUES (VANNES, COMPTEURS, ETC...), LA CONSTRUCTION D'UN ABRI, LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU DE DISTRIBUTION, L'INSTALLATION DE LA TÉLÉMÉTRIE, L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE POMPES DE DOSAGE POUR LE TRAITEMENT ET LA CONSTRUCTION D'UNE CLÔTURE EN MAILLES DE CHAINES, LESQUELS TRAVAUX AVEC TOUS LES FRAIS SONT ÉVALUÉS À LA SOMME DE 125 000 \$ ET SERONT FINANCÉS EN APPROPRIANT LES SOLDES DISPONIBLES DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT ET PAR LE FONDS GÉNÉRAL DE LA VILLE».**  
(règl. n° 940)

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1995.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

## Avis de motion, règlement de la CITE

### 95-392

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 53-A (1995) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF) CONCERNANT LE TERME DE L'EMPRUNT BANCAIRE DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES» (642-23)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de septembre 1995.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, sergent à la Sécurité publique**

**95-393**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M. Roland Brouillette soit nommé sergent à la Sécurité publique en remplacement de M. Émile Bernier, et ce, à compter du 25 septembre 1995, aux salaire et conditions de travail de la Convention collective des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc.

ADOPTÉ

**SITUATION FINANCIÈRE  
ANNÉE 1995**

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

L'année 1995 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

- 1<sup>o</sup> *Les états financiers 1994 et le rapport des vérificateurs*
- 2<sup>o</sup> *Les indications préliminaires de l'année 1995*
- 3<sup>o</sup> *Le budget et le plan triennal 1996*
- 4<sup>o</sup> *Rémunération et allocation des élus.*

## 1. LES ÉTATS FINANCIERS 1994 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

### a) Les états financiers 1994

Comme le démontrent ces états, les recettes et les dépenses du fonds d'administration, compte tenu des différentes affectations, ont été respectivement de **27 917 522 \$** et de **26 525 929 \$**. Conséquemment, la Ville a réalisé un surplus de **1 391 593 \$**. Un accroissement des recettes et des économies significatives réalisées dans les dépenses budgétées expliquent ce surplus. Le surplus libre, après l'affectation de **1 000 000 \$** au budget de 1995, est de **1 086 584 \$**.

La dette à long terme, au 31 décembre 1994, était de **33 722 551 \$**, soit un **taux d'endettement de 3,98%** en fonction de l'évaluation imposable uniformisée et une **dette per capita de 1 000,19 \$**. Au cours de l'année 1994, la dette à long terme a diminué de **594 319 \$** ou **1,73%**.

Les **valeurs imposables** à cette date ainsi que l'évaluation uniformisée (100% ou 1,00) s'élevaient à **847 727 400 \$**.

Au cours de l'année, la ville a adopté sept (7) règlements décrétant des travaux pour un montant total de **4 495 688 \$**.

Les frais de financement ont accaparé **22,5%** des dépenses totales, soit **5 964 204 \$**.

Également, un seizième programme triennal a été soumis et les prévisions des dépenses ont été de **20 141 000 \$**, réparties comme suit:

- ▶ **10 054 000 \$ pour 1995**
- ▶ **6 030 000 \$ pour 1996**
- ▶ **4 057 000 \$ pour 1997**

Nous vous rappelons que ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable.

### b) Le rapport des vérificateurs

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1994 a été émis sans restriction. Il stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

## 2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE 1995

Un budget de 27 500 000 \$ a été adopté le 20 décembre 1994.

L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour nous permet de croire que nous pourrions terminer l'année en respectant les montants prévus au budget et possiblement réaliser un léger surplus.

Des travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux, tels que le pavage de diverses rues et la réfection de certaines infrastructures ont été effectués en 1995. Au cours de cette même année, d'importants projets ont été réalisés grâce au «Programme d'infrastructures Canada-Québec».

	Montant	Participation des gouvernements	Participation de la ville	Financement
Réhabilitation: Aqueduc & égouts	3 150 000 \$	(66 2/3%) 2 100 000 \$	1 050 000 \$	Surplus
Route de ceinture	2 950 000 \$	(54%) 1 600 000 \$	1 350 000 \$	Surplus : 50 000 \$ Emprunt : 1 300 000 \$
Réaménagement: rues Fusey & Notre-Dame	530 000 \$	(38%) 200 000 \$	330 000 \$	Budget : 90 000 \$ Emprunt : 240 000 \$
	6 630 000 \$	(59%) 3 900 000 \$	2 730 000 \$	

À remarquer que près de la moitié de la participation de la Ville à ces projets a été puisée à même le surplus accumulé afin de limiter le plus possible l'augmentation du Service de la dette.

Malgré la réalisation de ces travaux d'envergure en 1995, la Ville a maintenu son objectif de limitation du niveau d'endettement. À cet effet, l'application de diverses mesures et le succès du programme d'incitation au paiement des répartitions locales nous permettent de croire que la dette à long terme ne devrait subir qu'une légère hausse d'environ 200 000 \$, pour atteindre près de 34 millions de dollars au 31 décembre 1995.

## 3. BUDGET ET PLAN TRIENNAL 1996

Le budget de l'année 1996 pourrait être adopté au cours de la semaine du 18 décembre prochain.

Le contexte économique en général fera en sorte que notre objectif premier sera de limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible.

Nous maintiendrons cependant nos programmes d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville. Ces orientations auront des traductions budgétaires concrètes mais elles resteront subordonnées aux exigences d'une saine gestion financière.

Une attention particulière sera apportée au choix des projets afin de permettre la réalisation des travaux jugés prioritaires tout en tenant compte des conséquences financières de ces investissements sur les budgets futurs.

Toutefois, pour se conformer aux exigences du ministère de l'Environnement, deux dossiers importants retiendront notre attention pour les prochaines années. Premièrement, des travaux correctifs importants seront apportés au site d'enfouissement sanitaire pour le rendre conforme aux normes du ministère et, deuxièmement, nous procéderons à l'implantation d'un lieu d'élimination des neiges usées.

Également, deux projets devraient se réaliser au cours de l'année 1996, soit le réaménagement de notre poste de police ainsi qu'un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1.

Les prévisions d'immobilisations qui constituent le plan triennal peuvent être modifiées en fonction de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

#### 4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent actuellement de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont:

a) **De la ville de Cap-de-la-Madeleine**

	<i>RÉMUNÉRATION</i>	<i>ALLOCATION DE DÉPENSES</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Maire</i>	35 061,00 \$	11 419,00 \$	46 480,00 \$
<i>Conseiller</i>	10 326,00 \$	5 164,00 \$	15 490,00 \$
<i>Maire-suppléant*</i>	1 000,00 \$	∅	1 000,00 \$
<i>Maire - Frais déplacement</i>		7 200,00 \$	7 200,00 \$

\* *par mandat de quatre (4) mois*

b) **De la Corporation intermunicipale de Transport des Forges**

- ▶ 125 \$ par réunion du Conseil d'administration. La ville y délègue deux (2) membres du Conseil. Si un membre du Conseil agit comme président, un montant de 3 500 \$ par année est versé.
- ▶ 125 \$ par réunion du Comité de retraite si un membre du Conseil y siège.

c) **De la Municipalité régionale de comté de Francheville**

- ▶ 100 \$ par mois. La ville y délègue un membre du Conseil.

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement que ces explications répondront le plus possible à vos attentes.

Le maire de Cap-de-la-Madeleine

Alain Croteau

**Résolution, mandat à Muniressources, préparation plans et devis, phase II, travaux rue Chapleau**

**95-394**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU** : que le Conseil mandate «**Muniressources Consultants**» pour la préparation des plans et devis pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts (phase II) sur la rue Chapleau (lots 551-818 et Ptie551-819), des documents de soumissions, la surveillance des travaux incluant la demande d'approbation du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Le coût des honoraires professionnels seront défrayés par un règlement d'emprunt relatif à tel projet.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE LUE À CETTE SÉANCE**

→ Dépôt d'une pétition demandant accès à la côte publique (Duguay) pour pratiquer «la pêche».

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

# 8316

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 octobre 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

## Adoption de l'ordre du jour

### 95-395

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

## Adoption procès-verbal de la séance régulière du 18 septembre 1995

### 95-396

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 septembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 septembre 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Location du sous-sol, église Saint-Lazare**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'augmenter le prix pour la location du sous-sol de l'église Saint-Lazare de 250 \$ pour porter le loyer mensuel à 1 250 \$ et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1995. De plus, le conseil précise que toutes et chacune des clauses contenues au bail signé avec la Fabrique de la paroisse Saint-Lazare le 23 juin 1994 demeurent inchangées sauf en ce qui concerne la clause «prix» à laquelle il faut apporter la modification stipulée aux présentes.

**B) Projet «Fête de l'Halloween»**

Le conseil réuni en commission permanente accepte le projet «Fête de l'Halloween» tel que présenté par Sébastien Turgeon, agent d'information, à l'effet d'impliquer bénévolement les employés de la Ville pour assurer une plus grande surveillance et augmenter la protection des enfants lors de cette fête; ledit projet est décrit plus amplement dans un rapport annexé aux présentes.

**C) Honoraires professionnels de Pluritec - terminus Fusey**

Le conseil réuni en commission permanente, suite à la demande faite par Pluritec représentée par Jean-Paul Dorion, accepte de majorer leurs honoraires professionnels en regard des travaux de l'aménagement de l'entrée ouest de la ville (terminus Fusey) d'une somme de 9 000 \$ ce qui porte le budget d'honoraires professionnels de la firme Pluritec à 22 000 \$. Ce montant supplémentaire se justifie par l'augmentation des coûts occasionnée par les modifications apportées audit projet en cours de route, lesquelles augmentations de coûts ont été confirmées par les entrepreneurs ayant répondu à notre appel d'offres.

**D) Programme de rénovation - Pril et RéparAction**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer au Programme de rénovation «volet énergétique» dans le cadre des programmes Pril et RéparAction édicté par le gouvernement du Québec.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Colloque de l'Association de l'RRSSS (refusé).

## 8318

- ▶ Conférence de presse donnée par le maire Guy Leblanc à l'hôtel de ville de Trois-Rivières le 20 septembre 1995 relativement au déménagement du Centre d'emploi.
- ▶ Conférence sur la qualité des eaux de la rivière Saint-Maurice pour une période définie donnée par le ministère de l'Environnement et de la Faune le 26 septembre 1995.

### INFORMATIONS DIVERSES :

- Les travaux pour le viaduc Thibeau devraient débuter le 25 septembre 1995.
- Installation des panneaux à l'entrée ouest de la ville suite au réaménagement effectué : dossier remis à l'agent d'information pour planifier les espaces disponibles.
- Refoulement d'égouts : plusieurs citoyens ont vécu une situation difficile suite aux pluies diluviennes du 14 septembre 1995.
- Négociations avec le groupe des policiers-pompiers : le Directeur du personnel fait le point en ce qui concerne les revendications de ce groupe versus les demandes de la part de la Ville.
- Auto-assurances : le Directeur général attend l'offre de services de Sobeco Ernst & Young en regard avec le projet d'établissement d'un programme d'auto-assurances des risques de responsabilité pour la Ville.
- Archives : la greffière fait le point sur le travail effectué jusqu'à maintenant par la firme Gestar, groupe conseil, et sensibilise le conseil sur les prochaines étapes à franchir pour avancer le dossier de la gestion de documents (logiciel et personnel qualifié).
- Quai du Sanctuaire : les représentants de Maurécon sont venus rencontrer les membres du conseil pour leur faire rapport de l'inspection du quai du Sanctuaire. Ils ont fait le point sur l'état de désuétude dudit quai. De plus, ils ont informé le conseil des problèmes graves à court terme qui pourraient survenir si la Ville continue de déposer ses neiges usées sur le quai.
- Le comédien Marcel Leboeuf et son associé John Stellen sont venus rencontrer les membres du conseil pour leur présenter le plus petit économiseur d'eau sur le marché qui s'installe à l'intérieur des toilettes appelé «L'éc'eau». Cet appareil peut faire économiser jusqu'à un litre et demi d'eau à chaque chasse d'eau.
- La décentralisation : le Maire informe les membres du conseil sur la teneur des rencontres ayant eu lieu avec d'autres municipalités et le ministère relativement à ce sujet.
- Nouveau site pour les neiges usées dans le parc industriel numéro 2 : discussion sur l'emplacement dans ledit parc, sur les travaux à faire pour rendre le site utilisable et sur les coûts approximatifs engendrés par l'aménagement d'un tel site.

### DÉPÔTS :

- Dépôt du feuillet publicitaire sur le compostage de feuilles.
- Dépôt du rapport des permis de construction, août 1995.

- Dépôt du compte rendu du comité de la sécurité publique en date du 29 août 1995.
- Dépôt de la conciliation de banque pour juin et juillet 1995.
- Dépôt du procès-verbal de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.
- Dépôt d'un document intitulé «L'éc'eau» chaque goutte compte.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 18 septembre 1995**

**95-397**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 septembre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-398**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 28 septembre 1995 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 78670 à 78836 inclusivement comportant des débours se totalisant à 1 333 420,36 \$, soit et adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 333 420,36 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 1 038 536,34 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-399**

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Cécile Juneau Lambert  
M<sup>me</sup> Claire Mercier Alarie  
M. Jean Banville  
M. Gérard Leclerc  
M. Roger Houle  
M. Martin Lafontaine  
M. Oscar Petit  
M. Jean-Pierre Baribeau

par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. H.P. Courteau

8320

Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

95-400

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 26 septembre 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

Résolution pour mandater laboratoire, contrôle de qualité, travaux boul. Pie XII et rue Bruneau

95-401

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que Laboratoire de matériaux de Québec soit mandaté pour effectuer le contrôle de qualité des travaux de construction de la chaussée sur le boulevard Pie XII et sur le début de la rue Bruneau, conformément au règlement d'emprunt n° 934.

Que les honoraires professionnels dudit laboratoire seront payés à même le règlement d'emprunt n° 934.

ADOPTÉ

Résolution, nom de rue

95-402

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la rue portant le numéro de cadastre 555-126 soit nommée **Lionel-Larivière**, en l'honneur de M. Lionel Larivière qui fut conseiller municipal de 1938 à 1940 et de 1946 à 1949. De plus, Monsieur Larivière fut président de la Commission scolaire de Cap-de-la-Madeleine et membre fondateur des Cadets de l'Air.

ADOPTÉ

Résolution, cession de terrain pour des fins d'ouverture de rues

95-403

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **2961-9962 Québec inc.** les lots portant les numéros de cadastre officiel 555-126 et 555-135 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour des fins d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire **Hugues Germain** soit autorisé à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux municipaux, secteur rue Lemire**

**95-404**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 2 septembre 1995 concernant les travaux municipaux à être effectués dans le cadre du programme «travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I) pour le remplacement de l'égout unitaire et de l'aqueduc et réfection de la chaussée du secteur de la rue Lemire;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions l'entrepreneur «**Sintra inc., région centre du Québec**» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 213 432,22 \$ toutes taxes comprises;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 939;

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**

Appuyé par M. le conseiller **LÉO BEAULIEU**

**ET RÉSOLU :** que la municipalité adjuge à «**Sintra inc., région centre du Québec**» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés pour la somme de 213 432,22 \$ toutes taxes comprises, tel que recommandé par les Consultants Mésar inc.

La présente résolution prendra effet si les conditions suivantes sont remplies :

- Que le règlement d'emprunt n° 939 soit mis en vigueur;
- Que le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales pour les fins et en considération d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme «travaux d'infrastructures Canada-Québec», pour le secteur de la rue Lemire soit modifié tel que prévu au règlement n° 939;
- Que **Sintra inc., Région Centre du Québec**, accepte d'ajouter à son calendrier la possibilité que certains travaux tels que le pavage en tout ou en partie, les gazonnements et autres puissent être reportés au printemps 1996 sans que les prix soient modifiés et qu'aucun frais supplémentaires ne soient considérés pour protéger de manière adéquate les dessus des regards, puisards, boîtes de vanes et autres accessoires pour la période hivernale;
- Que **Sintra inc., Région Centre du Québec** confirme qu'il prendra tous les moyens standard pour protéger, le cas échéant, le béton de ciment contre les effets du gel.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

## Résolution, appui à CGDBR, implantation de porcheries

### 95-405

**CONSIDÉRANT QUE** la population mauricienne a pris conscience de l'importance des ressources naturelles, écologiques et récréotouristiques de la rivière Saint-Maurice et qu'elle envisage de les mettre en valeur de façon globale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'eau de notre rivière est une source d'approvisionnement en eau potable pour des dizaines de milliers de citoyens vivant en Mauricie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités riveraines, de Trois-Rivières à La Tuque, se sont engagées dans d'importants programmes d'assainissement des eaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la population mauricienne et, principalement les riverains directement touchés par l'implantation de porcheries ont un sentiment d'inquiétude vu le manque de données sur lesdits projets;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'entreprise risque de nuire fortement au développement durable et récréotouristique du bassin de la rivière Saint-Maurice;

**CONSIDÉRANT QUE** ces projets d'élevages porcins et d'épandage de lisier risquent de compromettre les efforts de concertation régionale pour la mise en valeur des ressources naturelles et récréotouristiques de la rivière Saint-Maurice;

**CONSIDÉRANT QUE** des études d'impact doivent être réalisées dans le but de nous rassurer à savoir que la nappe phréatique se déversant dans le Saint-Maurice ne sera pas contaminée;

**CONSIDÉRANT QUE** aucune étude actuelle nous permet de croire que l'on pourra contrôler les inconvénients majeurs dus aux émanations des fosses à purin, notamment les odeurs;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires fonciers et riverains risquent de voir l'évaluation de leur propriété diminuée par la présence de ces entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine travaille comme membre de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) à la restauration environnementale et qu'elle participe activement à de grands projets régionaux comme le déflottage, l'accessibilité à la rivière, la navigabilité et la protection du patrimoine faunique et ce, dans le respect de toutes les collectivités concernées;

### **EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine demande aux municipalités de St-Rock de Mékinac et de Grandes-Piles de reviser leur réglementation municipale de manière à ce que tout projet de développement local s'harmonise avec la mise en valeur globale et durable du bassin de la rivière Saint-Maurice;

Que le gouvernement du Québec impose un moratoire et se penche sur les risques potentiels de contamination des eaux souterraines qui rejoignent le Saint-Maurice, source d'approvisionnement en eau potable pour plusieurs milliers de citoyens et citoyennes en aval de ce projet.

Que le gouvernement du Québec, via son ministère de l'Environnement, entreprenne des études d'impact qui permettront un éclairage complet de la situation de manière à rassurer la population mauricienne sur l'ensemble des éléments relatifs au projet d'implantation de porcheries dans la MRC de Mékinac.

Que copies certifiées conformes de la présente résolution soient transmises à Monsieur Jacques Parizeau, Premier ministre du Québec, Monsieur Jean-Pierre Jolivet, député de Laviolette et Whip en chef, Monsieur Guy Julien, député de Trois-Rivières et délégué régional Mauricie-Bois-Francs, Monsieur Jean Pothier, maire de Grandes-Piles et aux membres du conseil municipal, Monsieur Roger Cossette, maire de St-Rock de Mékinac et aux membres du conseil municipal, de même qu'à Monsieur Guy Leblanc, maire de Trois-Rivières et président de la CGDBR.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 642-23, CITF**

**95-406**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-23, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 53-A (1995) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (CITF) concernant le terme de l'emprunt bancaire de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du règlement au membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Avis de motion, amendement au zonage**

**95-407**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER À LA LISTE DES CONSTRUCTIONS ET USAGES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE Cc-1, RÉGIONALE, LES CONSTRUCTIONS ET USAGES DU SOUS-ENSEMBLE "INDUSTRIE DE PEINTURE ET DE VERNIS (385)".» (875-33)**

8324

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, adoption projet de règlement 875-33, amendement au zonage**

**95-408**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-33 intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, les constructions et usages du sous-ensemble "industrie de peinture et de vernis (385)".» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution pour mandater laboratoire, contrôle de qualité, projet secteur Lemire**

**95-409**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Laboratoires Shermont inc. soit mandaté pour procéder au contrôle qualitatif des travaux de construction de la chaussée, des trottoirs et des bordures (compaction, béton bitumineux, béton de ciment) pour le secteur Lemire selon le règlement d'emprunt n° 939. Le coût des honoraires professionnels sera imputé audit règlement.

ADOPTÉ

**Résolution, projet piscine Des Ormeaux**

**95-410**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte le projet de la piscine Des Ormeaux et du chalet de service (dossier 6658) tel que soumis et autorise M<sup>me</sup> Ann Faller, ingénieure de la firme Consultants VFP inc. à soumettre les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Faune (plan n° 6658 en date de septembre 1995).

ADOPTÉ

**Résolution, projet piste cyclable****95-411**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil donne son accord de principe pour le tracé en huit de la piste cyclable régionale tel que soumis par la Corporation inter-rives de la Gabelle inc., sous réserve que ladite corporation obtienne à nouveau le consentement de la Ville pour le tracé à l'intérieur de ses limites.

ADOPTÉ

**Résolution, échange de terrain****95-412**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que Gérard Lamy acquière de la ville de Cap-de-la-Madeleine une partie 565-177 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant la parcelle numéro 3 décrite dans la description technique préparée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre le 2 octobre 1995, sa minute 5460, dossier n° 53708.

En contrepartie, que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de Gérard Lamy deux parties de lots 565-265 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant les parcelles numéros 1 et 2 décrites dans la description technique préparée par Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, mentionnée ci-dessus.

Que l'acte d'échange à intervenir soit fait sans soulte.

Que l'acte d'échange à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que la notaire Yolaine Tremblay soit autorisée à préparer le contrat d'échange et que le Maire et le Greffier-adjoint soient et sont autorisés par la présente, à signer le contrat d'échange pour et au nom de la Ville.

Que les frais et honoraires de préparation de l'acte d'échange ainsi que les débours relatifs à tel acte soient défrayés par M. Gérard Lamy.

ADOPTÉ

**Résolution, assurances générales****95-413**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'accepter les conditions de renouvellement de Pratte-Morrisette inc. des polices d'assurances pour les biens, assurances D.D.D. et assurances chaudières et machinerie pour 1996, au montant de 46 710 \$, taxes en sus, et autorise la Greffière à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

8326

**Résolution, assurances automobile et responsabilités**

**95-414**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'accepter les conditions de renouvellement de J.B. Lanouette/B.F. Lorenzetti et Associés inc. pour l'assurance automobile et l'assurance des différentes responsabilités pour l'année 1996 au montant de 150 615 \$, taxes en sus, et autorise la Greffière à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

**Résolution, Centre d'emploi**

**95-415**

**CONSIDÉRANT** le poids démographique du grand Trois-Rivières, qui constitue le plus important bassin de population de la région Mauricie/Bois-Francs, avec 136 000 habitants;

**CONSIDÉRANT** le rôle historique de Trois-Rivières comme capitale régionale de la région Mauricie/Bois-Francs;

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au Premier Ministre du Canada et au Ministre du Développement des ressources humaines de bien vouloir intervenir pour que soit maintenus à Trois-Rivières le Centre régional de ressources humaines Canada, sa vocation, son personnel et ses services.

ADOPTÉ

**Résolution, budget spécial de l'OMH**

**95-416**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'autoriser l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine à faire une demande pour un budget spécial de 65 500 \$ à la Société d'habitation du Québec et s'engage à payer sa quote-part de 10%.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à groupe-conseil, dossier amélioration de la signalisation ferroviaire**

**95-417**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater René Gervais, groupe-conseil, pour préparer le dossier de subvention fédérale pour l'amélioration de la signalisation ferroviaire.

Que les honoraires de tel mandat soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

8328

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 941, «Règlement autorisant un emprunt de 83 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, de pavage, de bordures de béton et d'éclairage sur la rue Paquin, de Lamy vers l'ouest jusqu'au Ch. 0 + 166».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 941 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 941 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5 octobre 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **16 octobre 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-418**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 1995**

**95-419**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 octobre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 2 octobre 1995

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Résolution, normes de salubrité et de sécurité**

Le conseil réuni en commission permanente autorise le Directeur de la planification ainsi que le Directeur de la sécurité publique à prendre les procédures en vertu de l'article 32 du règlement 898 de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour obliger les propriétaires des immeubles sis au 206 et 208 rue Thibeau et 457 rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, à respecter les normes de salubrité et de sécurité qui s'imposent afin de protéger la santé et la sécurité des personnes, afin de protéger leurs biens et afin d'assurer l'habitabilité de tout logement. De plus, s'il y a lieu, le conseil réuni en commission permanente autorise le Directeur de la planification et le Directeur de la sécurité publique à prendre les recours en vertu de l'article 231 L.A.U. afin d'obtenir la démolition desdits immeubles si cela s'avère nécessaire.

**B) Résolution, installation clôture**

Le conseil réuni en commission permanente mandate Clôtures Cambrek inc. pour l'installation d'une clôture du terrain occupé présentement par le Club de tir Mauricien. Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain sera interdit à compter de la date d'expiration du bail avec le Club de tir Mauricien.

**C) Résolution, mandat à M<sup>e</sup> Michel Richard**

Le conseil réuni en commission permanente mandate M. Michel Richard, avocat, afin qu'il s'occupe de la poursuite relativement à la vente du lot 552-130 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

**D) Résolution, colloque de l'Association des urbanistes et aménagistes du Québec**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts d'inscription de MM. Louis Moreau et Michaël Hiller pour leur participation au colloque de l'Association des urbanistes et aménagistes municipaux du Québec sur la géomatique.

**E) Résolution, achat billets, brunch Fondation hôpital Sainte-Marie**

Le conseil réuni en commission permanente autorise l'achat de deux billets pour le brunch organisé par la Fondation du Centre hospitalier Sainte-Marie inc. qui aura lieu le 22 octobre 1995.

**F) Résolution, achat de billets, gala de la Cédic**

Le conseil réuni en commission permanente autorise l'achat de dix billets pour le gala de la Cédic qui aura lieu le 27 octobre 1995.

**G) Résolution, photographie de la Ville**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer la somme de 145,20 \$ représentant le coût d'une photographie de la Ville, laquelle doit être installée dans la salle de la MRC de Francheville.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Les publicités dans le Nouvelliste (refusées);
- ▶ Projet de développement de Monsieur Gilles Thibodeau (MM. Jeannot Paquin et Fernand Lajoie doivent rencontrer la municipalité de Saint-Louis-de-France à ce sujet);
- ▶ Dossier Alphonse Normandin, demande de la part d'un voisin pour l'installation d'une signalisation pour stationnement interdit en avant de sa propriété (référée au comité de la circulation);
- ▶ Programme de revitalisation des vieux quartiers (le conseil attend des informations supplémentaires avant de se prononcer);
- ▶ Internet (un étudiant désire faire de Cap-de-la-Madeleine son sujet de projet sur Internet, le conseil remet à plus tard);
- ▶ Traverse piétonnière au point milliaire 84.85 (lettre de Pluritec avec en annexe la lettre de Réseau CP Rail, décision du conseil relativement à ces travaux remise à plus tard);
- ▶ Festival de la galette de sarrasin (invitation refusée).

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 10 au 13 octobre 1995;
- Baisse moyenne de un (1) pied actuellement de la nappe phréatique;
- Quai du Sanctuaire : une étude sur l'état du quai doit être effectuée par les experts de Ports Nationaux;
- Parcours d'autobus modifié sur la requête de citoyens de la rue Cardinal-Ville-neuve;
- Espaces verts : le conseil demande au Directeur général de s'informer sur la source du problème avec un promoteur bien connu de la ville relativement aux espaces verts.

8332

**DÉPÔTS :**

→ Dépôt d'une lettre de la ligue de hockey «Old Timer».

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 2 octobre 1995**

**95-420**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 octobre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-421**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 12 octobre 1995 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 78837 à 79030 incl. :	1 263 504,93 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 36 à 39 incl. :	493 922,39 \$

le tout totalisant un débours de :	<u>1 757 427,32 \$</u>
------------------------------------	------------------------

soit et adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 757 427,32 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 600 048,43 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-422**

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Christiane Verrette  
M. Richard Bureau  
M. Gérard Blais  
M. Albert Bibeau

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-423**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement. Quant à l'article 2, le Conseil veut que l'organisme produise les pièces justificatives reliées aux dépenses de l'activité pour tel montant.

ADOPTÉ

**Résolution, nouveau maire-suppléant**

**95-424**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que M. le conseiller **Fernand Lajoie**, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1995 au 29 février 1996 inclusivement.

Que M. **Fernand Lajoie**, maire-suppléant en poste pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1995 au 29 février 1996 soit nommé de plus à titre de représentant de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine à la MRC de Francheville, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Maire.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation d'une soumission d'adjudication d'une émission d'obligations**

**95-425**

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 100 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette demande la corporation a reçu une soumission ci-dessous détaillée :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Loyer</i>
<i>Valeurs mobilières Desjardins et</i>	<i>98,114</i>	<i>410 000 \$</i>	<i>6 %</i>	<i>1996</i>	
<i>Midland &amp; Walwyn</i>		<i>441 000 \$</i>	<i>6½ %</i>	<i>1997</i>	
<i>Capital inc.</i>		<i>474 000 \$</i>	<i>6¾ %</i>	<i>1998</i>	
<i>Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.</i>		<i>510 000 \$</i>	<i>7,1 %</i>	<i>1999</i>	
<i>R.B.C. Dominion Scotia McLeod inc. Tassé &amp; Ass. Itée Richardson Green-shields du Canada Nesbitt Burns inc.</i>		<i>5 265 000 \$</i>	<i>7¼ %</i>	<i>2000</i>	<i>7,6947</i>

8334

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre ci-haut provenant de Valeurs mobilières Desjardins et Midland & Walwyn Capital inc. Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., R.B.C. Dominion; Scotia McLeod inc., Tassé & Ass. Itée, Richardson Greenshields du Canada, Nesbitt Burns inc., s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU :** que l'émission d'obligations au montant de 7 100 000 \$, de la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins et Midland & Walwyn Capital inc., Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc., R.B.C. Dominion, Scotia McLeod inc., Tassé & Ass. Itée, Richardson Greenshields du Canada, Nesbitt Burns inc.

ADOPTÉ

**Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations**

**95-426**

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 7 100 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
464-A	115 500 \$
650	18 900 \$
689	18 900 \$
692	159 900 \$
695	4 600 \$
700	75 500 \$
702	17 700 \$
703	130 600 \$
704	41 700 \$
705	87 900 \$
706	160 800 \$
707	40 700 \$
709	188 400 \$
710	95 800 \$
711	22 100 \$
712	22 500 \$
716	257 100 \$
717	123 900 \$
718	38 700 \$
720	176 100 \$
722	69 000 \$
763	3 500 \$
779	25 300 \$
791	11 700 \$
792	750 \$
794	6 300 \$
795	47 000 \$
804	58 700 \$
806	700 \$
815	47 500 \$
817	5 400 \$
822	564 400 \$

823	238 000 \$
826	12 600 \$
827	107 800 \$
829	90 300 \$
831	84 000 \$
832	11 800 \$
837	180 600 \$
838	104 400 \$
839	96 100 \$
841	405 750 \$
853	73 100 \$
906	38 000 \$
914	107 000 \$
915 (915-A)	385 000 \$
916	17 000 \$
917	100 000 \$
921	86 000 \$
926	90 000 \$
928	145 000 \$
929	50 000 \$
933	540 000 \$
935	1 500 000 \$

**ATTENDU QUE** pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 7 100 000 \$ :

1. Les obligations seront datées du 14 novembre 1995;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9% l'an sera payé semi-annuellement le 14 mai et le 14 novembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.
7. Le terme à renouveler du règlement 763 est modifié pour se lire 5 ans au lieu de 15 ans.

## 8336

8. Le terme à renouveler des règlements 791, 794, 817, 826, 832 est modifié pour se lire 10 ans au lieu de 15 ans.
9. Le terme à renouveler des règlements 792, 806 est modifié pour se lire 1 an au lieu de 15 ans.

ADOPTÉ

### Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements

#### 95-427

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que, pour l'emprunt au montant total de 7 100 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 464-A, 650, 689, 692, 695, 700, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 716, 717, 718, 720, 722, 763, 779, 791, 792, 794, 795, 804, 806, 815, 817, 822, 823, 826, 827, 829, 831, 832, 837, 838, 839, 841, 853, 906, 914, 915 (915-A), 916, 917, 921, 926, 928, 929, 933, 935, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

5 ans (à compter du 14 novembre 1995); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements mentionnés ci-haut, sauf pour les règlements 464-A, 763, 792, 806, 823, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

### Résolution pour émettre des obligations pour un terme additionnel de 1 jour au terme original de certains règlements

#### 95-428

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, aura le 13 novembre 1995, un montant de 4 374 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 5 239 700 \$ pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 464-A, 650, 689, 692, 695, 700, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 716, 717, 718, 720, 722, 763, 779, 791, 792, 794, 804, 806, 815, 817, 822, 823, 826, 827, 829, 831, 832, 837, 838, 839, 841, 853;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant total de 332 000 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 4 042 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 14 novembre 1995;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le comté de Champlain, émette les 4 042 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption compte rendu du Comité de Circulation**

**95-429**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 27 septembre 1995 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution modifiant des articles du règlement n° 939**

**95-430**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de modifier le règlement n° 939 décrétant des travaux de 360 000 \$ pour le remplacement de conduites d'égout combiné et d'aqueduc du secteur de la rue Lemire, incluant la réfection de la chaussée et la reconstruction d'une partie des trottoirs, le tout dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I), en appropriant, d'une part, les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt au montant de 120 000 \$ pour financer la partie des coûts imputables à la municipalité et d'autre part, en appropriant une subvention de 120 000 \$ du gouvernement fédéral provenant de ce programme et décrétant un emprunt au montant de 120 000 \$ pour financer la partie des coûts imputables au gouvernement du Québec en vertu dudit programme, de la façon suivante :

-le paragraphe 1-B) devrait se lire comme suit : à approprier une subvention de 100 000 \$ provenant du gouvernement du Canada pour ce programme;

-le paragraphe 1-C) devrait se lire comme suit : à emprunter la somme de 100 000 \$, et pour se procurer cette somme, décrète un emprunt par obligations jusqu'à concurrence de ce montant de 100 000 \$. Cet emprunt, soit la somme de 100 000 \$, sera remboursé par le gouvernement du Québec, par le biais d'une subvention appliquée au remboursement du service de la dette et ce sur une période de dix (10) ans dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec».

-et ajouter le paragraphe suivant : 1-D) à approprier la somme de 40 000 \$ provenant du fonds général de la Ville pour financer le solde.

ADOPTÉ

8338

**Résolution mandatant firme de consultants, surveillance des travaux, rue Paquin**

**95-431**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate «Les Consultants René Gervais inc.» pour faire la surveillance des travaux d'égout, d'aqueduc et de fondation de la rue Paquin (dossier 275-10). Que le montant des honoraires soit chargé au règlement n° 941.

Que le présent mandat est conditionnel à la mise en vigueur dudit règlement n° 941.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption budget 1996 de l'OMH**

**95-432**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les prévisions budgétaires 1996 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉ

**Résolution, prolongation mandat, OMH**

**95-433**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine reconduit le mandat de M. Alain Dubois au poste d'administrateur au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, bassin de la rivière Saint-Maurice**

**95-434**

**CONSIDÉRANT** le taux de chômage élevé dans la région 04 Nord;

**CONSIDÉRANT** la localisation géographique du bassin de la rivière Saint-Maurice (04 Nord);

**CONSIDÉRANT** que le développement hydroélectrique de la Saint-Maurice et de ses bassins versants a des répercussions économiques et environnementales importantes pour l'ensemble des municipalités riveraines (04 Nord);

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine, comme municipalité riveraine et membre de la Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR) a appuyé en date du 25 octobre 1994 une résolution unanime demandant à Hydro-Québec de favoriser et calculer les retombées de ses projets en Mauricie en favorisant la région 04 Nord;

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine demande à Hydro-Québec de prioriser et de maintenir officiellement la position régionale de la CGDBR, soit de favoriser et de calculer les retombées économiques de ses projets en Mauricie, suivant la définition du territoire visé devant s'articuler autour du rayonnement géographique suivant : la partie de ce territoire qui doit être priorisée est définie comme la région 04 Nord. Elle englobe les MRC déjà définies géographiquement selon le découpage gouvernemental. Il s'agit des cinq (5) MRC suivantes : De Francheville, Centre-Mauricie, Maskinongé, Mékinac et Haut-Saint-Maurice.

Que copies certifiées conformes de la présente résolution soient transmises à Monsieur Jacques Parizeau, premier ministre du gouvernement du Québec, Monsieur François Gendron, ministre des Ressources naturelles, Monsieur Jean-Pierre Jolivet, député du comté de Laviolette et whip en chef du gouvernement du Québec, Monsieur Guy Julien, député de Trois-Rivières et délégué régional Mauricie/Bois-Francs, Monsieur Guy LeBlanc, maire de Trois-Rivières et président de la CGDBR.

ADOPTÉ

**Résolution, programme «RÉNOVE»**

**95-435**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Cap-de-la-Madeleine accepte d'agir au titre de «municipalité partenaire» pour l'application du «*Programme RÉNOVE*» (ci-après le «Programme») et de conclure à cette fin une entente avec la Société d'habitation du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette entente, la Municipalité ne peut exercer la prérogative mentionnée ci-dessus sans procéder, par résolution spéciale de son conseil, à la désignation des personnes qui seront effectivement appelées à exercer les pouvoirs de la Société qu'elle est elle-même autorisée à exercer en vertu du Programme;

**ATTENDU QUE** les pouvoirs que peuvent exercer ces personnes dans le cadre du Programme varient selon leur nature et le rôle qu'elles sont appelées à occuper;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a identifié la(les) personne(s) qu'elle désire voir exercer les pouvoirs prévus par le Programme;

**ATTENDU QUE** l'indication du titre de fonction occupée par cette(ces) personne(s) au sein de la Municipalité est suffisamment descriptive de l'identification de celle(s)-ci aux fins de la désignation ci-dessus;

Par conséquent, il est

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

# 8340

ET RÉSOLU :

- 1°- Que la municipalité accepte de conclure avec la Société d'habitation du Québec l'entente intitulée **«Entente entre la Société d'habitation du Québec et la municipalité de Cap-de-la-Madeleine concernant l'application du Programme RÉNOVE»** et que les personnes suivantes soient autorisées à signer cette entente en son nom :

→	M. ALAIN CROTEAU	MAIRE
→	M <sup>me</sup> YOLAINE TREMBLAY	GREFFIÈRE

- 2°- De désigner et d'autoriser les personnes qui occupent les titres de fonction ci-après décrits, à agir au titre d'**«Agent pour l'application du Programme RÉNOVE»** :

→	M <sup>me</sup> JOHANNE CLERMONT	SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE (Muniressources)
→	M. SERGE TRUDEL	INSPECTEUR EN BÂTIMENT (Muniressources)
→	M <sup>me</sup> MANON CLERMONT	INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET DIRECTRICE DU PROGRAMME (Muniressources)

- 3°- De désigner et d'autoriser les personnes qui occupent les titres de fonction ci-après décrits, à agir au titre d'**«Agent et Inspecteur pour l'application du Programme RÉNOVE»** :

→	M. ROBERT DUSSAULT	TECHNICIEN EN BÂTIMENT
→	M. FRANÇOIS HÉBERT	TECHNICIEN EN BÂTIMENT
→	M. PIERRE GAGNON	TECHNICIEN EN BÂTIMENT
→	M. YVAN BRANCHAUD	TECHNICIEN EN BÂTIMENT

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux municipaux, rue Paquin**

**95-436**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **«A. Plamondon et fils inc.»** au montant de 89 745,14 \$ toutes taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Paquin, étant la soumission présentée la plus basse conforme.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine ne pourra donner plein effet à la présente résolution que si le règlement d'emprunt n° 941 adopté en vue de permettre les travaux ci-haut mentionnés soit mis en vigueur. Les fonds pour lesdits travaux sont financés à même le règlement d'emprunt n° 941.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, puits de recherche****95-437**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de «R.J. Lévesque et fils» pour des travaux de un puits de recherche, au montant de 10 904,39 \$, TPS de 763,31 \$, TVQ de 758,40 \$ pour un montant total de 12 426,10 \$ étant la soumission la plus basse présentée.

Les frais pour tels travaux seront prélevés à même le poste budgétaire n° 02-413-50-529.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, sable tamisé/abrasif****95-438**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de «Gravier Mont-Carmel inc.» pour la fourniture d'approximativement 3000 tonnes métriques de sable tamisé abrasif pour 1995-1996, au montant de 4,90 \$ la tonne métrique, étant la seule soumission présentée.

Les frais pour tel achat seront prélevés à même le poste budgétaire n° 02-332-00-620.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie****95-439**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de «Mines Seleine» pour la fourniture d'approximativement 4500 tonnes métriques de gros sel de voirie au montant de 50,69 \$ la tonne métrique, étant la soumission la plus basse présentée.

Les frais pour tel achat seront prélevés à même le poste budgétaire n° 02-332-00-620.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 940****95-440**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

8342

ET RÉSOLU : que le règlement n° 940, intitulé : «Règlement décrétant des travaux pour la construction d'un puits au coin des rues Marie le Gallo et Bellevue, incluant : le forage, l'achat et l'installation d'une pompe submersible, les accessoires mécaniques (vannes, compteurs, etc...), la construction d'un abri, le raccordement au réseau de distribution, l'installation de la télémétrie, l'achat et l'installation de pompes de dosage pour le traitement et la construction d'une clôture en mailles de chaînes, lesquels travaux avec tous les frais sont évalués à la somme de 125 000 \$ et seront financés en appropriant les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt et le solde sera prélevé à même le fonds général de la Ville», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, nomination d'un policier-pompier régulier**

**95-441**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que **Monsieur Steve Frost** soit embauché à titre de policier-pompier régulier au service de la Sécurité publique, aux salaire et conditions de travail de la convention collective de l'Association des policiers et pompiers de Cap-de-la-Madeleine inc., à compter du 17 octobre 1995, et que sa date d'ancienneté reconnue soit le 7 août 1992.

Ceci fait suite à la nomination de Monsieur Roland Brouillette au poste de sergent.

ADOPTÉ

**Résolution, nominations à des fonctions permanentes**

**95-442**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que les personnes suivantes soient nommées aux fonctions permanentes ci-après identifiées :

NOM ET PRÉNOM	DATE D'ANCIENNETÉ	FONCTION PERMANENTE
CHAMPOUX, Denis	16 octobre 1974	Journalier
BRISSETTE, Jean	5 mai 1975	Chauffeur «A»
MONTAMBEAULT, Daniel	11 juin 1984	Journalier spécialisé
RABOUIN, Normand	21 septembre 1987	Préposé à l'entretien des puits

Dans le cas de Monsieur Denis Champoux, ce dernier demeurera à son poste actuel, tant et aussi longtemps que son remplaçant ne sera pas en fonction.

Ces nominations ont pour but de remplacer quatre (4) employés qui ont pris leur retraite, soit : Messieurs Denis Boucher, Claude Bergeron, Jean-Marie Thiffault et Roland Blackburn.

ADOPTÉ

**Résolution, demande au MAM pour réapproprier des sommes inutilisées sur d'autres projet de la Ville**

**95-443**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a obtenu des subventions pour les projets suivants dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec» (volet I) :

-AM 201851 : remplacement des égouts du secteur de la rue Fusey et de l'aqueduc de la rue Saint-Alphonse;

-AM 201853 : remplacement et réfection de conduites d'égout du boulevard Saint-Maurice et des rues Du Sanctuaire et Saint-Georges;

**CONSIDÉRANT** que les projets ci-dessus mentionnés sont terminés et que les coûts pour réaliser lesdits projets sont moindres que les montants prévus dans les protocoles d'entente avec le ministère des Affaires municipales relativement à tels travaux effectués dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec»

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que la Ville demande au ministère des Affaires municipales que les montants non utilisés sur les projets ci-dessus mentionnés soient réattribués aux projets suivants :

-AM 201852 : remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc sur la rue Notre-Dame entre la rue Des Oblats et la Route 138;

-AM 201858 : remplacement des conduites d'égout du secteur Lemire.

ADOPTÉ

**Résolution, mesures disciplinaires**

**95-444**

**ATTENDU** les événements survenus à l'aréna Jean-Guy Talbot au cours de la nuit du 19 septembre 1995;

**ATTENDU** la gravité du geste posé et des paroles et menaces proférées à cette occasion à l'endroit du responsable de l'aréna, Monsieur Richard Matteau;

**ATTENDU** que, de plus, ces événements se sont déroulés en la présence notamment d'un autre salarié, préposé à l'aréna;

**ATTENDU** que ce comportement constitue de l'insubordination et un manque de loyauté à l'endroit d'un représentant de l'employeur;

**ATTENDU** que la Ville n'a pas l'intention de tolérer ce genre de comportement tout à fait inacceptable envers un de ses représentants;

**8344**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil ordonne la suspension sans traitement d'une journée ouvrable à l'égard de l'employé n° 450-260005, à titre de mesure disciplinaire. Cette suspension sera appliquée au moment jugé opportun par la Direction et toute récidive de sa part entraînera automatiquement des mesures beaucoup plus sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

**ADOPTÉ**

**Résolution, mesures disciplinaires**

**95-445**

**ATTENDU** les événements survenus à l'aréna Jean-Guy Talbot au cours de la journée du 6 octobre 1995;

**ATTENDU** la gravité du geste posé et des paroles et menaces proférées à cette occasion à l'endroit du responsable de l'aréna, Monsieur Richard Matteau;

**ATTENDU** que, de plus, ces événements se sont déroulés en la présence d'un autre salarié, préposé à l'aréna;

**ATTENDU** que ce comportement constitue de l'insubordination et un manque de loyauté à l'endroit d'un représentant de l'employeur;

**ATTENDU** que la Ville n'a pas l'intention de tolérer ce genre de comportement tout à fait inacceptable envers un de ses représentants;

**ATTENDU** le dossier disciplinaire antérieur de cet employé;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil ordonne la suspension sans traitement de deux journées ouvrables à l'égard de l'employé n° 450-200605, à titre de mesure disciplinaire. Cette suspension sera appliquée au moment jugé opportun par la Direction et toute récidive de sa part entraînera automatiquement des mesures beaucoup plus sévères pouvant aller jusqu'au congédiement.

**ADOPTÉ**

**Résolution, représentant de la Ville, conseil d'administration Île St-Quentin**

**95-446**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que Monsieur Denis Tousignant soit nommé comme représentant de la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le conseil d'administration de la corporation pour le développement de l'Île St-Quentin pour les deux (2) prochaines années.

**ADOPTÉ**

**Résolution, prêt du Centre Des Ormeaux**

**95-447**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de prêter la salle du Centre Des Ormeaux à l'organisme de l'Arbre des Oubliés, les dimanche 29 octobre et 19 novembre 1995, de 13h00 à 16h30.

ADOPTÉ

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

# 8346

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 novembre 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

## Adoption de l'ordre du jour

### 95-448

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

## Adoption procès-verbal de la séance régulière du 16 octobre 1995

### 95-449

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 octobre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**Séance du **16 octobre 1995****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Résolution, mandat à arpenteur-géomètre, arpentage du terrain du poste de police**

Le conseil réuni en commission permanente mandate M. Gilbert Roberge, arpenteur géomètre, pour effectuer l'arpentage du terrain où est situé le poste de police, lesquels travaux s'inscrivent dans le cadre du réaménagement dudit poste de police et sont estimés à 3 000 \$, taxes en sus.

**B) Résolution, Arbre des Oubliés**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de contribuer à la levée de fonds de l'Arbre des Oubliés pour un montant correspondant au coût d'imprimerie des billets et autres outils de promotion dans le cadre de cet événement.

**C) Résolution, soirée hommage Ass. des clubs de patinage artistique**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de contribuer financièrement pour la somme de 100 \$ à la soirée hommage organisée par l'Association des clubs de patinage artistique de la Mauricie inc., pour honorer l'athlète particulièrement performant dans la catégorie Élite, cette somme doit être remise à l'athlète à titre de bourse.

**D) Résolution, soirée hommage Chambre de Commerce**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de commanditer la soirée hommage 95 organisée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine/Sainte-Marthe-du-Cap/Saint-Louis-de-France pour la somme 1 500 \$ comprenant 8 billets de courtoisie. Cette soirée aura lieu le 20 janvier 1996 et autorise le maire Alain Croteau à signer la convention de commandite.

**E) Résolution, cotisation Ass. Québec-France Mauricie**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme de 100 \$ à l'Association Québec-France Mauricie à titre de cotisation comme membre bienfaiteur de l'organisme.

# 8348

## F) Résolution, cadeau à M. Jean Thiffeault

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter un cadeau d'une valeur de 150 \$ à 200 \$ à Monsieur Jean Thiffeault pour le remercier de ses loyaux services à titre de membre de la commission municipale d'urbanisme depuis 1962.

## G) Bail TNT

Le conseil réuni en commission permanente accepte le bail avec Overland Express division de TNT Canada inc., pour la somme de 675 \$ par mois, taxes en sus, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1995 au 30 avril 1996 et ratifie tous les gestes posés par M. Yvon Lemieux en vertu des présentes.

## CORRESPONDANCE LUE

- ▶ Club de tir Mauricien : lettre de Me Alain Blanchard alléguant que la Ville a renoncé à son droit d'accession dans le bail intervenu entre la Ville et le Club de tir Mauricien. Également, le Club de tir Mauricien se croit en droit de revendiquer, en leur faveur, la vente du terrain, propriété de la Ville, étant la valeur des constructions leur appartenant sises sur ledit terrain.
- ▶ Lettre de dénonciation anonyme à l'endroit d'Arbo Service inc., Division appareillage et entretien, adressée au ministère de l'Environnement concernant une présumée contamination.
- ▶ Cocktail de la fondation de l'hôpital Cloutier (refusé étant donné qu'il y a tenue d'un conseil à cette date).

## INFORMATIONS DIVERSES

- Statistiques relativement à la collecte des déchets domestiques dangereux (DDD) au garage municipal : 822 véhicules dont 667 véhicules de Cap-de-la-Madeleine sont allés déposer au garage leurs déchets domestiques dangereux.
- Journée «Portes Ouvertes» pour la prévention des incendies : cette journée peut être qualifiée de franc succès considérant la grande participation des Madelinois, en particulier des jeunes familles. L'agent d'information est d'avis que cette expérience devrait être réitérée l'an prochain.
- Réception de Noël : cette activité n'aura pas lieu et sera remplacée par une surprise-partie organisée en d'autres temps dans l'année.
- Appel d'offres pour la piscine Des Ormeaux : VFP consultants inc. recommande de ne pas octroyer le contrat et de retourner en soumission au printemps prochain pour l'ensemble du projet.
- Parc Mgr-Laflèche : Le conseil est d'avis de séparer en deux phases l'aménagement dudit parc et qu'en conséquence, il faudrait prévoir au budget 1996 des sommes pour aménager la superficie d'environ 25 000 pieds carrés acquise par la Ville dans le but d'en faire un parc.
- Métalite inc. : Le Maire informe le conseil d'une problématique éventuelle étant donné le voisinage autour de ce commerce.

## DÉPOT

- Compte rendu de la rencontre du comité de la Sécurité publique du 11 octobre 1995;

- Procès-verbal de la réunion du comité d'approvisionnement et d'informatique du 4 octobre 1995;
- Compte-rendu d'une réunion du comité des travaux publics du 10 octobre 1995;
- Permis de construction, septembre 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 16 octobre 1995**

**95-450**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 octobre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-451**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 2 novembre 1995 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 79031 à 79235 incl. :	9 640 329,41 \$
2) les frais bancaires et effets retournés :	695,80 \$

le tout totalisant un débours de : 9 641 025,21 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 9 641 025,21 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	744 389,04 \$
- un placement à la Banque Nationale au taux de 6,25% :	2 585 830,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale au taux de 6,20% :	435 000,00 \$
- un refinancement à la Banque Royale :	4 374 000,00 \$
- une remise sur emprunt temporaire billet à la Banque Royale :	<u>1 060 000,00 \$</u>
	<b>9 199 219,04 \$</b>

ADOPTÉ

# 8350

## Messages de sympathies

### 95-452

Pour les décès de :

M. Camille Gélinas	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Patrice Frigon	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Georgette Paradis Aubry	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Bertha Toupin Montplaisir	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Octavie Giroux Paquin	par M. le cons. D. Tousignant
M. Gilles Renaud	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Lise Despins Blackburn	par M. le cons. M. Lavergne
M. Jean-Marie Labrecque	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Suzanne Labonté	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Carmen Fortin Champoux	par M. le cons. M. Lavergne
M. Philip Canning	par M. le cons. J. Paquin
M <sup>me</sup> Jeanne Gingras Limoges	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Hélène Bellerose Poulin	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Diane Provencher Mailhot	par M. le cons. D. Tousignant

## Résolution, adoption procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

### 95-453

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 10 octobre 1995 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission, déneigement terminus rue Fusey

### 95-454

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les entreprises Gaston Fournier inc.» pour le déneigement du Terminus rue Fusey, au montant de 6 500 \$, TPS de 455 \$, TVQ de 452,08 \$ pour un montant global de 7 407,08 \$ étant la soumission la plus basse conforme selon les spécifications DEN.-95-01.

Ledit montant sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation de la grille des taux unitaires pour la tenue à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'exercice financier 1996

### 95-455

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la firme d'évaluateurs agréés Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. soient autorisés à faire la mise à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour l'année 1996 aux mêmes prix unitaires que l'année 1995, soient :

	Prix unitaire
<b><u>Améliorations :</u></b>	
Calcul et traitement informatique	14,04 \$
<b><u>Démolitions :</u></b>	
Calcul et traitement informatique	14,04 \$
<b><u>Nouvelles constructions :</u></b>	
Calcul et traitement informatique	26,33 \$
<b><u>Mutations :</u></b>	3,51 \$
<b><u>Subdivisions :</u></b>	3,51 \$
<b><u>Changements au rôle :</u></b>	3,51 \$
<b><u>Dossiers créés :</u></b>	8,76 \$
<b><u>Valeurs commerciales :</u></b>	1/10 de 1% minimum 21 \$

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 875-33 «zonage»**

**95-456**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-33, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cc-1, régionale, les constructions et usages du sous-ensemble "industrie de peinture et de vernis (385)", soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation des travaux pour l'amélioration de la sécurité à l'intersection de la voie ferrée et du boulevard Saint-Maurice**

**95-457**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine désire améliorer la sécurité à l'intersection de la voie ferrée du CP Rail, corridor Québec-Montréal et du boulevard Saint-Maurice;

**8352**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine planifie la réalisation des travaux d'élargissement et de réaménagement de la route à cette intersection durant l'année 1996;

**CONSIDÉRANT QUE** la circulation routière a augmenté considérablement depuis quelques années dans le secteur du boulevard Saint-Maurice;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a entrepris des démarches lors d'une rencontre avec les représentants du CP Rail et de Transports Canada qui s'est tenue le 24 octobre 1995;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a mandaté les Consultants René Gervais inc. pour effectuer les démarches dans ce projet;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU :** que la Ville demande à CP Rail d'analyser les travaux requis pour l'amélioration de la sécurité à cette intersection;

Que la Ville demande à CP Rail de soumettre dans les meilleurs délais, une analyse des coûts des travaux de signalisation ferroviaire à cette intersection;

Que l'analyse de ces coûts soit transmise à la ville de Cap-de-la-Madeleine et à son représentant mandaté, soit les Consultants René Gervais inc.;

Que la Ville demande une aide financière à Transports Canada dans le cadre de ce projet par l'intermédiaire de CP Rail et selon les termes de référence de Transports Canada;

Que la Ville soumette par l'entremise de son consultant mandaté au projet, une demande d'autorisation à l'Office national des Transports du Canada pour l'approbation de ce projet;

Que la Ville transmette une copie de la résolution à M. David Lukianow, représentant de CP Rail, à M. René Bégin, représentant de Transports Canada et à M. René Gervais des Consultants René Gervais inc.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption des prévisions budgétaires de la CITF**

**95-458**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges :

**n° 58-95 :**

tarification en vigueur pour l'année 1996 :

Catégorie	01-01-96	01-07-96
Livret de dix billets	16,00 \$	16,00 \$
Passage simple monnaie	1,75 \$	1,75 \$
Inter-passe général	45,00 \$	45,00 \$
I.P. 65 ans et +	32,00 \$	32,00 \$
I.P. 18 ans et -	31,00 \$	fin
I.P. 21 ans et - (début)		35,50 \$

**n° 59-95 :**

mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour l'exercice financier 1996 résultant comme suit :

Municipalités	Pourcentage
Ville de Trois-Rivières	54,41%
Ville de Cap-de-la-Madeleine	27,43%
Ville de Trois-Rivières-Ouest	18,16%
<b>Total :</b>	<b><u>100,00%</u></b>

**n° 60-95 :**

budget 1996 pour le transport régulier et pour le transport adapté, adopté le 17 octobre 1995 par le Conseil d'administration de la CITF et préparé par MM. Michel Gélinas et Guy de Montigny, tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉ

**Résolution, mauvaises créances****95-459**Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 3 646,51 \$ et de comptes à recevoir au montant de 1 993,31 \$, selon les listes présentées par le Trésorier à la présente séance, lesquelles sont annulées à titre de mauvaises créances.

ADOPTÉ

**Résolution, personnel temporaire «journaliers et chauffeurs»****95-460**Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**8354**

ET RÉSOLU : d'approuver la liste du 30 octobre 1995 du personnel temporaire pour l'année 1996 [journaliers et chauffeurs], telle que soumise par le Surintendant général du service de la Voirie.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation honoraires de Muniressource, programmes «Premier Toît» et «Rénove»**

**95-461**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter de payer à Muniressource les honoraires suivants pour administrer les programmes «Premier Toît» et «Rénove», soit une prime de 20% sur les honoraires de la SHQ remise par la Ville à Muniressource pour l'administration desdits programmes. La facturation sera faite comme suit, soit 90% des honoraires payables sur la transmission des dossiers à la SHQ et 10% à la fin des travaux.

ADOPTÉ

**Résolution, soumission DDD**

**95-462**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de payer la somme de 1 818,38 \$ à la compagnie Chemcycle Environnement suite à la cueillette conjointe des déchets domestiques dangereux, année 1995, étant donné que la quantité approximative donnée dans le cahier des charges pour la soumission a été dépassée.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de sapins de Noël**

**95-463**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que Monsieur Fernand Brunelle soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au n° 876, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 7 novembre au 25 décembre 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de sapins de Noël**

**95-464**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que Monsieur Grégoire Houde soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au n° 895, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 7 novembre au 25 décembre 1995.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

95-465

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que Monsieur Maurice Tremblay soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au n° 115, rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 20 novembre au 25 décembre 1995.

ADOPTÉ

Résolution, vente de sapins de Noël

95-466

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que Monsieur Michel Marin soit autorisé à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au n° 300, rue Barkoff à Cap-de-la-Madeleine, pour la période du 7 novembre au 24 décembre 1995.

ADOPTÉ

Résolution, bail - quai du Sanctuaire

95-467

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de louer le quai communément appelé «Quai du Sanctuaire» de Société Canadienne des Ports, pour une période de 3 à 5 ans, soit la période acceptée par ladite Société. En considération dudit bail, la Ville accepte de payer 1 \$ annuellement et s'engage à faire des travaux de consolidation estimés à 25 000 \$. Que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le bail à intervenir.

ADOPTÉ

Résolution, implantation d'une SOLIDE sur le territoire de la MRC de Francheville

95-468

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des municipalités de la MRC de Francheville que celle-ci entreprenne des initiatives visant à améliorer la situation économique de leur territoire;

## 8356

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités régionales de comté du Québec [UMRCQ] a conclu une entente avec le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec [FTQ] afin de mettre à la disponibilité des MRC, par le moyen d'une Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi [SOLIDE], la part des capitaux disponibles aux conditions établies par SOLIDEQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la mission et les objectifs de la SOLIDE correspondent aux préoccupations de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Conseil estime opportun de créer une SOLIDE pour soutenir le développement économique sur le territoire de la MRC de Francheville;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Francheville souhaite contribuer financièrement à la SOLIDE;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétariat aux affaires régionales [SAR] met une contribution de 100 000 \$ à la disposition de la MRC, laquelle sera investie dans la SOLIDE;

**CONSIDÉRANT QUE** trois organismes de financement ont déjà accepté de contribuer 25 000 \$ chacun dans la SOLIDE;

Pour ces motifs, il est

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de Cap-de-la-Madeleine donne son consentement pour créer un fonds conformément aux règlements régissant le projet d'implantation d'une SOLIDE sur tout le territoire de la MRC de Francheville;

Que ce Conseil accepte le principe d'une contribution maximale de 50 000 \$ de la MRC de Francheville dont 12 264 \$ proviennent de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine, versés en trois tranches égales au cours des exercices financiers 1996, 1997 et 1998 soit à même le surplus accumulé de la MRC de Francheville, partie 3, suit suivant une quote-part annuelle.

**ADOPTÉ**

### Résolution, programme de revitalisation des vieux quartiers

#### 95-469

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU** : de mandater Muniressource pour qu'il réalise une étude dans le cadre du programme de revitalisation des vieux quartiers :

- pour évaluer la demande d'aide à la restauration globalement et par secteur;
- pour définir l'ampleur de l'intervention de la Ville et la nature des travaux subventionnés;

- et pour circonscrire des secteurs d'intervention prioritaire en rapport aux autres objectifs de développement municipal.

ADOPTÉ

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Pétition présentée par des citoyens de la rue Vachon concernant les refoulements d'égout majeurs sur ladite rue lors des pluies abondantes et au dégel du printemps.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

8358

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 940, «Règlement décrétant des travaux pour la construction d'un puits au coin des rues Marie le Gallo et Bellevue, incluant : le forage, l'achat et l'installation d'une pompe submersible, les accessoires mécaniques (vannes, compteurs, etc...), la construction d'un abri, le raccordement au réseau de distribution, l'installation de la télémétrie, l'achat et l'installation de pompes de dosage pour le traitement et la construction d'une clôture en mailles de chaînes, lesquels travaux avec tous les frais sont évalués à la somme de 125 000 \$ et seront financés en appropriant les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt et le solde sera prélevé à même le fonds général de la Ville».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 940 est de 26989.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 675.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 940 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7 novembre 1995.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 20 novembre 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**95-470**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à varia.

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 6 novembre 1995**

**95-471**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 novembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 novembre 1995

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation**

Le Conseil réuni en commission permanente adopte le compte rendu de la réunion du 26 octobre 1995 du Comité de circulation aux articles 2 à 6 inclusivement. Quant à l'article 1, le Conseil remet à plus tard l'étude de ce point (budget 96).

**B) Résolution, adoption du procès-verbal du Comité des Loisirs**

Le Conseil réuni en commission permanente adopte le procès-verbal de la réunion du 31 octobre 1995 du Comité des Loisirs aux articles 1 à 7 inclusive-ment. De plus, en référence avec l'article 2 dudit procès-verbal, le Conseil accepte de payer la somme de 604 \$ pour défrayer les coûts de l'affiche conçue dans le cadre du programme anti-drogue parrainé par M. Gilles Beaulieu, policier à la Sûreté du Québec, de concert avec la ligue de développement du Midget «AAA».

**C) Résolution, piste cyclable**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte la route verte comme trajet de la piste cyclable telle que recommandée par le comité récréo-touristique et la corporation inter-rive de la Gabelle.

**D) Résolution, secteur de la rue Lemire**

Le Conseil réuni en commission permanente autorise le Directeur des Travaux publics à communiquer avec Sintra inc. pour obtenir le consentement de cette compagnie à prolonger la période de validité de trente (30) jours supplémentaires pour la soumission pour le secteur rue Lemire, remplacement de l'égout unitaire et de l'aqueduc et réfection de la chaussée et ce, à condition que la compagnie consente à ne pas modifier sa soumission.

**E) Résolution, installation clôture - Carrefour du Cap**

Le Conseil réuni en commission permanente approuve l'installation d'une clôture de type Frost (1,2 mètre de hauteur) pour ceinturer les conteneurs de récupération situés sur le terrain de Carrefour du Cap avec l'approbation de celui-ci, les travaux sont estimés à 1 800 \$.

**F) Résolution, casino Centre Jean-Noël Trudel**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter 4 billets pour le casino pour loisirs-jeunesse qui aura lieu au Centre Jean-Noël Trudel le 11 novembre 1995.

**G) Résolution, travaux de bouclage, réseau d'aqueduc entre les rues Alice et Jacques-Buteux**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte d'effectuer des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Alice et Jacques-Buteux pour faciliter l'écoulement de l'eau et améliorer le drainage du réseau d'aqueduc du secteur. Lesdits travaux sont évalués à 5 000 \$, taxes en sus.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Cogéco-télévision : demande de publicité de formation continue à la télévision (refusée);
- ▶ Lettre de la SPA-M - demande de modification du règlement pour les chiens, étendre ledit règlement pour les chats (mis à l'étude);

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Comité récréo-touristique : la carte des attraits touristiques et la carte de la piste cyclable sont des points qui seront discutés lors du budget 1996 et en ce qui concerne le calendrier régional, le Conseil refuse dès maintenant;
- Aménagement de l'entrée ouest de la Ville : inauguration jeudi le 9 novembre à 11 heures, tous les intervenants ayant participé audit projet seront invités;
- «Nez Rouge» : le Conseil accepte d'afficher sur nos pancartes de prévention incendie la publicité pour «Nez Rouge»;
- Parc industriel n° 2 : le Directeur de la Planification dépose un rapport au Conseil en vue de la vente des terrains dans le parc industriel n° 2;
- Immeuble sis au 206, rue Thibeau : les démarches entreprises par la Ville vont bon train et si le citoyen ne remédie pas à la situation, la Ville demande la démolition de l'immeuble pour des raisons de sécurité.
- Répartitions locales perçues d'avance : dépôt du rapport de M. Réjean Giguère faisant état des montants perçus à ce titre.
- Salaire des brigadiers : la hausse de salaire demandée a été refusée par le Conseil étant donné que leur salaire est comparable à la ville de Trois-Rivières.
- Site d'enfouissement sanitaire de Champlain : le Conseil est averti que la contribution de la Ville pour les dépenses du site augmenteront, voir les prévisions budgétaires pour l'année 1996 du site d'enfouissement sanitaire de Champlain.
- Boulevard J.-Réal-Desrosiers : les travaux s'achèvent et la date d'inauguration sera arrêtée à une prochaine séance.
- Rapport du service d'inspection des assureurs incendie (G.T.A.) 1989 inc. : document préparatoire à la séance du budget 1996 remis par le Directeur des Travaux publics concernant l'inspection et l'évaluation des moyens de lutte et de protection contre l'incendie de la Ville.

8362

DÉPÔT :

- Compte rendu de la réunion du Comité approvisionnement et informatique du 17 octobre 1995;
- Compte rendu de la réunion du Comité approvisionnement et informatique du 1<sup>er</sup> novembre 1995;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 6 novembre 1995

95-472

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 novembre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

95-473

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 20 novembre 1995 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 79236 à 79422 incl. :	3 804 624,90 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 40 à 43 incl. :	482 232,64 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	947,82 \$

le tout totalisant un débours de : 4 287 805,36 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 4 287 805,36 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	343 873,18 \$
- un placement à la Banque Royale au taux de 5,97% :	2 290 112,00 \$
- Fiducie Desjardins :	50 000,00 \$
	<u>2 683 985,18 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****95-474**

Pour les décès de :

M. Georges Fortin  
M<sup>me</sup> Marie-Reine Beaudoin  
M<sup>me</sup> Lucelle Laing Léonard  
M<sup>me</sup> Béatrice Dubé Lafleur

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme****95-475**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 1995 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement, sauf quant à l'article 5 où le Conseil n'entérine pas la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

**Résolution, achat regroupé de formulaires pour cours municipales par l'UMQ****95-476**

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 11 novembre 1995;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Drouin, en date du 11 novembre 1995;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3% du montant de contrat;

8364

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution, modification au règlement n° 940**

**95-477**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU :

--de réapproprier au fonds d'administration la somme de 82 020,31 \$ étant l'excédent de financement du règlement n° 903;

--de modifier le règlement n° 940 afin que l'article 1, deuxième paragraphe se lise comme suit :

"La Ville est autorisée, aux fins de financer les travaux prévus aux termes du présent règlement, à approprier les soldes disponibles de divers règlements d'emprunt décrits à l'annexe «B» jointe aux présentes comme faisant partie intégrante du présent règlement pour la somme de 25 735,60 \$ et à prélever la somme de 99 264,40 \$ à même le fonds général de la Ville".

--de modifier en regard avec ledit règlement n° 940 à l'annexe «B», le montant des soldes disponibles pour qu'il soit de 25 735,60 \$;

--d'obtenir en conséquence, en regard avec les modifications ci-dessus mentionnées au règlement n° 940, un nouveau certificat du Trésorier.

ADOPTÉ

**Avis de motion, système d'urgence 9-1-1**

**95-478**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, système d'urgence 9-1-1****95-479**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-PROSPER, COMTÉ DE CHAMPLAIN.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, système d'urgence 9-1-1****95-480**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8366

Avis de motion, système d'urgence 9-1-1

95-481

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA CORPORATION MUNICIPALE, PAROISSE STE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, système d'urgence 9-1-1

95-482

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, système d'urgence 9-1-1****95-483**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-NARCISSE.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

 Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine
**Avis de motion, système d'urgence 9-1-1****95-484**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

 Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8368

**Avis de motion, système d'urgence 9-1-1**

**95-485**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION DU SYSTÈME D'URGENCE 9-1-1 ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA VILLE DE SAINT-LOUIS-DE-FRANCE.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution mandatant firme d'avocats, bureau de révision de l'évaluation foncière**

**95-486**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la firme Hébert Denault, avocats, soit mandatée pour représenter la ville de Cap-de-la-Madeleine devant le Bureau de révision de l'évaluation foncière dans la cause opposant la Ville à Wal-Mart Canada inc. et Immobilière Natgen inc.

ADOPTÉ

**Résolution de félicitations**

**95-487**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De féliciter chaleureusement l'équipe de football juvénile AA de l'académie Les Estacades pour avoir remporté le «bol d'or».

ADOPTÉ

**Résolution, engagement laboratoire, travaux rue Paquin**

**95-488**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'engager Laboratoire MBF limitée pour effectuer les contrôles nécessaires lors des travaux d'égout, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire autorisés par le règlement n° 941, entrepreneur A. Plamondon et Fils inc. Le laboratoire agira sous la supervision du consultant mandaté dans le dossier (Consultants René Gervais inc.).

ADOPTÉ

**Résolution, entente avec Bell Canada et Hydro-Québec**

**95-489**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'accorder à Bell Canada et Hydro-Québec des droits réels et perpétuels consistant en un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter des lignes de distribution d'énergie électrique par Hydro-Québec et des lignes de téléphone et de télécommunications par Bell Canada, sur des lots propriétés de la Ville, en profondeur des lots P551-846, 551-842 à 551-846, 551-832 à 551-838, 551-820 à 551-829, paroisse de Cap-de-la-Madeleine, sur une largeur de 1,5 mètres.

Que le contrat à intervenir comprenne les clauses mentionnées à l'option annexée aux présentes.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rue Berlinguet**

**95-490**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 160 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE BERLINGUET, ENTRE LES RUES DE LA FONDERIE ET ST-ÉMILE». (règl. n° 942)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 20<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1995.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8370

**Résolution, vente sapins de Noël**

**95-491**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M. Raymond Trottier soit autorisée à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au 200, rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine (Dépanneur Irving), pour la période du 28 novembre au 23 décembre 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, vente sapins de Noël**

**95-492**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M<sup>me</sup> Nadine Lescure soit autorisée à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au 6, rue Fusey à Cap-de-la-Madeleine (Canadian Tire), pour la période du 21 novembre au 25 décembre 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, vente sapins de Noël**

**95-493**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que M. André Bronsard soit autorisée à vendre des sapins de Noël sur le terrain situé au 905, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine (Provisoir), pour la période du 21 novembre au 25 décembre 1995.

ADOPTÉ

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le 28 novembre 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire-suppléant	Fernand Lajoie
Messieurs les conseillers :	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

ainsi que  
 le directeur général  
 et la greffière

M. Yves Landry  
 M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

**Résolution, acceptation soumission, renforcement section du quai**

**95-494**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Maurécon inc.» au montant de 26 095,70 \$ [taxes incluses], et y adjuge le contrat pour les travaux de renforcement d'une section du quai à Cap-de-la-Madeleine, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût desdits travaux sera prélevé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, convention entre la Ville et le Sanctuaire, dépôt des neiges usées**

**95-495**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil approuve la convention à intervenir entre la Corporation du Sanctuaire de Notre-Dame du Cap et la ville de Cap-de-la-Madeleine concernant le dépôt des neiges usées sur les terrains appartenant à ladite Corporation et spécifiquement décrits à la convention.

8372

Que le Maire-suppléant et la Greffière soient et sont autorisés par les présentes à signer ladite entente pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

***Et Monsieur le Maire-suppléant lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire-suppléant**

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 décembre 1995, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 95-496

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 20 novembre 1995

##### 95-497

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 20 novembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

8374

Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 28 novembre 1995

95-498

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 28 novembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 20 novembre 1995**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Résolution, annonce de voeux des Fêtes**

Le Conseil réuni en commission permanente autorise l'annonce de voeux de fêtes sur le câble Vidéotron au coût de 91,16 \$ taxes incluses, et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

**B) Résolution, appui au regroupement des aidants naturels**

Le Conseil réuni en commission permanente appuie le Regroupement des aidants naturels de la Région 04 Nord à déposer les demandes financières nécessaires pour l'actualisation du projet «Gardiennage-répit».

**C) Résolution, couronne de fleurs pour le cénotaphe**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme de 50 \$ pour une couronne de fleurs pour le cénotaphe.

**D) Résolution, achat de billets, concours de musique du Québec**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter deux billets pour le concours de musique du Québec qui aura lieu le 20 janvier 1996 au Centre Culturel de Trois-Rivières.

**E) Résolution, déneigement de trottoirs**

Le Conseil réuni en commission permanente accepte de déneiger une longueur supplémentaire de 110 mètres du côté Est de la rue Saint-Philippe jusqu'à la rue Père-Castonguay et une longueur supplémentaire de 53 mètres du côté Nord de la rue Berlinguet.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Magazine Mauricie : offre de publicité (refusée);
- ▶ Journal Vert : offre de publicité (refusée);
- ▶ Le Nouvelliste : offre de publicité relativement aux souhaits du temps des Fêtes (refusée);

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Boulevard J.-Réal-Desrosiers : les travaux se termineront vers le 24 novembre 1995 et la date d'inauguration est prévue pour le 30 novembre 1995 à 10 heures.
- Service aux citoyens : la ligne 24 heures au numéro 378-8769 sera en opération; cette ligne présente aux citoyens les services municipaux de la Ville qu'ils peuvent sélectionner pour obtenir les renseignements qu'ils désirent.
- Développement du parc industriel n° 2 : le Conseil recommande au Directeur de la planification de soumettre au Comité consultatif d'urbaniste les recommandations qu'il a présenté au Conseil lors de la séance du 5 novembre 1995;
- Équipe de football de l'Estacade juvénile AA : suite au succès remporté par cette équipe, le Conseil a décidé de les recevoir avant la prochaine séance du Conseil soit le 4 décembre 1995 à 19h30 pour les féliciter chaleureusement;
- Soumission pour le secteur Lemire, règlement 939 : le plus bas soumissionnaire accepte d'extensionner la période de validité de la soumission de trente (30) jours sans modifier aucune autre clause à son document de soumission;
- Quai du Sanctuaire : endroit pour déposer les neiges usées, les soumissions pour les travaux à être effectués au quai doivent s'ouvrir le 24 novembre 1995 et la Société canadienne des Ports doit nous soumettre un projet de bail dans les meilleurs délais;
- Trottoirs : demande faite par la municipalité de Ste-Marthe-du-Cap pour que la Ville déneige une partie des trottoirs située sur leur territoire, le Conseil ne peut accéder à cette demande étant donné que la machinerie disponible pour effectuer ce genre de travaux est utilisée à sa pleine capacité;
- Projet commercial de la rue Thibeau près du boulevard des Prairies : le Conseil est d'avis que tant et aussi longtemps que le projet ne sera pas présenté de façon concrète, aucune décision ne sera prise sur l'installation de feux de circulation pour faciliter l'accès à ce futur site commercial;
- Bottin des mesures d'urgence : présentation faite par MM. Pierre Duguay, lieutenant et Jean-Marie Jodoin, directeur de la sécurité publique.
- Trottoirs, rue Saint-Maurice : demande de déneigement pour une longueur supplémentaire sur cette rue (refusée).

**8376**

**DÉPÔT :**

- Compte rendu d'une réunion du Comité de la Sécurité civile municipale tenue le 13 novembre 1995.
- Rapport des permis de construction, octobre 1995.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 20 novembre 1995**

**95-499**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 20 novembre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**95-500**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 4 décembre 1995 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 79423 à 79586 comportant des débours pour un montant de 672 287,53 \$ soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 672 287,53 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 348 501,89 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**95-501**

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Rachel Paré Rivard  
M<sup>me</sup> Jeanne Pellerin Labonté  
M. Marc-André Grenier  
M<sup>me</sup> Graziella Mineau Lafrenière  
M. Léo-Paul Déry  
M<sup>me</sup> Flore Béliveau Baron  
M. Jocelyn Vaugeois  
M<sup>me</sup> Simone Trudel Desaulniers

par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, demande de subvention dans le cadre du projet régional de l'autoroute de l'information****95-502**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de participer au projet régional de subvention pour les bibliothèques municipales qui se brancheront sur Internet après mars 1996, afin d'obtenir une subvention pour l'acquisition d'ordinateurs pour le lien Internet et la ligne téléphonique.

Si la Ville obtient une subvention dans le cadre de ce programme, la Ville s'engage, pour les années 1997 et 1998, à maintenir l'accès «Internet» pour le public et assumer les coûts de lien «Internet» et de la ligne téléphonique.

ADOPTÉ

**Résolution, gel des salaires du Maire et des Conseillers pour les années 1996, 1997 et 1998****95-503**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé et résolu à l'unanimité :

de geler les salaires du Maire et des Conseillers pour les années 1996, 1997 et 1998 et de modifier le règlement sur le traitement des élus en conséquence.

ADOPTÉ

**Résolution, approbation du protocole d'entente avec la SPA Mauricie et autorisation de signature****95-504**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le Maire et la Greffière à signer, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, l'entente 1996 avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie, à la condition que la grille tarifaire proposée par la SPA soit une grille tarifaire minimum et qu'elle soit acceptée par toutes les municipalités desservies par la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement concernant les procédures des séances du Conseil****95-505**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 733 CONCERNANT LES PROCÉDURES DES SÉANCES DU CONSEIL.» [règl. n° 951]**

8378

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'imposition et délégation de pouvoirs de dépenser**

**95-506**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE À PRÉLEVER LES FONDS NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA VILLE POUR 1996 ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE DÉPENSER.» [règl. n° 952]**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement CITF**

**95-507**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 56 (1995) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF) DÉCRÉTANT ET AUTORISANT L'ACHAT DE HUIT (8) AUTOBUS URBAINS NEUFS AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS DESDITS AUTOBUS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT BANCAIRE AU MONTANT DE 2 640 000 \$ À CES EFFETS» (642-24)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt, phase II rue Chapleau**

**95-508**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 234 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE CHAPLEAU (PHASE II).» (Règl. 954).**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

MICHEL LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux municipaux rues Pie XII et Lionel-Larivière**

**95-509**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

8380

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 280 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURES, DE TROTTOIRS ET D'ÉCLAIRAGE SUR LES RUES PIE XII ET LIONEL-LARIVIÈRE». (Règl. 953)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**95-510**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 1995 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, renouvellement entente pour la sirène d'alerte et autorisation de signature**

**95-511**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Maire et la Greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de l'entente concernant une sirène d'alerte sur la rue Vaillancourt, série 5347 - EQ-94, avec le ministère de la Défense nationale.

ADOPTÉ

**Résolution, cession de rue**

**95-512**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de 9006-4494 Québec inc., les lots portant les numéros de cadastre officiel 551-818 et 551-819 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour des fins d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire Michel Carrier soit autorisé à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, noms de rues**

**95-513**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la rue portant le numéro de cadastre 551-818 soit nommée rue Place Chapleau et que la rue portant le numéro de cadastre 551-819 soit nommée rue Chapleau.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, rue Turmel**

**95-514**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «La Cie de construction Dollard ltée» au montant de 24 500,33 \$ (taxes incluses) et y adjuge le contrat pour les travaux d'aqueduc rue Turmel, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Le coût des travaux sera prélevé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution autorisant l'ingénieur à soumettre plans au ministère de l'Environnement pour approbation, travaux municipaux rues Pie XII et Lionel-Larivière**

**95-515**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise M. René Lafontaine, ingénieur, à soumettre pour approbation, au ministère de l'Environnement et de la Faune, les plans et devis pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII et Lionel-Larivière.

ADOPTÉ

**Résolution, appropriation de 150 000 \$ provenant du fonds général de la Ville, réserve en cas de contestations d'évaluation éventuelles**

**95-516**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine approprie à des fins spécifiques, à même son surplus accumulé, un montant de réserve de 150 000 \$ représentant

**8382**

environ 1% des taxes foncières annuelles recevables pour toutes contestations d'évaluation éventuelles.

ADOPTÉ

**Résolution, étude - émissaire Duguay**

**95-517**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de mandater la firme «Consultants Mésar inc.» pour effectuer une étude complémentaire pour l'émissaire Duguay.

Que les frais pour cette étude soient défrayés par le gouvernement du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution, canonisation du Père Eugène de Mazenod**

**95-518**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De souligner la canonisation du Père Eugène de Mazenod le 3 décembre dernier, qui était le fondateur des Oblats de Marie Immaculée.

ADOPTÉ

**Résolution, hommage aux athlètes**

**95-519**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine félicite chaleureusement les athlètes suivants qui ont été honorés lors du gala «Sport Hommage» qui a eu lieu le 3 décembre 1995 :

Karine Boisclair	:	athlète féminine par excellence en canoë-kayak
Michel Genest-Lahaye	:	athlète masculin par excellence au 400 mètres haies
Charles-Antoine Sévigny	:	espoir masculin au tennis.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**95-520**

- M. Jean Leclerc : demande si c'est possible de payer les taxes municipales en quatre (4) versements?
- M<sup>me</sup> Lucie Gervais : demande si le déblaiement des trottoirs sur une partie de la rue Du Parc est envisageable?

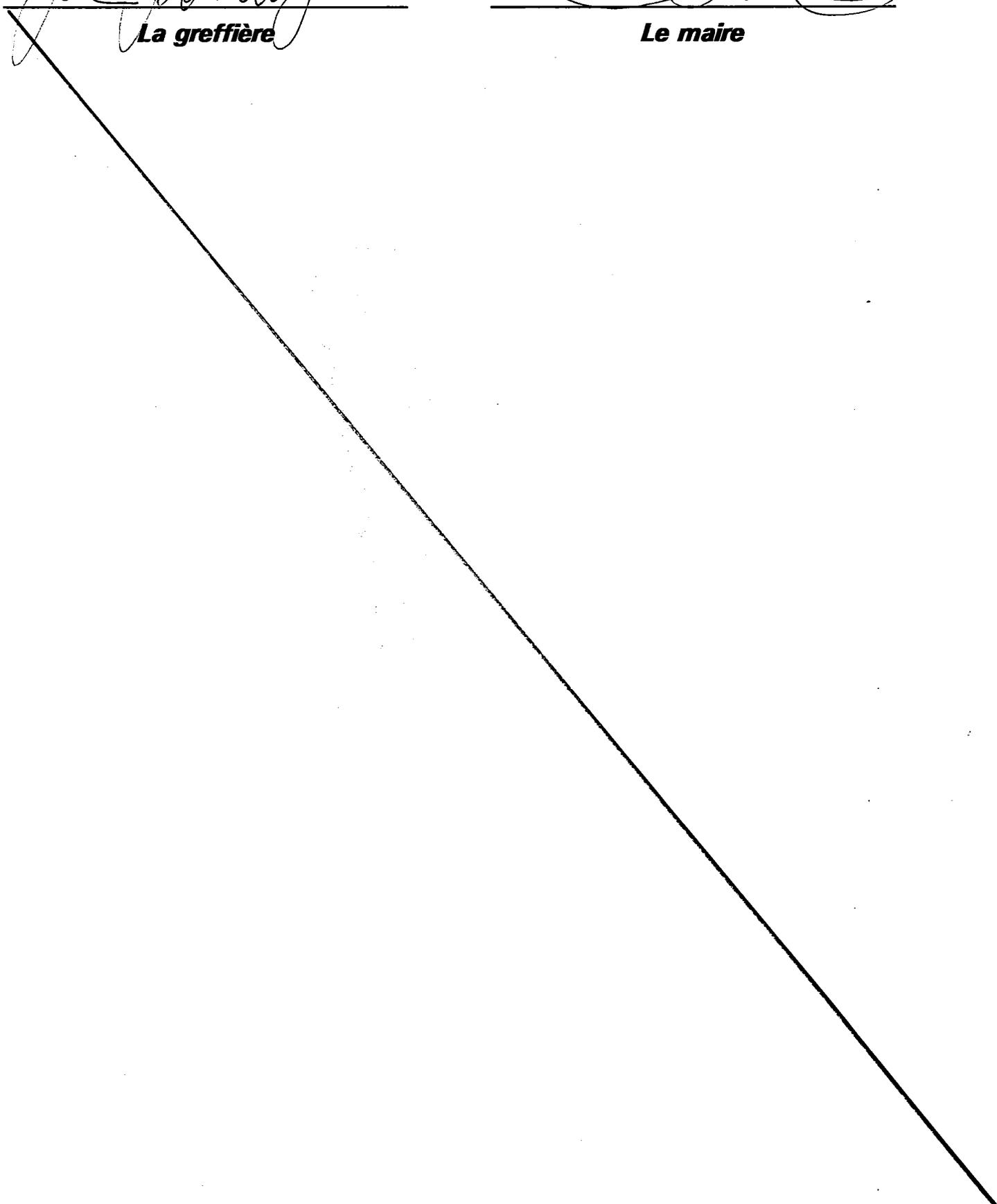
- M. Alphonse Normandin : demande où en est rendu le dossier pour les arbres sur la rue St-Arnaud et demande pourquoi les immeubles et parcs appartenant à la Ville ne sont pas plus décorés.
- M. Gaston Pronovost de Champlain : demande au Conseil s'il est au courant des changements à venir au site d'enfouissement sanitaire de Champlain.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

**Et son honneur le Maire lève la séance.**

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**



8384

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 875-33, «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cc.1 régionale, les constructions et usages du sous-ensemble "industrie de peinture et de vernis (385)"».

Je, soussigné, JEAN-PIERRE ROOF, greffier-adjoint de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-33 est de 253.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 36.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 873-33 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7 décembre 1995.

  
\_\_\_\_\_  
JEAN-PIERRE ROOF  
greffier-adjoint

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 18 décembre 1995, à 19 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Résolution, adoption du budget 1996**

**95-521**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1996, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de 27 500 000 \$, soit et est adopté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 952**

**95-522**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 952, intitulé : «Règlement autorisant le Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la Ville pour 1996 et délégation de pouvoirs de dépenser», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**8386**

**Résolution, adoption budget triennal 96-97-98**

**95-523**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses d'immobilisations pour les années suivantes :

1996 :	5 209 000 \$
1997 :	3 387 000 \$
1998 :	3 222 000 \$

Pour un total de :           **11 818 000 \$**

**ADOPTÉ**

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **18 décembre 1995**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 95-524

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 4 décembre 1995

##### 95-525

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 décembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 décembre 1995

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Résolution, déneigement de trottoirs**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de déneiger une longueur supplémentaire de trottoirs d'environ 150 mètres du côté nord-ouest de la rue De Grandmont partant de la rue Saint-Laurent vers le nord.

**B) Résolution, déneigement plus large de la rue Du Parc**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de déneiger la rue Du Parc à certains endroits sur une plus grande largeur de façon à faciliter les déplacements des piétons.

**C) Résolution, tournoi de hockey du Mouvement Desjardins, publicité**

Le conseil réuni en commission permanente accepte que l'organisation du 18<sup>ième</sup> tournoi de hockey du Mouvement Desjardins indique à différents endroits dans la ville, les 11, 12 et 13 avril 1996, le site de l'aréna des deux glaces à Saint-Louis-de-France et le site du Pavillon Jeunesse à Trois-Rivières.

**D) Résolution, soirée pour le 10e anniversaire de «animation dans les parcs»**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts pour le cocktail servi lors de la soirée qui se tiendra le 16 décembre 1995, pour souligner le 10<sup>ième</sup> anniversaire de «animation dans les parcs».

**E) Résolution abrogeant la résolution 87-728, Maison Le Far**

Le conseil réuni en commission permanente abroge à toutes fins que de droit la résolution 87-728. De plus, la Ville s'oppose à la demande faite par la Maison Le Far auprès de la Commission municipale pour être exemptée du paiement de leurs taxes foncières pour l'immeuble sis au 615, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine.

En contrepartie, la Ville est disposée à leur donner une subvention de 2 500 \$ annuellement à la condition que la décision de la Commission municipale soit à l'effet de ne pas exempter la Maison Le Far du paiement de leurs taxes foncières pour l'immeuble sis au 615, rue Notre-Dame, Cap-de-la-Madeleine; dans le cas contraire aucune subvention ne sera versée.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Image de la Mauricie : offre de publicité pour le temps des fêtes (refusée);
- ▶ Salon du Livre à Trois-Rivières : offre de publicité (refusée);
- ▶ Le Nouvelliste : offre de publicité pour la soirée hommage «Reynolds» de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine/Sainte-Marthe-du-Cap/Saint-Louis-de-France (refusée);
- ▶ Vente de sapins de Noël : la propriétaire d'un dépanneur situé au 620, rue Saint-Maurice, soit dans le petit centre commercial, a fait une demande pour avoir un permis de vente de sapins de Noël sur le terrain de son commerce (refusée car la réglementation interdit ce genre d'activité à cet endroit);
- ▶ Subvention UQTR : un groupe d'étudiants demande une subvention pour leur activité inter-université de biologie 1996 (refusée);
- ▶ Session de formation à l'UMQ : formation intitulée : «L'Élu et la mise à jour de ses connaissances» (décision remise à plus tard);
- ▶ Les Artisans de la Paix : demande de subvention (refusée);

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Signalisation commerciale : acquisition projetée de portes-fanions, d'un boîtier d'informations, quant à la plaque pour annoncer l'Île Saint-Quentin, la décision est remise à plus tard.
- Immeuble du 206 rue Thibeau : le conseil est d'avis que les démarches légales pour forcer la réparation ou la démolition de cet immeuble abritant un commerce doivent continuer à moins que le propriétaire ne ferme son bâtiment au public et se conforme à toutes les exigences de sécurité pour éviter le feu ou autre catastrophe.
- Décentralisation : le Maire met en garde le conseil qu'un transfert de responsabilité concernant le transport adapté se prépare, ce qui peut représenter une augmentation substantielle pour la municipalité au niveau de sa contribution à la CITF.
- OSTR : matinée symphonique organisée par l'OSTR, (refusée);
- Péréquation et TGE : la Ville a subi des coupures budgétaires de l'ordre de 225 000 \$.
- Élargissement et amélioration du boulevard Saint-Maurice : la signalisation ferroviaire à être modifiée suite à tels travaux requerrait un investissement de l'ordre de 164 000 \$.
- Corporation de l'Île Saint-Quentin : assemblée publique le 10 décembre 1995 à l'hôtel de Ville de Cap-de-la-Madeleine;
- Ébyôn inc. : cet organisme à but non lucratif voudrait une subvention de la Ville correspondant au montant des taxes foncières qu'il doit payer. Le conseil est d'avis qu'Ébyôn inc. doit faire sa demande d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale et que suite à la décision de la Commission, la Ville verra ce qu'elle peut faire en terme de soutien financier;

8390

DÉPÔT :

→ Conciliation de banque pour les mois d'août, septembre et octobre 1995;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 4 décembre 1995

95-526

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 décembre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Adoption liste de comptes

95-527

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 18 décembre 1995 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 79587 à 79840 incl. :	1 176 473,45 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 44 à 48 incl. :	656 834,23 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	2 558,77 \$

le tout totalisant un débours de :  
soit et est adoptée pour paiement.

1 835 866,45 \$

À ce débours de 1 835 866,45 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 7 529,83 \$.

ADOPTÉ

Messages de sympathies

95-528

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Berthe Veilleux Boissonneault  
M<sup>me</sup> Marguerite Gagnon Bourque  
M. Gérard Dufour  
M<sup>me</sup> Marie-Rose B. Sicard Levasseur  
M. René Héon  
M. Philippe Larivière  
M. Jean-Marc Hasty  
M<sup>me</sup> Cora Ross Robert

par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme****95-529**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 1995 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du compte rendu du Comité de la circulation****95-530**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 13 décembre 1995 du Comité de la circulation soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement, sauf l'article 7.

ADOPTÉ

**Résolution, demande au ministère le report des travaux, projet secteur rue Lemire****95-531**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de demander au Ministre des Affaires municipales de reporter en 1996 la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie (pavage, bordures et trottoirs) sur la rue Lemire, lesquels travaux étant subventionnés dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec [dossier n° AM-201858]; la date prévue pour la mise en chantier des travaux étant le 1<sup>er</sup> juillet 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, silicate de sodium****95-532**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Silicate National Itée**, pour la fourniture de silicate de sodium pour l'année 1996, au montant de 180,99 \$ la tonne métrique, TPS de 12,67 \$, TVQ de 12,59 \$ pour un montant total de 206,25 \$ la tonne métrique, étant la soumission la plus basse conforme.

Ces produits seront payés à même le budget 1996 au n° de charge 02-412-00-635.

ADOPTÉ

**8392**

**Résolution, acceptation soumission, soude caustique**

**95-533**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Quadra Chimie Itée**, pour la fourniture de soude caustique pour l'année 1996, au montant de 450 \$ la tonne métrique sèche, TPS de 31,50 \$, TVQ de 31,30 \$ pour un montant total de 512,80 \$ la tonne métrique sèche, étant la soumission la plus basse conforme.

Le coût dudit produit sera payé à même le budget 1996 au n° de charge 02-412-00-635.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, hypochlorite de sodium**

**95-534**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de **Javel Drummond inc.** pour la fourniture de hypochlorite de sodium (en vrac) pour l'année 1996, au montant de 0,29 \$ le litre, TPS de 0,02 \$, TVQ de 0,02 \$ pour un montant total de 0,33 \$ le litre, étant la soumission la plus basse conforme.

Le coût dudit produit sera payé à même le budget aux n° de charge suivants : 02-412-00-635 et 02-740-00-660.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 642-24 [CITF]**

**95-535**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-24, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 56 (1995) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) décrétant et autorisant l'achat de huit (8) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 2 640 000 \$ à ces effets», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 951, séances du Conseil**

**95-536**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le règlement n° 951, intitulé : «Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 733 concernant les procédures des séances du Conseil», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 942, travaux municipaux rue Berlinguet**

**95-537**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 942, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Berlinguet, entre les rues De La Fonderie et St-Émile», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 953, travaux municipaux rues Pie XII et Lionel-Larivière**

**95-538**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 953, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 280 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage sur les rues Pie XII et Lionel-Larivière», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 954, travaux municipaux rue Chapleau, phase II**

**95-539**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 954, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 234 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Chapleau (Phase II)», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement amendant le zonage [875-34]**

**95-540**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

8394

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN D'AJOUTER, À LA LISTE DES CONSTRUCTIONS ET USAGES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE CB-1, LOCALE, LES [BINGOS] ET DE SPÉCIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION QUI RÉGIRONT CES ACTIVITÉS» [règl. 875-34]**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement pour amender le zonage [875-35]**

**95-541**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA LIMITE SÉPARATRICE ENTRE LES ZONES COMMERCIALE CC-1, RÉGIONALE ET RÉSIDENITIELLE RC-4, FORTE DENSITÉ, ET AFIN D'ABAISSE LES MARGES DE RECU EXIGÉES À L'ÉGARD DES CENTRES COMMERCIAUX RÉGIONAUX» [règl. 875-35]**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

**MICHEL LAVERGNE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement amendant le zonage [875-36]**

**95-542**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'OCCUPATION DES SOUS-SOLS DANS LES IMMEUBLES NE COMPORTANT AUCUN LOGEMENT, DE SOUSTRAIRE LES [IMMEUBLES COMMERCIAUX] À L'OBLIGATION D'AVOIR FAÇADE PRINCIPALE SUR RUE, D'ABAISSE LE NOMBRE MINIMAL D'OCCUPANTS PERMIS À L'INTÉRIEUR D'UN [IMMEUBLE À BUREAUX], D'ABROGER LES EXIGENCES RELATIVES AUX SURFACES MINIMALES DE PLANCHER DES LOGEMENTS ET DES PLACES D'AFFAIRES, D'ABROGER, POUR ENSUITE REMPLACER, LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'EXPLOITATION DES [USAGES DOMESTIQUES], ET D'AJOUTER DES PRÉCISIONS À L'ÉGARD DE L'UTILISATION DES ÉLÉMENTS PUBLICITAIRES MURAUX ET EN PROJECTION POSÉS SUR DES TOITURES ORNEMENTALES» [règl. 875-36]**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement amendant le lotissement [876-19]**

**95-543**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AFIN D'AJOUTER À LA LISTE DES CONSTRUCTIONS ET USAGES SUPPLÉMENTAIRES AUTORISÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE CB-1, LOCALE, LES [BINGOS] ET D'ÉTABLIR LES EXIGENCES RELATIVES AUX OPÉRATIONS CADASTRALES APPLICABLES À CE SOUS-ENSEMBLE DE CONSTRUCTIONS ET USAGES» [règl. 876-19]**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8396

Avis de motion, amendement au règlement n° 876, lotissement [876-20]

95-544

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA LIMITE SÉPARATRICE ENTRE LES ZONES COMMERCIALE CC-1, RÉGIONALE ET RÉSIDENITIELLE RC-4, FORTE DENSITÉ»**  
[règl. 876-20]

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

MICHEL LAVERGNE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, amendement au règlement n° 845, plan d'urbanisme

95-545

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE AFIN DE MODIFIER LE TRACÉ DE LA LIMITE SÉPARATRICE ENTRE LES AIRES COMMERCIALE, RÉGIONALE, RÉSIDENITIELLE ET FORTE DENSITÉ, SITUÉE EN COUR ARRIÈRE DU CENTRE COMMERCIAL LES GALERIES DU CAP ET DES IMMEUBLES MULTIFAMILIAUX ET TERRAINS NON BÂTIS DE LA RUE CHAPLEAU»**  
[règl. 845-4]

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de décembre 1995.

(Signé)

MICHEL LAVERGNE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-34 - zonage

95-546

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-34, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'ajouter, à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cb-1, locale, les [bingos] et de spécifier les normes d'implantation qui régiront ces activités», soit et adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-35 - zonage**

**95-547**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-35, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les zones commerciale Cc-1, régionale et résidentielle Rc-4, forte densité, et afin d'abaisser les marges de recul exigées à l'égard des centres commerciaux régionaux», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 875-36 - zonage**

**95-548**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-36, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de permettre l'occupation des sous-sols dans les immeubles ne comportant aucun logement, de soustraire les [immeubles commerciaux] à l'obligation d'avoir façade principale sur rue, d'abaisser le nombre minimal d'occupants permis à l'intérieur d'un [immeuble à bureaux], d'abroger les exigences relatives aux surfaces minimales de plancher des logements et des places d'affaires, d'abroger, pour ensuite remplacer, les dispositions relatives à l'exploitation des [usages domestiques], et d'ajouter des précisions à l'égard de l'utilisation des éléments publicitaires muraux et en projection posés sur des toitures ornementales», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 876-19 - lotissement**

**95-549**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-19, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cb-1, locale, les [bingos] et d'établir les exigences relatives aux opérations cadastrales applicables à ce sous-ensemble de constructions et usages», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**8398**

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 876-20 - lotissement**

**95-550**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-20, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les zones commerciale Cc-1, régionale et résidentielle Rc-4, forte densité», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 845-4 - plan d'urbanisme**

**95-551**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 845-4, intitulé : «Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les aires commerciale, régionale, résidentielle et forte densité, située en cour arrière du centre commercial Les Galeries du Cap et des immeubles multifamiliaux et terrains non bâtis de la rue Chapleau», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure**

**95-552**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Normand Gosselin et M<sup>me</sup> Myriam Cloutier à l'égard de leur propriété sise au 280, rue Deschâtelets, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue mardi le 12 décembre 1995. De plus, le Conseil fixe la date de l'assemblée de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée au 15 janvier 1996, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de terrain**

**95-553**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la Ville accepte de vendre à **M. Paul Champoux**, pour la somme de 4 650 \$ taxes en sus s'il y a lieu, une partie du lot n° 113-115-1 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine. Parcelle de terrain de huit (8) pieds en façade sur la rue Lacroix, par une profondeur de cent (100) pieds, et également une parcelle de cinquante (50) pieds par cent-huit (108) pieds à l'arrière du numéro civique 96, rue Lacroix telles que démontrées sur le plan ci-annexé.

Que les répartitions soient faites en date du contrat notarié.

Que l'acte d'acquisition à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le maire Alain Croteau et la greffière Yolaine Tremblay soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**95-554**

- M. Jean Leclerc demande au Maire, est-ce que ce serait possible d'avoir une idée sur la situation financière de la Ville à certaines périodes de l'année?
- Monsieur Parent demande pourquoi la contribution du promoteur pour le projet de la rue Berlinguet est beaucoup plus élevée pour un terrain de dimension plus grande?

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

8400

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **15 janvier 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Monsieur le maire-suppléant	Fernand Lajoie
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE-SUPPLÉANT** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-1**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance spéciale du 18 décembre 1995**

**96-2**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 18 décembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 18 décembre 1995**

**96-3**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 décembre 1995, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 décembre 1995**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

**A) Publicité dans Le Nouvelliste, nouveau parc industriel**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de promouvoir son nouveau parc industriel no 2 par le biais de l'achat d'une publicité dans Le Nouvelliste pour la somme de 500 \$.

**B) Résolution, discussions avec Hydro-Québec, zone tampon au nord de la ville**

Le conseil réuni en commission permanente mandate Messieurs Michaël Hiller, Jacques Picard, Yves Landry et Fernand Lajoie à participer aux discussions avec Hydro-Québec relativement à la préservation de la zone tampon dans le nord de la ville séparant l'installation du poste Cap-de-la-Madeleine des terrains voués au développement domiciliaire propriétés de Corporation Immobilière Mauricienne inc.

**C) Adhésion de maire, Bureau des gouverneurs de la Jeune Chambre du Coeur-du-Québec**

Le conseil réuni en commission permanente accepte l'adhésion du maire Alain Croteau au Bureau des gouverneurs de la Jeune Chambre du Coeur-du-Québec et à défrayer le coût annuel de telle adhésion.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Armée du Salut : demande de subvention (refusée);
- ▶ Fondation des maladies du coeur : conférence de presse, mardi le 30 janvier 1996 à 10h30 pour souligner l'ouverture de sa campagne annuelle de financement;
- ▶ Corporation municipale de Grandes-Piles : une demande est adressée par cette municipalité pour que la Ville fasse des pressions conjointement avec cette municipalité pour que le projet du promoteur 9009-5100 Québec inc. (projet

de porcheries) soit soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le conseil n'est pas disposé à répondre à cette demande, il préfère attendre de nouveaux développements dans ce dossier.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Résidence propriété de la compagnie 9024-9780 Québec inc. : le procureur de la compagnie, M<sup>e</sup> Bernard Vézina, a acheminé une mise en demeure à la Ville pour qu'elle fasse respecter sa réglementation au niveau des nuisances et du bruit. La mise en demeure fait état d'un problème de bruits et vibrations causé par les opérations de la compagnie Métalite inc. aux occupants ou futurs occupants de la résidence pour personnes âgées appelée «La Villa des Colombes» sise au 525, rue Saint-Laurent à Cap-de-la-Madeleine.

Le directeur général a déjà communiqué avec notre procureur M<sup>e</sup> Michel Richard, pour qu'il nous suggère les alternatives légales possibles pour régler ce différend si la compagnie persiste dans ses procédures judiciaires. Suite aux discussions, il ressort que notre règlement sur les nuisances sonores ne viserait pas ce genre de situation étant donné que nous sommes en présence de vibrations et non de bruit. De plus, la Ville est prête à regarder et étudier la possibilité de venir en aide à la compagnie Métalite inc. pour qu'elle se relocalise ailleurs dans la Ville (parc industriel no 2).

- Bibliothèque : le conseil croit qu'il serait important de sensibiliser le personnel de la bibliothèque à développer une approche client plus personnalisée.
- Développement domiciliaire de Monsieur Gilles Thibodeau : Monsieur le directeur général doit écrire à Monsieur Robert Bouchard, directeur général de la ville de Saint-Louis-de-France pour leur faire part que le scénario proposé jusqu'à maintenant pour donner accès audit développement via la rue Fafard n'est pas souhaitable mais que la Ville est disposée à examiner toute autre alternative proposée par la ville de Saint-Louis-de-France et Monsieur Gilles Thibodeau.
- Quai du Sanctuaire : Maurécon inc. demande à la Ville une compensation pour les coûts supplémentaires engendrés par l'asphalte et le sol gelé ainsi que l'excavation. Monsieur Yvan Blouin, directeur des travaux publics suggère d'attendre leur proposition finale avant de répondre à cette requête.
- Accumulation des neiges : le Directeur des travaux publics doit cibler plusieurs rues dans la ville où les propriétaires mettent leur neige dans la rue. En deuxième lieu, une lettre leur sera envoyée pour les conscientiser afin qu'ils cessent cette pratique qui occasionne à l'administration municipale une dépense supplémentaire de 100 000 \$.
- Aréna : Monsieur Jacques Picard doit présenter pour le prochain conseil une offre de services par des consultants en loisirs (Sodem) qui pourraient nous préparer le dossier de soumissions pour donner en concession privée la gestion de l'aréna.
- Société d'histoire : La maison des Jésuites sur la rue Notre-Dame aurait la vocation pour devenir un musée étant donné son histoire. En 1735, cette bâtisse a servi de poste de relais pour les chemins de fer et par la suite elle a été convertie en bureau de poste. Elle a été acquise plusieurs années plus tard par la paroisse et cette dernière s'en est départie en faveur des pères des

Oblats par obligation légale. La Société d'histoire désire former un comité pour évaluer les possibilités de transformer cette maison en musée et elle sollicite la présence de représentants de la ville sur ce comité. Le conseil a donné son accord de principe sur la formation.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 18 décembre 1995**

**96-4**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 décembre 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**96-5**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 15 janvier 1996 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 79841 à 79856 inclusivement pour un montant de 2 871 865,50 \$ soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 2 871 865,50 \$ sont inclus :

- un placement à la Banque Nationale au taux de 5,70% :	2 383 248,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale au taux de 5,70% :	430 963,20 \$
	<hr/>
	2 814 211,20 \$

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**96-6**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 15 janvier 1996 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 79857 à 80033 incl. :	574 098,71 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 49 à 52 incl. :	637 614,07 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	829,15 \$

le tout totalisant un débours de :  
soit et est adoptée pour paiement.

---

**1 212 541,93 \$**

ADOPTÉ

# 8404

## Messages de sympathies

### 96-7

Pour les décès de :

M. Stéphane Bordeleau  
M. Réal Dauphinais  
M. Albert Vallée  
M. Omer Langis  
M<sup>me</sup> Cécile Poudrier Frigon  
M. Stéphane Parent  
M. Raymond Lemire  
M<sup>me</sup> Rosilda Hérard  
M<sup>me</sup> Marie Durand Roy  
M. Antoine Aractingi  
M. Robert Gosselin  
M. Yves Lamontagne  
M. Richard Pellerin  
M. Louis-Alma Pépin  
M. Jean-Baptiste Mayer  
M<sup>me</sup> Rachel Baril Adam  
M<sup>me</sup> Madeleine Dauphinais Marchand  
M<sup>me</sup> Marie-Anne Roy Tanguay  
M. René Jacques  
M. Gabriel Farley  
M<sup>me</sup> Antoinette Laverdure Bédard  
M<sup>le</sup> Thérèse Gélinas  
M. Wilfrid Baril  
M. Sylvio Letarte  
M<sup>me</sup> Claire Héroux Morinville  
M<sup>me</sup> Céliane Roberge Perron  
M. André Cormier  
M. Jean-Marc Bastien

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. F. Lajoie

## Résolution, rachat obligation, Société québécoise d'assainissement des eaux

### 96-8

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'exercer l'option de racheter en 1996, une partie de l'émission décrite ci-après, soit la somme de 140 000 \$

S.Q.A.E. - Société québécoise d'assainissement des eaux  
Émission du 1<sup>er</sup> mars 1991  
Série AE  
Groupe 01  
Projet 0148

ADOPTÉ

## Résolution, rachat obligation, Société québécoise d'assainissement des eaux

### 96-9

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'exercer l'option de racheter au complet, en 1996, le solde de l'émission décrite ci-après :

S.Q.A.E. - Société québécoise d'assainissement des eaux  
Émission du 27 mars 1986  
Série L  
Groupe 03  
Projet 0148  
Solde en capital prévu à refinancer au 27 mars 1996 : 18 026,27 \$

ADOPTÉ

**Résolution, reclassification responsable communautaire et culturel**

**96-10**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1996, le poste de responsable communautaire et culturel soit reclassifié à la classe 3, échelon I, de la Politique de rémunération du personnel cadre datée du 3 octobre 1994.

ADOPTÉ

**Résolution, nomination de deux employés permanents**

**96-11**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les personnes suivantes soient nommées aux fonctions permanentes ci-après identifiées :

NOM & PRÉNOM	DATE D'ANCIENNETÉ	FONCTION PERMANENTE
BERGERON, Denis	28 novembre 1975	Journalier spécialisé (Immeubles & signalisation)
BASTIEN, Denis	19 mai 1976	Chauffeur "A" (Hygiène du milieu)

Ces nominations ont pour but de remplacer deux (2) employés qui ont pris leur retraite.

ADOPTÉ

**Résolution, frais de gardiennage**

**96-12**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

## 8406

**ET RÉSOLU** : que les résolutions 79-69-3 et 89-599 traitant des frais de garde soient annulées et remplacées, à compter du 26 janvier 1996, par l'annexe «A» ci-jointe, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

### Résolution annulant et remplaçant la résolution 95-325

#### 96-13

**ATTENDU QUE** la Ville désire abolir l'obligation pour le personnel de résider sur son territoire; il est

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : d'annuler à toutes fins que de droit la résolution 95-325 et la remplacer par la suivante :

La Ville continuera d'inciter le personnel à demeurer sur son territoire et ce, sur une base volontaire. De plus, à compétence égale lors de l'embauche, la Ville favorisera les résidents et résidentes de Cap-de-la-Madeleine.

Malgré ce qui précède, les employés qui sont appelés sur des urgences devront résider à une distance maximale d'environ 20 kilomètres du lieu de travail habituel, soit les policiers-pompiers, les personnes de garde dans les différents services désignés par la municipalité et les cadres supérieurs impliqués directement dans la mise en application immédiate de l'opération «Plan de mesures d'urgence». Dans ce dernier cas, le lieu de travail habituel sera celui désigné audit plan.

**ADOPTÉ**

### Résolution, acquisition d'un terrain de Hydro-Québec et mandater notaire

#### 96-14

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **Hydro-Québec**, le lot portant le numéro de cadastre officiel 113ptie de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel que montré sur le plan joint à la présente résolution.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de sept cent vingt-cinq (725 \$) dollars pour des fins d'ouverture de rues.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que la notaire Yolaine Tremblay soit autorisée à préparer le contrat de cession et que le Maire et le Greffier-adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉ**

**Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée****96-15**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les Pétroles Irving inc.» pour la fourniture d'approximativement 40 000 litres d'huile diesel colorée, au montant de 0,2375 \$/le litre, toutes taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Ce produit sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée****96-16**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les Pétroles Irving inc.» pour la fourniture d'approximativement 170 000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,2140 \$/le litre, toutes taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Ce produit sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, huile à chauffage #2****96-17**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les Entreprises A. Éthier (1987) inc.» pour la fourniture d'approximativement 7 000 litres d'huile à chauffage #2, au montant de 0,2270 \$/le litre, toutes taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Ce produit sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb****96-18**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**8408**

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «**Les Pétroles Irving inc.**» pour la fourniture d'approximativement 240 000 litres d'essence régulière sans plomb, au montant de 0,2048 \$/le litre, toutes taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Ce produit sera payé à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉ**

**Résolution, acceptation soumission, pantalons pour officiers et constables**

**96-19**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «**Chez Lise Binette**» pour la fourniture de 142 pantalons (été) constables au montant de 37,90 \$ chacun, de 78 pantalons (3 saisons) constables au montant de 37,90 \$ chacun, de 14 pantalons (été) officiers au montant de 36,90 \$ chacun et de 6 pantalons (3 saisons) officiers au montant de 36,90 \$ chacun, toutes taxes en sus, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Ce produit sera payé à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉ**

**Résolution, acceptation soumission, publication d'avis publics**

**96-20**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «**L'Hebdo Journal**» pour la publication d'avis publics pour l'année 1996, au montant de 0,62 \$ la ligne agate (taxes en sus), pour un volume minimum de 30 000 lignes (superficie), étant la soumission la plus basse conforme.

Le coût desdits avis publics sera payé à même le fonds général de la Ville.

Que le Maire et la Greffière soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la Ville avec l'Hebdo Journal.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption du règlement n° 875-34 «zonage»**

**96-21**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-34, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'ajouter, à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cb-1, locale, les [bingos] et de spécifier les normes d'implantation qui régiront ces activités», soit et adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 876-19 «lotissement»**

**96-22**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-19, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cb-1, locale, les [bingos] et d'établir les exigences relatives aux opérations cadastrales applicables à ce sous-ensemble de constructions et usages», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 875-35 «zonage»**

**96-23**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-35, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les zones commercialeCc-1, régionale et résidentielle Rc-4, forte densité, et afin d'abaisser les marges de recul exigées à l'égard des centres commerciaux régionaux», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 876-20 «lotissement»**

**96-24**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-20, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les zones commerciale Cc-1, régionale et résidentielle Rc-4, forte densité», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 845-4 «plan d'urbanisme»**

**96-25**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**8410**

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 845-4, intitulé : «Règlement amendant le plan d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les aires commerciale, régionale, résidentielle et forte densité, située en cour arrière du centre commercial Les Galeries du Cap et des immeubles multifamiliaux et terrains non bâtis de la rue Chapleau», soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption du règlement n° 875-36 «zonage»**

**96-26**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 875-36, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de permettre l'occupation des sous-sols dans les immeubles ne comportant aucun logement, de soustraire les [immeubles commerciaux] à l'obligation d'avoir façade principale sur rue, d'abaisser le nombre minimal d'occupants permis à l'intérieur d'un [immeuble à bureaux], d'abroger les exigences relatives aux surfaces minimales de plancher des logements et des places d'affaires, d'abroger, pour ensuite remplacer, les dispositions relatives à l'exploitation des [usages domestiques], et d'ajouter des précisions à l'égard de l'utilisation des éléments publicitaires muraux et en projection posés sur des toitures ornementales», soit et est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**Résolution, dérogation mineure**

**96-27**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accorde la dérogation demandée concernant le bâtiment sis au 280, rue Des Châtelets, quant au frontage minimal sur rue exigé à l'égard de l'aménagement d'un service d'accueil hors réseau, tel que prescrit par le règlement n° 876 concernant le lotissement (article 7.2.1) :

<b>FRONTAGE MINIMAL SUR RUE EXIGÉ :</b>	<b>18,0 mètres;</b>
<b>FRONTAGE PROPOSÉ :</b>	<b>14,19 mètres.</b>

**ADOPTÉ**

**P R O C L A M A T I O N**

**FÉVRIER, mois du coeur 1996**

Depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à faire diminuer la mortalité attribuable aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux.

Grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec poursuit chaque année sa mission d'investir dans la recherche et d'innover par ses programmes de promotion de la santé du coeur. La Fondation des maladies du coeur du Québec a ainsi contribué à améliorer les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes.

En ma qualité de Maire et appuyé par les membres du Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine, je proclame **Février «mois du coeur»** et encourage les conseillers et toute la population à être au coeur de la solution!

**Résolution, agent d'information**

**96-28**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de prolonger le contrat de l'agent d'information pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'au 31 janvier 1999. Sa rémunération au 1<sup>er</sup> février 1996 sera celle de la classe III, échelon I, de la Politique de rémunération du personnel cadre datée du 3 octobre 1994 et ses conditions de travail et avantages sociaux seront ceux de la Politique de gestion du personnel cadre. Le Maire et la Greffière sont autorisés à signer le contrat à cet effet.

MM. Denis Beaulieu et René Goyette expriment leur dissidence relativement à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Résolution, entretien des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux**

**96-29**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte l'offre de services professionnels de «**Exploitation Santec inc.**» pour l'année 1996 pour :

- a) la gestion, l'exploitation et l'entretien des chambres de déversement : Thuney, Fusey et Rochefort, du trop plein de la rue Notre-Dame et du poste de pompage de la Terrasse Saint-Maurice, conformément aux conditions de l'offre de services en date du 11 octobre 1995;
- b) la gestion, l'exploitation et l'entretien du poste de pompage Du Sanctuaire, conformément aux conditions de l'offre de services en date du 10 octobre 1995.

Le tout étant relié au programme d'assainissement des eaux.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à VFP, piscine**

**96-30**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

8412

ET RÉSOLU : de mandater les «Consultants VFP inc.» pour préparer les plans et devis, les documents d'appel d'offres et effectuer la surveillance des travaux pour la construction d'un bassin d'eau [piscine-plage], d'un chalet de services ainsi que l'aménagement du site.

ADOPTÉ

**Résolution, appui à l'hôpital Cloutier**

**96-31**

**CONSIDÉRANT** que l'hôpital Cloutier dessert la population madelinoise et des environs depuis septembre 1951;

**CONSIDÉRANT** que plus de 58 000 gestes médicaux [visites à l'urgence, hospitalisation ou interventions chirurgicales] sont dispensés annuellement par le personnel de l'hôpital Cloutier et que ces patients seraient difficilement transférables ailleurs vu les urgences et services déjà saturés à Trois-Rivières;

**CONSIDÉRANT** que le centre hospitalier Cloutier possède une excellente gestion et n'a connu aucun déficit financier au cours des 14 dernières années;

**CONSIDÉRANT** l'évolution prévue de la population entre les années 1994 et 2011 sur le territoire de l'hôpital Cloutier qui augmentera de plus de 11% alors qu'il ne sera que de 4,5% au niveau régional;

**CONSIDÉRANT** la position stratégique de l'hôpital Cloutier étant le seul centre hospitalier du comté de Champlain;

**CONSIDÉRANT** que tous et chacun avons droit à des soins de santé de qualité à proximité;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre une reconfiguration efficace des services de santé;

**CONSIDÉRANT** la volonté du Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine de se battre afin de conserver un minimum de services auxquels les citoyens ont droit;

Il est proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal demande fermement à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de prendre en considération tous les énoncés mentionnés ci-dessus et mettre de l'avant le scénario préconisé par l'hôpital Cloutier dans le dossier de reconfiguration du système de santé de la Mauricie.

ADOPTÉ

***Et Monsieur le Maire-suppléant lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire-suppléant**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 942, «Règlement autorisant un emprunt de 160 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Berlinguet, entre les rues De La Fonderie et St-Émile».

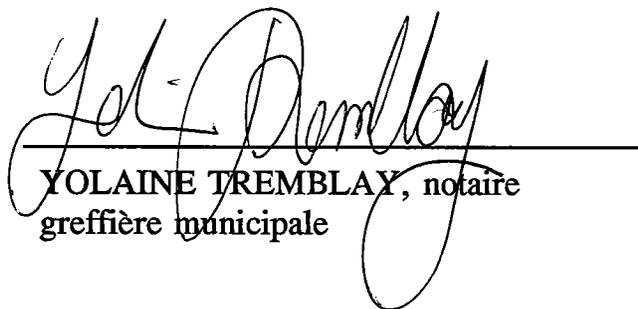
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 942 est de 19.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 10.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 942 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12 janvier 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8414

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 953, «Règlement autorisant un emprunt de 280 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage sur les rues Pie XII et Lionel-Larivière».

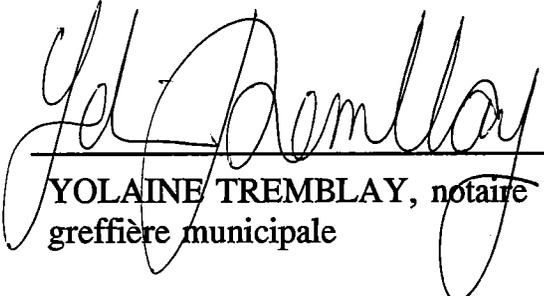
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 953 est de 16,242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 953 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12 janvier 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 954, «Règlement autorisant un emprunt de 234 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Chapleau (phase II).»

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 954 est de 16,242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 954 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 12 janvier 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

# 8416

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 février 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

## Adoption de l'ordre du jour

### 96-32

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

## Adoption procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 1996

### 96-33

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 janvier 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 15 janvier 1996

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Résolution, publicité dans l'Hebdo Journal, soirée hommage Chambre de Commerce**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de réserver un espace dans l'Hebdo Journal pour féliciter les gagnants de la soirée hommage «Reynolds» organisée par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine/Ste-Marthe-du-Cap/St-Louis-de-France pour la somme de 200 \$ taxes incluses.

**B) Résolution, programme de déneigement des trottoirs**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de modifier le programme de déneigement des trottoirs pour l'année 1996, afin d'ajouter les longueurs suivantes :

- Rue Frontenac : de la rue de la Fabrique à la rue Lauzon (côté ouest : 750 mètres);
- Boulevard Des Estacades : entre les rues Barkoff et Pie XII (côté nord : 830 mètres);
- Rue Du Parc : entre les rues Châteaudun et Michener (côté ouest : 500 mètres).

**C) Résolution, soirée 25<sup>ième</sup> anniversaire, tournoi Pee-Wee**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter deux billets pour la soirée du 25<sup>ième</sup> anniversaire du tournoi Pee-Wee qui aura lieu le 20 janvier 1996.

**D) Résolution, plaques commémoratives de la Légion canadienne**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter un espace publicitaire sur les plaques commémoratives de la Légion Royale Canadienne soulignant le 50<sup>ième</sup> anniversaire de la fondation de leur filiale Gérard J.V. Allard DSO«O», pour la somme de 250 \$ taxes incluses. Lesdites plaques seront installées au 10, rue Saint-Irénée, Cap-de-la-Madeleine, pour une période minimale de 10 ans.

## CORRESPONDANCE LUE :

- ▶ Le Nouvelliste : offre à la Ville d'acheter de la publicité compris dans l'espace réservé pour souligner le 10<sup>ième</sup> anniversaire de la Jeune Chambre de Commerce du Coeur du Québec (refusée);
- ▶ Hebdo Journal : offre à la Ville d'acheter de la publicité dans le cahier spécial préparé pour souligner le 25<sup>ième</sup> anniversaire du tournoi Pee-Wee (refusée);
- ▶ Société canadienne de la sclérose en plaques, section Mauricie : invitation pour un activité de financement soit un souper croisière intitulé «Croisière en Fête» (refusée);
- ▶ Pavillon Saint-Arnaud inc. : Monsieur Jean-Claude Dubois, directeur général de ce centre communautaire demande à la ville de Cap-de-la-Madeleine une subvention de 2 740 \$ pour compenser pour 548 usagers de Cap-de-la-Madeleine qui utilisent des services à ce centre et qui paient les mêmes tarifs que les citoyens de Trois-Rivières (refusée);
- ▶ Carrefour Canadien international : cet organisme s'occupe d'un programme d'échange avec d'autres pays pour aider le développement communautaire, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, il requiert de la Ville un soutien financier (refusé);
- ▶ Service prévention suicide : l'organisme veut faire de la publicité en utilisant les panneaux à l'extérieur des autobus de la CITF et demande à ce que le coût de cette publicité de 750 \$ soit partagé entre les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest; le conseil est d'avis que cette demande doit être référée au conseil d'administration de la CITF.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Fête des retraités et des travailleurs ayant 25 ans de service : cette fête aura lieu le mardi 27 février 1996 à l'hôtel de ville.
- Télé-communautaire : l'agent d'information doit préparer avec la collaboration des différents directeurs de service, une émission qui présente tous les services à la Ville, qui explique son fonctionnement administratif et elle sera diffusée sur le réseau de la télé-communautaire.
- Bibliothèque : le service Loisirs et Culture a tenu à informer le conseil sur les procédures administratives en vigueur lors de la remise de volumes à la bibliothèque. Suite à ces précisions, le conseil est d'avis que le programme informatique doit être modifié afin que la carte de membre ne soit plus requise lors de la remise d'un volume.
- Aréna : le service des Loisirs préparera le devis pour les soumissions de privatisation de la gestion de l'aréna.
- Plan des mesures d'urgence : une politique a été établie pour la duplication du document renfermant ce plan. Monsieur Jodoin recevra les demandes et les acheminera vers l'imprimeur choisi par le conseil. La facture d'imprimerie sera chargée à l'organisme ayant requis la copie.
- Jumelage : Monsieur Venot de la ville de Châteaudun en France nous écrit qu'ils ne sont pas disponibles pour recevoir cette année la délégation de la ville de Cap-de-la-Madeleine. Toutefois, Monsieur le Maire Croteau doit leur lancer une invitation pour 1997 afin que leurs délégués viennent au Québec pour fêter le 25<sup>ième</sup> anniversaire du jumelage Châteaudun/Cap-de-la-Madeleine.

- Club de tir Mauricien : l'injonction prise par cet organisme a échoué, le juge a décidé de donner raison à la Ville et de garder fermées les installations du Club de Tir dont les activités sont un danger potentiel de contamination pour l'eau potable. Suite à ce jugement, le Conseil est d'avis que la balle est dans leur camp et qu'en conséquence les propositions doivent venir de l'organisme.
- Collecte de déchets : un projet de société d'économie mixte en cette matière est en train de germer, lequel pourra se concrétiser lorsque le projet de loi sur les sociétés d'économie mixte sera en vigueur. Dans l'intervalle le conseil voudrait requérir dans les prochains mois l'avis de M<sup>e</sup> Michel Richard, avocat, sur cette proposition afin de connaître d'avance toutes les implications légales importantes à vérifier ou à négocier.

**DÉPÔT :**

- Rapport de la projection de la dette pour les années 1993 à 1998 préparé par le Trésorier;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 15 janvier 1996**

**96-34**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 janvier 1995, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**96-35**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 février 1996 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 80034 à 80172 inclusivement pour un montant de 503 391,50 \$ soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**96-36**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 février 1996 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 80173 à 80365 inclusivement pour un montant de 871 203,41 \$ soit et est adoptée pour paiement.

## 8420

À ce débours de 871 203,41 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	352 610,27 \$
- Fiducie Desjardins :	40 000,00 \$
	<hr/>
	392 610,27 \$

ADOPTÉ

### Messages de sympathies

#### 96-37

Pour les décès de :

M. Jean-Pierre Francoeur	par M. le cons. F. Lajoie
M. Jacques St-Pierre	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Laurette Landry Richard	par M. le cons. D. Tousignant
M. François Doyon	par M. le cons. J. Paquin
M <sup>me</sup> Marie-Colette L. De Lachevrotière	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Denise Paquin	par M. le cons. R. Goyette
M. Albert Bérubé	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Moïse Gignac	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Albert De Montigny	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Irène Champoux Lafleur	par M. le cons. J. Paquin
M. Samuel Charette	par M. le cons. F. Lajoie
M. Marcel Baril	par M. le cons. H.P. Courteau

### Adoption procès-verbal du Comité des Loisirs

#### 96-38

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

### Adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme

#### 96-39

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 1996 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 12 inclusivement.

ADOPTÉ

### Résolution, avis municipal sur le DOR (révision du schéma d'aménagement régional)

#### 96-40

**CONSIDÉRANT** que la période de révision du schéma d'aménagement de la MRC de Francheville a débuté le 10 décembre 1992;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de la MRC de Francheville a adopté, le 24 octobre 1995, un document indiquant les principaux objets sur lesquels portera la révision (DOR) à l'intérieur de la prolongation de délais accordée par le Ministre;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de toute municipalité à laquelle est transmise une copie du DOR peut, dans les 120 jours qui suivent cette transmission, donner son avis sur le document;

**CONSIDÉRANT** les informations obtenues sur le DOR et les principales étapes du processus de révision du schéma d'aménagement;

Par ces motifs, il est

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que ce qui constitue l'avis de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine sur le DOR de la MRC de Francheville :

**1- Agglomération urbaine**

- qu'il soit explicitement reconnu que les municipalités de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest forment la principale agglomération de la MRC de Francheville;
- que l'agglomération urbaine précitée soit confirmée comme principal pôle de développement économique de la région;
- que la répartition de la croissance urbaine soit gérée de façon à promouvoir un étalement rationnel, c'est-à-dire en excroissance du milieu bâti existant et en considération des vocations territoriales privilégiées par chacune des municipalités de la MRC de Francheville.

**2- Communautés rurales**

- que les communautés rurales utilisent le schéma d'aménagement comme principal outil de promotion des potentiels agricoles et forestiers de la région;
- que le développement de l'industrie touristique axé sur le plein-air et la conservation des grands espaces soit majoritairement pris en charge par les communautés rurales;
- que les communautés rurales exploitent un développement qui soit respectueux de leurs ressources et complémentaire aux principaux centres de services de la principale agglomération urbaine.

**3- Planification du transport**

- que dans les axes de développement qui pourraient être privilégiés on tienne compte de la capacité du réseau routier existant de façon à éviter d'éventuelles surcharges et une dysfonction de certains tronçons du réseau routier régional (i.e. : rue Thibeau);
- que les grands axes du réseau routier régional soient des facteurs de localisation à privilégier dans le développement de nouveaux secteurs commerciaux et/ou industriels;

## 8422

- que la MRC de Francheville se fasse le porte-parole de la région afin qu'une halte routière soit aménagée sur l'autoroute 40 à la hauteur de la municipalité de St-Luc-de-Vincennes.

### **4- Gestion de l'environnement**

- qu'un site soit désigné sur le territoire de la MRC de Francheville pour la disposition de sols contaminés;
- que soit favorisé le développement d'une industrie du recyclage et de la réutilisation des matières recyclées (i.e. : via la SOLIDE).

### **5- Potentiels récréo-touristiques et patrimoniaux**

- que soit développé un guide de rénovation ou de restauration des bâtiments identifiés comme ayant un attrait touristique ou patrimonial;
- qu'une politique régionale soit mise en place afin d'accroître l'accessibilité des berges des plans d'eau et des boisés d'intérêt régional et supra-régional;
- qu'une planification stratégique régionale soit entreprise relative aux potentiels récréo-touristiques et patrimoniaux de la MRC de Francheville et que cet outil serve de guide d'intervention pour les municipalités et promoteurs;
- que le schéma d'aménagement régional constitue un premier pas dans la promotion du développement récréo-touristique et patrimonial de la région.

### **6- Développement régional**

- que le schéma d'aménagement régional soit conçu de façon à devenir un document de référence utile aux organismes de promotion du développement régional et que ces organismes puissent en faire la diffusion à des investisseurs intéressés;
- que le schéma d'aménagement régional soit le reflet le plus fidèle possible des interventions proposées par tous les intervenants ayant une incidence sur la mise en valeur du territoire.

### **7- Concept de l'organisation spatiale**

- que l'étude des concepts de l'organisation spatiale tienne compte des propositions de développement déjà approuvées ou à l'étude par les municipalités locales;
- que le concept qui sera retenu respecte les principes d'étalement rationnel proposés précédemment.

ADOPTÉ

### **Résolution, renouvellement du mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme**

#### **96-41**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que MM. Pierre Berlinguet, Michel Coderre, Lou Frost et M<sup>me</sup> Monique Leclerc soient reconduits dans leurs postes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce, pour un nouveau mandat de deux (2) ans, soit pour 1996 et 1997, le tout en conformité avec les dispositions du règlement n° 918 constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, cession de rue, régularisation d'un empiètement**

**96-42**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de vendre à M<sup>me</sup> Thérèse Marin Marshall, pour le prix de 118,31 \$, une partie du lot 387-2142 du cadastre officiel de Cap-de-la-Madeleine, telle que démontrée sur le plan préparé par M. Jean-Marie-Chastenay, arpenteur-géomètre, le 22 janvier 1996, sa minute 12347.

Que les frais d'honoraires professionnels soient entièrement à la charge de M<sup>me</sup> Thérèse Marin Marschall.

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses d'un contrat de ce genre.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement d'emprunt pour l'achat d'équipement, service 9-1-1**

**96-43**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 232 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À L'IMPLANTATION DU SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 POUR DÉFRAYER LES COÛTS D'INSTALLATION DE CES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>ième</sup> jour du mois de février 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

# 8424

## Avis de motion, règlement d'emprunt, travaux de rénovation, poste de police

96-44

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET RÉAMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE SIS AU 350, RUE ROCHEFORT À CAP-DE-LA-MADELEINE, ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR FINANCER TELS TRAVAUX».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>ième</sup> jour du mois de février 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

## Résolution, acceptation soumission, voitures de police identifiées

96-45

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Automobiles Rénald Boisclair Itée» au montant de 51 774 \$, TPS de 3 624,18 \$, TVQ de 3 600,88 \$ pour un prix global de **58 999,06 \$**, pour la fourniture de deux (2) voitures de police identifiées de l'année 1996, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera pris à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission, voiture de police banalisée

96-46

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Automobiles Rénald Boisclair Itée» au montant de 25 887 \$, TPS de 1 812,09 \$, TVQ de 1 800,44 \$ pour un prix global de **29 499,53 \$**, pour la fourniture d'une (1) voiture de police banalisée de l'année 1996, étant la soumission la plus basse conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera pris à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, demande de permis de vente de boisson, Association des résidents de Châteaudun****96-47**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec un permis de vente et de consommation de boissons alcoolisées lors de la clôture du festi-neige qui se tiendra au centre Des Ormeaux le 24 février 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement - gestion des documents****96-48**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'embaucher **Monsieur Claude Jutras** pour une période de trente-huit (38) semaines, à raison de 475 \$ pour une semaine de quatre (4) jours, pour remplir le mandat de la gestion de documents uniformisée à la grandeur de la Ville. Le début du contrat est prévu le 26 février 1996.

Le mandat confié à Monsieur Jutras comprend toutes les tâches énumérées dans le document préparé par la Greffière en date du 5 février 1996, dont copie est remise au candidat.

ADOPTÉ

**Résolution, installation feux de circulation****96-49**

**CONSIDÉRANT** le projet commercial à être construit dans le nord de la ville sur les lots cadastraux 549-126, 549-127, 548-234, 549-125, 549-71, 548-233, 548-77, 549-124, 548-232, 549-123, 548-231, (549-122-P, 549-122-P, deux (2) lots), 548-230, 700, 699 et 549-120 du cadastre officiel de Cap-de-la-Madeleine, dans le secteur Des Prairies;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la Ville s'engage à installer des feux de circulation à l'intersection des rues Tourigny et Thibeau et ce, à la condition que le projet commercial majeur en alimentation ci-dessus mentionné se réalise.

ADOPTÉ

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
 \_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
 \_\_\_\_\_  
**Le maire**

8426

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 875-34, «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin d'ajouter, à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cb-1, locale, les «bingos» et de spécifier les normes d'implantation qui régiront ces activités».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-34 est de 586.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 70.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-34 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13 février 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 876-19, «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin d'ajouter à la liste des constructions et usages supplémentaires autorisés dans la zone commerciale Cb-1, locale, les «bingos» et d'établir les exigences relatives aux opérations cadastrales applicables à ce sous-ensemble de constructions et usages».

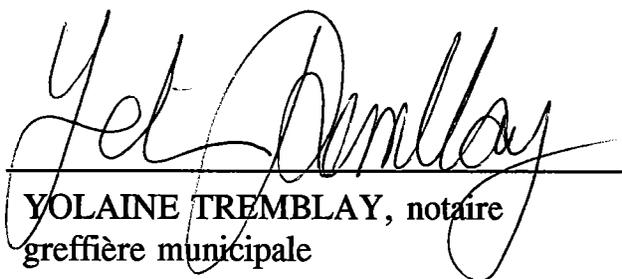
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-19 est de 586.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 70.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-19 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13 février 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8428

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 875-35, «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les zones commerciale Cc-1, régionale, et résidentielle Rc-4, forte densité, et afin d'abaisser les marges de recul exigées à l'égard des «centres commerciaux régionaux (5011).»

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-35 est de 1049.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 127.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-35 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13 février 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 876-20, «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin de modifier le tracé de la limite séparatrice entre les zones commerciale Cc-1, régionale, et résidentielle Rc-4, forte densité.»

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-20 est de 1049.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 127.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-20 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13 février 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8430

## C E R T I F I C A T

---

**RÈGLEMENT** n° 875-36, «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de permettre l'occupation des sous-sols dans les immeubles ne comportant aucun logement, de soustraire les «immeubles commerciaux» à l'obligation d'avoir façade principale sur rue, d'abaisser le nombre minimal d'occupants permis à l'intérieur d'un «immeuble à bureaux», d'abroger les exigences relatives aux surfaces minimales de plancher des logements et des places d'affaires, d'abroger, pour ensuite remplacer, les dispositions relatives à l'exploitation des «usages domestiques», et d'ajouter des précisions à l'égard de l'utilisation des éléments publicitaires muraux et en projection posés sur des toitures ornementales.»

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-36 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-36 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 13 février 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **19 février 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 96-50

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 5 février 1996

##### 96-51

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 février 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 février 1996

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Résolution, installation contrôleur de feux de circulation**

Le conseil réuni en commission permanente autorise la pose d'un contrôleur de feux de circulation KFT-2400 ainsi que l'ajout d'une flèche sur deux têtes de feux horizontaux à l'intersection du boulevard J.Réal-Desrosiers et du rang Saint-Malo, lesquels équipements font partie de l'inventaire de la Ville. L'installation doit se faire en régie interne et les raccordements électriques par un entrepreneur-électricien choisi par le Directeur des Travaux publics.

**B) Résolution, quai du Sanctuaire**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme 3 475,63 \$ pour des travaux supplémentaires dans le cadre du projet de renforcement d'une section du Quai du Sanctuaire, une retenue de cinq pour cent (5 %) sera appliquée sur ce chèque pour un an.

**C) Résolution, compte rendu du Comité d'approvisionnement et d'informatique**

Le conseil réuni en commission permanente accepte dans son intégralité le compte rendu d'une réunion du comité d'approvisionnement et d'informatique en date du 29 janvier 1996.

**D) Résolution, Société canadienne de la Croix-Rouge**

Le conseil réuni en commission permanente accepte la tenue à l'hôtel de ville de la conférence par la Société canadienne de la Croix-Rouge en date du 20 février 1996 à 10h30 à la salle publique.

**E) Résolution, Fondation hôpital Cloutier**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter huit (8) billets pour le défilé de mode organisé par la Fondation de l'hôpital Cloutier qui aura lieu le 19 mars prochain à 18h00 au Centre communautaire Des Ormeaux.

**F) Résolution, Société canadienne de la sclérose en plaques**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don de 25 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques, section Mauricie.

**G) Résolution, publicité - album des finissants Académie Les Estacades**

Le conseil réuni en commission permanente accepte l'achat au montant de 125 \$ d'une publicité dans l'album de fin d'études des élèves finissants de 5<sup>ème</sup> secondaire à l'Académie Les Estacades.

**H) Résolution, maison du 87, rue Lacroix, Cap-de-la-Madeleine**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts de réparation évalués à 3 000 \$ de la maison, propriété de Monsieur Jean-Paul Deschamps, sis au 87, rue Lacroix, Cap-de-la-Madeleine. Les réparations à effectuer sont décrites dans les documents préparés par J. Garceau & fils inc. en date du 27 novembre 1995 et Les Maçonneries A.B.L. inc. en date du 25 novembre 1995. La Ville mandatera elle-même les entrepreneurs qui feront les travaux. Le Maire et la Greffière sont par les présentes autorisés à signer la convention à intervenir avec M. Jean-Paul Deschamps.

**I) Résolution, projet incubateur industriel**

Le conseil réuni en commission permanente appuie le projet d'incubateur industriel «extra muros» tel que préconisé par la CÉDIC. Cet incubateur industriel sera situé au Carrefour Philips à Trois-Rivières.

**J) Résolution, Association des scouts du Canada**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de recevoir le 15 février 1996 à la salle publique de l'hôtel de ville, l'Association des scouts du Canada pour la proclamation de la semaine officielle des scouts qui se tiendra du 18 au 24 février 1996.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Groupe scout Ste-Bernadette : demande de prêt du Centre communautaire Des Ormeaux [référée au Comité loisirs et culture];
- ▶ Société Saint-Jean-Baptiste : invitation adressée à Monsieur le Maire sollicitant sa présence à la remise du prix d'excellence du concours «Le français à l'affiche», le coût du billet est de 30 \$ [refusée];

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Relations de travail : un document a été préparé par le service des Travaux publics afin de présenter les démarches dans les différents secteurs de ce service pour rationaliser les opérations tout en respectant la convention collective.
- Négociations policiers-pompiers : le Directeur des ressources humaines informe le conseil sur ce qui a été fait jusqu'à maintenant. Il y a eu trois rencontres. Lors de la première réunion, le syndicat a fait part de ses demandes à la partie patronale et dans la deuxième, c'est la partie patronale qui a fait part des siennes. Dans la troisième rencontre, les deux parties ont établi les points qui peuvent être négociés et ceux auxquels ils tiennent fermement.

## 8434

- Immeuble sis au 206, rue Thibeau : le conseil serait d'accord pour suspendre les procédures concernant cet immeuble à la Cour Supérieure du Québec et à reporter la date d'audition à la Régie des alcools, des loteries et des courses au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 1996, et ce, à la condition que les propriétaires s'engagent formellement à démolir ou à rénover pour telle date.
- Vigneault Électrique & fils inc. : une plainte a été formulée par un citoyen relativement à la construction d'un garage servant aux opérations de cette compagnie et qui enfreindraient nos règlements municipaux. Le service de la Planification a constaté l'infraction. Le conseil remet à plus tard sa décision relativement aux procédures à prendre dans ce dossier.
- Réaménagement du poste de police : Muniressources a produit au Directeur général une demande d'honoraires professionnels supplémentaires occasionnés par la planification des travaux d'ingénierie suivants dans le garage : ériger une passerelle métallique sur presque la totalité du mur nord, repenser l'éclairage existant et installer un système de détection et d'alarme pour le monoxyde de carbone et diésel.
- Programme de revitalisation des vieux quartiers : le Maire informe le conseil des récents développements dans ce dossier.
- Société canadienne de la Croix-Rouge : le conseil accepte de recevoir la Société canadienne de la Croix-Rouge pour leur conférence de presse en date du 20 février 1996 à 10h30 à la salle publique.

### DÉPÔT :

- Document donnant les détails du financement du projet de réaménagement de l'entrée ouest de la ville [terminus Fusey];
- Rapports des permis de construction décembre 1995 et janvier 1996;
- Pétition remise au conseil par la Compagnie 2316-7521 Québec inc., représentée par M. René Doucet [référée au comité de Circulation].

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 5 février 1996

#### 96-52

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 février 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes****96-53**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 19 février 1996 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 80366 à 80578 incl. :	541 084,45 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 1 à 5 incl. :	680 865,35 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	1 812,75 \$

le tout totalisant un débours de : 1 223 762,55 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 223 762,55 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 38 540 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****96-54**

Pour les décès de :

M<sup>me</sup> Suzanne Pépin Chaîné  
M<sup>me</sup> Blandine Therreault Pépin  
M<sup>me</sup> Irène Faucher Lessard  
M<sup>me</sup> Thérèse Lemay  
M. Lucien Gignac  
M<sup>me</sup> Cécile Gloutney Normandin  
M<sup>me</sup> Éliane St-Cyr Gélinas  
M. Claude Martel  
M. Roger Beaulieu  
M. Léo Toupin  
M. André Gauthier  
M<sup>me</sup> Florence Raymond Maziade  
M<sup>me</sup> Marie-Rose Dupéré Bouffard  
M<sup>me</sup> Lucienne Talbot Lefebvre  
M<sup>me</sup> Marie-Anna Coulombe  
M. Jules Chaîné

par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, adoption procès-verbal, Comité consultatif d'urbanisme****96-55**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 6 février 1996 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

# 8436

## Résolution, adoption procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

### 96-56

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 13 février 1996 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

## Résolution, cession de terrains par Corporation immobilière Mauricienne inc.

### 96-57

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **Corporation immobilière Mauricienne inc.**, la partie de lot 567 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, plus spécifiquement décrit dans l'annexe «A» jointe à la présente résolution.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1\$) dollar dans le but de constituer une bande tampon sise à proximité du poste Cap-de-la-Madeleine (Hydro-Québec) dans le secteur désigné Des Prairies nord.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay soit autorisée à préparer le contrat de cession et que le Maire et le Greffier-adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## Résolution, cession de terrain par Corporation immobilière Mauricienne inc.

### 96-58

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de **Corporation immobilière Mauricienne inc.**, la partie de lot 567 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, plus spécifiquement décrit dans l'annexe «A» jointe à la présente résolution.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1\$) dollar dans le but de constituer une bande tampon sise à proximité du poste Cap-de-la-Madeleine (Hydro-Québec) dans le secteur désigné Des Prairies nord.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay soit autorisée à préparer le contrat de cession et que le Maire et le Greffier-adjoint soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution complétant la résolution n° 95-553, terrain de M. Paul Champoux**

**96-59**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine a été informée qu'aux termes d'un acte de donation par **Consolidated Bathurst inc.** à **Sanctuaire Notre-Dame du Cap**, reçu devant M<sup>e</sup> Robert Carrier, notaire, le 22 mars 1988, et publié au bureau de la publication des droits de la circonscription foncière de Champlain, sous le numéro 326672, que l'immeuble y vendu ou donné ne pouvait servir qu'à des fins religieuses ou communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** que l'immeuble à être vendu suivant résolution portant le n° 95-553 et adoptée le 18 décembre 1995, faisait partie des immeubles vendus ou donnés aux termes dudit acte publié sous le numéro 326672;

**VU** la possibilité, minime mais existante, que **Consolidated Bathurst inc.** ou ses ayants-droit ou représentants légaux, exige, vu le fait de ladite vente, la rétrocession de l'immeuble à être vendu suivant la résolution portant le n° 95-553 et adoptée le 18 décembre 1995, pour un dollar (1 \$) ou moins;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage, le cas échéant, à remettre à M. Paul Champoux, dès telle rétrocession, ladite somme de 4 650 \$ et devant alors servir de quittance finale à cet effet entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et M. Paul Champoux et de règlement final pour tous frais, dommages, intérêts liquidés, recours et réclamations quelconques que M. Paul Champoux pourrait alors avoir contre la ville de Cap-de-la-Madeleine en cette affaire.

ADOPTÉ

**Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 96-48, gestion de documents**

**96-60**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que la résolution n° 96-48 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«D'embaucher **Monsieur Claude Jutras** pour une période de trente-huit (38) semaines, à raison de 593,75 \$ par semaine de cinq (5) jours, pour remplir le mandat de la gestion de documents uniformisée à la grandeur de la Ville. Le début du contrat est prévu le 26 février 1996.

8438

Le mandat confié à Monsieur Jutras comprend toutes les tâches énumérées dans le document intitulé «Définition des tâches» et préparé par la Greffière en date du 5 février 1996, dont copie est remise au candidat.»

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 943**

**96-61**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 943, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 944**

**96-62**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 944, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la corporation municipale de la paroisse de Saint-Prosper, comté de Champlain», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 945**

**96-63**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 945, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Saint-Stanislas», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 946**

**96-64**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 946, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la corporation municipale, paroisse Ste-Genève-de-Batiscan», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 947**

**96-65**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 947, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Batiscan», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 948**

**96-66**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 948, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la corporation municipale de la paroisse de Saint-Narcisse», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 949**

**96-67**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 949, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 950**

**96-68**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

8440

ET RÉSOLU : que le règlement n° 950, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente concernant l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la ville de Saint-Louis-de-France», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, brigadier scolaire**

**96-69**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que Monsieur Claude Ouellette soit embauché comme brigadier scolaire, suite au départ de M<sup>me</sup> Lise Matteau.

Monsieur Ouellette est nommé pour compléter notre personnel de brigadiers scolaires remplaçants.

ADOPTÉ

**Résolution, entente incendie Ste-Marthe-du-Cap**

**96-70**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mettre fin à l'entente incendie avec Ste-Marthe-du-Cap, conformément à l'article 8 de ladite entente signée par les deux parties le 28 juin 1989.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, blousons de cuir**

**96-71**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Les Cuirs Valois inc.» pour la fourniture de 35 blousons de cuir au montant de 8 575 \$, TPS de 600,25 \$, TVQ de 596,39 \$ pour un montant total de 9 771,64 \$ étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera pris à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation trajet des trains routiers de Multi-Markes inc.****96-72**

**ATTENDU** que la résolution n° 93-22, adoptée le 18 janvier 1993, le Conseil avait autorisé la compagnie Multi-Markes inc. à suivre le trajet routier tel que fixé dans ladite résolution n° 93-22;

**ATTENDU** qu'il est devenu nécessaire de renouveler cette autorisation par une nouvelle résolution;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que la compagnie Multi-Markes inc. soit autorisée à circuler par trains routiers sur le trajet suivant : sortie de l'autoroute 40 à Des Prairies, via rue St-Maurice sud à la rue Dessureault, direction ouest; à De l'Aviation nord pour un retour à direction inversée.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement de la CITF****96-73**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 55-A (1996) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 55 (1995) ADOPTANT LE PROGRAMME DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1996, 1997 ET 1998».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 19<sup>ième</sup> jour du mois de février 1996.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8442

**Résolution, étude piste cyclable**

**96-74**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de participer financièrement à une étude sur la piste cyclable, réseau en huit et route verte, pour la somme de 4 000 \$.

Que les honoraires professionnels de la firme qui doit réaliser l'étude soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, projet Rues principales**

**96-75**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater l'organisme «Rues principales» de la Fondation Héritage Canada, pour la somme de 3 250,50 \$ taxes en sus, pour les services suivants :

***ORGANISATION DU MILIEU***

- aide à l'établissement d'une structure d'organisation;
- aide à l'engagement d'une personne-ressource (s'il y a lieu);
- aide au lancement du projet (soirée d'information);
- évaluation de la situation au début du projet.

Que les honoraires professionnels de «Rues principales» de la Fondation Héritage Canada soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, billets - souper de la Chambre de Commerce**

**96-76**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'acheter six (6) billets pour le souper de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine\Ste-Marthe-du-Cap\St-Louis-de-France, qui aura lieu le 21 février 1996.

Que le coût de ces billets soit prélevé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, félicitations - organisation tournoi «Pee-Wee»****96-77**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De donner une motion de félicitations au comité organisateur du 25<sup>ème</sup> tournoi Pee-Wee.

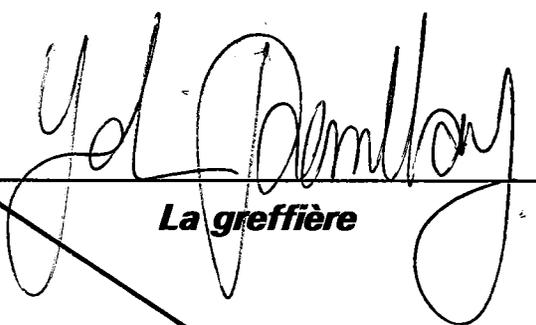
ADOPTÉ

**Période de questions****96-78**

- M. Alphonse Normandin fait part de suggestions pour la revitalisation des commerces et demande au Conseil ses commentaires.
- M. Alphonse Normandin demande ce qu'il advient des «défense de stationner» sur la rue St-Arnaud.
- Monsieur Alphonse Normandin demande la séparation du quartier Ste-Bernadette qui serait favorisé par rapport aux vieux quartiers.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

# 8444

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **4 mars 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

## Adoption de l'ordre du jour

### 96-79

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**  
Appuyé par M. le conseiller **MICHEL LAVERGNE**

**ET RÉSOLU** : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

## Adoption procès-verbal de la séance régulière du 19 février 1996

### 96-80

Proposé par M. le conseiller **DENIS TOUSIGNANT**  
Appuyé par M. le conseiller **MICHEL LAVERGNE**

**ET RÉSOLU** : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le **19 février 1996**, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 19 février 1996

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :       Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                   M. Yves Landry

**A) Résolution, levée de fonds, Société canadienne du cancer**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don de 100 \$ à la Société canadienne du Cancer pour la levée de fonds Caution-prison dont les activités se tiendront aux Galeries du Cap les 19 et 20 avril 1996.

**B) Résolution, souper organisé par la Fondation Père-Frédéric**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter six billets pour le souper organisé par la Fondation Père-Frédéric qui aura lieu le 20 avril 1996.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Expo-sciences Bell : refusée.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Journal du Grand Trois-Rivières : l'agent d'information souligne l'arrivée d'un nouveau journal desservant le territoire de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine et dont la place d'affaires serait située à Cap-de-la-Madeleine;
- Opération neige : 900 lettres ont été envoyées aux propriétaires des quartiers pointés pour l'opération de sensibilisation afin que les citoyens cessent de déposer leur neige dans la rue;
- Service aux citoyens : plus de 220 plaintes ont été traitées depuis octobre 1994 et seulement trois de ces plaintes sont encore en suspens.
- Relations de travail : le comité ayant participé à l'exercice de rationalisation au service des Travaux publics suggère, sur la recommandation du Directeur des Travaux publics, que le personnel mécanicien soit évalué. L'évaluation servira par la suite à élaborer un programme de perfectionnement.

## 8446

- **Contravention aux règlements d'urbanisme** : un commerce de vitrerie et de cantine situé sur la rue St-Laurent contrevient aux règlements d'urbanisme car la principale activité de leur commerce n'est pas permise dans la zone où est située leur place d'affaires. De plus, les propriétaires de ces deux entreprises ne paient aucune taxes d'affaires même s'ils exploitent activement un commerce à cet endroit.
- **Hôpital Cloutier** : le Maire informe le conseil à l'effet que d'autres municipalités ont passé la même résolution que nous pour appuyer le scénario préconisé par le conseil d'administration de l'hôpital Cloutier.
- **Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR)** : cette corporation nous a fait parvenir un projet de résolution à l'effet que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de défrayer la somme de 100 \$, laquelle somme devrait servir à payer les honoraires professionnels de la firme d'avocats mandatée pour entreprendre les procédures dans le but d'empêcher la réalisation du projet des porcheries.
- **Fonds pour le renouvellement des conventions collectives** : la ville de Cap-de-la-Madeleine et plusieurs villes environnantes ont décidé de mettre en commun des sommes pour constituer un fonds qui permettra de défrayer les frais d'arbitrage lors de négociations de conventions collectives et ce, selon certaines modalités définies d'avance. Une régie devrait être le véhicule choisi pour concrétiser cette décision.
- **Jeux du Québec, hiver 1999** : le Conseil des Loisirs de la Mauricie (C.L.M.) doit vérifier les équipements sportifs disponibles et les sites potentiels dans les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières-Ouest pour la tenue des Jeux d'hiver du Québec en 1999.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 19 février 1996

#### 96-81

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 février 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

### Adoption liste de comptes

#### 96-82

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 4 mars 1996 pour un montant de 6 960 125,81 \$, comprenant les chèques n<sup>os</sup> 80579 à 80740 inclusivement, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 6 960 125,81 \$ sont inclus :

- un placement à la Banque Nationale au taux de 5,29% :	5 874 453,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale au taux de 5,29% :	487 878,30 \$
	6 362 331,30 \$

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-83**

Pour les décès de :

M. Jacques Comeau	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Simone Lavigne Boisvert	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Denise Leboeuf Dumas	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Colette Rivard Blouin	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Yolande Lafond Vadeboncoeur	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Gabrielle Caron Bellemare	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Monique Barbeau Joly	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Colette Ross Pronovost	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Raymond Lemire	par M. le cons. D. Tousignant
M. Josaphat Dupont	par M. le cons. M. Lavergne
M. Daniel Pothier	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Rose-Alma Breton Bistodeau	par M. le cons. L. Beaulieu

**Résolution, nouveau maire-suppléant**

**96-84**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que M. le conseiller **Michel Lavergne** soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1996 inclusivement.

Que M. **Michel Lavergne**, maire-suppléant en poste pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 1996 inclusivement, soit nommé de plus à titre de représentant de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine à la MRC de Francheville, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Maire.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**96-85**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 27 février 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 13 inclusivement, sauf quant à l'article 1, il faudrait apporter la modification suivante :

8448

«Une carte gratuite sera distribuée aux étudiants participants pour une période déterminée d'avance».

ADOPTÉ

**Résolution, subventions à divers organismes**

**96-86**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le versement des subventions prévues au budget 1996, pour les organismes décrits ci-dessous :

Centre loisirs jeunesse	34 142 \$
Festival des amuseurs publics	20 000 \$
Corporation de l'Île Saint-Quentin	15 000 \$
Fondation de l'Université du Qué. à Trois-Rivières	7 000 \$
Maison des Jeunes	4 300 \$
Le Far (615, rue Notre-Dame)	3 453 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	2 000 \$
Association des résidents de Châteaudun	1 200 \$
Garde paroissiale Saint-Odilon	1 000 \$
Association des handicapés	1 000 \$
Comité de jumelage Châteaudun	1 000 \$
Association régionale des loisirs	1 000 \$
Association des retraités	1 000 \$
Âge d'or Sainte-Madeleine	300 \$
Âge d'or Sainte-Famille	300 \$
Âge d'or Sainte-Bernadette	300 \$
Âge d'or Saint-Odilon	300 \$
Âge d'or Saint-Odilon -- affilié	300 \$
Âge d'or Saint-Lazare	300 \$
Âge d'or Pierre-Boucher inc.	300 \$
Âge d'or Saint-Gabriel	300 \$
Âge d'or Saint-Eugène	300 \$

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 642-25, CITF****96-87**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-25 intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 55-A (1996) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (CITF) amendant le règlement numéro 55 (1995) qui adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (CITF) pour les exercices financiers 1996, 1997, 1998» soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement d'emprunt - service d'appels d'urgence 9-1-1****96-88**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 247 000 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À L'IMPLANTATION DU SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 POUR DÉFRAYER LES COÛTS D'INSTALLATION DE CES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement pour adopter les prévisions budgétaires 1996 de la Régie d'assainissement des eaux****96-89**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

8450

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1996 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU TROIS-RIVIÈRES MÉTRO-POLITAIN»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

RENÉ GOYETTE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, acceptation soumission, panneaux séparateurs des gradins à la bibliothèque**

**96-90**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «La Cie de construction Dollard Itée» pour la fourniture de panneaux séparateurs des gradins à la bibliothèque, au montant de 23 287,84 \$, étant la soumission conforme la plus basse.

Le coût desdits panneaux sera payé à même le règlement d'emprunt n° 863.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, aspirateur à déchets**

**96-91**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Équipement municipal C.B.C. inc.» pour la fourniture d'un aspirateur de déchets à trois (3) roues, au montant de 30 713,85 \$, TPS de 2 149,97 \$, TVQ de 2 136,15 \$ pour un montant total de 34 999,97 \$ étant la seule soumission conforme aux spécifications de la Ville.

Le coût dudit aspirateur sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

**96-92**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Yvan Blouin, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, est au service de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence de M. Yvan Blouin dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉ

**Résolution, assurance responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec**

**96-93**

**CONSIDÉRANT QUE** M. René Lafontaine, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, est au service de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence de M. René Lafontaine dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement analyste programmeur**

**96-94**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'embaucher **Monsieur René Plante** comme analyste programmeur et ce, à compter du 18 mars 1996, aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

De plus, considérant ses douze (12) années d'expérience, le salaire de M. René Plante sera celui de l'échelon 8 ans et plus de la classe VIII.

ADOPTÉ

**Résolution, journalier spécialisé**

**96-95**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que **Monsieur Sylvain Thiffault** soit nommé à la fonction permanente de journalier spécialisé [service de la signalisation] et ce, à compter du 11 mars 1996.

ADOPTÉ

8452

Avis de motion, amendement au règlement 800-01 concernant la circulation

96-96

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 800-01 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, procédures judiciaires - porcheries

96-97

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine est riveraine de la rivière St-Maurice;

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine et sa population sont engagées dans une prise de conscience collective de l'importance et de la richesse du bassin de la rivière St-Maurice et de son potentiel récréo-touristique;

**ATTENDU QUE** de La Tuque à Trois-Rivières, plusieurs municipalités riveraines de la rivière St-Maurice se sont engagées dans des programmes d'assainissement de leurs eaux usées;

**ATTENDU QU'**après des années de lutte à cette fin, le flottage du bois a finalement cessé sur la rivière St-Maurice;

**ATTENDU QUE** plusieurs dizaines de milliers de citoyens sont approvisionnés en eau potable par la rivière St-Maurice;

**ATTENDU QUE** l'implantation de l'exploitation de production animale de la compagnie «9009-5100 Québec inc.», de ses trois bâtiments [porcherie maternité, porcherie pouponnière et porcherie finition] et de leurs réservoirs à lisier dans les limites des municipalités de Grandes-Piles et de St-Roch-de-Mékinac aura des répercussions négatives importantes sur l'environnement;

**ATTENDU QUE** l'implantation de cette exploitation requiert que soient évalués et examinés publiquement les impacts sur l'environnement d'une telle activité, notamment quant au risque de déversement de purin de porc dans le réseau hydrographique de surface et souterrain qui alimente la rivière St-Maurice;

**ATTENDU QUE** le projet du promoteur «9009-5100 Québec inc.» exige la construction de plusieurs réservoirs pour l'entreposage du lisier de porc;

**ATTENDU QUE** le projet du promoteur «9009-5100 Québec inc.» exige le transport routier de plusieurs milliers de gallons à la fois de purin de porc puisque les superficies d'épandage requises sont insuffisantes dans les limites des municipalités où seront érigés les bâtiments;

**ATTENDU QUE** l'entreposage et le transport de purin de porc présentent notamment des risques de déversement et de contamination de la rivière St-Maurice, des eaux de surface et de la nappe phréatique qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation et d'aucun examen public de la part du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucune évaluation environnementale publique des différentes alternatives au projet et, notamment, quant à son emplacement;

**ATTENDU QUE** le projet du promoteur «9009-5100 Québec inc.» doit être soumis au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement;

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine désire participer à un tel processus d'évaluation et d'examen des impacts de ce projet sur l'environnement et se faire notamment entendre dans le cadre d'une audience publique devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

**ATTENDU QU'**en délivrant des certificats d'autorisation à l'égard du projet du promoteur «9009-5100 Québec inc.», le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec a privé la ville de Cap-de-la-Madeleine et ses citoyens du droit de participer au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de ce projet;

Proposé par M. le conseiller      DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller      RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU :** que la ville de Cap-de-la-Madeleine intente des procédures judiciaires :

- *visant à faire annuler les certificats d'autorisation délivrés par le ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec à l'égard du projet d'exploitation de production animale de la compagnie «9009-5100 Québec inc.»;*
- *afin d'empêcher la construction et l'opération du projet d'exploitation de production animale de «9009-5100 Québec inc.» tant que n'aura pas été complété le processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement de ce projet et qu'il n'aura pas été autorisé par le gouvernement du Québec au terme de ce processus d'évaluation.*

Que ces procédures soient intentées, le cas échéant, conjointement avec toute municipalité, groupe ou citoyen intéressés.

Qu'elle confie le mandat d'intenter toutes les procédures requises à ces fins au cabinet d'avocats «Grondin, Poudrier, Bernier».

Qu'un montant maximum de 100 \$ soit alloué à la réalisation de l'objet de la présente résolution, ce montant devant être payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

8454

**Période de questions**

**96-98**

- M. Roland Matteau demande des éclaircissements sur le projet de la piscine Des Ormeaux.
- M. Roland Leblanc s'informe sur la signalisation, coins des rues Fusey et Thi-beau.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **18 mars 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-99**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 1996**

**96-100**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 mars 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 4 mars 1996**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

**A) Résolution, mesures d'urgence - employés de la Reynolds**

Le conseil réuni en commission permanente accepte que les employés de la Reynolds soient relocalisés au centre culturel de Cap-de-la-Madeleine situé sur la rue Fusey si une situation d'urgence intervenait mettant la vie desdits employés en danger.

**B) Résolution, souper organisé par la Chambre de Commerce**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter neuf billets pour le souper organisé par la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine\Ste-Marthe-du-Cap\Saint-Louis-de-France qui aura lieu le 13 mars 1996 avec comme conférencier invité, Monsieur Jean Rochon.

**C) Résolution, cotisation - villes et villages en santé**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer 200 \$ à titre de cotisation pour le réseau québécois de villes et villages en santé.

**D) Résolution, subvention - fondation des maladies du coeur**

Le conseil réuni en commission permanente accorde une subvention de 50 \$ à la Fondation des maladies du coeur du Québec.

**E) Résolution, appui à la corporation du tourisme et des congrès de Trois-Rivières**

Le conseil réuni en commission permanente appuie la Corporation du tourisme et des congrès de la ville de Trois-Rivières en collaboration avec le Centre des congrès de Trois-Rivières dans ses propositions d'accueil pour le colloque 1997 de l'Association Villes et Villages en santé.

**CORRESPONDANCE LUE :**

- ▶ Aféas, région de la Mauricie : organise une fête à l'occasion de leur 30<sup>ième</sup> anniversaire de fondation et demande à la Ville un soutien financier (refusé);
- ▶ Société canadienne du Cancer : conférence de presse le 20 mars 1996 avec Madame Danielle Ouimet comme présidente d'honneur;

- ▶ Tournoi de golf : omnium de golf organisé pour amasser des fonds pour venir en aide à trois joueurs de tennis élités : Simon Lafrenière, Charles-Antoine Sévigny, Philippe Tremblay (refusé);
- ▶ «Ola! international» : demande de subvention de la part de cet organisme adressée au conseil (refusée);
- ▶ Ville de Rosemère : demande à la ville de Cap-de-la-Madeleine de décréter la semaine du 17 au 23 mars prochain, semaine municipale de la déficience intellectuelle.
- ▶ Ville de Blainville : requiert la ville de Cap-de-la-Madeleine d'adopter une résolution pour dénoncer le transfert de responsabilités par le ministère de l'Éducation.
- ▶ Ville de Gatineau : demande l'appui de la ville contre le projet de loi 128 afin que le gouvernement sursoie à son adoption.
- ▶ Centre hospitalier Ste-Thérèse : demande à la Ville de passer un projet de résolution qui appuie la contestation de ce centre concernant le scénario présenté par la Régie régionale de la santé et des services sociaux, région 04.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Internet : le conseil a accepté les projets offerts par l'École commerciale du Cap et Multimag pour présenter la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le réseau Internet.
- Absence de la trésorière-adjointe : le Directeur des finances a fait part au conseil du scénario envisagé pour le remplacement de la trésorière-adjointe pendant son congé de maternité prévu pour la fin août prochain.
- Collecte des DDD : le Directeur général doit communiquer avec la municipalité de Sainte-Marthe pour leur offrir d'effectuer, conjointement avec notre Ville, la collecte des déchets domestiques dangereux aux mêmes conditions que l'an dernier.
- Éc'eau : le Directeur des travaux publics requiert le conseil d'établir les conditions de vente pour les 2000 unités de l'économiseur d'eau l'Éc'eau; l'avis du conseil est à l'effet de fixer le prix de vente à 2 \$ l'unité.
- Dossier aréna : le Directeur des loisirs résume le document d'appel d'offres préparé par leur service en collaboration avec la firme Sodem. Après discussion, le conseil est d'avis d'exiger des soumissionnaires un minimum de trois (3) ans d'expérience en gestion d'aréna.
- Refoulement d'égouts : les réclamations pour des refoulements d'égouts reçues au service des assurances sont acheminées à nos assureurs et ce, même si le montant est en deçà de notre franchise, ceux-ci nous chargent de plus, 250 \$ de frais d'ouverture de dossier. Dans le but d'une saine gestion, les prochaines réclamations inférieures à la franchise seront traitées en régie interne et amenées par la suite au conseil pour décision.
- Association des directeurs généraux : un colloque dont le sujet principal traité est la décentralisation est organisé par cette association et se tiendra le 28 avril 1996. Le coût par personne est de 108 \$, taxes en sus.

# 8458

- Club de tir Mauricien : le Directeur général a rencontré les représentants du Club de tir Mauricien qui réclament à la Ville un montant d'argent en guise de compensation pour la bâtisse construite par eux sur notre terrain et pour d'autres pertes énumérées dans leur lettre datée du 28 février 1996 et adressée à Monsieur Yves Landry, directeur général.

## DÉPÔT :

- Lettre du Club de tir Mauricien en date du 28 février 1996 et adressée à Monsieur Yves Landry.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

## Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 4 mars 1996

### 96-101

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 4 mars 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

## Adoption liste de comptes

### 96-102

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 18 mars 1996 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 80741 à 80941 incl. :	599 397,68 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 6 à 9 incl. :	478 050,47 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	3 800,09 \$

le tout totalisant un débours de : 1 081 248,24 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 081 248,24 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 74 804,01 \$.

ADOPTÉ

## Messages de sympathies

### 96-103

Pour les décès de :

M. Jacques Baribeau  
M<sup>me</sup> Lieng Chung  
M. Urbain Loranger

par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. R. Goyette

M<sup>me</sup> Denise Leblanc  
 M<sup>me</sup> Florette Boivin Verrette  
 M. André Veillette  
 M. Réal Camirand  
 M. Joachim Larochelle

par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. D. Beaulieu  
 par M. le cons. D. Tousignant  
 par M. le cons. L. Beaulieu  
 par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

**96-104**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 12 mars 1996 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des loisirs**

**96-105**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 12 mars 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, opposition de la Ville à la demande d'exemption de taxes de «Ébyôn inc.»**

**96-106**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à la demande faite par «Ébyôn inc.» auprès de la Commission municipale pour être exemptée du paiement de leurs taxes foncières pour l'immeuble sis au 89, rue St-Irénée, Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution n° 96-86, subventions aux organismes**

**96-107**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution numéro 96-86 soit amendée en enlevant l'organisme suivant : «Le Far (615, rue Notre-Dame) 3 453 \$».

ADOPTÉ

# 8460

## Résolution annulant les montants d'emprunts approuvés et non effectués

### 96-108

**ATTENDU QUE** nous ne prévoyons pas exercer notre pouvoir d'emprunts pour certains règlements d'emprunts, il est

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU :** de demander au ministère des Affaires municipales d'annuler les montants d'emprunts non émis des règlements suivants :

N° du règlement	Libellé	Montant à annuler
906	Bordures et pavage : prolongement des rues Gauthier et Desfossés	20 000 \$
914	Aqueduc, égout, bordures, pavage et éclairage : rue Lavergne	28 000 \$
916	Aqueduc, égout, bordures, pavage et éclairage : rue Thiffault	43 000 \$
933	Acquisition de terrains et bâtisses incluant leur démolition	10 000 \$
<b>Total</b>		<b>101 000 \$</b>

ADOPTÉ

## Résolution, adoption du règlement n° 956, prévisions budgétaires 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux

### 96-109

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que le règlement n° 956, intitulé : «Règlement qui adopte les prévisions budgétaires 1996 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain» soit adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution annulant et remplaçant la résolution n° 95-489, demande de servitude Bell et Hydro-Québec**

**96-110**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-489 soit annulée et remplacée par la suivante :

"d'accorder à Bell Canada et Hydro-Québec des droits réels et perpétuels consistant en un droit de placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, ajouter et exploiter des lignes de distribution d'énergie électrique par Hydro-Québec et des lignes de téléphone et de télécommunications par Bell Canada, sur des lots propriétés de la Ville, en profondeur des lots P551-846, 551-842 à 551-845, 551-832 à 551-838, 551-822 à 551-829, paroisse de Cap-de-la-Madeleine, sur une largeur de 1,5 mètres.

Que le contrat à intervenir comprenne les clauses mentionnées à l'option annexée aux présentes.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 800-05 concernant la circulation des véhicules lourds**

**96-111**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 800-05, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 800-01 concernant la circulation et le stationnement relativement à la circulation des véhicules lourds», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, piscine Des Ormeaux**

**96-112**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

8462

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la soumission de «Ciment projeté et piscines Orléans inc.» pour la construction d'une piscine-plage et un chalet, pour la somme de 175 362 \$, TPS de 12 275,34 \$, TVQ de 12 196,43 \$, pour un montant total de 199 833,77 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Ce montant pour payer cette construction sera prélevé à même le fonds des parcs et terrains de jeux et le solde, s'il y a lieu, sera prélevé au fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Avis de motion, amendement au règlement de lotissement n° 876**

**96-113**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AFIN DE PERMETTRE L'EXPLOITATION DES "MAISONS DE TOURISTES (181)" DANS LA ZONE RÉSIDENITIELLE Rb-1, MOYENNE DENSITÉ». (Règl. n° 876-21)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

**HENRI-PAUL COURTEAU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement de lotissement n° 876**

**96-114**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AFIN D'ÉTABLIR LES EXIGENCES APPLICABLES AUX OPÉRATIONS CADASTRALES QUI S'APPLIQUERONT DANS LES NOUVELLES ZONES QUI SERONT SUBSTITUÉES AUX ZONES COMMERCIALE Cc-4, RÉGIONALE, ET RÉSIDENTIELLE Rc-7, FORTE DENSITÉ» [règl. 876-22]**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

**FERNAND LAJOIE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement de zonage n° 875**

**96-115**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'EXPLOITATION DE "MAISONS DE TOURISTES (181)" DANS LA ZONE RÉSIDENTIELLE Rb-1, MOYENNE DENSITÉ» (Règl. 875-37).**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement de zonage n° 875**

**96-116**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

8464

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ÉTENDUE DE LA ZONE INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE Pc-13, UTILITAIRE, ET D'ÉLIMINER LA ZONE COMMERCIALE Cc-4, RÉGIONALE, AINSI QUE LA ZONE RÉSIDEN­TIELLE Rc-7, FORTE DENSITÉ» [règl. 875-38]**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

**FERNAND LAJOIE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, amendement au règlement n° 845 - plan d'urbanisme**

**96-117**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 845 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER L'ÉTENDUE ET LA VOCATION DE CERTAINES AIRES D'AFFECTATION DANS LE SECTEUR DES RUES BETTEZ ET TOUSIGNANT ET DU POSTE DE CAP-DE-LA-MADELEINE (HYDRO-QUÉBEC)» [règl. 845-5]**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

**FERNAND LAJOIE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement concernant la division de la municipalité en districts électoraux**

**96-118**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LA DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN HUIT (8) DISTRICTS ÉLECTORAUX.»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>ième</sup> jour du mois de mars 1996.

(Signé)

**LÉO BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, demande permis de vente de boissons alcoolisées, tournoi de balle provincial Métro-Richelieu**

**96-119**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise le «Tournoi de balle provincial Métro-Richelieu» à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques sur le terrain du centre sportif Jean-Guy Talbot, lors du tournoi de balle amical qui aura lieu les 18 et 19 mai 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, chemises**

**96-120**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Chemises Diamond inc.» pour la fourniture de chemises à manches courtes (bleu pâle) au montant de 12,35 \$ chacune et de chemises à manches longues (bleu pâle) au montant de 12,35 \$ chacune, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Cet achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, bottines**

**96-121**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

8466

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Cordonnerie St-Philippe enr.**» pour la fourniture de 66 paires de bottines "Greb" au montant de 79,45 \$ la paire, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Cet achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, balai aspirateur à air régénéré

96-122

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Pièces d'équipement Ber-  
gor inc.**», pour la fourniture d'un balai aspirateur à air régénéré, au montant de  
147 700 \$, TPS de 10 339 \$, TVQ de 10 272,54 \$, pour un montant total de  
168 311,54 \$, étant la seule soumission conforme présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, bottines

96-123

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Reynald Chaussures inc.**»  
pour la fourniture de 11 paires de souliers "Oxford Blucher" au montant de 96 \$ la  
paire avec escompte de 2%, et de 18 paires de bottines "Congress" au montant de  
101 \$ la paire, TPS et TVQ en sus, étant les soumissions conformes les plus basses  
présentées.

Cet achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, bottines

96-124

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Boutique Le Chantier inc.**»  
pour la fourniture de 6 paires de bottines "Blucher" au montant de 104,95 \$ la paire,  
TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Cet achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, augmentation de la banque de policiers-pompiers temporaires****96-125**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les personnes suivantes soient ajoutées à la banque de policiers-pompiers temporaires :

<b>NOM &amp; PRÉNOM</b>	<b>À COMPTER DU :</b>
<b>LALIBERTÉ, Luc</b> 172, rue Châteaudun Cap-de-la-Madeleine	20 mars 1996
<b>TREMBLAY, Patrick</b> 1300, rue Albert-Roux Trois-Rivières	21 mars 1996
<b>DUGUAY, Christian</b> 4950, rue Papineau #4 Trois-Rivières	22 mars 1996

Toutes ces personnes devront, sous peine de congédiement, établir leur lieu de résidence à un maximum de 20 kilomètres de leur lieu de travail et avoir complété, à leurs frais, avant d'avoir atteint 2080 heures de travail, les cours suivants :

- Incendie, blocs A et B;
- Technicien d'opérateur de radar;
- Manutention des armes de soutien;
- Intervention d'incendie;
- Maintenir à jour les attestations concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (R.C.R.) et ce, comme condition de maintien d'emploi.

ADOPTÉ

**Période de questions****96-126**

- M. Roland Matteau demande des renseignements sur le droit de parole.
- M. Roland Matteau demande des renseignements sur les enseignes et les lumières de circulation, coin des rues Notre-Dame et Fusey.
- M. Roland Matteau demande des renseignements concernant les patinoires extérieures durant la semaine de relâche des étudiants.
- M. Roland Matteau demande des renseignements sur l'eau potable.
- M. Marc Michaud, avocat, veut savoir pour quelle raison la demande de permis de M<sup>me</sup> Rose-Marie Trahan, pour exploiter son commerce de réflexologie, a été refusée.

8468

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
***La greffière***

  
***Le maire***

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **1<sup>er</sup> avril 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 96-127

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 1996

##### 96-128

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 mars 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 18 mars 1996

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Résolution, économiseurs d'eau**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation 400 unités d'économiseur d'eau «l'Éc'eau» et ce gratuitement.

**B) Résolution, acquisition - Travaux publics**

Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition du comité des travaux publics à l'effet d'acquérir une chargeuse 444-G, une chasse-neige à lame dirigeable, un véhicule polyvalent de type métro (camion atelier) et un camion six roues pour un montant total de 309 500 \$. Ces acquisitions étaient déjà prévues au budget et les fonds pour ce faire seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

**C) Résolution, réasphaltage de rues**

Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition du comité des travaux publics concernant le réasphaltage de rues contenue au point 8 du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics tenue le 5 mars 1996.

**D) Résolution, creusage rues Rocheleau et Carignan**

Le conseil réuni en commission permanente donne le mandat au directeur des travaux publics de procéder à un creusage dans les rues Rocheleau et Carignan pour évaluer les problèmes de ces rues et se prévaloir des services d'un laboratoire si cela s'avère nécessaire.

**E) Résolution, subvention à l'Association des Aîné(e)s**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner une subvention de 400 \$ à l'Association des Aîné(e)s de Cap-de-la-Madeleine qui servira à financer leur activité organisée pour souligner leur 10<sup>ième</sup> anniversaire de fondation.

**F) Résolution, don à la Société canadienne de la sclérose en plaques**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don symbolique d'une somme de 25 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques à l'occasion de leur campagne annuelle de financement.

**G) Résolution, contribution à la Croix-Rouge**

Le conseil réuni en commission permanente, accepte de donner la somme de 50 \$ à la Croix-Rouge canadienne, section Cap-de-la-Madeleine, à titre de contribution financière pour la campagne annuelle «le don d'être là».

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Taxes de répartitions locales : Une soirée d'information sur ce sujet se tiendra le 3 avril 1996 à 19h00 à la salle publique de l'hôtel de ville;
- Étude du budget : Le conseil est d'avis de demeurer à Cap-de-la-Madeleine soit à l'hôtel de ville pour la prochaine année pour effectuer l'étude du budget qui aura lieu les 22, 23 et 24 novembre 1996;
- Réfection des trottoirs : Le comité des travaux publics déposera lors d'une prochaine séance la liste du programme de réfection des trottoirs pour l'année 1996;
- Règlement sur l'eau potable : Le projet de modification au règlement 869 soumis par le Directeur des travaux publics au conseil doit être à nouveau révisé, notamment en ce qui a trait au lavage d'auto. En conséquence, à une prochaine séance, le Directeur des travaux publics doit revenir avec un nouveau projet tenant compte des remarques faites par le conseil;
- Industrie de fabrication de fenêtres sur la rue Saint-Laurent : Le Directeur de la planification doit écrire au propriétaire, Monsieur Yvon Lambert, pour lui faire part des décisions du Conseil. La Ville est disposée à donner à Monsieur Lambert jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1996 pour mettre fin au bail du commerce de -cantine qui se trouve à l'intérieur de ses locaux et de procéder aux rénovations de sa bâtisse. De plus, Monsieur Lambert devra avoir commencé à cette date la vente de ses produits à cet endroit;
- Jeux du Québec 1999 : Résolution à passer à la prochaine séance publique du conseil pour donner son accord à la mise en candidature de la région de la Mauricie pour la tenue de ces jeux;
- Développement de Monsieur Gilles Thibodeau : Les propositions faites par Monsieur Gilles Thibodeau sont jusqu'à maintenant inacceptables pour la Ville de Cap-de-la-Madeleine particulièrement pour les citoyens de la Ville demeurant dans le secteur de la voie d'accès projetée par le promoteur;

**DÉPÔT :**

- Rapport budgétaire au 31 décembre 1995;
- Rapport concernant le centre des aînés préparé par le département des loisirs et culture;
- Compte rendu d'une réunion du comité des travaux publics en date du 5 mars 1996;

# 8472

- Conciliation de banque, novembre-décembre 1995;
- Rapport concernant l'implantation du système en gestion de documents (échancier prévu) préparé par Claude Jutras;
- Plan de travail élaboré par le service des travaux publics pour la réhabilitation des terrains contaminés des clubs de tirs (Cap et Mauricien);
- Rapport des permis de construction pour le mois de février 1996;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

## Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 18 mars 1996

### 96-129

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 18 mars 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

## Adoption liste de comptes

### 96-130

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 1<sup>er</sup> avril 1996 au montant de 881 602,28 \$ comprenant les chèques n<sup>os</sup> 80942 à 81109 inclusivement soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 881 602,28 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 284 786,46 \$.

ADOPTÉ

## Messages de sympathies

### 96-131

Pour les décès de :

M. Edgar Boisvert  
M. Gilbert Mailhot  
M<sup>me</sup> Arzélie Arcand Saulnier  
M<sup>me</sup> Lorette Lottinville Grenon  
M. Joseph-Guy Corneau  
M. Réal Lamothe  
M. Albin Huot  
M. Léo-Paul Abel  
M. Alain Hubert

par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. M. Lavergne

M<sup>me</sup> Laurette Bruneau Masson  
 M<sup>me</sup> Yvonne Beaulieu Gosselin  
 M. Émile Dubois  
 M<sup>me</sup> Olida Ricard Bérubé  
 M. Henri Therrien

par M. le cons. R. Goyette  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. D. Tousignant  
 par M. le cons. M. Lavergne  
 par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation**

**96-132**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 21 février 1996 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 18 inclusivement, excluant l'article 4.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**96-133**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 26 mars 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement, sauf qu'à l'article 7, le Conseil a décidé d'accepter la demande du Club Kiwanis.

ADOPTÉ

**Résolution, Jeux du Québec 1999**

**96-134**

**CONSIDÉRANT** l'intérêt économique et touristique pour la ville de Cap-de-la-Madeleine et ses citoyens qu'il y soit tenu les Jeux d'hiver du Québec dans notre région;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine adhère à la démarche de présentation d'un dossier de candidature du Trois-Rivières métropolitain pour l'édition des jeux d'hiver du Québec 1999 et s'engage à défrayer les coûts, conjointement avec les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, de présentation de la candidature de notre région pour un montant maximum de 8 165,75 \$, laquelle somme est calculée au prorata de la population.

Que la Ville s'engage également à participer au comité politique mis sur pied pour cet événement, et désigne M. le maire Alain Croteau à titre de représentant.

Que la Ville s'engage également à participer au comité technique mis sur pied relativement à cet événement et désigne M. Jacques Picard ou en son absence, M. Guy Godin, à titre de représentant.

# 8474

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage dès maintenant, si notre région est retenue pour la tenue des jeux d'hiver 1999, à contribuer financièrement en privilégiant le scénario de 2 \$ par habitant réparti sur deux (2) années financières, soit 1997 et 1998. Les contributions financières ci-dessus mentionnées seront prélevées à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

## Résolution, programme «Placement carrière été» animation dans les parcs

### 96-135

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme «Placement carrière été», emplois d'été pour étudiants, relativement à l'animation dans les parcs.

Que M. Jacques Picard et/ou M<sup>me</sup> Sophie Desfossés est (sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce avec le gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

## Résolution, embauche des responsables - programme d'été

### 96-136

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'embaucher les responsables suivants pour les programmes d'été au service Loisirs et Culture :

NOM	PÉRIODE	SALAIRE HEBDOMADAIRE
-----	---------	-------------------------

### Surveillance dans les parcs :

M. Mario Biscaro	6 mai au 13 sept. 1996	300 \$
------------------	------------------------	--------

### Programme aquatique et tennis :

M. Benoit Tousignant	6 mai au 23 août 1996	300 \$
----------------------	-----------------------	--------

**Programme d'animation dans les parcs :**

M <sup>me</sup> Mariane Daveluy	6 mai au 23 août 1996	300 \$
M <sup>me</sup> Mélanie Vadeboncoeur	6 mai au 23 août 1996	300 \$

De plus, ces personnes feront partie de la banque d'employés étudiants temporaires pour l'année 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à Muniressources, revitalisation des vieux quartiers****96-137**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate la firme Muniressources pour préparer un programme d'intervention et de travail via une étude de cadrage relativement au programme de revitalisation des vieux quartiers.

Les honoraires estimés à 13 000 \$, taxes en sus, seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 875-37, amendement au zonage****96-138**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-37, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin de permettre l'exploitation de "maisons de touristes (181)" dans la zone résidentielle Rb-1, moyenne densité», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 876-21, amendement au lotissement****96-139**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

# 8476

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-21, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin de permettre l'exploitation de "maisons de touristes (181)" dans la zone résidentielle Rb-1, moyenne densité», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

## Avis de motion, amendement au zonage

### 96-140

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 875 CONCERNANT LE ZONAGE ET AYANT POUR EFFET DE RÉDUIRE L'ÉTENDUE DE LA ZONE INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE Pc-13 UTILITAIRE, D'AUGMENTER L'ÉTENDUE DE LA ZONE COMMERCIALE Cc-4 RÉGIONALE, D'ABROGER L'EXISTENCE ET TOUTE RÉFÉRENCE À LA ZONE RÉSIDEN-  
TIELLE Rc-7, FORTE DENSITÉ, ET DE REMPLACER CETTE DERNIÈRE ZONE PAR DEUX NOUVELLES ZONES RÉSIDEN-  
TIELLES ET UNE ZONE INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE RÉCRÉATIVE» [règl. 875-38]**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

## Avis de motion, amendement au lotissement

### 96-141

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876 CONCERNANT LE LOTISSEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE, LES LIMITES DES ZONES COMMERCIALE Cc-4, RÉGIONALE ET INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE Pc-13, UTILITAIRE ET DÉLIMITER L'EXISTENCE DE LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE Rc-7, FORTE DEN- SITÉ, ET DE REMPLACER CETTE DERNIÈRE ZONE PAR DEUX NOUVELLES ZONES RÉSI- DENTIELLES ET UNE ZONE INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE, AINSI QUE D'ÉTABLIR LES DISPOSITIONS RÉGISSANT LES OPÉRATIONS CADASTRALES DANS CES DIVERSES ZONES EXISTANTES ET PROJETÉES» (règl. 876-22)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**FERNAND LAJOIE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, rétrocession du lot 567-5**

**96-142**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine rétrocède à Corporation immobilière Mau- ricienne inc. le lot 567-5 (rue Bettez) du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Ma- deleine.

Cette rétrocession est consentie à titre gratuit.

Que la notaire Yolaine Tremblay soit autorisée à préparer le contrat et que le Maire et le Greffier-adjoint soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir.

**ADOPTÉ**

**Résolution, dépôt d'un plan de développement**

**96-143**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil approuve le dépôt du plan de développement partiel ci-joint pour une partie de la zone résidentielle Rc-7, forte densité.

**ADOPTÉ**

**Résolution, acceptation états financiers 1995 de l'OMH**

**96-144**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

8478

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte les états financiers au 31 décembre 1995 de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement pour adopter le règlement n° 58 (1996) de la CITF**

**96-145**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 58 (1996) DE LA CITF DÉCRÉTANT ET AUTORISANT L'ACHAT DE SEPT (7) AUTOBUS URBAINS NEUFS AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS DESDITS AUTOBUS».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**JEANNOT PAQUIN**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt - achat d'équipement pour l'implantation du service d'urgence 9-1-1**

**96-146**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 271 700 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À L'IMPLANTATION DU SERVICE CENTRALISÉ D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 POUR DÉFRAYER LES COÛTS D'INSTALLATION DE CES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**LÉO BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt - réfection de trottoirs****96-147**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 200 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES COMMERCIALES ET RÉSIDENTIELLES DE LA VILLE»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**RENÉ GOYETTE**


---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt achat d'équipement - service des Travaux publics****96-148**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 309 500 \$ POUR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MACHINERIE LOURDE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**LÉO BEAULIEU**


---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt, recouvrement de pavage****96-149**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

8480

**«RÈGLEMENT D'EMPRUNT AU MONTANT DE 300 000 \$ DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT DE PAVAGE EXISTANT SUR LES BOULEVARDS PIE XII, LORANGER, STE-MADELEINE, AINSI QUE SUR LES RUES CARDINAL-ROY ET THIBEAU»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**RENÉ GOYETTE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rue Chapleau**

**96-150**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Cap Excavation inc.» pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, d'excavation et de fondation granulaire sur une partie de la rue Chapleau ainsi que sur la place «B», au montant de 111 009,82 \$ incluant les taxes, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût desdits travaux sera payé à même le règlement n° 954.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, sciage d'entrées charretières**

**96-151**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Construction S.R.B.» pour approximativement 200 mètres de sciage d'entrées charretières, au montant de 28,90 \$ le mètre, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût desdits travaux sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, sable à remplir**

**96-152**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Matériaux J.G. inc.» pour la fourniture de sable à remplir pour l'année 1996 consistant à : 200 voyages de sable à remplir, 1 camion 6 roues au montant de 24 \$ le voyage et 1 camion 10 roues au montant de 28 \$ le voyage, TPS et TVQ en sus, F.A.B. usine, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, enfouissement de matériaux secs**

**96-153**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Enfouissement Girard & Simard**», pour l'enfouissement de matériaux secs pour l'année 1996, consistant à : approximativement 300 voyages de camion 6 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc) au montant de 38 \$ le voyage, et d'approximativement 400 voyages de camion 10 roues (béton, branches, pavage, matériaux d'excavation, sable de balai de rue, feuilles mortes provenant des parcs, etc.) au montant de 45 \$ TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, pierre concassée**

**96-154**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Simard & Beaudry inc.**» pour la fourniture de 1000 tonnes métriques de pierre concassée 0-¾" au montant de 5,40 \$ la tonne métrique, et de 100 tonnes métriques de pierre concassée 1-1½" au montant de 8 \$ la tonne métrique, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, terre arable**

**96-155**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Eugène Abran Excavation**» pour la fourniture d'approximativement 1500 mètres cubes de terre arable pour l'année 1996, au montant de 95 \$ le voyage correspondant à un volume de 14,0868 m<sup>3</sup>, TPS et TVQ en sus, F.A.B. chantier, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

8482

**Résolution, acceptation soumission, béton de ciment**

**96-156**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Béton du Cap**» pour la fourniture d'approximativement 500 mètres cubes de béton de ciment pour l'année 1996, au montant de 87,90 \$ le mètre cube, manutention d'hiver 7 \$, calcium 1% au montant de 3 \$ et voyages incomplets au coût minimum de 50 \$, TPS et TVQ en sus, F.A.B. Chantier, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, tondeuses**

**96-157**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Les Équipements Réal Leblanc inc.**» pour la fourniture de six (6) tondeuses commerciales manuelles au coût de 5 370 \$ pour les 6 tondeuses, TPS de 375,90 \$, TVQ de 373,48 \$, pour un coût total de 6 119,38 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égout, rue Berlinguet**

**96-158**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Aménagements Pluri-Services inc.**» au montant de 139 887,73 \$ toutes taxes incluses, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Berlinguet (règlement n° 942), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé à même le règlement d'emprunt n° 942.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement d'emprunt, revitalisation des vieux quartiers**

**96-159**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR CONSTITUER UN FONDS POUR LES FINS DU PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION DES VIEUX QUARTIERS (PARVIQ) SELON LES MODALITÉS PRÉVUES AUDIT PROGRAMME»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**LÉO BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, encan municipal**

**96-160**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville autorise la vente à l'encan, le 20 avril 1996, de 106 bicyclettes et divers objets trouvés et véhicules non réclamés au service de la Sécurité publique, de même que divers articles et véhicules appartenant à la Ville et dont elle désire se départir, le tout selon la liste soumise à la présente séance et préparée par le service de la Sécurité publique en date du 13 mars 1996.

ADOPTÉ

**Avis de motion, amendement au règlement 845 - plan d'urbanisme**

**96-161**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 845 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME, AFIN DE MODIFIER L'ÉTENDUE D'UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE RÉGIONALE ET D'UNE AIRE D'AFFECTATION INSTITUTIONNELLE ET PUBLIQUE UTILITAIRE AINSI QU'AFIN DE MODIFIER LA VOCATION D'UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE FORTE DENSITÉ DANS LE SECTEUR DES RUES BETTEZ ET TOUSIGNANT ET DU POSTE CAP-DE-LA-MADELEINE (HYDRO-QUÉBEC)» (règl. 845-5)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**FERNAND LAJOIE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8484

**Résolution, nomination représentant pour l'organisme «Rues principales»**

**96-162**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de nommer Monsieur René Goyette à titre de membre délégué représentant la ville de Cap-de-la-Madeleine sur l'organisme «Rues principales» de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement 957 - réaménagement poste de police**

**96-163**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 957, intitulé : «Règlement autorisant des travaux de construction, rénovation et réaménagement du poste de police sis au 350, rue Rochefort à Cap-de-la-Madeleine, et décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ pour financer tels travaux» soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat firme de comptables - étude des soumissions - gestion de l'aréna**

**96-164**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine mandate la firme de comptables Samson, Bélair, Deloitte et Touche pour effectuer l'étude de conformité des soumissions présentées dans le dossier de gestion de l'aréna.

Les honoraires professionnels pour remplir ce mandat seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat firme de consultants - étude de caractérisation des sols**

**96-165**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater la firme de consultants René Gervais inc. à préparer une étude de caractérisation des sols pour le projet de décontamination des sites anciennement occupés par le Club de Tir du Cap-de-la-Madeleine et le Club de Tir Mauricien et à effectuer les plans et devis et la surveillance des travaux pour la réalisation du projet de décontamination desdits sites.

Que les honoraires professionnels pour tel mandat seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à Muniressources - entretien réseau d'aqueduc**

**96-166**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater Muniressources pour préparer le plan directeur du réseau d'aqueduc de la ville de Cap-de-la-Madeleine et le programme de rinçage dudit réseau.

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, programme «Placement carrière été» archives**

**96-167**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte la responsabilité des projets présentés dans le cadre du programme «Placement carrière été», emplois d'été pour étudiants, relativement aux archives.

Que M<sup>me</sup> Yolaine Tremblay et/ou M, Yves Landry est (sont) autorisé(s) au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine à signer tout document officiel concernant lesdits projets, et ce avec le gouvernement du Canada.

Que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage par son (ses) représentant(s) à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis seraient subventionnés.

ADOPTÉ

**Avis de motion, amendement au règlement 869**

**96-168**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

8486

**«RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT 869 DÉCRÉTANT LA CHARGE AN-  
NUELLE ET LES EXIGENCES À L'UTILISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA MU-  
NICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER CERTAINS ARTICLES ET DE PRÉCISER CERTAINS AU-  
TRES ARTICLES DUDIT RÈGLEMENT»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 1<sup>er</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Période de questions**

**96-169**

- M. Alphonse Normandin fait des commentaires sur l'organisme «Rues principales» et par le fait même, remercie M. le conseiller René Goyette.
- M. Alphonse Normandin fait part d'un problème rue St-Arnaud, suite au déneige-  
ment.
- M. André Laliberté veut faire part d'un problème de contravention.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la  
période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, mardi, le **9 avril 1996**, à 16 heures et 30 minutes, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
et la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Résolution, adoption du règlement n° 958 - achat d'équipement service centralisé d'appels d'urgence**

**96-170**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 958, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 270 000 \$ pour l'achat d'équipement nécessaire à l'implantation du service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 pour défrayer les coûts d'installation de ces équipements au service de la sécurité publique», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 875-38, amendement au zonage**

**96-171**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 875-38, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage et ayant pour effet de réduire l'étendue de la zone institutionnelle et publique Pc-13, utilitaire, d'augmenter l'étendue de la zone commerciale Cc-4, régionale, d'abroger l'existence et toute référence à la zone résidentielle Rc-7, forte densité, et de remplacer cette dernière zone par deux nouvelles zones résidentielles et une zone institutionnelle et publique, récréative», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8488

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 876-22, amendement au lotissement**

**96-172**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 876-22, intitulé : «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement et ayant pour effet de modifier le plan de zonage, les limites des zones commerciale Cc-4, régionale, et institutionnelle et publique Pc-13, utilitaire, d'éliminer l'existence de la zone résidentielle Rc-7, forte densité, et de remplacer cette dernière zone par deux nouvelles zones résidentielles et une zone institutionnelle et publique, ainsi que d'établir les dispositions régissant les opérations cadastrales dans ces diverses zones existantes et projetées», soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 845-5, amendement au plan d'urbanisme**

**96-173**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 845-5, intitulé : «Règlement amendant le plan d'urbanisme numéro 845 de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier l'étendue d'une aire d'affectation commerciale régionale et d'une aire d'affectation institutionnelle et publique utilitaire ainsi qu'afin de modifier la vocation d'une aire d'affectation résidentielle forte densité dans le secteur des rues Bettez et Tousignant et du poste Cap-de-la-Madeleine (Hydro-Québec)», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **15 avril 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 96-174

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 1er avril 1996

##### 96-175

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 1<sup>er</sup> avril 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

Résolution, adoption procès-verbal séance spéciale du 9 avril 1996

96-176

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil, tenue le 9 avril 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 1er avril 1996**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire

Alain Croteau

Messieurs les conseillers :

Denis Beaulieu

Henri-Paul Courteau

Léo Beaulieu

René Goyette

Denis Tousignant

Jeannot Paquin

Michel Lavergne

Fernand Lajoie

ainsi que

le directeur général,

M. Yves Landry

---

**A) Résolution, réfection des trottoirs**

Le conseil réuni en commission permanente accepte le programme de réfection des trottoirs «phase 1» tel que présenté à l'article 4 du compte rendu de la réunion du comité des travaux publics en date du 22 mars 1996.

**B) Résolution, destruction matériel respiratoire**

Le conseil réuni en commission permanente accepte que le service de la sécurité publique fasse détruire le matériel respiratoire Scott-Air Pack qui n'est plus réglementaire.

**C) Résolution, mosaïque salle publique**

Le conseil réuni en commission permanente accepte qu'une mosaïque soit faite pour identifier les membres du conseil dans la salle publique.

**D) Résolution, pancarte de stationnement rue Toupin**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'enlever la pancarte de stationnement permis pour une période de 60 minutes installée par la Ville en face du bureau de poste sur la rue Toupin et requiert la Corporation intermunicipale de Transport des Forges de déplacer l'un de leur panneau d'arrêt à l'endroit où était ladite pancarte de la ville mentionnée aux présentes.

**E) Résolution, bourse - soirée récompense, Académie Les Estacades**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre une bourse de 300 \$ lors de la soirée récompense organisée par l'Académie Les Estacades.

**F) Résolution, tournoi de golf Chambre de Commerce**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter deux billets pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine/Ste-Marthe-du-Cap/Saint-Louis-de-France qui aura lieu le 17 mai 1996.

**G) Résolution, représentant de la Ville sur le comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie**

Le Conseil réuni en commission permanente, désigne Monsieur Léo Beaulieu pour représenter la Ville sur le Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, en remplacement de Monsieur Jeannot Paquin.

**H) Résolution, tournoi de golf, hôpital Cloutier**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter un billet pour le tournoi de golf organisé par la Fondation de l'hôpital Cloutier qui aura lieu le 5 juillet 1996.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Association communautaire des aîné(e)s de Cap-de-la-Madeleine : Invitation à un souper pour le 10<sup>ième</sup> anniversaire de fondation de cet organisme le 17 mai prochain à 17h00 au Centre communautaire Des Ormeaux.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Comité de formation : Le directeur du personnel fait un compte rendu de sa réunion avec le ministère concernant la loi 90. Le ministère suggère fortement aux municipalités de mettre sur pied des comités de formation qui autoriseront le perfectionnement donné par nos services ou par un organisme non accrédité par le ministère. De plus, le directeur du personnel a fait la demande afin que tous les services de la ville soient accrédités pour donner de la formation à l'interne, si on obtient telle accréditation, la formation à l'interne sera admise aux termes de ladite Loi et ce possiblement, sans qu'aucune autre autorisation que celle du directeur du service ne soit requise.
- Association des retraités de la Ville : Lancement officiel de cette organisation le 23 avril 1996 à 15h30.
- Site d'enfouissement de Champlain : Le Maire présente un document qu'il a préparé concernant la problématique de l'enfouissement et déposé ci-après.

**DÉPÔT :**

- Procès-verbal d'une réunion du comité «Finance et administration» en date du 18 mars 1996;
- Compte rendu d'une réunion du comité des travaux publics en date du 22 mars 1996;

8492

→ Document préparé par le Maire en date du 1<sup>er</sup> avril 1996 concernant la problématique de l'enfouissement.

JEAN-PIERRE ROOF  
greffier adjoint

**Adoption du rapport de la Commission permanente, séance du 1er avril 1996**

**96-177**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 1<sup>er</sup> avril 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Adoption liste de comptes**

**96-178**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 15 avril 1996, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 81110 à 81249 incl. :	5 919 673,17 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 10 à 13 incl. :	426 825,08 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	4 213,60 \$

le tout totalisant un débours de : **6 350 711,85 \$**  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 6 350 711,85 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	449 860,28 \$
- un placement à la Banque Nationale au taux de 5,06% :	4 677 957,00 \$
- fonds de roulement (Banque Nationale du Canada) au taux de 5,06% :	487 701,90 \$
	<b><u>5 615 519,18 \$</u></b>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-179**

Pour le décès de :

M. Paul Ouellette  
M. Roger Héroux  
M<sup>me</sup> Marie-Blanche Bellemare Tardif  
M. Gilles Savard  
M<sup>me</sup> Florence Boucher

par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. R. Goyette

M<sup>me</sup> Monique Desaulniers  
 M. Roland Doucet  
 M. Jérôme Montplaisir  
 M. André Marchand  
 M<sup>me</sup> Rose-Alice Bellefeuille Houle  
 M. Armand Pagé  
 M. Alphonse Cloutier

par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. J. Paquin  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. D. Tousignant  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adoption du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme**

**96-180**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 9 avril 1996 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 10 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineures - 5, rue Robitaille**

**96-181**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. Martin C. Normand et M<sup>me</sup> Danielle Corriveau à l'égard de leur propriété sise au 5, rue Robitaille, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue mardi, le 9 avril 1996. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée, le 21 mai 1996, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogations mineures - 380, rue St-Laurent**

**96-182**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par M. François Lambert et M<sup>me</sup> Suzanne Yergeau à l'égard de leur propriété sise au 380, rue St-Laurent, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue mardi, le 9 avril 1996. De plus, le Conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée, le 21 mai 1996, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

# 8494

## Résolution, acceptation soumission - pavage rue Turmel

### 96-183

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Construction et Pavage Massimo inc.**» au montant de 4 877,27 \$ (TPS et TVQ incluses) pour des travaux de mise en forme et de pavage sur la rue Turmel (entre Thibeau et Duplessis), étant la soumission la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission - entretien système éclairage de rues

### 96-184

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Vigneault Électrique & Fils inc.**», pour l'entretien du système d'éclairage de rues aux montants de :

01-04-96 au 31-03-97 : 24,30 \$ par intervention;

01-04-97 au 31-03-98 : 24,50 \$ par intervention;

01-04-98 au 31-03-99 : 27,60 \$ par intervention;

TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Les coûts dudit entretien seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

## Résolution, acceptation soumission, béton bitumineux

### 96-185

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Construction & Pavage Massimo Itée**» pour la fourniture d'approximativement 600 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB-10, au montant de 37,90 \$ la tonne métrique et d'approximativement 400 tonnes métriques de béton bitumineux, type MB-7, au montant de 37,90 \$ le tonne métrique, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, achat regroupé - gaz naturel****96-186**

**VU** la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de gaz naturel;

**VU** l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le gaz naturel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé en date du 11 avril 1996;

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le gaz naturel, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le gaz naturel et les quantités plus amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Roof, en date du 11 avril 1996;

**QUE** la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la municipalité autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier de charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

**QUE** la municipalité consent, en considération de leurs services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à un consultant, si nécessaire, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant un maximum de 0.7 \$/gigajoule du montant de contrat avant taxes;

**QUE** copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 959 - achat d'équipement au service des Travaux publics****96-187**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU :** que le règlement n° 959, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'équipement et de machinerie lourde pour le service des Travaux publics», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

# 8496

## Résolution, adoption du règlement n° 960 - pavage sur diverses rues

### 96-188

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 960, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ décrétant des travaux de recouvrement de pavage existant sur les boulevards Pie XII, Loranger, Ste-Madeleine, ainsi que sur les rues Cardinal-Roy et Thibeau», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

## Résolution, adoption du règlement n° 642-26 - CITF

### 96-189

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 642-26, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 58 (1996) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF) décrétant et autorisant l'achat de sept (7) autobus urbains neufs ainsi que les équipements desdits autobus», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

## Avis de motion - règlement d'emprunt, réfection des trottoirs

### 96-190

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROTTOIRS SUR DIVERSES RUES COMMERCIALES ET RÉSIDENTIELLES DE LA VILLE, LESQUELS SERONT FINANCÉS AU MOYEN DE SOLDES DISPONIBLES SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS POUR UN MONTANT DE 20 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 180 000 \$ AUTORISÉ AUX TERMES DUDIT RÈGLEMENT».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**LÉO BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion - amendement au règlement n° 775**

**96-191**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 775 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DES VOIES PRIORITAIRES SE RENDANT ET AUTOUR DE CERTAINS ÉDIFICES COMMERCIAUX PAR DES VÉHICULES D'URGENCE».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 15<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 1996.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

- Dépôt des états financiers pour l'année 1995.

Le Trésorier de la Ville ayant donné les faits saillants au public.

**Résolution, congé de maternité de M<sup>me</sup> France Cinq-Mars**

**96-192**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**8498**

**ET RÉSOLU** : que M<sup>me</sup> Maryse Brisson remplace M<sup>me</sup> France Cinq-Mars, trésorière-adjointe, pour la période du congé de maternité de celle-ci.

Pendant cette période, M<sup>me</sup> Brisson recevra le salaire de l'échelon 6 attribué à ce poste, selon la politique de rémunération du personnel cadre.

**ADOPTÉ**

**Résolution, mandat à firme d'ingénieurs, projet secteur rue Lemire**

**96-193**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : de mandater la firme d'ingénieurs Mésar inc. pour effectuer la surveillance des travaux pour le projet de remplacement de conduites d'égout combiné et d'aqueduc du secteur de la rue Lemire, incluant la réfection de la chaussée et la reconstruction d'une partie des trottoirs.

Cette résolution est conditionnelle à la mise en vigueur du règlement n° 939, permettant réalisation et le financement des travaux.

Les honoraires professionnels seront ceux de l'arrêté en conseil du gouvernement et prélevés à même le règlement d'emprunt n° 939.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation**

**96-194**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte le compte rendu du Comité de circulation du 11 avril 1996, aux articles 1 à 10 inclusivement, sauf qu'à l'article 3, le Conseil précise qu'il ne veut pas accéder à cette demande, et que l'article 7 doit être retiré dudit compte rendu.

**ADOPTÉ**

**Résolution modifiant la résolution n° 96-110**

**96-195**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : de modifier la résolution n° 96-110 afin d'ajouter le droit en faveur de Bell et Hydro-Québec de leur permettre l'émondage de base requis sur une largeur supplémentaire de 1,5 mètres le long de l'emprise déjà mentionnée à ladite résolution.

**ADOPTÉ**

**Résolution, représentante à l'OMH****96-196**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de nommer M<sup>me</sup> Jeannine Dupont, représentante sur le Comité administratif de l'Office municipale d'habitation et sur le Comité de sélection de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, en remplacement de M. Alain Dubois, pour un terme finissant le 31 décembre 1998.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission - gestion de l'aréna****96-197**

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt économique de la Ville de céder la gestion de son aréna Jean-Guy Talbot au secteur privé selon les conditions prévues au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres ci-dessous mentionné;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est allée en appel d'offres le 16 mars 1996 concernant la gestion de l'aréna Jean-Guy Talbot;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture des soumissions le 4 avril 1996, la firme Sodem inc. s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 1 271 361,75 \$, toutes taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE les fonds pour ce faire sont financés à même le fonds général de la Ville;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville adjuge à Sodem inc. le contrat de la gestion de l'aréna Jean-Guy Talbot pour la somme de 1 271 361,75 \$, taxes incluses, tel que recommandé par la firme de comptables agréés Samson, Bélair, Deloitte et Touche.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

**Résolution modifiant la résolution n° 96-136 - animation dans les parcs****96-198**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 96-136 de la façon suivante, au lieu de Mario Biscaro :

**«Surveillance dans les parcs : M. Jean-David Moreau»**

ADOPTÉ

**8500**

**Résolution, engagement inspecteur - économie eau potable**

**96-199**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M<sup>me</sup> Julie-Maria Lang soit embauchée comme inspecteur dans le cadre du programme de l'économie d'eau potable de l'été 1996, au taux de 7,50 \$ l'heure, pour 32h50 par semaine, pendant 14 semaines, soit du 12 mai au 16 août 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à Laboratoire - travaux de pavage rue Turmel**

**96-200**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de mandater Laboratoire Laviolette inc. pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux de pavage de la rue Turmel.

Les honoraires professionnels dudit laboratoire seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à laboratoire - travaux de béton de ciment (trottoirs)**

**96-201**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater Laboratoire de services spécialités MBF Itée, pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux de béton de ciment [trottoirs] réalisés par les employés municipaux au cours de l'été 1996.

Les honoraires professionnels seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, protection incendie plan directeur d'aqueduc**

**96-202**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil invite formellement le Groupement technique des assureurs à participer à une rencontre de consultation concernant la protection incendie du plan directeur d'aqueduc, selon la proposition du 4 avril 1996.

Les frais de participation à cette rencontre de consultation avec le Groupement technique des assureurs, au montant maximum de 787,50 \$, taxes en sus, seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-203**

- M. André Laliberté demande une précision sur sa contravention sur la rue Fusey.
- M. Paul Morel présente une pétition de citoyens de la rue Mgr-Comtois, qui demande à la ville de maintenir le zonage pour maison unifamiliale seulement sur la rue contiguë à la rue Mgr-Comtois.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

8502

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT n° 957**, «Règlement autorisant les travaux de construction, rénovation et réaménagement du poste de police sis au 350, rue Rochefort à Cap-de-la-Madeleine, et décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ pour financer tels travaux».

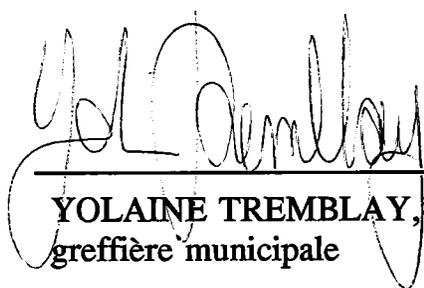
Je, soussignée, **YOLAINE TREMBLAY**, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 957 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 957 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18 avril 1996.

  
\_\_\_\_\_  
**YOLAINE TREMBLAY**, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT n° 958**, «Règlement autorisant un emprunt de 270 000 \$ pour l'achat d'équipement nécessaire à l'implantation du service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 pour défrayer les coûts d'installation de ces équipements au service de la sécurité publique».

Je, soussignée, **YOLAINE TREMBLAY**, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 958 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 958 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 25 avril 1996.

  
\_\_\_\_\_  
**YOLAINE TREMBLAY**, notaire  
greffière municipale

8504

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 959, «Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour l'achat d'équipement et de machinerie lourde pour le service des travaux publics».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 959 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 959 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2 mai 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 960, «Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ décrétant des travaux de recouvrement de pavage existant sur les boulevards Pie XII, Loranger, Ste-Madeleine, ainsi que sur les rues Cardinal-Roy et Thibeau».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 960 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 960 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2 mai 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

# 8506

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 6 mai 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

## Adoption de l'ordre du jour

### 96-204

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

## Adoption procès-verbal de la séance régulière du 15 avril 1996

### 96-205

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 15 avril 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE****Séance du 15 avril 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Réclamation - refoulement d'égouts**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme de 325,91 \$ à Monsieur Laurent Fraser demeurant au 99, rue Des Érables, Cap-de-la-Madeleine, pour une réclamation relative à un refoulement d'égouts suite à un bris dans la partie de la conduite appartenant à la ville.

**B) Réclamation - refoulement d'égouts**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de déboursier la somme de 199,42 \$ à Monsieur Armand Toupin demeurant au 120, rue Beauchemin, Cap-de-la-Madeleine, pour une réclamation relative à un refoulement d'égouts suite à un bris dans la partie de la conduite appartenant à la ville.

**C) Résolution, panneaux - Festival des amuseurs publics**

Le conseil réuni en commission permanente accepte que le Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine affiche cinq panneaux promotionnels aux endroits jugés stratégiques, de la mi-juin à la mi-août pour promouvoir l'activité.

**D) Résolution, demande de permis de vente d'alcool - Festival des amuseurs publics**

Le conseil réuni en commission permanente autorise le Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcooliques sur le terrain du parc Des Chenaux lors des festivités des 2, 3, et 4 août 1996.

**E) Résolution, fermeture de certaines rues - Festival des amuseurs publics**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de fermer certaines rues afin d'établir un périmètre de sécurité lors du Festival des amuseurs publics de Cap-de-la-Madeleine qui se tiendra les 2, 3 et 4 août 1996. En conséquence, la rue Fusey, entre Rochefort et Baillargeon, sera fermée sur deux voies entre 20h00 et 24h00 pour ladite période du festival; la rue Des Chenaux, entre Fusey et Rousseau et la rue Rousseau, entre Des Chenaux et Rochefort, seront fermées pour toute la période du festival.

## **F) Résolution, financement voyage en Europe - Maîtrise du Cap**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap, laquelle somme servira au financement de leur voyage projeté en Europe pour l'été 1996. Ils profiteront de l'occasion pour faire escale à Châteaudun étant la ville jumelée avec Cap-de-la-Madeleine.

### **CORRESPONDANCE :**

- ▶ L'église de Jésus-Crist des Saints du Dernier Jour : cette corporation religieuse demande l'autorisation d'installer des kiosques à différents endroits dans la ville (refusée).
- ▶ CLSC du Rivage : demande de soutien financier faite dans le cadre du programme «violence faite aux enfants» (refusée).
- ▶ Service de prévention suicide : demande de soutien financier (refusée);

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Guide du citoyen : la publication du guide est remise en 1998, d'ici là, l'agent d'information continuera à remettre photocopie dudit guide préparé à ce jour aux nouveaux arrivants.
- Prix récompense de la famille : les personnes ayant organisé des activités à caractère familial devront s'inscrire pour être éligibles à la remise des prix par le comité de la famille. Le jury nommé, en collaboration avec le comité de la famille, établiront des critères pour les deux catégories de récompenses leur permettant de faire la sélection des mérites. Ainsi deux prix seront remis aux comités organisateurs dont les activités n'en sont pas à leur première édition et qui se répèteront obligatoirement cette année, et un autre prix sera décerné au groupe ayant organisé une nouvelle activité.
- Entente incendie avec Sainte-Marthe-du-Cap : le Directeur des finances a élaboré un scénario relativement au coût qui devrait être chargé à la municipalité pour leur donner le service de pompiers, lequel scénario a été accepté par les élus. Une rencontre avec le Directeur général de la municipalité sera fixée par Monsieur Yves Landry dans les prochaines semaines afin de leur faire part des changements que la Ville veut apporter à l'entente pour la fourniture du service incendie.
- Programme de revitalisation des vieux quartiers : le Maire informe le conseil que la Ville ne peut pour l'instant constituer le fonds requis aux fins de ce programme au moyen d'un règlement d'emprunt, car la Loi sur les cités et villes ne le permet pas. Malgré que le ministère regarde la possibilité de modifier la Loi sur les cités et villes, le conseil a décidé de prendre les sommes nécessaires pour sa participation à ce programme dans son fonds général et ce, sur plusieurs années.
- La Cie de Construction Dollard Ltée : suite aux travaux d'aménagement de l'entrée ouest de la ville, cette compagnie réclame des frais supplémentaires établit à 26 973,68 \$. Sur la recommandation des consultants Pluritec, la Ville est d'avis que cette demande est non recevable.
- Déboisement et remplissage : le sable ramassé dans la ville et transporté par les camions municipaux pourra être déposé sur les terrains non vendus, situés dans le parc industriel n° 2, ayant besoin de remplissage.

- Vignette pour descente de bateau : cette demande est référée au comité des loisirs et culture.
- Formation sur les ponts et la voirie : toutes les municipalités de la MRC de Francheville sont invitées à participer à cette session de formation qui aura lieu le 23 avril 1996, donnée par Monsieur Jean Normand. M. Le maire Alain Croteau et les conseillers MM. Jeannot Paquin et Denis Beaulieu ont manifesté leur intention de participer à cette session. MM. René Goyette et Fernand Lajoie sont nommés d'office par l'assemblée pour assister à ce cours de perfectionnement étant donné leur intérêt présumé par les membres du conseil présents pour ce genre d'évènement.
- Rénovation du Centre culturel de Cap-de-la-Madeleine : le Directeur des loisirs et culture présente le plan pour aménager le centre culturel de Cap-de-la-Madeleine. Le conseil est d'avis de procéder aux rénovations suivant les plans présentés, lesquelles sont évaluées à 35 000 \$.
- Patrouille maritime : Le maire de Trois-Rivières, M. Guy Leblanc, demande si nous désirons engager conjointement avec eux une patrouille pour faire de la surveillance sur le fleuve Saint-Laurent, le conseil a décidé de ne pas adhérer à cette démarche pour l'instant.
- Soirée des quilles : le conseil invite les élus ainsi que les cadres des villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest à participer à une soirée de quilles le 26 avril 1996 à la salle située au sous-sol de la Picarlène.

**DÉPÔT :**

→ Rapport des permis de construction, mars 1996.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 15 avril 1996**

**96-206**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 15 avril 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-207**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

8510

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 mai 1996, comprenant les chèques n<sup>os</sup> 81250 à 81485 inclusivement pour un montant de 740 864,34 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 740 864,34 \$ sont inclus :

- service de la dette :	251 758,97 \$
- remise sur emprunt temporaire billet à Banque Royale :	<u>130 000,00 \$</u>
	<u>381 758,97 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-208**

Pour le décès de :

M. Joseph-Henri Bouchard	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Gilberte Roof Viviers	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Maurice Lefebvre	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Laurette Loranger	par M. le cons. D. Tousignant
M. Armand Chevrier	par M. le cons. M. Lavergne
M. Joseph Spénard	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Hector Béliveau	par M. le cons. H.P. Courteau
M <sup>me</sup> Cécile Masse Levasseur	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Georgette Corbett Després	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Monique Bédard Lebel	par M. le cons. D. Tousignant
M. Maurice Racine	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Jeannine Dussault Désailliers	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Josette Cossette McCraw Boisvert	par M. le cons. M. Lavergne
M. Lionel St-Hilaire	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Véronique Dubuc Meunier	par M. le cons. R. Goyette
M. Tancrède Normandin	par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**96-209**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 29 avril 1996 du Comité des Loisirs soit et est adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche personnel été 1996, surveillance dans les parcs, tennis, mini-putt**

**96-210**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la liste du 25 avril 1996 concernant le personnel pour les programmes de surveillance dans les parcs, tennis et mini-putt, pour l'été 1996, soit acceptée telle que présentée à la présente séance, pour la période du 10 mai au 2 septembre 1996, au taux horaire de 6,75 \$, 35 heures par semaine.

Cette liste de personnes servira également, selon la priorité des résultats obtenus, comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche de 5 personnes à des fonctions régulières pour combler des postes vacants**

**96-211**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que MM. Guy Marchand, Jeannot Veillette, Michel Pellerin, Louis Bergeron et Paul Brassard soient nommés à la fonction régulière de journalier et ce, à compter du 13 mai 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche d'un magasinier**

**96-212**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de retenir les services, à compter du 21 mai 1996, de Monsieur Desmond Fortin comme magasinier (fonction régulière I) aux salaire et conditions de travail du syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

De plus, s'il advenait qu'un arbitre de grief fasse droit au grief n° 96-09, il sera mis fin à l'emploi de Monsieur Desmond Fortin.

ADOPTÉ

**Résolution pour annuler la résolution n° 96-129-B, acquisition d'équipement par le service des Travaux publics**

**96-213**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 96-129-B soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement laboratoire de contrôle de la qualité, travaux rue Lemire**

**96-214**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil mandate «Laboratoire MBF Itée» pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux municipaux (aqueduc, égout, pavage, bordures et trottoirs) de la rue Lemire. Les honoraires professionnels seront ceux de l'arrêté du conseil n° CT-181744 et ses modifications (gouvernement du Québec)

Le coût des honoraires sera payé à même le règlement d'emprunt n° 939.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 869-D, utilisation du réseau d'eau potable**

**96-215**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 869-D, intitulé : «Règlement abrogeant et remplaçant les règlements n° 869, 869-A, 869-B et 869-C décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable de la municipalité» soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 961, réfection de trottoirs**

**96-216**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 961, intitulé : «Règlement décrétant des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues commerciales et résidentielles de la Ville, lesquels seront financés au moyen de soldes disponibles sur règlements d'emprunts pour un montant de 20 000 \$ et un emprunt au montant de 180 000 \$ autorisé aux termes dudit règlement», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc et égouts, rues Pie XII et Lionel-Larivière****96-217**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Cap Excavation inc.» au montant de 161 796,73 \$ TPS et TVQ incluses, pour des travaux d'aqueduc et d'égout sur les rues Pie XII et Lionel-Larivière (règlement n° 953), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût desdits travaux sera payé à même le règlement d'emprunt n° 953.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, scellement des fissures****96-218**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Solfixe inc.» pour un maximum de 5000 mètres linéaires de scellement de fissures, au coût de 1,539 \$ le mètre linéaire, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Lesdits travaux seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 875-37 [zonage]****96-219**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-37, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage afin de permettre l'exploitation de "maisons de touristes (181)" dans la zone résidentielle Rb-1, moyenne densité», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 876-21 [lotissement]**

**96-220**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 876-21, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement afin de permettre l'exploitation de "maisons de touristes (181)" dans la zone résidentielle Rb-1, moyenne densité», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 875-38 [zonage]**

**96-221**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 875-38, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 875 concernant le zonage et ayant pour effet de réduire l'étendue de la zone institutionnelle et publique Pc-13, utilitaire, d'augmenter l'étendue de la zone commerciale Cc-4, régionale, d'abroger l'existence et toute référence à la zone résidentielle Rc-7, forte densité, et de remplacer cette dernière zone par deux nouvelles zones résidentielles et une zone institutionnelle et publique, récréative», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 876-22 [lotissement]**

**96-222**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 876-22, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 876 concernant le lotissement et ayant pour effet de modifier le plan de zonage, les limites des zones commerciale Cc-4, régionale et institutionnelle et publique Pc-13, utilitaire, d'éliminer l'existence de la zone résidentielle Rc-7, forte densité, et de remplacer cette dernière zone par deux nouvelles zones résidentielles et une zone institutionnelle et publique, ainsi que d'établir les dispositions régissant les opérations cadastrales dans ces diverses zones existantes et projetées», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption du règlement n° 845-5 [plan d'urbanisme]**

**96-223**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 845-5 intitulé : «Règlement amendant le plan d'urbanisme, règlement n° 845, de la ville de Cap-de-la-Madeleine afin de modifier l'étendue d'une aire d'affectation commerciale régionale et d'une aire d'affectation institutionnelle et publique utilitaire ainsi qu'afin de modifier la vocation d'une aire d'affectation résidentielle forte densité dans le secteur des rues Bettez et Tousignant et du poste Cap-de-la-Madeleine (Hydro-Québec)», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

**ADOPTÉ**

**Résolution, proclamation de la semaine de «Semaine du recensement»**

**96-224**

**ATTENDU QUE** Statistique Canada mènera le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture le mardi, 14 mai 1996;

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie le recensement en raison du fait que des subventions basées sur un dénombrement complet sont versées à notre ville;

**ATTENDU QUE** les gouvernements, les entreprises et les institutions dépendent des données du recensement pour soutenir l'analyse des politiques et les débats publics, et ce, en rapport avec une variété de questions d'ordre socio-économique, tels l'immigration, l'éducation, la formation, le logement, le soutien du revenu, la santé et l'environnement;

8516

**ATTENDU QUE** la *Loi sur la statistique* stipule que les réponses figurant sur les questionnaires demeureront strictement confidentielles;

En conséquence,

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que Monsieur Alain Croteau, maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine, déclare par la présente la semaine du 12 au 18 mai «**Semaine du recensement**» à Cap-de-la-Madeleine et invite tous les citoyens à être du nombre le mardi, 14 mai 1996.

**ADOPTÉ**

- Dépôt du rapport annuel de la Sécurité publique pour l'année 1995.

**Résolution, adoption du règlement n° 775-C, stationnement voies prioritaires**

**96-225**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU :** que le règlement n° 775-C, intitulé : «Règlement concernant le stationnement et l'aménagement des voies prioritaires se rendant et autour de certains édifices commerciaux par des véhicules d'urgence», soit est adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**Résolution, engagement firme de comptables, étude de conformité des soumissions, gestion des piscines**

**96-226**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** de nommer la firme Samson, Bélair, Deloitte & Touche, comptables agréés, pour effectuer l'étude de conformité des soumissions présentées pour le projet de la gestion des piscines, pataugeoires et programmes aquatiques.

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉ**

**Avis de motion, imposition de tarifs**

**96-227**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT IMPOSANT DIFFÉRENTS TARIFS AFIN DE FINANCER DIFFÉRENTS SERVICES DONNÉS PAR LA VILLE ET BIENS ACQUIS PAR LA VILLE EN FAVEUR DE SES CITOYENS ET CE, EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 244.1 LFM».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de mai 1996.

(Signé)

**LÉO BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, calendrier de conservation**

**96-228**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte le calendrier de conservation faisant partie de la présente résolution.

Que le Conseil autorise M<sup>me</sup> Yolaine Tremblay, notaire et greffière municipale, à présenter ledit calendrier aux Archives Nationales du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution, cession de terrain**

**96-229**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de céder à Monsieur Roland Marcil une partie du lot 171-411 du cadastre de Cap-de-la-Madeleine, mesurant cinq (5) pieds de longueur sur toute la profondeur du lot 168-182-4 tel que montré sur le plan ci-joint.

Que le prix soit de 647 \$ payé comptant au contrat.

Que tous les coûts relatifs audit contrat soient à la charge de Monsieur Roland Marcil, tels que frais notariés, arpentage, déplacement de la clôture, 50% du montant de l'érection de la nouvelle clôture s'il y a lieu et tous autres frais.

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses d'un contrat de ce genre.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la ville le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, programme de revitalisation des vieux quartiers**

**96-230**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine adhère au programme de revitalisation des vieux quartiers (PARVIQ), qu'elle investisse la somme de 250 000 \$ prélevée à même le fonds général de la ville pour les années 1996, 1997 et 1998.

Que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés par les présentes, à signer le protocole d'entente relativement audit programme à intervenir avec la Société d'habitation du Québec.

Que Monsieur Michaël Hiller soit nommé responsable pour la Ville de l'administration dudit programme.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-231**

- Demande de renseignements concernant les mutations des droits immobiliers par M. Gilles Laramée.
- M. Gilles Laramée se plaint des «fouineurs» de poubelles.
- M. Gilles Laramée se plaint du stationnement au coin des rues Thibeau et De Grandmont.
- Monsieur Lebrun informe le Conseil sur la situation du bruit causé par les Mousquetaires sur le boul. Ste-Madeleine.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **21 mai 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-232**

Proposé par M. le conseiller **RENÉ GOYETTE**  
 Appuyé par M. le conseiller **DENIS BEAULIEU**

**ET RÉSOLU** : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

**ADOPTÉ**

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 1996**

**96-233**

Proposé par M. le conseiller **MICHEL LAVERGNE**  
 Appuyé par M. le conseiller **JEANNOT PAQUIN**

**ET RÉSOLU** : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 6 mai 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉ**

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 mai 1996

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                M. Yves Landry

**A) Résolution, îlot coin des rues Fusey et Duplessis**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'aménager en pavé un îlot sur la rue Duplessis près de l'édifice situé au coin des rues Duplessis et Fusey et d'acquérir un bac à fleurs, lequel sera installé sur cet îlot. Les coûts pour ces travaux et achat estimés à 2 819 \$, taxes en sus, seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

**B) Résolution, service 9-1-1**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Champlain ne peut être desservie par le service 9-1-1 comme l'ensemble des municipalités de la M.R.C. de Francheville;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et les municipalités du secteur des Chenaux pour la mise en place du service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que ce service 9-1-1 améliore la sécurité des résidents des municipalités desservies;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Champlain désire que ses citoyens puissent obtenir les mêmes services téléphoniques que ceux offerts aux citoyens des autres municipalités;

Le conseil réuni en commission permanente appuie la municipalité de Champlain dans ses démarches pour que Bell Canada modifie son système téléphonique afin de rendre accessibles les services offerts par Bell Canada, y compris le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1.

**C) Résolution, programme de revitalisation des vieux quartiers**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer au programme de revitalisation des vieux quartiers pour la somme de deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) répartie comme suit :

- cinquante mille dollars (50 000 \$) pour l'année 1996;
- cent mille dollars (100 000 \$) pour l'année 1997;
- cent mille dollars (100 000 \$) pour l'année 1998.

**D) Résolution, portes de garage**

Le conseil réuni en commission permanente accepte que les portes du garage au Service de la sécurité publique soient réparées et fassent l'objet d'un entretien préventif. Que les coûts pour ce faire évalués à 6 933 \$, taxes incluses soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

**E) Billets, tournoi de golf Midget AAA**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre deux billets pour le tournoi de golf organisé par le Midget AAA qui aura lieu le 2 juin 1996.

**F) Résolution, économiseur d'eau**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de donner cent cinquante (150) économiseurs d'eau «Éc'eau» à la Commission scolaire Samuel de Champlain.

**G) Résolution, campagne de souscription - Chevaliers de Colomb**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire un don de 300 \$ aux Chevaliers de Colomb, local 2669 à l'occasion de leur demande de souscription faite le 23 avril 1996.

**H) Résolution, embauche personne ressource - disponibilité policiers requis à la Cour**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'embaucher, conjointement avec les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et la Sûreté du Québec, une personne ressource qui verra à l'aide d'un ordinateur à donner des informations sur la disponibilité des policiers requis à la Cour, afin de diminuer le temps supplémentaire payé au policier qui n'est pas en service mais qui se voit dans l'obligation de se rendre à la Cour. Cet engagement représente un déboursé pour la Ville d'environ 4 100 \$, laquelle somme sera prélevée à même le fonds général de la Ville. De plus, le Maire est autorisé à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente qui doit concrétiser les engagements mentionnés aux présentes.

**I) Résolution, billet - tournoi de golf, Société Alzheimer**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre un billet pour le tournoi de golf organisé par l'organisme «Alzheimer» qui aura lieu le 22 mai 1996.

**J) Résolution, adhésion Chambre de Commerce**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'adhérer pour la période du 1<sup>er</sup> juin 1996 au 31 mai 1997 à la Chambre de Commerce de Cap-de-la-Madeleine\Sainte-Marthe-du-Cap\Saint-Louis-de-France et de payer la somme de 370,35 \$, taxes incluses, laquelle sera payée à même le fonds général de la Ville.

**K) Résolution, Maison Jean-Lepage**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de remettre la somme de 360 \$ à l'organisme «La maison Jean-Lepage inc.» afin de compenser pour les frais encourus en vue de l'obtention des permis de sollicitation au département de la Planification de la Ville.

**L) Résolution, tournoi de golf - Les Amis des Estacades**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre deux billets pour le tournoi de golf pour la fondation Les amis des Estacades qui aura lieu le 31 mai 1996.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Ville de Blainville : demande d'appui à la dénonciation au transfert de responsabilités du ministère de l'Éducation lors d'implantation d'équipements scolaires (laisser en suspens);
- ▶ The Catholic Women's league of Canada : demande adressée au conseil (acceptée);
- ▶ Jeunes Entreprises : invitation au Gala 10<sup>ème</sup> anniversaire qui aura lieu le 24 mai 1996 (refusée);
- ▶ Armée du Salut : demande de soutien financier (refusée);

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap : rencontre avec des représentants de cette municipalité pour une négociation relativement à l'échange de terrain impliquant une modification des limites territoriales (voir le document préparé par le Maire de cette municipalité intitulé : Projet d'échange de terrains entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe-du-Cap);
- Télésignalisation : la ville peut se doter d'un ordinateur avec accessoires permettant de recevoir les alarmes des postes de pompage et des chambres de déversement au service des travaux publics, le conseil est d'avis de ne pas acquérir cet équipement pour l'instant étant donné que l'entretien des stations de pompage et des chambres de déversement est donné à Exploitation Santelec inc. et que de plus, ces données sont disponibles à l'usine d'épuration.
- Dossier Marmen : le Maire donne mandat à M. le Directeur général d'organiser une rencontre avec les représentants de cette compagnie afin d'étudier tous les paramètres importants à considérer dans le projet d'agrandissement de cette compagnie.

- Hygiène du milieu : plusieurs employés de ce service mis au chômage vers le mois de février seront rappelés pour la période estivale afin de répondre au surplus de travail. Le Directeur des travaux publics a produit un rapport sur les différents travaux à faire et le nombre de personnes requis pour les effectuer.
- Aménagement et prolongement de la rue Des Ormeaux : le Maire doit prendre arrangement avec M. Gilles Haché concernant la location du terrain propriété de la Ville et bornant le terrain appartenant à celui-ci et se rendant jusqu'à la voie ferrée.
- Projet commercial sur la rue Thibeau : Monsieur Le Maire, en compagnie des fonctionnaires impliqués dans ce dossier, doit rencontrer la firme d'ingénieur en charge du projet du futur commerce «Provigo» afin de s'assurer que les conditions posées par la Ville relativement aux infrastructures (égout et aqueduc) ont bien été comprises et ainsi prévenir les problèmes qui pourraient survenir par la suite à ce sujet.
- Division des quartiers électoraux : à la prochaine séance un règlement sera élaboré qui modifiera tous les quartiers mais de façon mineure sauf le quartier 8 qui sera amputé d'une bonne partie au profit du quartier 6.
- Propriété adjugée à la Ville à la suite de la vente pour taxe 1995 : le conseil a été informé de toutes les démarches entreprises auprès de Monsieur Jacques Veillette afin d'évaluer l'état mental de ce Monsieur et de prendre connaissance également de l'état de l'immeuble. Toutes ces démarches se sont avérées très difficiles et presque vaines. Étant donné que le délai de retrait (période pendant laquelle M. Veillette peut payer ses taxes et redevenir propriétaire) se termine en octobre 1996, le conseil est d'avis d'entreprendre des procédures d'expulsion dans les meilleurs délais en lui servant tout d'abord un avis lui enjoignant de quitter les lieux au plus tard au début août prochain.

#### DÉPÔT :

- Conciliation de banque, pour la période de janvier, février et mars 1996;
- Rapport budgétaire au 31 mars 1996;
- Rapport mensuel des permis de construction pour le mois d'avril 1996;
- Dépôt du compte-rendu de la rencontre du comité de la sécurité publique en date du 22 avril 1996;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

#### Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 6 mai 1996

96-234

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

8524

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 6 mai 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-235**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 16 mai 1996, comprenant :

1) les chèques n° 81486 à 81689 incl. :	3 138 455,18 \$
2) les paies n° 14 à 17 incl. :	427 515,43 \$
3) frais bancaires et effets retournés :	883,26 \$

le tout totalisant un débours de : 3 566 853,87 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 3 566 853,87 \$ sont inclus :

- un placement à la Banque Nationale au taux de 4,79% :	2 191 376,00 \$
- un placement pour le fonds de roulement à la Banque Nationale au taux de 4,79% :	488 079,20 \$
	<u>2 679 455,20 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-236**

Pour le décès de :

M. Denis Marchand	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Gaston St-Louis	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Alma Lemay Lajoie	par le Conseil de ville
M. Léo Roy	par M. le cons. R. Goyette
M. Gilles Beaulieu	par M. le cons. R. Goyette
M. Roger Laquerre	par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, demande de permis de vente de boissons - fête parc de la rue Deveau**

**96-237**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise les résidents du Domaine Madelinois à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcoolisées sur les terrains du parc de la rue Deveau, à l'occasion d'une fête de quartier qui aura lieu le 10 août 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, nom de rue**

**96-238**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la rue portant les numéros de cadastres 107-3ptie, 107-2ptie, 107-1-2ptie, 108-1-3ptie, 108-1-2ptie, 108-2-2ptie, 108-2-1ptie et 108-3ptie soit nommée «Terrasse St-Maurice».

ADOPTÉ

**Résolution pour abroger la résolution n° 96-27, dérogation mineure**

**96-239**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la résolution n° 96-27 concernant la dérogation demandée pour le bâtiment sis au 280, rue Des Châtelets, soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, revêtement acrylique de terrains de tennis**

**96-240**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Les distributions Defargo inc.» pour des travaux de revêtement acrylique de trois (3) terrains de tennis, au montant de 12 600 \$, TPS de 882 \$, TVQ de 876,33 \$ pour un prix global de 14 358,33 \$ étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

8526

**Résolution, acceptation soumission, recouvrement de pavage**

**96-241**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «**Pagé Construction - division Simard et Beaudry**» pour des travaux de recouvrement de pavage existant et de fondation de granulat concassé et asphaltage, au montant de 365 436,24 \$ TPS et TVQ incluses, étant la soumission la plus basse conforme présentée.

Les coûts des travaux seront défrayés pour le recouvrement de pavage existant par le règlement d'emprunt n° 960 et prélevé au fonds général de la ville; et pour les travaux de fondation de granulat concassé et asphaltage, par les règlements n°s 934, 936, 941 et 953.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation de soumission, gestion des piscines**

**96-242**

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt économique de la Ville de céder la gestion des opérations des piscines, pataugeoires extérieures et programmes aquatiques au secteur privé selon les conditions prévues au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres ci-dessous mentionné;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est allée en appel d'offres le 4 mai 1996 concernant la gestion des piscines, pataugeoires extérieures et programmes aquatiques;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions le 14 mai 1996, la firme Sodem inc. s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 658 101,50 \$, toutes taxes comprises;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds pour ce faire sont financés à même le fonds général de la Ville;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

**ET RÉSOLU** : que la Ville adjuge à «**Sodem inc.**» le contrat de la gestion des opérations des piscines, pataugeoires extérieures et programmes aquatiques, pour la somme de 658 101,50 \$, taxes incluses, tel que recommandé par la firme de comptables agréés Samson, Bélair, Deloitte et Touche.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure - 5, rue Robitaille****96-243**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la dérogation demandée concernant le bâtiment sis au 5, rue Robitaille, quant au recul minimal avant exigé à l'égard de l'implantation du bâtiment principal, tel que prescrit par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 4.2.2)

**RECU MINIMAL AVANT EXIGÉ : 6,0 mètres**  
**RECU PROPOSÉ : 5,81 mètres.**

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure - 380, rue St-Laurent****96-244**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accorde la dérogation demandée concernant le bâtiment sis au 380, rue St-Laurent, quant au recul minimal avant exigé à l'égard de l'implantation du bâtiment principal, tel que prescrit par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 4.2.2)

**RECU MINIMAL AVANT EXIGÉ : 4,0 mètres**  
**RECU PROPOSÉ : 2,86 mètres.**

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à un laboratoire pour contrôle de qualité, travaux de pavage été 96****96-245**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de mandater «Laboratoires Shermont inc.» pour effectuer le contrôle de qualité pour les travaux de pavage, été 1996.

Que les honoraires professionnels soient défrayés à même le règlement d'emprunt n° 960.

ADOPTÉ

**Résolution, financement par le fonds de roulement****96-246**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : qu'une dépense n'excédant pas 65 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1997, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira à la mise en place d'un système d'autonomie en énergie électrique consistant en l'installation de groupes électrogènes au réservoir n° 11 et à certains puits pour le pompage de l'eau potable et aussi à défrayer les honoraires professionnels inhérents à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater firme d'ingénieurs pour des travaux relatifs au système d'autonomie en énergie électrique**

**96-247**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater la firme d'ingénieurs «Johnston, Vermette - Groupe conseil inc.» afin qu'elle procède à l'étude préparatoire (pré-ingénierie) du projet concernant le système d'autonomie en énergie électrique (réservoir n° 11 et puits), qu'elle prépare les plans et devis, les documents d'appels d'offres et qu'elle effectue la surveillance des travaux.

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le fonds de roulement constitué à cet effet.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater arpenteur - refuge en face du futur site commercial Provigo**

**96-248**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater l'arpenteur-géomètre Gilbert Roberge afin d'arpenter les parties de lots n° 548-229ptie et 549-114ptie, formant le refuge en face du futur site commercial Provigo.

Que les frais de l'arpenteur soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, approbation protocole d'entente avec Muniressource**

**96-249**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'approuver le protocole d'entente entre la Ville et la firme Muniressource/lms inc., relativement à l'administration du programme de revitalisation des vieux quartiers (PARVIQ) lequel protocole est joint en annexe.

D'autoriser le Maire et la Greffière à signer pour et au nom de la Ville le protocole à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, appui à l'UMQ - projet de loi 135**

**96-250**

**ATTENDU QUE** la taxe sur les revenus bruts des entreprises de télécommunications, de distribution de gaz ou d'électricité (TGE) a été instaurée par le Gouvernement du Québec pour compenser les municipalités qui ne reçoivent aucun impôt foncier de la part de ces entreprises pour leurs équipements et leurs réseaux;

**ATTENDU QUE** les revenus de cette taxe ont toujours été exclusivement réservés - et équitablement redistribués - à l'ensemble des municipalités québécoises;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec s'apprête, avec le projet de loi 135, à effectuer une ponction de 46,4 millions de dollars dans l'enveloppe de la TGE;

**ATTENDU QUE** ce projet de loi, s'il est adopté, permettra également au Gouvernement du Québec de s'approprier, en partie ou en totalité et ce, par simple décret du Conseil des ministres, les revenus de la TGE qui, en 1995, représentaient une enveloppe de 336 millions de dollars;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec n'a nullement consulté le monde municipal avant d'annoncer son intention de piger dans la TGE;

**ATTENDU QUE** l'Union des municipalités du Québec a dénoncé le projet de loi 135 et proposé un plan d'action visant à bloquer celui-ci;

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- 1) d'appuyer l'Union des municipalités du Québec dans ses démarches visant à bloquer l'adoption du projet de loi 135;
- 2) de donner suite, dans les plus brefs délais, au plan d'action suggéré par l'Union des municipalités du Québec;
- 3) de faire part au Premier Ministre du Québec, au Ministre des Affaires municipales, au Chef de l'Opposition officielle, à la porte-parole de l'Opposition en matière municipale, ainsi qu'au Député local, de l'appui de la municipalité aux démarches entreprises par l'Union des municipalités du Québec dans ce dossier.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-251**

- Monsieur Matteau demande des renseignements sur les trottoirs, les emplacements de bâtiments coin des rues Notre-Dame et Brunelle et sur les vidangeurs (éboueurs).

8530

→ MM. Normand Anger, Marcel Bordeleau et Daniel Bordeleau demandent des renseignements sur l'agrandissement de l'usine Marmen.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
***La greffière***

  
\_\_\_\_\_  
***Le maire***

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 961, «Règlement décrétant des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues commerciales et résidentielles de la ville, lesquels seront financés au moyen de soldes disponibles sur règlements d'emprunts pour un montant de 20 000 \$ et un emprunt au montant de 180 000 \$ autorisé aux termes dudit règlement».

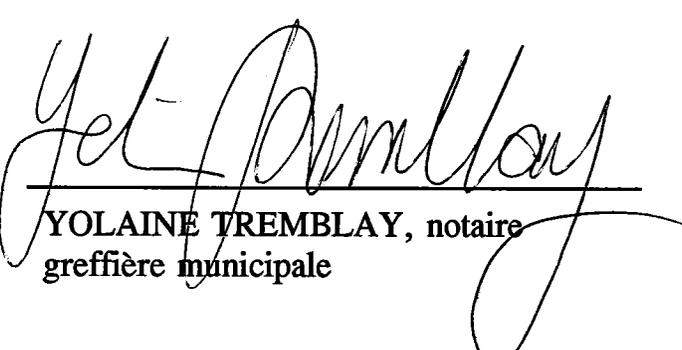
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 961 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 961 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 23 mai 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8532

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 3 juin 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-252**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 21 mai 1996**

**96-253**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 mai 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**Séance du **21 mai 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                 M. Yves Landry

**A) Résolution, régime de retraite**

ATTENDU le contrat signé le 3 octobre 1985 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et M. Roland Desaulniers;

Le conseil réuni en commission permanente accepte de faire bénéficier à M. Roland Desaulniers, maintenant à sa retraite, l'avantage du 60% de la rente payable au conjoint survivant.

**B) Résolution, programme de perfectionnement en mécanique**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de retenir les services de l'école de formation en mécanique «Pavillon de l'auto» afin que les mécaniciens au service de la Ville soit évalués dans le but de définir un programme de perfectionnement approprié aux besoins du département de mécanique des travaux publics. Le coût de ce mandat estimé à 1 667,16 \$, taxes incluses, sera prélevé à même le fonds général de la Ville.

**C) Résolution, réfection des trottoirs - phase II**

Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition soumise par le Directeur des travaux publics relativement à la phase II de réfection des trottoirs stipulant 891 mètres de réfection des trottoirs dans différentes rues de la Ville. Les coûts pour ces travaux étant prélevés à même le fonds général de la Ville.

**D) Résolution, prêt du Centre Des Ormeaux**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le Centre Des Ormeaux pour une soirée qui se tiendra le 3 juin en l'honneur de Martine Desureault, championne en natation, laquelle participera aux Jeux olympiques d'Atlanta.

**E) Résolution, étude gestion des eaux pluviales**

Le conseil réuni en commission permanente mandate la firme d'ingénieurs Muniressource/IMS inc. pour effectuer une étude sur la gestion des eaux pluviales relativement au projet domiciliaire de Monsieur Alain Beaumier, situé entre l'emprise du Canadien Pacifique et l'arrière des lots ayant front sur la rue Vachon. Les coûts pour telle étude estimés à 2 430 \$, taxes en sus, doivent être prélevés à même le fonds général de la Ville.

**F) Résolution, location de terrain**

Le conseil réuni en commission permanente accepte l'entente de location ci-jointe avec M. Gilles Haché un terrain relativement à une partie 415-1-17 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine située entre la rue Vachon et la voie ferrée. De plus, le conseil autorise le Maire et la Greffière à signer pour et au nom de la Ville le bail à intervenir.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Société canadienne du Cancer : tournoi de golf bénéfique aura lieu le 14 juin 1996, au Club de golf Les Vieilles Forges (1 billet);
- ▶ Espoir de vie A.P.O.R. inc. : invitation à un tournoi de golf qui aura lieu le 26 mai 1996 au Club de golf Godefroy (refusée);
- ▶ Action prévention suicide : le conseil régional de prévention de la criminalité organise un tournoi de golf comme activité de financement qui aura lieu le 31 mai 1996 au Club de golf Godefroy (1 billet);
- ▶ Association policiers-pompiers de Cap-de-la-Madeleine : cette association organise un tournoi de golf qui aura lieu au Club de golf Du Moulin le 16 août 1996, les profits amassés seront remis à la fondation des grands brûlés du Québec (2 billets);
- ▶ Association des parents d'enfants handicapés inc. : invitation pour un tournoi de golf qui se déroulera le 21 juin 1996 au Club de golf Les Vieilles Forges (refusée);
- ▶ Club de canotage du Cap : l'organisme invite le conseil à participer au tournoi de golf qui aura lieu le 14 juin 1996 au Club de golf Du Moulin (2 billets)
- ▶ Résidents de Châteaudun : tournoi de golf organisé dans le cadre de leur levée de fonds, lequel aura lieu le 15 juin 1996 au Club de golf Du Moulin (4 billets);
- ▶ Équipe de football Diablos : demande à la Ville d'un soutien financier à l'occasion de leur campagne annuelle de financement (refusée);
- ▶ Brebis de Jésus : requiert la Ville pour une commandite (refusée);
- ▶ La CODA : la corporation de développement agro-alimentaire de la Mauricie invite la Ville à devenir membre de leur corporation (refusé);

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Négociations policiers-pompiers :** le Maire donne un compte rendu de sa rencontre avec des représentants syndicaux du groupe des policiers-pompiers afin de connaître la raison des moyens de pression exercés par leur groupe. Après discussion, les policiers-pompiers ont semblé satisfaits des explications du Maire sur les événements passés et se sont dits prêts à négocier si un nouveau mandat est donné aux négociateurs de la Ville.
- **Cotisation professionnelle :** le conseil est d'avis que les cotisations professionnelles des cadres supérieurs soient défrayées par la Ville étant donné que telle dépense est une charge liée à la fonction occupée.
- **Journée des aîné(e)s :** invitation remise au conseil pour les convier à cette activité qui aura lieu le 22 mai 1996 entre 9h00 et 16h00.
- **Marmen :** l'agrandissement projeté par cette compagnie suscite plusieurs interrogations au niveau de l'espace qu'elle veut occuper notamment en regard avec le puit situé à proximité et les conduites se trouvant déjà sur les lieux. Les différentes avenues possibles seront regardées avec ladite compagnie. Suite à la solution retenue, le conseiller du quartier n° 5 informera les citoyens installés près de Marmen du projet à être réalisé.
- **Refoulement d'égout :** deux réclamations concernant des refoulements d'égout ont été acheminées au service des assurances soit : 1) M. Gérard Leblanc demeurant au 287, Saint-Georges et 2) M. Jean-Pierre Francoeur demeurant au 407, rue Rochefort, au montant respectif de 119,65 \$ et 128 \$. La Ville accepte de rembourser ces citoyens étant donné que le bris a été constaté dans la partie de la conduite étant sa propriété.
- **Radiation de charges pour des terrains sur la rue Berlinguet dans le parc industriel :** une vérification doit être effectuée à savoir s'il n'y aurait pas eu certaines exigences légales d'insérer ces clauses dans les contrats de vente pour des terrains faisant partie d'un parc industriel.
- **Ordures ménagères :** le Directeur des travaux publics travaille actuellement le document d'appels d'offres pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération. Le Maire suggère que le document soit préparé de façon à demander des prix pour différents scénarios partant de la situation actuelle jusqu'à la solution la plus coûteuse étant la cueillette de porte à porte des ordures ménagères et des déchets allant à la récupération, les citoyens disposant ainsi d'un bac pour les vidanges et d'un bac pour la récupération.

**DÉPÔT :**

- Rapport d'activités-élections municipales conformément à l'article 513 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;
- Mise en demeure de la Cie de Construction Dollard ltée relativement aux travaux de réaménagement de l'entrée ouest de la Ville;
- Rapport annuel 1995 de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8536

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 21 mai 1996**

**96-254**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 21 mai 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-255**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 3 juin 1996, comprenant les chèques n<sup>os</sup> 81690 à 81847 inclusivement comportant un débours de 599 283,73 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 599 283,73 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 336 561,28 \$.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-256**

Pour le décès de :

M. Daniel Ayotte  
M. Luc St-Hilaire  
M. Bernardin Plourde  
M. Yvon Hébert  
M<sup>me</sup> Marie-Paule Labonté Renaud  
M<sup>me</sup> Thérèse Devault Bailey  
M. Jean Hébert  
M. Robert Champagne  
M. Claude Loranger  
M<sup>me</sup> Marie-Laure Trottier Boudreau

par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. D. Tousignant  
par le Conseil de ville  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal de la Commission d'urbanisme**

**96-257**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 14 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**96-258**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 27 mai 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement, l'article 8 étant retiré dudit procès-verbal.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation d'une soumission d'adjudication d'une émission d'obligations**

**96-259**

**CONSIDÉRANT QUE** la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine dans le comté de Champlain a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 3 573 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette demande la corporation a reçu une (1) soumission ci-dessous détaillée :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Loyer</i>
<i>Lévesque, Beaubien,</i>	<i>97,842</i>	<i>142 000 \$</i>	<i>5%</i>	<i>1997</i>	
<i>Geoffrion inc.; RBC</i>		<i>152 000 \$</i>	<i>5¾%</i>	<i>1998</i>	
<i>Dominion Valeurs</i>		<i>163 000 \$</i>	<i>6,35%</i>	<i>1999</i>	
<i>mobilières inc.; Scottia</i>		<i>174 000 \$</i>	<i>6¾%</i>	<i>2000</i>	
<i>McLeod inc.; Tassé &amp;</i>		<i>2 942 000 \$</i>	<i>7%</i>	<i>2001</i>	<i>7,4932%</i>
<i>Ass. ltée; Valeurs mobi-</i>					
<i>lières Desjardins; Ri-</i>					
<i>chardson, Greenshields</i>					
<i>Canada ltée; Midland,</i>					
<i>Walwyn Capital inc.;</i>					
<i>Nesbitt Burns inc.;</i>					
<i>Whalen Béliveau &amp;</i>					
<i>Ass.; BLC Valeurs</i>					
<i>mobilières inc.</i>					

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre ci-haut provenant de Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.; RBC Dominion Valeurs mobilières inc.; Scottia McLeod inc.; Tassé & Ass. ltée; Valeurs mobilières Desjardins; Richardson, Greenshields Canada ltée; Midland, Walwyn Capital inc.; Nesbitt Burns inc.; Whalen Béliveau & Ass.; BLC Valeurs mobilières inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

Proposé par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que l'émission d'obligations au montant de 3 573 000 \$, de la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.; RBC Dominion Valeurs mobilières inc.; Scottia McLeod inc.; Tassé & Ass. Itée; Valeurs mobilières Desjardins; Richardson, Greenshields Canada Itée; Midland, Walwyn Capital inc.; Nesbitt Burns inc.; Whalen Béliveau & Ass.; BLC Valeurs mobilières inc.

ADOPTÉ

**Résolution pour modifier certains règlements d'emprunt suite à une émission d'obligations**

**96-260**

ATTENDU QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 3 573 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

<u>Règlement d'emprunt</u>	<u>Pour un montant de</u>
841	22 300 \$
857	156 400 \$
860	1 005 100 \$
863	2 389 200 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Proposé par monsieur le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 3 573 000 \$ :

1. Les obligations seront datées du 9 juillet 1996;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 7,75% l'an sera payé semi-annuellement le 9 janvier et le 9 juillet de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;

6. Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

**Résolution pour émettre des obligations pour un terme plus court que prévu au terme original de certains règlements**

**96-261**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que, pour l'emprunt au montant total de 3 573 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 841, 857, 860 et 863, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

5 ans (à compter du 9 juillet 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption prévisions budgétaires du site d'enfouissement sanitaire de Champlain**

**96-262**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le Conseil adopte les prévisions budgétaires 1996 du site d'enfouissement sanitaire de Champlain jointes à la présente.

ADOPTÉ

**Résolution pour autoriser le Trésorier à débiter les procédures de vente pour taxes**

**96-263**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

8540

ET RÉSOLU : que le Conseil municipal autorise le Trésorier à débiter les procédures de la vente pour taxes qui aura lieu au plus tard en décembre 1996 pour tous les propriétaires qui n'ont pas acquitté en totalité les taxes municipales de l'année 1994, les droits sur les mutations immobilières, les coûts relatifs aux travaux effectués par la municipalité aux frais du contribuable, ainsi que les intérêts et débours encourus.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, fourniture de lubrifiants avec équipements**

**96-264**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Lubrifiants Petro-Canada» pour la fourniture en vrac de lubrifiants avec équipements consistant à approximativement 5200 litres d'huile super plus 15W-40 au coût de 1,16 \$/litre, approximativement 2500 litres d'huile hydraulique Harmony AW32 au coût de 1 \$/litre et d'approximativement 700 litres d'huile transmission automatique Destron II Mercon au coût de 1,20 \$/litre, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces produits sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, équipements pour le service 9-1-1**

**96-265**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Bell Canada» pour la fourniture des équipements du service 9-1-1 & système téléphonique Norstar modulaire (SC1), au montant de 38 931,76 \$, TPS de 2 725,22 \$, TVQ de 2 707,70 \$ pour un prix global de 44 364,68 \$, étant le seul soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de ces équipements seront payés à même le règlement d'emprunt n° 958.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, réaménagement du poste de police**

**96-266**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 27 avril 1996 concernant des travaux de réaménagement du poste de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions l'entrepreneur «P.A. Bisson inc.» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 963 618 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à ces travaux et que les fonds pour ce faire sont financés par le règlement d'emprunt n° 957;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la municipalité adjuge à «P.A. Bisson inc.» le contrat pour les travaux ci-dessus mentionnés au montant de 963 618 \$, tel que recommandé par M. Jean-Paul Marchand, architecte.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la Ville, tous documents pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉ

**Résolution, confirmation demande ville hôtesse, Jeux du Québec**

**96-267**

CONSIDÉRANT l'intérêt économique, touristique et social pour la ville de Cap-de-la-Madeleine et ses citoyens qu'il y soit tenu les Jeux du Québec - hiver 1999;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'accepter que la ville de Cap-de-la-Madeleine soit hôtesse des finales des Jeux du Québec, hiver 1999, et ce conjointement avec les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, ainsi que les institutions d'enseignement du grand Trois-Rivières.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche du personnel pour le programme d'animation dans les parcs**

**96-268**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'embaucher les seize (16) premières personnes dont les noms apparaissent sur la liste du 27 mai 1996 ci-annexée, dans le cadre du programme d'animation dans les parcs, pour la période du 17 juin au 9 août 1996, au taux horaire de 7 \$ pour 35 heures par semaine.

Que les autres personnes, par priorité de classement apparaissant sur cette liste, fassent partie d'une banque de remplacement.

De plus, cette liste servira également comme banque d'employés pour le reste de l'année.

ADOPTÉ

**Résolution, embauche de M. Serge Carpentier comme préposé aux parcs, fonction permanente**

**96-269**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**8542**

**ET RÉSOLU** : que **Monsieur Serge Carpentier** soit nommé à la fonction permanente de préposé aux parcs et ce, à compter du 10 juin 1996.

**ADOPTÉ**

**Résolution, programme de surveillance : parcs, tennis et mini-putt**

**96-270**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : d'ajouter, à la liste du 25 avril 1996 concernant l'engagement du personnel pour les programmes de surveillance dans les parcs, tennis et mini-putt pour l'été 1996, les noms contenus dans la liste ci-incluse datée du 24 mai 1996, aux mêmes conditions définies dans la résolution 96-210.

Cette liste de personnes servira également, selon la priorité des résultats obtenus, comme banque d'employés pour le reste de l'année.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption du projet de règlement n° 962, division des quartiers**

**96-271**

La greffière dépose le projet de règlement concernant la division de la ville de Cap-de-la-Madeleine en huit (8) districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le projet de règlement n° 962 concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c.E-2.2).

**ADOPTÉ**

**Résolution, employés de l'aréna**

**96-272**

**CONSIDÉRANT** la décision de la ville de Cap-de-la-Madeleine de confier la gestion de l'aréna Jean-Guy Talbot à l'entreprise privée à compter du 1<sup>er</sup> juin 1996;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : d'entériner les décisions du Directeur des Ressources humaines telles qu'exprimées dans les lettres expédiées aux employés suivants et dont copies font partie de la présente résolution :

**MM. Yves Boissonneault  
Richard Matteau  
Paul Rousseau  
Serge Carpentier  
Jean-Pierre Neault  
Denis Isabel  
Michel Lapointe.**

**ADOPTÉ**

**Avis de motion, règlement de la CITF**

**96-273**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT ADOPTANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 59 (1996) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF) ADOPTANT LE PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES POUR LES EXERCICES FINANCIERS 1997, 1998 ET 1999.»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 3<sup>ième</sup> jour du mois de juin 1996.

(Signé)

**JEANNOT PAQUIN**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, présentation des «Gants dorés 1997»**

**96-274**

**CONSIDÉRANT** l'implication de l'École de boxe Eklo de Cap-de-la-Madeleine dans la finale provinciale des «Gants dorés»;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé et résolu à l'unanimité :

d'accepter de prêter le Centre Des Ormeaux pour la tenue de l'événement sportif de boxe «Gants dorés 1997» qui aura lieu à la fin du mois de mai 1997.

**ADOPTÉ**

# 8544

## Résolution, compagnie de flottage du St-Maurice

### 96-275

**CONSIDÉRANT** l'arrêt du flottage du bois sur la rivière St-Maurice;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie de flottage du St-Maurice Itée a des bâtiments sur le terrain en bordure du St-Maurice, ptie 554 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, qui ne sont plus utilisés compte tenu de l'arrêt du flottage;

**CONSIDÉRANT** le risque d'incendie de ces bâtiments non utilisés;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU** : d'exiger de la compagnie de flottage du St-Maurice Itée d'enlever ou de démolir leurs bâtiments et équipements se trouvant sur le terrain ci-dessus mentionné.

**ADOPTÉ**

## Résolution, mandater arpenteur - installer borne manquante

### 96-276

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : de mandater M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, afin qu'il installe la borne manquante au 45, rue St-Philippe, enlevée à la suite de travaux effectués par la Ville dans ce secteur.

Que les honoraires professionnels soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉ**

## Résolution abrogeant et remplaçant la résolution n° 96-248 - refuge en face du futur site commercial Provigo

### 96-277

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : d'abroger la résolution n° 96-248 et qu'elle soit remplacée par la suivante :

«De mandater Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre afin d'arpenter les parties de lots formant le refuge en face du futur site commercial Provigo.

De plus, la Ville accepte de défrayer les frais d'arpentage de M. Gilbert Roberge pour tout le refuge en face du futur site commercial Provigo et qu'ils soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

**ADOPTÉ**

**Résolution, demande de permis de vente de boissons alcoolisées****96-278**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil autorise Promenade Ste-Madeleine à demander à la Régie des permis d'alcool du Québec, un permis de vente de boissons alcoolisées sur les terrains du Centre d'achats Ste-Madeleine, les 11, 12, 13 et 14 juillet 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, protocole d'entente - gestion des déchets****96-279**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine n'a pas délégué sa compétence en matière de gestion des déchets à la MRC de Francheville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville ne fait pas partie de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente intermunicipale conclue avec différentes municipalités relativement au site d'enfouissement à Champlain ne concerne que l'enfouissement des déchets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut conclure le genre d'entente ci-après mentionnée;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : d'approuver le protocole d'entente concernant l'étude de la mise en place d'une société d'économie mixte en matière de gestion des déchets ci-joint.

Que le Maire et la Greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d'entente avec Compo-Sortium inc.

ADOPTÉ

**Résolution, appui - projet de cogénération au parc industriel de Bécancour****96-280**

**ATTENDU QUE** la Compagnie TransAlta Energy Corporation veut construire une usine de cogénération nécessitant des investissements d'environ 150 millions de dollars dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour;

**ATTENDU QU'**il y a actuellement une demande de vapeur justifiant un tel investissement;

**ATTENDU QUE** les compagnies Norsk-Hydro et ICI, déjà établies dans le Parc industriel, pourraient avoir besoin de vapeur supplémentaire en cas d'expansion;

**ATTENDU QUE** ces deux entreprises embauchent quelque 500 travailleurs;

**ATTENDU QUE** cette source de vapeur utiliserait un combustible, le gaz naturel, réduisant sensiblement l'émission de SO<sub>2</sub>;

**8546**

**ATTENDU QUE** le projet nécessiterait de Gaz Métropolitain la construction d'un second gazoduc sous-fluvial pour alimenter le parc permettant ainsi une distribution plus fiable de gaz et aussi une plus grande disponibilité pour des investisseurs potentiels;

**ATTENDU QUE** cet investissement pourrait permettre d'installer des turbines à vapeur Trent fabriquées à Ville de Lachine au Québec, et ainsi en faire un projet-démonstrateur pour des clients internationaux potentiels;

**ATTENDU QUE** le projet a un contenu québécois très élevé;

**ATTENDU QUE** le projet créerait 300 emplois pendant la construction dont plus de 75% proviendrait de la région Mauricie\Bois-Francs;

**ATTENDU QUE** le projet pourrait démarrer durant l'été 1996 s'il était autorisé rapidement;

**IL EST PROPOSÉ  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

Que le Conseil municipal de Cap-de-la-Madeleine appuie fortement le projet de cogénération de TransAlta Energy Corporation à être construit dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour et demande au Ministre des Ressources naturelles du Québec d'autoriser le projet dans les plus brefs délais.

**ADOPTÉ**

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **CERTIFICAT**

---

**RÈGLEMENT** n° 875-37, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage afin de permettre l'exploitation de "maisons de touristes (181)" dans la zone résidentielle Rb-1, moyenne densité».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-37 est de 785.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 89.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-37 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6 juin 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8548

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 876-21, «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement afin de permettre l'exploitation de "maisons de touristes (181)" dans la zone résidentielle Rb-1, moyenne densité».

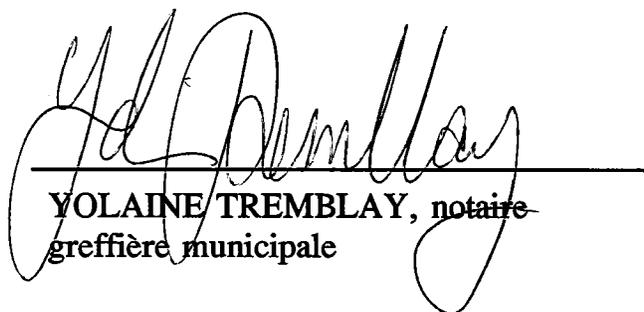
Je, soussignée, **YOLAINE TREMBLAY**, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-21 est de 785.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 89.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-21 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6 juin 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, ~~notaire~~  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 875-38, «Règlement amendant le règlement numéro 875 concernant le zonage et ayant pour effet de réduire l'étendue de la zone institutionnelle et publique Pc-13, utilitaire, d'augmenter l'étendue de la zone commerciale Cc-4, régionale, d'abroger l'existence et toute référence à la zone résidentielle Rc-7, forte densité, et de remplacer cette dernière zone par deux nouvelles zones résidentielles et une zone institutionnelle et publique, récréative».

Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 875-38 est de 11.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 6.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 875-38 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6 juin 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8550

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## **C E R T I F I C A T**

---

**RÈGLEMENT** n° 876-22, «Règlement amendant le règlement numéro 876 concernant le lotissement et ayant pour effet de modifier le plan de zonage, les limites des zones commerciale Cc-4, régionale, et institutionnelle et publique Pc-13, utilitaire, d'éliminer l'existence de la zone résidentielle Rc-7, forte densité, et de remplacer cette dernière zone par deux nouvelles zones résidentielles et une zone institutionnelle et publique, ainsi que d'établir les dispositions régissant les opérations cadastrales dans ces diverses zones existantes et projetées».

Je, soussignée, **YOLAINE TREMBLAY**, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 876-22 est de 11.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 6.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 876-22 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 6 juin 1996.



---

**YOLAINE TREMBLAY**, notaire  
greffière municipale

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 17 juin 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-281**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 1996**

**96-282**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 juin 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 3 juin 1996

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Cahier spécial du journal du Grand Trois-Rivières - espace publicitaire**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter un espace publicitaire dans le cahier spécial du journal du Grand Trois-Rivières préparé en l'honneur de Carole Chevalier présidente 1994-95 et 1995-96 de la Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine/Sainte-Marthe-du-Cap/Saint-Louis-de-France.

**B) Installation ligne d'égout - boul. Ste-Madeleine**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'installer une ligne d'égout de 6 pouces de diamètre sous le trottoir du boulevard Ste-Madeleine, à partir de la propriété sise au 89, boulevard Ste-Madeleine jusqu'à la ligne d'égout principal de la rue Dorval, ladite ligne d'égout étant montrée en jaune sur le plan ci-joint. Le coût des travaux doit être défrayé à même le fonds général de la Ville. Quant aux propriétaires des immeubles sis au 87 et 89, boulevard Ste-Madeleine, s'ils veulent être desservis par cette nouvelle conduite, ils doivent en assumer les coûts de raccordement.

**C) Résolution, réfection de la chaussée rues Rocheleau et St-Édouard**

Le conseil réuni en commission permanente accepte la proposition soumise par le Directeur des Travaux publics de procéder à la réfection partielle de la structure de la chaussée sur la rue Rocheleau côté est, entre les numéros civiques 144 et 170 soit 83 mètres et la rue St-Édouard côté ouest, entre les rues Toupin et de l'Hôtel-de-Ville. Les travaux sont effectués afin de contrer les soulèvements attribuables au gel et le coût de tels travaux doit être défrayé par le fonds de roulement de la Ville.

**D) Résolution, requête en reconnaissance judiciaire - lot 113-50**

Le conseil réuni en commission permanente approuve la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété acquis par prescription trentenaire pour la partie de lot 113-50 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine acquise de Violette Beaumier pour la construction de la voie de contour nommée depuis, le boulevard J.Réal-Desrosiers. Les frais de cette requête sont à la charge de Violette Beaumier, étant entendu que la Ville ne débourse aucun montant pour cette correction de titre obtenue par requête. De plus, le con-

seil autorise la greffière à signer pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine l'affidavit du requérant qui doit être joint à ladite requête.

**E) Résolution, site des neiges usées**

Le conseil réuni en commission permanente mandate les consultants VFP inc. afin d'actualiser le rapport préparé en janvier 1992 pour la ville de Cap-de-la-Madeleine relativement à son site des neiges usées afin de tenir compte des allègements apportés par le législateur depuis cette date. Les honoraires professionnels sont défrayés par le fonds général de la Ville.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Le Nouvelliste : offre de publicité dans le cahier spécial de la Saint-Jean-Baptiste (refusée);
- ▶ La Commission scolaire Samuel-de Champlain : le directeur des services des ressources financières et matérielles, Monsieur Jean-Pierre Savard, adresse une lettre de remerciement à M. Roger Nadeau pour la fourniture, à titre gratuit, d'économiseurs d'eau «L'éc'eau». De plus, il s'engage à poursuivre pour les trois prochaines années, l'installation d'économiseurs d'eau pour les urinoirs dans les écoles.
- ▶ La Fondation Canadienne du Rein : l'organisme invite le conseil à participer à leur tournoi de golf annuel qui aura lieu le 9 juin 1996 au club de golf «KI-8-EB» (1 billet);
- ▶ Chevaliers de Colomb : invitation pour leur tournoi de golf annuel qui aura lieu le 8 juillet 1996 au club de golf Le Métabéroutin (2 billets);
- ▶ Cocktail bénéfice : le député du comté de Champlain Yves Beaumier invite Monsieur le maire Croteau à son cocktail bénéfice au coût de 100 \$, (impossible pour ce dernier de s'y rendre car le 14 juin il est déjà retenu);
- ▶ Lettre du ministre des Affaires municipales : lettre de Monsieur Rémy Trudel adressée au Maire relativement à la carte de fusion des municipalités proposée et les moyens envisagés pour inciter les municipalités à se fusionner d'ici le 31 décembre 1998.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Bannières sur lampadaires décoratifs : l'Agent d'information a obtenu des prix pour des bannières en vinyle auprès de plusieurs compagnies; Plante Sports s'est avéré le moins cher. Le conseil a pris la décision d'installer ces bannières à tous les deux lampadaires, soit une cinquantaine, pour ainsi permettre l'annonce d'événements majeurs à Cap-de-la-Madeleine sur le lampadaire non utilisé par la Ville.
- Signalisation ferroviaire, passage à niveau du boulevard St-Maurice : M. René Gervais a rencontré le conseil pour les informer des démarches entreprises auprès de Canadian Pacific et Transport Canada dans ce dossier, notamment pour connaître la teneur des travaux et ses coûts ainsi que le montant de subvention que la Ville pourrait aller chercher. La prochaine étape consiste à passer une résolution pour enclencher le processus vers la réalisation de ce projet, le conseil a décidé de mettre en suspens jusqu'à la période du budget, une décision sera prise à ce moment.

## 8554

- Recouvrement de pavage à l'entrée ouest de la Ville (règlement n° 960) : étant donné les travaux projetés sur les rues Rocheleau et St-Édouard acceptés par le conseil, le recouvrement en béton bitumineux de la chaussée à l'entrée ouest de la Ville est remis, le consentement du soumissionnaire mandaté pour effectuer tels travaux doit être obtenu incessamment.
- Auto-assurance : à la prochaine séance, la Greffière doit amener un tableau qui démontre les primes payées depuis 5 ans en assurance générale et les réclamations payées dans la même période afin de mieux visualiser si possible, l'économie potentielle à faire avec un programme d'auto-assurance.
- Programme PARVIQ : le plan préparé par Muniressources dans le cadre de ce programme doit être adopté à une prochaine séance.
- Dossier échange de terrains avec Sainte-Marthe-du-Cap : le Maire informe le conseil des discussions qu'il a eues avec le maire Prescott sur les échanges de terrains projetés, entre autres en ce qui concerne le site des neiges usées qui pourrait excéder sur le territoire de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le territoire appartenant à Corporation immobilière Mauricienne inc., terrain utilisé pour la voie de contour en échange d'un terrain dont Sainte-Marthe aurait besoin pour développer un nouveau concept de projet domiciliaire avec golf intégré.
- Dossier de protection des incendies avec Sainte-Marthe-du-Cap : l'entente est finalisée, on attend que Sainte-Marthe-du-Cap nous fasse part de leur accord pour procéder à l'adoption du règlement afin de conclure cette entente inter-municipale.

### DÉPÔT :

- Relevé des matières recyclables récupérées préparé par le Directeur des Travaux publics;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

### Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 3 juin 1996

#### 96-283

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 juin 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

### Résolution, adoption liste de comptes

#### 96-284

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 17 juin 1996 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 81848 à 82057 incl. :	7 458 558,17 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 18 à 22 incl. :	597 337,47 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	8 856,83 \$

le tout totalisant un débours de :	<u>8 064 752,47 \$</u>
------------------------------------	------------------------

soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 8 064 752,47 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	281 316,48 \$
- un placement à la Banque Nationale du Canada au taux de 4,75% :	1 990 940,00 \$
- refinancement (Banque Royale du Canada) :	3 573 000,00 \$
- fonds de roulement (Banque Nationale du Canada) au taux de 4,75% :	487 780,30 \$
	<u>6 333 036,78 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-285**

Pour le décès de :

M. Léo Robert	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Adrienne Chapdeleine Camirand	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Marie-Louise Larouche	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Cécile Malo Baillargeon	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Anita Roberge	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Cécile Bédard Mongrain	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Florian Robichaud	par M. le cons. R. Goyette
M. Jean-Guy Jr Caron	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Rosaire Poirier	par M. le cons. F. Lajoie
M <sup>me</sup> Blanche-Yvonne Goderre	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Benoit Béliveau	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Napoléon Paquette	par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, adoption procès-verbal de la réunion de la Commission municipale d'urbanisme**

**96-286**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 11 juin 1996 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

8556

**Résolution, dérogation mineure**

**96-287**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le conseil accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par monsieur Michel Vallée et madame Suzanne Massicotte à l'égard de la propriété sise au 273, rue St-Laurent et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue mardi, le 11 juin 1996. De plus, le conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande des requérants sera étudiée, le 5 août 1996, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19h30.

ADOPTÉ

**Résolution, opposition à l'émission d'un permis par la Régie des alcools, des courses et des jeux**

**96-288**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis par la Régie des alcools, des courses et des jeux, de 1 bar à Bar l'Octogone, 130, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine (dossier 311-266) parce que aucune demande de permis d'affaires n'a été formulée à ce jour.

ADOPTÉ

**Résolution, nouveau maire-suppléant**

**96-289**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Monsieur le conseiller Denis Beaulieu soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 1996 inclusivement.

Que Monsieur Denis Beaulieu, maire-suppléant en poste pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 1996 inclusivement, soit nommé de plus à titre de représentant de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine à la MRC de Francheville, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Maire.

ADOPTÉ

**Résolution, fonds de roulement**

**96-290**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : qu'une dépense n'excédant pas 40 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements égaux et consécutifs, à compter de l'année 1997, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira à réaliser des travaux de réfection de la structure de la chaussée sur les rues suivantes :

- a) Rocheleau : côté est, entre les numéros civiques 144 et 170, sur une longueur d'environ 83m. La reconstruction du trottoir est aussi incluse;
- b) St-Édouard : côté ouest, entre les rues Toupin et de l'Hôtel-de-Ville, sur une longueur d'environ 87m. et une largeur d'environ 3,5m.

ADOPTÉ

**Résolution, emprunt temporaire**

**96-291**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande à la Banque Royale du Canada l'autorisation d'emprunter temporairement un montant n'excédant pas deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$) sous l'autorité des règlements suivants :

N° RÉGL.	DESCRIPTION SOMMAIRE	MONTANT AUTORISÉ	EMPRUNT
934	Infrastructures : rues Bruneau & Pie XII	150 000 \$	135 000 \$
936	Infrastructures : rue Brière	95 000	82 000
939	TICQ : rue Lemire	100 000	90 000
941	Infrastructures : rue Paquin	83 000	74 000
942	Infrastructures : rue Berlinguet	160 000	144 000
953	Infrastructures : rues Pie XII & Lionel-Larivière	280 000	252 000
954	Infrastructures : rue Chapleau	234 000	210 000
957	Réaménagement du poste de police	1 400 000	1 000 000
958	Équipements 9-1-1	270 000	243 000
959	Machineries lourdes	300 000	270 000
		<b>3 072 000 \$</b>	<b>2 500 000 \$</b>

Cet emprunt sera remboursé lors de l'émission d'obligations desdits règlements.

Que le Maire et le Trésorier de la Ville soient et sont par les présentes autorisés à signer un ou des billets jusqu'à concurrence de la somme de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000 \$).

ADOPTÉ

8558

**Résolution, mandater firme d'ingénieurs projet aqueduc et égout, rue Paquin**

**96-292**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : de mandater «Les consultants René Gervais inc.» pour la préparation des plans et devis, la demande d'approbation au ministère de l'Environnement et de la Faune, la préparation des documents de soumission, incluant la surveillance des travaux d'aqueduc, d'égout et de fondation de la rue Paquin, pour desservir les lots n<sup>os</sup> 564-196, 564-197, 564-198, 564-199 et 564-202.

Que le coût des honoraires de la firme d'ingénieurs soit prélevé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, regroupement d'achats - produits chimiques**

**96-293**

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

**ATTENDU QUE** la Ville est invitée à adhérer au regroupement d'achats Mauricie\Bois-Francis;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU** : que la ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, et ce pour l'année 1997.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 642-27 [642-27]**

**96-294**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 642-27, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 59 (1996) de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (CITF) adoptant le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges, pour les exercices financiers 1997, 1998 et 1999», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Avis de motion - règlement concernant régime d'assurance collective - cols blancs**

**96-295**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT UN RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, MEMBRES DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 3423».**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de juin 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement concernant régime d'assurance collective - cadres et non-syndiqués**

**96-296**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT UN RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE À L'INTENTION DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES CADRES ET DES NON-SYNDIQUÉS ET LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de juin 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8560

Avis de motion, règlement concernant régime d'assurance collective - cols bleus

96-297

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT UN RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE À L'INTENTION DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE MEMBRES DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS MANUELS DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de juin 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement entente incendie avec Sainte-Marthe-du-Cap

96-298

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ENTRE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 17<sup>ième</sup> jour du mois de juin 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, programme [Rues principales]****96-299**

**CONSIDÉRANT** la mise sur pied du programme «Rues principales» élaboré dans le but de revitaliser les artères commerciales de la ville de Cap-de-la-Madeleine;

**CONSIDÉRANT** la formation de l'organisme à but non lucratif «Rues principales de Cap-de-la-Madeleine» constitué dans le but de voir à la réalisation des objectifs visés par ledit programme «Rues principales»;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a prévu dans son budget pour l'année 1996 une somme de 35 000 \$ à titre de subvention pour l'organisme «Rues principales de Cap-de-la-Madeleine»;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie dudit budget alloué a servi à défrayer diverses dépenses totalisant la somme de 4 161,57 \$;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : de verser à «Rues principales de Cap-de-la-Madeleine» la somme de 30 838,43 \$ à titre de subvention représentant le solde du budget alloué pour l'année 1996, cette somme devant être versée comme suit :

-	18 juin 1996 :	15 838,43 \$
-	1 <sup>er</sup> septembre 1996 :	15 000,00 \$.

ADOPTÉ

**Résolution, autorisation demande de permis de vente de boissons****96-300**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que le Conseil autorise l'Association des résidents de Châteaudun à demander à la Régie des alcools, des courses et des jeux, un permis de vente et de consommation de boissons alcoolisées lors des festivités qui se tiendront du 18 au 21 juillet 1996 sur les terrains du parc Ste-Bernadette.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater firme d'ingénieurs - projet éclairage sur diverses rues****96-301**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : de mandater «Consultants René Gervais inc.» pour la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres et effectuer la surveillance des travaux pour le projet d'éclairage sur le boul. Pie XII et les rues Bruneau, Lionel-Larivière et Chapleau (phase II).

8562

Que le coût des honoraires professionnels soit prélevé à même les règlements d'emprunt n° 934, 953 et 954.

ADOPTÉ

**Résolution, retraite de Monsieur Jacques Dionne**

**96-302**

**CONSIDÉRANT** les 49 ans de service de Monsieur Jacques Dionne à la ville de Cap-de-la-Madeleine à titre d'employé au département des Travaux publics et au département des Loisirs et de la Culture;

**IL EST PROPOSÉ  
ET SECONDÉ À L'UNANIMITÉ :**

de donner une motion de félicitations à Monsieur Jacques Dionne pour ses loyaux services donnés au cours de toutes ces années à la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, soumissions - assurances générales**

**96-303**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU :** de mandater Sobeco, Ernst & Young groupe conseil, pour préparer les documents d'appels d'offres pour les assurances générales ainsi que d'effectuer l'étude de conformité suite aux soumissions reçues.

Que les honoraires de cette firme soient prélevés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-304**

→ M<sup>me</sup> Denise Goudreault demande des éclaircissements sur le règlement d'arrosage.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 juillet 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay
et le directeur	
des Travaux publics	M. Yvan Blouin

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-305**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 17 juin 1996**

**96-306**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 17 juin 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 juin 1996

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :       Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,               M. Yves Landry

**A) Résolution, refuge rue Thibeau**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de refaire la géométrie de la rue pour le futur refuge sur la rue Thibeau en face de la rue Tourigny (projet commercial Provigo) incluant des travaux de fondation de rue, de pavage et de trottoirs. Les coûts de ces travaux évalués à environ 10 000 \$ (taxes en sus) doivent être prélevés à même le fonds général de la Ville.

**B) Résolution, feux de circulation - coin des rues Thibeau et Tourigny**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acquérir les pièces pour l'éclairage et l'installation des feux de circulation sur la rue Thibeau dans l'axe de la rue Tourigny et de défrayer les coûts de ces travaux estimés à 20 000 \$ (taxes en sus) à même le fonds général de la Ville.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Club de Curling Trois-Rivières : tournoi de golf organisé à titre de levée de fonds pour le Championnat de curling provincial masculin (refusée);
- ▶ Pavage de la rue Frontenac : le conseil prend connaissance d'une pétition signée par les propriétaires du 1147, 1152, 1158, 1159, 1164, 1165 et 1171 rue Frontenac qui mentionne que ces gens veulent que leur bout de rue Frontenac soit pavée dans les meilleurs délais et quels en seront les coûts.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Dossier disciplinaire : le conseil en prend connaissance et donne son avis sur le cas soumis, le Directeur du service concerné assisté d'une aide professionnelle doit étudier les mesures disciplinaires qui peuvent être prises et en faire rapport incessamment au conseil.
- Négociation policiers-pompiers : lors d'une rencontre informelle avec ce groupe par le comité des relations de travail, les policiers-pompiers se sont montrés intéressés à la conclusion d'une convention pour une période de cinq ans.
- Travaux d'aménagement à l'intersection des rues Saint-Maurice et Dessureault : le conseil ne veut pas procéder à ces travaux cette année et demande au Directeur des travaux publics de ramener ce projet pour le budget 1997.

- **Élargir l'entrée charretière du Marché Morissette (rue Massicotte) et reconstruire le trottoir :** dossier laissé en suspens, de nouvelles vérifications seront effectuées et le tout sera ramené à une séance subséquente.
- **Enlèvement des ordures ménagères :** le Directeur des travaux publics a présenté au conseil un tableau faisant état de plusieurs scénarios pour l'appel d'offres qui aura lieu à l'automne, deux options sont retenues soit les A et D. Les documents d'appel d'offres seront préparés en tenant compte des options choisies.
- **Hygiène du milieu :** le Directeur des travaux publics a présenté un rapport du nombre d'heures-personnes - au 12 juin 1996 versus les travaux à faire jusqu'au 31 octobre 1996. Le conseil est d'avis que le personnel occasionnel embauché depuis deux mois continue à travailler pour un autre deux mois supplémentaires et qu'un rapport des activités de cette période soit à nouveau présenté au conseil à l'expiration de ce délai d'embauche.
- **Caractérisation des sols des Clubs de tirs :** René Gervais, groupe conseil, a évalué les coûts pour restaurer ces terrains. Le conseil ne peut aller de l'avant avec ce projet tant que le dossier des installations du Club de tir Mauricien n'aura pas été réglé.
- **Dossier suffisance auto-énergie :** rapport préparé par la firme d'ingénieurs Johnston Vermette a été présenté au conseil comportant notamment le détail des coûts pour mener à bien ce dossier.
- **Marmen :** le conseil est prêt à procéder pour la fermeture d'une partie de la rue Radnor, à une prochaine séance l'avis de motion pour le règlement de fermeture sera à l'ordre du jour. Quant aux considérations techniques pour la protection de la conduite d'aqueduc, la Ville est d'accord avec le scénario préconisé par Marmen soit que le tuyau doit contourner la bâtisse.
- **Refoulement d'égouts :** le conseil est informé des deux réclamations relativement à des refoulements d'égout, dans les deux cas le même plombier a effectué la réparation pour les citoyens et a produit une facture jugée relativement élevée. En conséquence, le conseil mandate le Directeur des travaux publics afin qu'il rencontre ce plombier et qu'il fasse enquête sur les montants chargés pour chacune de ses interventions.
- **Échange de terrains avec Sainte-Marthe-du-Cap :** le dossier d'échange est en suspens car les exigences du ministère de l'Environnement peuvent causer un problème si on installe le futur site des neiges usées à l'endroit projeté et qui doit être cédé en partie par la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap à la Ville.
- **Résidents de Châteaudun :** le conseil a accepté de rembourser à monsieur Michel Lavergne la somme de 50 \$ remise par ce dernier à l'organisme à titre de commandite pour leur tournoi de golf.
- **Maîtrise du Cap :** le conseil accepte de recevoir à la bibliothèque municipale la Maîtrise du Cap et les petits chanteurs Allemands et Mâcons, le 10 juillet 1996 à 10h00, un petit goûter sera servi pour l'occasion.
- **Le Grand Forum de la gestion :** ce colloque aura lieu à Sherbrooke les 3 et 4 octobre 1996, monsieur le Maire doit s'inscrire et demande aux Conseillers qui seraient intéressés à assister, lui en faire part à une séance subséquente.

8566

**DÉPÔT :**

- Avis d'éviction de Monsieur Jacques Veillette à être signifié par un policier de Cap-de-la-Madeleine à celui-ci.
- Rapport mensuel des permis de construction pour le mois de mai 1996.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 17 juin 1996**

**96-307**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 17 juin 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-308**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 2 juillet 1996 au montant de 378 110,59 \$ comprenant les chèques n<sup>os</sup> 82058 à 82222 inclusivement, soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-309**

Pour le décès de :

M<sup>me</sup> Donalda Thibert LeHouiller  
M. Claude Gendron  
M. André Dessureault

par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. H.P. Courteau

**Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme**

**96-310**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 26 juin 1996 de la Commission municipale d'urbanisme, soit adopté aux articles 1 à 6 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs****96-311**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 20 juin 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption compte rendu du Comité de circulation****96-312**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 10 juin 1996 du Comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 19 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution autorisant l'ingénieur de la Ville à présenter demande d'autorisation relative à la cueillette conjointe des DDD****96-313**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que Monsieur Yvan Blouin, ingénieur et directeur des Travaux publics, soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune, une demande de certificat d'autorisation relative à la cueillette conjointe des déchets domestiques dangereux qui aura lieu le 13 octobre 1996, et à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, cueillette des DDD****96-314**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Philip Environnement inc.» pour la cueillette conjointe des déchets domestiques dangereux - année 1996, au montant de 22 760 \$, TPS de 1 593,20 \$, TVQ de 1 582,95 \$ pour un prix global de 25 936,15 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée. Le paiement sera basé sur les quantités réelles pesées.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

**8568**

Ladite cueillette sera payée à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, camion 6 roues**

**96-315**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de **Garage Robert inc.** pour la fourniture d'un camion neuf, six roues, PTAC 17696 kg., spécifications CA-96-01, au montant de 86 900 \$, TPS de 6 083 \$ et TVQ de 6 043,90 \$ pour un prix global de 99 026,90 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera payé à même le règlement d'emprunt n° 959.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, chargeuse sur pneus**

**96-316**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de **J.R. Brisson Équipement Itée** pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus (2,25 verges<sup>3</sup>), spécifications CHA.96-01, au montant de 107 952,18 \$, TPS de 7 556,65 \$, TVQ de 7 508,07 \$ pour un prix global de 123 016,90 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera payé à même le règlement d'emprunt n° 959.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, logiciels - Sécurité publique**

**96-317**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de **Drouin, Melançon & Associés inc.** pour la fourniture de logiciels informatiques pour la sécurité publique, au prix de 49 325 \$, TPS de 3 452,75 \$, TVQ de 3 430,55 \$ pour un prix global de 56 208,30 \$, étant le seul soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Le coût de cet achat sera payé à même le règlement n° 958.

ADOPTÉ

**Résolution, projet «Internet» à la bibliothèque****96-318**

**ATTENDU** que le Fonds de l'autoroute de l'information a été créé pour soutenir et accélérer les investissements d'entreprises et d'organismes québécois dans les projets visant la mise en oeuvre de l'autoroute de l'information;

**ATTENDU** que la Ministre de la culture et des communications du Québec a récemment accordé au regroupement des Bibliothèques publiques Mauricie\Bois-Francs, en vertu du programme du Fonds de l'autoroute de l'information (F.A.I.), une aide financière de 227 275 \$ afin de permettre aux bibliothèques de la région d'avoir accès au réseau Internet pour l'année 1996;

**ATTENDU** que la municipalité de Cap-de-la-Madeleine a déjà manifesté son intérêt pour ce projet;

**ATTENDU** que le réseau Internet donne accès à l'information disponible sur une multitude de serveurs informatiques partout dans le monde;

**ATTENDU** que les citoyens de notre ville s'intéressent de plus en plus à l'information disponible sur le réseau Internet;

**ATTENDU** que la bibliothèque publique de Cap-de-la-Madeleine est un lieu privilégié pour accéder à l'information et à la culture;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au gouvernement du Québec agissant par l'intermédiaire des Bibliothèques publiques Mauricie\Bois-Francs, de lui verser, dans le cadre de son Fonds de l'autoroute de l'information, une aide financière pour permettre à la bibliothèque de Cap-de-la-Madeleine d'aménager trois (3) sites d'accès au réseau Internet;

que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à offrir à ses citoyens, pour une période minimum de trois (3) ans, un accès au réseau Internet et, plus particulièrement, à défrayer partiellement (40%, 60%) le coût du lien à ce réseau pour les deux premières années et totalement pour la troisième année, pour les sites qui feront l'objet d'une subvention de la part du gouvernement du Québec;

que la ville de Cap-de-la-Madeleine mandate le chef de service Monsieur Jacques Picard et Monsieur Yves Landry, directeur général, pour signer tous les documents nécessaires au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine, dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat pour arpentage d'une partie de la rue Radnor****96-319**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : d'accepter la description technique préparée par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, pour la partie de la rue Radnor à être fermée et devant faire l'objet d'une cession éventuellement, étant la Ptie419-728 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, ayant une superficie de 1330,2m<sup>2</sup>,

8570

Les frais d'arpentage doivent être payés par l'Atelier d'usinage Marmen inc. ainsi que les frais pour faire le cadastre de cette partie arpentée.

ADOPTÉ

Résolution, engagement préposé aux parcs

96-320

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que **Monsieur Paul Rousseau** soit nommé à la fonction permanente de préposé aux parcs et ce à compter du 8 juillet 1996.

ADOPTÉ

Résolution, engagement journalier

96-321

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que **Monsieur Denis Isabel** soit nommé à la fonction permanente de journalier et ce à compter du 15 juillet 1996.

ADOPTÉ

Résolution, engagement menuisier d'entretien

96-322

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que **Monsieur André Dionne** soit nommé à la fonction permanente de menuisier d'entretien et ce à compter du 22 juillet 1996.

ADOPTÉ

Résolution, mandat à firme d'ingénieurs pour appel d'offres et surveillance des travaux, phase III rue Chapleau

96-323

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil mandate «**Muniressource**» pour la préparation des documents d'appels d'offres et la surveillance des travaux d'aqueduc, d'égouts et de fondation de la rue Chapleau (phase III).

Le coût des honoraires professionnels seront défrayés par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, modifications au règlement n° 961 décrétant des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues de la ville**

**96-324**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 961 décrétant des travaux de réfection de trottoirs sur diverses rues de la Ville soit modifié de la façon suivante :

à l'article 6, après les mots «l'emprunt décrété par le présent règlement» ajouter les mots suivants : «soit la somme de 200 000 \$»;

également à l'article 6, ajouter un deuxième paragraphe qui fera partie de ce même article et se lira comme suit :

«Les taxes spéciales imposées pour rembourser les échéances en capital et intérêts des règlements d'emprunt n°s 914, 916 et 933 sont réduites d'un montant équivalant aux soldes disponibles mentionnées à l'annexe B ci-jointe. Lesdits montants étant remboursés à l'avenir aux termes du premier paragraphe du présent article».

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 962 - division des districts électoraux**

**96-325**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 962, intitulé : «Règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 963 - entente incendie avec la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap**

**96-326**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 963, intitulé : «Règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à la protection contre les incendies entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la Corporation municipale de Sainte-Marthe-du-Cap», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission et adoption du règlement n° 964, assurance collective cols blancs**

**96-327**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine est allée en appel d'offres pour demander des soumissions pour l'assurance collective du groupe des employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, local 3423 le 8 juin 1996;

**CONSIDÉRANT** que la préparation des documents d'appel d'offres pour le projet d'assurance collective pour le groupe des employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, local 3423 a été effectuée par le Groupe ASQ inc.;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu quatre (4) soumissions par les compagnies suivantes :

Personnelle-Vie  
SSQ-Vie  
Assurance-vie Desjardins-Laurentienne  
L'Industrielle-Alliance;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse fait par Groupe ASQ inc. et que l'Industrielle Alliance s'avère le plus bas soumissionnaire conforme pour un contrat de 24 mois;

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurance collective actuellement en vigueur pour le groupe ci-dessus mentionné prend fin le 31 juillet 1996;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : d'accepter la soumission de «l'Industrielle-Alliance» pour un contrat d'assurance collective pour une période de 24 mois. La prime mensuelle est établie avec les taux unitaires ci-après mentionnés en fonction du nombre d'employés admissibles selon le cahier des charges et de leur masse salariale, savoir :

**Assurance-vie :**

- participant : 0,209 \$/1 000 \$
- personnes à charge : 3,48 \$/famille

**Assurance décès accidentel et mutilation :**

- 0,05 \$/1 000 \$

**Assurance salaire de courte durée :**

- 0,91 \$/10 \$

**Assurance salaire de longue durée :**

- 1,20 \$/100 \$

Assurance maladie complémentaire :

- participant seulement : 20,07 \$
- participant et personnes à charge : 55,40 \$

Les taux ci-avant mentionnés sont garantis pour les 24 premiers mois du contrat, la Ville se réservant le droit de retourner en soumission si les taux présentés lors du renouvellement ne sont pas à sa convenance.

Que la Greffière est autorisée à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

De plus, le conseil adopte tel que présenté le règlement n° 964, intitulé : «Règlement concernant un régime d'assurance collective à l'intention des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3423.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission et adoption du règlement n° 965, assurance collective employés manuels96-328

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine est allée en appel d'offres pour demander des soumissions pour l'assurance collective du groupe des employés faisant partie du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine le 8 juin 1996;

**CONSIDÉRANT** que la préparation des documents d'appel d'offres pour le projet d'assurance collective pour le groupe des employés faisant partie du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine a été effectuée par le Groupe ASQ inc.;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu trois (3) soumissions par les compagnies suivantes :

Personnelle-Vie  
SSQ-Vie  
Assurance-vie Desjardins-Laurentienne

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse fait par Groupe ASQ inc. et que la Personnelle-Vie s'avère le plus bas soumissionnaire conforme pour un contrat de 24 mois;

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurance collective actuellement en vigueur pour le groupe ci-dessus mentionné prend fin le 31 juillet 1996;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : d'accepter la soumission de «Personnelle-Vie» pour un contrat d'assurance collective pour une période de 24 mois. La prime mensuelle est établie avec les taux unitaires ci-après mentionnés en fonction du nombre d'employés admissibles selon le cahier des charges et de leur masse salariale, savoir :

Assurance-vie :

- participant : 0,45 \$/1 000 \$

## 8574

- personnes à charge : 3,24 \$/famille

### Assurance décès accidentel et mutilation :

- 0,06 \$/1 000 \$

### Assurance maladie :

- 20,52 \$ individuel
- 54,16 \$ familial

### Assurance salaire de longue durée :

- 2,81 \$/100 \$

Les taux ci-avant mentionnés sont garantis pour les 24 premiers mois du contrat, la Ville se réservant le droit de retourner en soumission si les taux présentés lors du renouvellement ne sont pas à sa convenance.

Que la Greffière est autorisée à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

De plus, le conseil adopte tel que présenté le règlement n° 965, intitulé : «Règlement concernant un régime d'assurance collective à l'intention des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine, membres du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

### Résolution, acceptation soumission et adoption du règlement n° 966, assurance collective employés cadres, non-syndiqués et membres du Conseil

#### 96-329

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine est allée en appel d'offres pour demander des soumissions pour l'assurance collective du groupe des employés membres de l'Association des cadres et des non-syndiqués et membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine le 8 juin 1996;

**CONSIDÉRANT** que la préparation des documents d'appel d'offres pour le projet d'assurance collective pour le groupe des employés membres de l'Association des cadres et des non-syndiqués et membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine a été effectuée par le Groupe ASQ inc.;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu trois (3) soumissions par les compagnies suivantes :

Personnelle-Vie  
SSQ-Vie  
Assurance-vie Desjardins-Laurentienne

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse fait par Groupe ASQ inc. et que SSQ-Vie s'avère le plus bas soumissionnaire conforme pour un contrat de 24 mois;

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurance collective actuellement en vigueur pour le groupe ci-dessus mentionné prend fin le 31 juillet 1996;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de «SSQ-Vie» pour un contrat d'assurance collective pour une période de 24 mois. La prime mensuelle est établie avec les taux unitaires ci-après mentionnés en fonction du nombre d'employés admissibles selon le cahier des charges et de leur masse salariale, savoir :

	Taux unitaires 12 premiers mois	Taux unitaires 2 <sup>e</sup> année
Assurance-vie de l'adhérent	0,34 \$/1 000 \$	0,39 \$/1 000 \$
Mort accidentelle et mutilation	0,04 \$/1 000 \$	0,04 \$/1 000 \$
Assurance-vie des personnes à charge	2,86 \$/famille	3,24 \$/famille
Assurance-maladie :		
individuel -	26,10 \$	32,25 \$
familial -	76,77 \$	94,85 \$
Indemnité mensuelle	1,57 \$/100 \$	1,82 \$/100 \$
Indemnité hebdomadaire	0,69 \$/10 \$	0,81 \$/10 \$

Les taux ci-avant mentionnés sont garantis pour les 24 premiers mois du contrat, la Ville se réservant le droit de retourner en soumission si les taux présentés lors du renouvellement ne sont pas à sa convenance.

Que la Greffière est autorisée à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

De plus, le conseil adopte tel que présenté le règlement n° 966, intitulé : «Règlement concernant un régime d'assurance collective à l'intention des membres de l'Association des cadres et des non-syndiqués et les membres du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement de fermeture d'une partie de la rue Radnor**

**96-330**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE RADNOR, ÉTANT UNE PARTIE DU LOT 419-728 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE, ÉTANT SITUÉE EN FRONT DES LOTS 419-753, 419-754 ET UNE PARTIE 419 AINSI QU'UNE PARTIE 419-729 D'UNE LONGUEUR D'ENVIRON 87 MÈTRES»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1996.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8576

Avis de motion, règlement d'emprunt - phase III, rue Chapleau

96-331

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 30 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE CHAPLEAU (Phase III)» (règl. n° 967)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1996.

(Signé)

MICHEL LAVERGNE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Avis de motion, règlement - création d'un fonds commun pour la gestion des relations de travail

96-332

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FONDS COMMUN POUR LA GESTION DES RELATIONS DE TRAVAIL» (règl. n° 968)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de juillet 1996.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, engagement laboratoire - réaménagement poste de police

96-333

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU : de mandater «Laboratoire Laviollette inc.» pour effectuer le contrôle de qualité pour le projet de réaménagement du poste de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine.**

Que les honoraires professionnels soient défrayés par le règlement d'emprunt n° 957.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat d'arpentage, terrains aux abords de la rue Tourigny**

**96-334**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de mandater Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, pour établir la description technique de l'assiette de servitude pour permettre à la Ville d'installer ses poteaux de signalisation sur les terrains aux abords de la rue Tourigny.

Que les honoraires professionnels soient payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement firme de consultants - étude de la future signalisation en face du projet commercial Provigo, rue Thibeau**

**96-335**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de mandater «Les Consultants Falardeau & Associés Itée» pour étudier la future signalisation qui doit prévaloir en face du projet commercial Provigo sur la rue Thibeau.

Que les honoraires professionnels soient payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-336**

- Monsieur Jacques Lamothe désire entretenir le Conseil sur l'insalubrité de l'immeuble sis au coin du boul. Ste-Madeleine et de la rue Massicotte.
- Monsieur Ricard s'informe du dossier de la fermeture d'une partie de la rue Radnor.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
\_\_\_\_\_  
**La greffière**

  
\_\_\_\_\_  
**Le maire**

8578

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 5 août 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
et le greffier-adjoint	M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-337**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier-adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 1996**

**96-338**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 juillet 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 2 juillet 1996**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que

le directeur général, M. Yves Landry

**A) Prêt du Centre communautaire - Croix-Rouge**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prêter le centre communautaire Des Ormeaux à l'organisme de la Croix-Rouge pour un «5 à 7» qui aura lieu le 8 octobre 1996.

**B) Poursuite par Exprodev contre Les Galeries du Cap et la Ville**

CONSIDÉRANT que la ville de Cap-de-la-Madeleine et Les Galeries du Cap Itée font l'objet d'une poursuite devant la Cour supérieure du district de Trois-Rivières, dossier numéro 400-05-000453-952;

CONSIDÉRANT que la demanderesse, Exprodev inc., demande l'annulation de la vente du lot 552-130 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les obligations légales de la ville de Cap-de-la-Madeleine, vendeuse, auprès de Les Galeries du Cap Itée, acheteur;

CONSIDÉRANT que les procureurs de Les Galeries du Cap Itée ont mis en demeure la ville de Cap-de-la-Madeleine de prendre fait et cause pour Les Galeries du Cap Itée;

Le conseil réuni en commission permanente accepte que la ville de Cap-de-la-Madeleine prenne fait et cause pour Les Galeries du Cap Itée dans le dossier numéro 400-05-000453-952 de la Cour supérieure;

Que les avocats Beaumier, Richard, s.e.n.c., soient autorisés à représenter la ville de Cap-de-la-Madeleine ainsi que les Galeries du Cap Itée et qu'ils soient substitués aux avocats Lambert, Hamelin, le tout selon les termes et conditions à être négociés.

**C) Appartenance Mauricie - contribution financière**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer 150 \$ à titre de contribution financière à Appartenance Mauricie, cette somme doit servir à défrayer les coûts de préparation d'un calendrier.

## CORRESPONDANCE :

- ▶ Le club de Scrabble «Au coeur des mots» : demande pour utiliser le centre communautaire Des Ormeaux pour la tenue d'un tournoi provincial de Scrabble le 5 octobre 1996, cette requête est référée au comité des loisirs et culture.
- ▶ Le Nouvelliste : offre de publicité pour le cahier spécial préparé pour présenter la foire trott'art (refusée);
- ▶ Le Journal du Grand Trois-Rivières : offre de publicité pour la fête champêtre des résidents de Châteaudun (refusée);
- ▶ Le Grand prix Player's Ltée de Trois-Rivières : invitation adressée à Monsieur le Maire pour un souper qui aura lieu le 3 août 1996 (refusée);

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Épinglettes : l'agent d'information informe le conseil sur le nouveau modèle des épinglettes dont le revêtement sera lustré au lieu de mat. De plus, elles seront fabriquées à l'avenir par une compagnie québécoise.
- Dossier d'un enquêteur : le Directeur du personnel remet au conseil copie de la lettre écrite par le Directeur du service concerné relativement aux nouvelles directives émises à un enquêteur sur les tâches qu'il aura à accomplir dans l'avenir.
- Négociations policiers-pompiers : le Directeur du personnel informe le conseil du déroulement des négociations avec ce groupe.
- Placement fonds de liquidité de l'UMQ : à une prochaine séance, une résolution sera adoptée pour transférer nos liquidités dans ce fonds.
- Éclairage de rue sur Pie XII : le Directeur des travaux publics a fait l'évaluation des coûts pour éclairer cette partie du boulevard Pie XII lesquels sont estimés à 5 300 \$ (taxes en sus). Le conseil est d'avis de remettre ce projet à l'an prochain soit sur le budget 1997 étant donné qu'aucune somme n'est prévue à cet effet cette année.
- Marché Métro Morissette, entrée sur la rue Massicotte : le conseil remet à l'an prochain les travaux relativement à l'entrée charretière du Marché Métro Morissette et une demande au propriétaire sera formulée pour qu'il fasse de son côté les changements qui s'imposent pour améliorer la situation pour les clients qui empruntent cette entrée.
- Refoulement d'égout : le Directeur des travaux publics a rencontré M. René Mathieu de la compagnie Drainamar, afin de recueillir plus d'informations sur les interventions effectuées pour lesquelles les propriétaires ont réclamé à la Ville des dédommagements. Après vérification, ces interventions s'avèrent justifiés et la Ville doit, en conséquence, rembourser aux propriétaires le montant des factures de Drainamar produites au service des Assurances de la ville pour ces refoulements.
- Rénovation au poste de la sécurité publique : le Directeur de la sécurité publique fait le point sur l'avancement des travaux et les problèmes rencontrés suite à la relocalisation de son groupe de policiers-pompiers.

- Cession de terrain à Monsieur Jean Goudreau : le conseil est d'accord pour lui céder toute la partie de terrain portant le numéro cadastral 551-165 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine au prix donné par l'évaluateur de la Ville.
- Clubs de tirs : René Gervais, ingénieur, est venu rencontrer le conseil pour les informer sur la méthode à préconiser pour la restauration des sols des emplacements ou étaient situés les Clubs de tirs ainsi que les coûts reliés à ces travaux.
- Projet Alain Beaumier : Muniressource a déposé son étude contenant ses recommandations relativement au problème d'écoulement des eaux. Le conseil est d'avis de participer financièrement à ce développement domiciliaire advenant le cas où un nouveau programme de subvention pour les infrastructures municipales soit mis sur pied.
- Site des neiges usées : les scénarios envisagés nécessitent des investissements de la part de la Ville de 3 265 000 \$ ou 2 412 000 \$ selon l'option retenue. Le Directeur des travaux publics doit s'asseoir avec le consultant VFP inc. pour être certain que toutes les avenues possibles ont été regardées et ce, en fonction des normes environnementales actuelles.
- Saint-Louis-de-France : le conseil se dit ouvert à la proposition de modifier les limites territoriales en faveur de la ville de Cap-de-la-Madeleine si cette dernière permet au développement domiciliaire Thibodeau d'avoir un accès par une artère de la ville de Cap-de-la-Madeleine.
- Club de canotage : la Fédération des caisses se dit intéressée d'acquérir le terrain près du Club de canotage, qui ne sera plus utilisé pour le dépôt des neiges usées dans les prochaines années et ce, pour y construire un nouveau concept de condominiums.

**DÉPÔT :**

- Conciliation de banque pour les mois d'avril et mai 1996.
- Dépôt de la lettre du consultant Mésar relativement à leurs honoraires professionnels, projet secteur rue Lemire.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 2 juillet 1996**

**96-339**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 2 juillet 1996, soit et est adopté tel que lu par le greffier-adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

8582

Résolution, adoption liste de comptes

96-340

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 15 juillet 1996, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 82223 à 82388 incl. :	720 307,78 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 23 à 26 incl. :	553 747,21 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	2 462,07 \$

le tout totalisant un débours de : 1 276 517,06 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 276 517,06 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 62 781,50 \$.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

96-341

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 5 août 1996 comprenant les chèques n<sup>os</sup> 82389 à 82577 inclusivement, comportant un débours de 8 058 406,12 \$ soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 8 058 406,12 \$ sont inclus :

1) le service de la dette :	68 501,78 \$
2) un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 4,55% :	<u>7 400 000,00 \$</u>
	7 468 501,78 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

96-342

Pour le décès de :

M. Sylvio Bergeron  
M. Edgar Héroux  
M<sup>me</sup> Carmen Lavoie Gervais  
M<sup>me</sup> Carmen Boissonneault  
M<sup>me</sup> Yvette Légaré Dumas  
M<sup>me</sup> Cécile Béliveau Sirois  
M. Yvan Martel

par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. H.P. Courteau

M. Maurice Gignac  
 M<sup>me</sup> Blanche Desjardins Lemire  
 M. Roger Alarie  
 M<sup>me</sup> Ginette Hélie Lamarche  
 M. Henri-Paul Lemire

par M. le cons. L. Beaulieu  
 par M. le cons. L. Beaulieu  
 par M. le cons. R. Goyette  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. L. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs**

**96-343**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 24 juillet 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement. À l'item n° 3, le deuxième paragraphe devra se lire comme suit : «Le Conseil remettra une subvention de 300 \$ pour l'année 1997».

ADOPTÉ

**Résolution, candidature de la ville pour l'obtention de la finale des jeux du Québec, hiver 1999**

**96-344**

**CONSIDÉRANT** la possibilité pour les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest d'obtenir la présentation de la Finale des Jeux du Québec, hiver 1999;

**CONSIDÉRANT** que l'organisation de la Finale des Jeux du Québec constitue une occasion unique de mobiliser la population et les intervenants et ainsi poursuivre le mouvement de concertation et de partenariat amorcé depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** la capacité pour les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest, en concertation avec les Commissions scolaires Chavigny, Samuel-de Champlain et Trois-Rivières, et celle du Cégep de Trois-Rivières, du Collège Laflèche et de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de réaliser avec la population et les intervenants du milieu la Finale des Jeux du Québec, hiver 1999;

**CONSIDÉRANT** les retombées positives qu'engendre la tenue d'un tel événement sur les plans économique, social, sportif et touristique;

**CONSIDÉRANT** les effets positifs d'un tel événement sur la pratique de l'activité physique et, conséquemment, sur la santé des citoyens;

**CONSIDÉRANT** que la tenue de la Finale des Jeux du Québec permettrait de consolider et de valoriser le bassin de bénévoles;

**CONSIDÉRANT** que la tenue de la Finale des Jeux du Québec permettrait aux partenaires de rafraîchir certains équipements sportifs;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest présentent officiellement leur candidature pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec, hiver 1999;

Que les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent à remettre au futur Comité organisateur un montant total de 214 738 \$ réparti sur les années financières 1997, 1998, afin de supporter la préparation et la réalisation de la Finale des Jeux du Québec, étant entendu que les Villes verseront annuellement les montants suivants : Cap-de-la-Madeleine 35 070 \$, Trois-Rivières 51 142 \$ et Trois-Rivières-Ouest 20 887 \$;

Que les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent à organiser et tenir la Finale des Jeux du Québec, hiver 1999, conformément à l'esprit et aux règlements de Sports-Québec;

Que les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent, si elles sont choisies, à signer avec Sports-Québec le protocole d'entente dans les cent vingt (120) jours suivant sa nomination;

Que les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest rendent disponible pour la durée de la Finale des Jeux et pour les activités pré-Jeux du futur Comité organisateur les équipements et installations nécessaires à la tenue de ceux-ci et ce, gratuitement;

Que les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'engagent à fournir dans la mesure de leurs possibilités, la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation de cet événement.

**ADOPTÉ**

## **Résolution pour annuler la résolution n° 96-288, bar l'Octogone**

### **96-345**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville retire son opposition à l'émission d'un permis de 1 bar en faveur de «**BAR L'OCTOGONE**».

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU** : d'abroger la résolution n° 96-288 à toutes fins que de droit.

**ADOPTÉ**

## **Résolution, dérogation mineure - 273, rue St-Laurent**

### **96-346**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accorde la dérogation demandée concernant le bâtiment sis au 273, rue St-Laurent quant à la superficie minimale de terrain exigée à l'égard de la transformation de l'immeuble résidentiel existant en un immeuble à vocation mixte, commerciale et résidentielle, telle que prescrite par le règlement n° 876 concernant le lotissement (article 6.2.12)

**SUPERFICIE MINIMALE EXIGÉE :** 500 mètres carrés  
**SUPERFICIE PROPOSÉE :** 464,5 mètres carrés.

ADOPTÉ

**Résolution, vente du lot 551-165 à M. Jean Goudreau**

**96-347**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de vendre à Monsieur Jean Goudreau, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 551-165 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, pour la somme de 1 579 \$, payable comptant.

Que l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que tous les frais de quelque nature que ce soit relatifs à cette vente notamment mais non limitativement les honoraires professionnels du notaire soient à la charge de Monsieur Jean Goudreau, l'acquéreur.

Que le Maire et la Greffière ou en l'absence de cette dernière, le Greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, cession et annulation de servitude (Les Galeries du Cap)**

**96-348**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville (la cédante) cède à Les Immeubles Plaza Z-Corp. inc., Aaron Ain Enterprises inc., 547264 Ontario limited, 148451 Canada inc., 118086 Canada inc., 112335 Canada inc. (les cessionnaires), l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 552-5-2 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, pour la somme nominale de un (1 \$) dollar et ce, dans le but de rectifier un problème de titres dans la chaîne translatrice du droit de propriété des cessionnaires mentionnés aux présentes.

Que l'acte de cession à intervenir comprenne toutes les clauses mentionnées dans le projet d'acte préparé par M<sup>e</sup> Michael Lyon Garmaise et joint aux présentes.

Que tous les frais de quelque nature que ce soit relatifs à cette cession soient à la charge des cessionnaires.

Qu'aux termes du même acte de cession à intervenir, la Ville consente à annuler la servitude de non-construction en sa faveur stipulée dans l'acte de rétrocession entre les Plateaux de la Ferté inc. et la Ville dont copie a été publiée à la circonscription foncière de Champlain sous le numéro 240273, étant donné qu'aucune infrastructure n'est installée dans et sur lesdits lots affectés par ladite servitude (552-7-7 et 552-7-9 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine) et ainsi permettre aux cessionnaires ci-dessus mentionnés de construire sur lesdits lots.

8586

Que le Maire et la Greffière ou en l'absence de cette dernière, le Greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte de cession et d'annulation de servitude à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 970 - fermeture d'une partie de la rue Radnor**

**96-349**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 970, intitulé : «Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Radnor, étant une partie du lot 419-728 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant située en front des lots 419-753, 419-754 et une partie du lot 419 ainsi qu'une partie du lot 419-729 d'une longueur d'environ 87 mètres», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, autorisation pour accepter des paiements par anticipation par les riverains pour les taxes d'améliorations locales**

**96-350**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la Ville offre aux propriétaires concernés par le remboursement des règlements d'emprunt ci-après mentionnés de payer par anticipation leurs taxes d'améliorations locales en capital et intérêts, lors de l'émission d'obligations ou leurs réémissions subséquentes s'il y a lieu, et ce, relativement audits règlements d'emprunt suivants, savoir :

Règlements n° : 613, 615, 636, 643, 650, 659, 705,  
711, 713, 721, 723, 726, 727, 728, 734, 737, 739,  
740, 742, 748, 934, 936, 941, 942, 953, 954.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 967 - travaux municipaux rue Chapleau**

**96-351**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le règlement n° 967, intitulé : «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Chapleau (phase III)», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adhésion fonds de gestion des liquidités - UMQ****96-352**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut, en vertu de l'article 99 de la Loi sur les cités et villes, ou de l'article 203 du Code municipal du Québec, selon le cas, placer ses deniers mentionnés au premier alinéa de cet article par l'achat de parts dans un fonds commun de placements géré par une institution financière, dont les parts ne sont détenues que par des municipalités;

**ATTENDU QUE** les Services Financiers des Institutions Locales inc. (la «Société»), filiale en propriété exclusive de l'Union des municipalités du Québec a pris l'initiative de créer et de constituer des fonds communs de placements pour les municipalités du Québec, lesquels sont gérés par des institutions financières;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal considère opportun pour la municipalité de placer ses deniers par l'achat de parts dans les fonds communs de placements créés et constitués par la Société conformément aux principes établis au Guide d'instruction en date de décembre 1994;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine soit et elle est, par les présentes, autorisée à placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placements créés et constitués par la Société conformément aux principes établis.

Que Monsieur Réjean Giguère, trésorier, ou Madame France Cinq-Mars, trésorière adjointe ou Madame Maryse Brisson, comptable, soit et est par les présentes autorisé(e) et chargé(e), au nom et pour le compte de la municipalité, de signer tous les contrats et tous les autres documents qu'il ou qu'elle juge utiles pour permettre à la municipalité de placer ses deniers par l'achat, à l'occasion, de parts dans les fonds communs de placements créés et constitués par la Société conformément aux principes établis au Guide, et de prendre toutes les mesures qu'il ou qu'elle juge utiles à cette fin et pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Résolution mandater arpenteur - assiette de servitude pour feux de circulation, coin des rues Tourigny et Thibeau****96-353**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : de mandater Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, afin que celui-ci établisse la description technique de l'assiette de servitude pour les feux de circulation coin Thibeau et Tourigny, en fonction du croquis annexé aux promesses de servitude signées par les propriétaires des 821 et 823 rue Thibeau et 10, rue Tourigny en la ville de Cap-de-la-Madeleine.

8588

Que les honoraires professionnels pour remplir le présent mandat soient défrayés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, déversement des neiges usées

96-354

**CONSIDÉRANT** les termes de la «Politique sur l'élimination des neiges usées» et ceux ayant trait principalement à l'arrêt des déversements des neiges usées dans les cours d'eau, et ce, au 1<sup>er</sup> avril 1996;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine déverse une partie de ses neiges usées dans la rivière Saint-Maurice et dans le fleuve Saint-Laurent, et ce, depuis de nombreuses années;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine est sensibilisée depuis longtemps aux dossiers de nature environnementale et qu'au niveau de l'élimination des neiges usées, elle y travaille de façon tangible depuis 1992, via la réalisation d'une étude ayant pour but de définir un site dans le respect des normes du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF);

**CONSIDÉRANT** que les autorités municipales de la ville de Cap-de-la-Madeleine considèrent que l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 1996, déjà passée, ne laisse aucune marge de manoeuvre tenant compte de l'ampleur des travaux qui doivent être réalisés pour la mise sur pied d'un site conforme aux normes du MEF;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Cap-de-la-Madeleine est une des villes les plus pauvres au niveau de la richesse foncière du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le non-respect de cette date entraîne le versement d'un droit évalué à plus de 100 000 \$ par année, qui sera affecté au budget d'opérations de la Ville, dès la saison prochaine;

**CONSIDÉRANT** le contexte économique actuel et que ce dernier, dans un monde de changements et d'ajustements se doit de primer sur la question environnementale sans toutefois enfreindre sa mission;

**CONSIDÉRANT** que la conséquence directe de l'échéance du 1<sup>er</sup> avril 1996 est loin de s'inscrire dans le rang des priorités économiques, et qu'en sus, elle générera une dépense qui n'entraîne aucune augmentation du service aux citoyens, ni même un maintien de service;

**CONSIDÉRANT** qu'une étude réalisée conjointement par l'école Polytechnique et Environnement Canada, sur les effets écotoxiques potentiels des neiges usées, est présentement en cours;

**CONSIDÉRANT** la position de l'UMQ dans le dossier de l'élimination des neiges usées;

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le Conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine demande au ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) de reporter la date du 1<sup>er</sup> avril 1996 pour l'arrêt du déversement des neiges usées, pour ainsi reconsidérer sa décision, ce qui serait plus acceptable et plus réaliste dans le contexte actuel.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement d'emprunt - travaux municipaux prolongement rue Paquin**

**96-355**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 48 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, DE PAVAGE, DE BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE SUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE PAQUIN» (règl. n° 971)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'août 1996.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement d'emprunt - travaux municipaux rue Frontenac**

**96-356**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 50 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE BORDURES, DE TROTTOIRS, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE FRONTENAC, DE L'EXISTANT À LA RUE FAFARD» (règl. n° 972)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 5<sup>e</sup> jour du mois d'août 1996.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8590

**Période de questions**

**96-357**

- Monsieur Gilles Laramée demande des renseignements concernant les amuseurs publics.
- Monsieur Marcel Bordeleau se demande pourquoi il n'y a pas eu de consultation avant de fermer la rue Radnor.
- Monsieur Lebrun se plaint du bruit concernant le bar des Mousquetaires.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
Le greffier-adjoint

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **19 août 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 96-358

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 5 août 1996

##### 96-359

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 5 août 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

## RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 5 août 1996

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général, M. Yves Landry

---

**A) Résolution, fête familiale**

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte qu'une fête familiale (épluchette de blé d'Inde) soit tenue au parc de l'île St-Quentin, samedi le 17 août 1996, pour tous les employés de la Ville.

**B) Résolution, arbre des oublié(e)s**

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de contribuer à la levée de fonds de l'Arbre des Oublié(e)s pour un montant correspondant au coût d'imprimerie des billets et autres outils de promotion dans le cadre de cet événement.

**C) Résolution, modifications - débit d'essence Canadien Tire**

Le Conseil réuni en commission permanente, accepte de faire les modifications nécessaires au débit d'essence de Canadien Tire sur la rue Fusey, afin d'améliorer la livraison des produits pétroliers au coût estimé à 6 300 \$.

**D) Résolution, clôture - côte St-André**

Le Conseil réuni en commission permanente, abandonne l'option d'ériger une clôture à la limite arrière des lots 551-842 à 551-846 inclusivement, tel que prévu à la convention intervenue entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et Construction D. Provencher inc. le 14 décembre 1995. Le Conseil accepte de rembourser la somme de 1 409,26 \$ à Construction D. Provencher inc.

**E) Résolution, convention entre la Ville et Construction Daniel Provencher inc.**

Le Conseil réuni en commission permanente ratifie la signature de la convention du 1<sup>er</sup> août 1996 entre la Ville et Construction Daniel Provencher inc. concernant un projet domiciliaire dans le secteur de la rue Chapleau (phase III).

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Association de Tennis de la Mauricie : organisation d'un tournoi de tennis dans les parcs de la ville - demande d'aide financière (refusée);
- ▶ Centre hospitalier Sainte-Marie : tournoi de golf (refusé);
- ▶ Association des retraité(e)s de la ville de Cap-de-la-Madeleine : demande valorisation de la carte de membre (refusée);
- ▶ Auger, ingénieurs industriels : invitation tournoi de golf annuel (refusée);
- ▶ Forum pour l'emploi : demande de partenariat avec ladite association pour la promotion et le développement de l'emploi au Québec (refusée).

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Vente d'une partie du lot 113-126 : dossier présenté au Conseil, demeure à l'étude.
- Fermeture d'une partie de la rue Lord : le Conseil mandate le Directeur général afin que celui-ci rencontre Hydro-Québec pour avoir une vision globale du dossier et ainsi faire rapport au Conseil, tenant compte que d'autres terrains sont dans la même situation.
- 117, rue St-André : stationnement de véhicule interdit en zone résidentielle, convenu d'envoyer avis final afin de régulariser la situation.
- Informations de Sébastien Turgeon concernant le regroupement intermunicipal pour la lutte contre l'herbe à poux. Une lettre d'intention sera envoyée pour faire partie d'un regroupement au niveau provincial.
- Informations de Jacques Picard concernant le réseau de voies cyclables (document déposé).

**DÉPÔT :**

- Dépôt de l'échéancier des activités de «Rues Principales» en 1996.
- Dépôt du rapport budgétaire au 30 juin 1996.
- Dépôt des rapports mensuels des permis de construction pour les mois de juin et juillet 1996.

JEAN-PIERRE ROOF  
greffier-adjoint

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 5 août 1996****96-360**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

# 8594

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 5 août 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

## Résolution, adoption liste de comptes

### 96-361

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 19 août 1996 comprenant :

1) les chèques n°s 82578 à 82750 incl. :	676 258,31 \$
2) les paies n°s 27 à 31 incl. :	673 235,65 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	15 524,78 \$

le tout totalisant un débours de : 1 365 018,74 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 365 018,74 \$ est inclus le service de la dette au montant de 11 502,05 \$.

ADOPTÉ

## Messages de sympathies

### 96-362

Pour le décès de :

M. Romuald Ouellette	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Marie-Jeanne Bruneau Morin	par M. le cons. D. Beaulieu
M. René Mailhot	par M. le cons. F. Lajoie
M. Léonidas Lemay	Unanime
M <sup>me</sup> Rollande Gérardeau Brouard	par M. le cons. F. Lajoie
M. Steve Dargis	par M. le cons. J. Paquin
M. Omer Toupin	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Blanche Bouchard Plamondon	par M. le cons. D. Tousignant
M. Henri Pellerin	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Annette Caron St-Pierre	par M. le cons. D. Beaulieu
M <sup>me</sup> Rose-Aimée St-Louis	par M. le cons. D. Tousignant
M. Gustave Marchand	par M. le cons. R. Goyette
M. Hormidas Lehoux	par M. le cons. R. Goyette
Mlle Marguerite Toupin	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Laurette Léonard Cadrin	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Lauretta Carbonneau Audet L'Écuyer	par M. le cons. H.P. Courteau
M. Benoit Jacob	par M. le cons. R. Goyette
M <sup>me</sup> Annette Brousseau Lahaye	par M. le cons. L. Beaulieu
M <sup>me</sup> Yvette Teasdale Fréchette	par M. le cons. D. Tousignant
M. Rock Doucet	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Fleurette Plante Verville	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Léopold Guérin	par M. le cons. D. Tousignant
M <sup>me</sup> Manon Hubert	par M. le cons. L. Beaulieu
M. Raymond Bernier	par M. le cons. D. Tousignant

M. Lucien Hamel  
M<sup>me</sup> Jeannine Laliberté Bernier  
M<sup>me</sup> Brigitte Dubois Toupin

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adoption procès-verbal de la Commission municipale d'urbanisme**

**96-363**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 13 août 1996 de la Commission municipale d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 9 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, organigramme personnel cadre**

**96-364**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la résolution n° 95-167 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

«que l'organigramme du personnel cadre 0.-7 soit accepté tel que présenté».

ADOPTÉ

**Résolution, cession de rue - prolongement de la rue Paquin**

**96-365**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine acquière de «Gestion Cellard inc.» le lot portant le numéro de cadastre officiel 564-195 de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine.

Cette cession est consentie pour la somme nominale de un (1 \$) dollar pour des fins d'ouverture de rue.

Que le contrat de cession à intervenir pour donner effet à la présente résolution comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le notaire Yvon Dupuis soit autorisé à préparer le contrat de cession et que le Maire et la Greffière soient et sont autorisés par la présente à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

8596

**Résolution, fonds de roulement - puits #4**

**96-366**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : qu'une dépense n'excédant pas 50 000 \$ soit financée par le fonds de roulement et soit remboursée par le fonds d'administration en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, à compter de l'année 1997, chacun de ces versements devra représenter 20% de la dépense totale. Ce montant servira à la restauration du puits #4, situé au 531 rue St-Laurent et inclura le forage, les honoraires professionnels, les équipements de pompage et autres accessoires connexes.

ADOPTÉ

**Résolution acceptant plans et devis de la rue Paquin et autorisant les consultants René Gervais à présenter ceux-ci au ministère de l'Environnement**

**96-367**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'accepter les plans et devis pour le prolongement de la rue Paquin (dossier 275-10), plan feuille 1 de 1, en date de juillet 1996, tels que préparés par les «Consultants René Gervais inc.», et autorise ces derniers à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

ADOPTÉ

**Résolution, paiement de la quote-part pour l'enfouissement sanitaire**

**96-368**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que pour l'année 1996 et nonobstant l'article 17 du règlement n° 661, la ville de Cap-de-la-Madeleine consent à payer sa quote-part pour l'enfouissement sanitaire, à même le fonds général de la Ville, selon les critères indiqués dans le bordereau de transmission du 14 mai 1996 de la municipalité de Champlain.

ADOPTÉ

**Résolution, entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail**

**96-369**

ATTENDU que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion de relations de travail à intervenir entre les villes de Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, La Tuque, Shawinigan, Shawinigan-Sud, Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU** que cette entente a pour objet de favoriser la collaboration de ces villes au développement de leurs ressources humaines, l'harmonisation de leurs conditions de travail et la création d'un fonds qui sera utilisé pour rembourser une partie des honoraires professionnels externes reliés à la conciliation lors du renouvellement de conventions collectives de travail, à la médiation et à l'arbitrage de différends ou de griefs susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ensemble des municipalités participantes;

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente intermunicipale et qu'elle verse à la ville de Grand-Mère qui gèrera ce fonds, une contribution annuelle d'un dollar par habitant, selon les modalités qui y sont prévues et à même les fonds à cet effet disponibles au poste.

Qu'elle autorise Monsieur le maire Alain Croteau, et le directeur général, Monsieur Yves Landry, à la signer pour elle et en son nom, et généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, restauration du puits #4**

**96-370**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «R.J. Lévesque et Fils Itée» pour la restauration du puits n° 4 - 610mm. au montant de 31 820 \$, TPS de 2 227,40 \$, TVQ de 2 213,08 \$ pour un montant total de 36 260,48 \$, étant la soumission la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux seront payés à même le fonds de roulement.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission - alternateur**

**96-371**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le Conseil accepte la soumission de «Génératrice Drummond, division de Ddace (1995) inc.» pour la fourniture d'un alternateur 600 V, 3 phases, 60 HZ, 1800 RPM au montant de 3 558 \$, TPS de 249,06 \$, TVQ de 247,46 \$, pour un prix global de 4 054,52 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera payé à même le fonds de roulement de la Ville.

ADOPTÉ

8598

**Résolution, acceptation soumission - implantation d'un piézomètre d'alerte (rue Mgr-Cloutier)**

**96-372**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «R.J. Lévesque et Fils Itée» pour la fourniture d'un piézomètre d'alerte sur la rue Mgr-Cloutier, au montant de 3 955,65 \$, TPS de 276,90 \$, TVQ de 275,12 \$ pour un montant total de 4 507,67 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera payé à même le fonds général de la Ville, poste budgétaire n° 02-413-50-529.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission - fourniture et installation d'un groupe électrogène**

**96-373**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Génératrice Drummond, division de Ddace (1995) inc.» pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène au diesel, au montant de 22 796 \$, TPS de 1 595,72 \$, TVQ de 1 585,47 \$, pour un prix global de 25 977,19 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de cet achat sera payé à même le fonds de roulement de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 971 - travaux municipaux rue Paquin**

**96-374**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le règlement n° 971, intitulé : «Règlement décrétant un emprunt de 48 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur le prolongement de la rue Paquin», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 972 - travaux municipaux rue Frontenac**

**96-375**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le règlement n° 972, intitulé : «Règlement décrétant un emprunt de 50 000 \$ pour des travaux de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage sur la rue Frontenac, de l'existant à la rue Fafard», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution autorisant le Directeur des Travaux publics à présenter au MEF une demande de certificat d'autorisation pour le puits #39**

**96-376**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que Monsieur Yvan Blouin, ingénieur et directeur des Travaux publics soit autorisé à présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune, une demande de certificat d'autorisation relative à la construction et à l'exploitation du puits #39 situé rue Bellevue, et à signer pour et au nom de la Ville tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉ

**Résolution, cession d'une partie de la rue Radnor - lot 419-728**

**96-377**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de céder une partie du lot numéro 419-728 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 1330,2m<sup>2</sup>, tel que montré sur le plan préparé par René Beaudoin, arpenteur-géomètre, le 2 juillet 1996, dossier n° B-2500, sa minute n° 720, à Atelier d'usinage Marmen inc. pour la somme de 10 641,60 \$.

Que l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que tous les frais relatifs à ce contrat de vente notamment mais non limitativement les honoraires professionnels de notaire soient à la charge de Atelier d'usinage Marmen.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par la présente autorisés à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, piézomètre pour injection de produits chimiques**

**96-378**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de «R.J. Lévesque et Fils Itée» pour la construction d'un piézomètre pour injection de produits chimiques près du puits #38, au coût de 4 400 \$, taxes en sus.

8600

Que ledit montant soit prélevé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-379**

- M<sup>me</sup> Laperrière qui demeure au-dessus de la brasserie Madelon se plaint des bruits faits par les Mousquetaires.
- M<sup>me</sup> Johanne Milette - trottoir coin St-Laurent et Ste-Madeleine.
- Trajet d'autobus rue Lahaie - M. René Brunelle se plaint du flot d'autobus.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## C E R T I F I C A T

**RÈGLEMENT** n° 967, «Règlement autorisant un emprunt de 30 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur la rue Chapleau (phase III)».

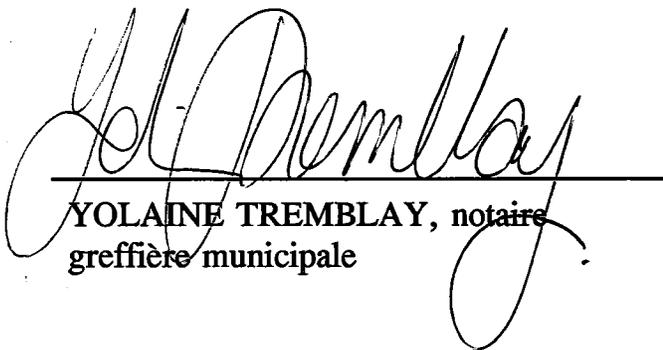
Je, soussignée, **YOLAINE TREMBLAY**, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 967 est de 1.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 1.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 967 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 22 août 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8602

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **3 septembre 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur des  
Travaux publics  
et la greffière

M. Yvan Blouin  
M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-380**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 19 août 1996**

**96-381**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 19 août 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE****Séance du 19 août 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que  
le directeur général,                   M. Yves Landry

**A) Résolution, visières pour feux de circulation**

Le conseil réuni en commission permanente accepte d'acheter deux visières pour les feux de circulation situés à l'entrée ouest de la ville pour des raisons de sécurité et les frais pour telle acquisition seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

**B) Résolution, inscription forum de gestion**

Le conseil réuni en commission permanente autorise l'inscription de Monsieur Michel Lavergne, conseiller, et Monsieur Alain Croteau, maire, au forum de gestion qui aura lieu à Sherbrooke les 3 et 4 octobre 1996. Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront également défrayés par la même occasion. Ledit montant sera prélevé à même le fonds général de la Ville.

**C) Résolution, construction trottoir rue Cardinal-Roy**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts de construction du trottoir sur Cardinal-Roy à la hauteur du centre commercial Provigo à même le fonds général de la Ville.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Le Journal du Grand Trois-Rivières : offre de publicité pour le cahier spécial préparé pour souligner l'implication de Clément Trottier dans son milieu (refusée);
- ▶ Bruno Lafontaine, vélo de montagne : l'athlète pratiquant la discipline du vélo de montagne demande un soutien financier étant donné qu'il doit se rendre dans l'Ouest canadien pour des compétitions de calibre national (refusée);
- ▶ Plainte de citoyens sur la rue Des Érables : ces citoyens se plaignent de la poussière générée par les terrains de baseball, la lettre a été remise au Directeur du service Loisirs & Culture pour qu'il y donne suite;

- ▶ Coalition québécoise pour le contrôle du tabac : demande d'appui pour faire des pressions contre le tabagisme, le conseil a décidé de ne pas y donner suite.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Retraite de Monsieur Richard Chiasson sera prise à compter du 30 août 1996;
- Étude du poste de magasinier : un comité a été formé relativement à ce point;
- Réaménagement du carrefour rues Saint-Laurent et Fusey : Le comité de circulation doit se pencher sur cette question avec l'aide de Monsieur Jean-Robert Falardeau et trouver des solutions pour rendre dans la mesure du possible ce carrefour plus sécuritaire;
- Autorisation pour forage : le Directeur des travaux publics est mandaté par le conseil pour obtenir l'autorisation de Prudent Dargis d'effectuer deux forages de recherche en eau souterraine dans le secteur nord-ouest de la municipalité sur les terrains appartenant audit Prudent Dargis;
- Hygiène du milieu : les quelques six employés rappelés pour la période estivale afin de répondre au surplus de travail resteront à l'emploi de la Ville jusqu'au 31 octobre 1996 et six autres employés seront demandés en surplus pour toute ladite période afin d'effectuer certains travaux en retard;
- Terrasse Saint-Maurice : dossier en suspens remis à la prochaine commission permanente;
- Gouvernement du Canada, abandon des boués : le conseil est d'avis de ne pas prendre la responsabilité de ces bouées installées sur la Saint-Maurice;
- Programme Parviq : la Société d'habitation du Québec est en retard pour l'approbation de ce programme, lequel serait causé par la restructuration de ce ministère. La Ville n'aura possiblement aucune somme d'argent à mettre dans ce programme pour l'année 1996;
- Autobus, rue Lahaie : le nouveau trajet de l'autobus qui emprunte la rue Lahaie cause de l'insatisfaction de certains citoyens demeurant sur cette rue;
- Centre des aîné(e)s : les aîné(e)s de l'extérieur de la Ville ont fait part au Maire de leur mécontentement face à la politique établie par le service des loisirs et culture au printemps dernier les concernant, cette politique a été entérinée par le conseil et l'orientation demeure la même pour l'instant;
- Nouvelles compétences pour la MRC : le Maire présente au conseil un document de consultation sur les compétences qui pourraient être dévolues à la MRC. Le Maire insiste surtout en ce qui concerne les champs de développement économique, de génie municipal ainsi que le développement touristique;
- Négociations avec la ville de Saint-Louis-de-France : celle-ci a déposé auprès du Maire de la ville de Cap-de-la-Madeleine une proposition d'échange de terrains qui semble au conseil non équitable et devrait donner lieu à d'autres négociations;

**DÉPÔT :**

- Lettre par le Directeur général adressée au Canadian Pacifique relativement à l'entretien de leur terrain situé à l'intérieur des limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 19 août 1996****96-382**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 19 août 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes****96-383**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 3 septembre 1996 au montant de 531 897,38 \$ comprenant les chèques n<sup>os</sup> 82751 à 82897 inclusivement soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****96-384**

Pour le décès de :

M<sup>me</sup> Geneviève Bourbeau Bergeron  
M. Réjean Desmarais  
M. Georges Henri Lacoursière  
M<sup>me</sup> Sylvie Vallée

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adjudication d'une émission d'obligations****96-385**

CONSIDÉRANT que la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine dans la MRC de Francheville, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 200 000 \$;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les 4 soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Loyer
<i>Scotia McLeod inc.</i>	98,46	85 000	4½ %	1997	7,0498
		91 000	5 %	1998	
		98 000	5¾ %	1999	
		104 000	6,40 %	2000	
		1 822 000	6¾ %	2001	
<i>Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.</i>	98,429	85 000	4½ %	1997	7,0708
		91 000	5¼ %	1998	
		98 000	6 %	1999	
		104 000	6,40 %	2000	
		1 822 000	6¾ %	2001	
<i>Valeurs Mobilière Desjardins inc. Midland Walwynn Capital inc. Whalen Béliveau &amp; Ass.</i>	98,197	85 000	4½ %	1997	7,1320
		91 000	5¼ %	1998	
		98 000	6 %	1999	
		104 000	6,40 %	2000	
		1 822 000	6¾ %	2001	
<i>Tassé &amp; Ass. inc.</i>	98,057	85 000	4½ %	1997	7,1733
		91 000	5¼ %	1998	
		98 000	6 %	1999	
		104 000	6½ %	2000	
		1 822 000	6¾ %	2001	

**CONSIDÉRANT** que l'offre ci-haut provenant de «**Scotia McLeod inc.**» s'est avérée être la plus avantageuse;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller DENIS TOUSIGNANT

**ET RÉSOLU** : que l'émission d'obligations au montant de 2 200 000 \$, de la corporation municipale de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à «**Scotia McLeod inc.**»

ADOPTÉ

Résolution, modification de règlements d'emprunt suite à l'adjudication d'une émission d'obligations

**96-386**

**ATTENDU** que la ville de Cap-de-la-Madeleine émet des obligations pour un montant de 2 200 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunt

915 (915-A)  
921  
928

Pour un montant de

67 000 \$  
29 000 \$  
39 000 \$

934	109 000 \$
936	85 000 \$
939	100 000 \$
941	40 000 \$
957	691 000 \$
958	260 000 \$
959	300 000 \$
960	300 000 \$
961	180 000 \$

**ATTENDU** que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent,

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE

**APPUYÉ** par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 200 000 \$ :

1. Les obligations seront datées du 1<sup>er</sup> octobre 1996;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 7,75% l'an sera payé semi-annuellement le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligations; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le Maire et le Trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du Maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligatins; il en va de même pour le Trésorier si la municipalité a mandaté un agent financier pour procéder à l'authentification, telle que permise par la loi.

**ADOPTÉ**

**Résolution de courte échéance de règlements d'emprunt suite à l'adjudication d'une émission d'obligations**

**96-387**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

8608

ET RÉSOLU : que pour l'emprunt au montant total de 2 200 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 915 (915-A), 921, 928, 934, 936, 939, 941, 957, 958, 959, 960 et 961, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

5 ans (à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements mentionnés ci-haut, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, fourgonnette d'atelier (step-van)**

**96-388**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Louiseville Automobile Itée**» pour la fourniture d'une fourgonnette d'atelier (step-van), année 1996, spécifications FGT-96-01A.hyg, au montant de 51 880 \$, TPS de 3 631,60 \$, TVQ de 3 608,26 \$, pour un prix global de 59 119,86 \$, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Ledit achat sera payé à même le règlement d'emprunt n° 959.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, déneigement terminus rue Fusey**

**96-389**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «**Les Entreprises Gaston Fournier inc.**» pour le déneigement 1996-1997 du terminus rue Fusey, spécifications den.-96-01, au montant de 8 300 \$, TPS de 581 \$, TVQ de 577,27 \$ pour un prix global de 9 458,27 \$ étant seul comme soumissionnaire et conforme au cahier des charges.

Ledit coût du déneigement sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater notaire - servitude, feux de circulation rue Tourigny**

**96-390**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : d'acquérir de 2438-3614 Québec inc. une servitude pour l'implantation de feux de circulation sur une partie du lot 548-181 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine tel que décrit sur le plan préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre le 30 août 1996, sa minute n° 1976, dossier n° 11813, étant l'assiette de ladite servitude et ce à titre gratuit.

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne toutes les clauses d'un contrat de ce genre notamment mais non limitativement les clauses contenues dans la promesse de servitude signée par le propriétaire le 20 août 1996.

De mandater Monsieur Michel Carrier, notaire, pour préparer l'acte de servitude à intervenir.

Que le Maire et la Greffière ou en son absence, le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir.

**ADOPTÉ**

**Résolution, mandater notaire - servitude, feux de circulation rue Tourigny**

**96-391**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : d'acquérir de **Monsieur René Parent** une servitude pour l'implantation de feux de circulation sur une partie du lot 548-60 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine tel que décrit sur le plan préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre le 30 août 1996, sa minute n° 1976, dossier n° 11813, étant l'assiette de ladite servitude et ce à titre gratuit.

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne toutes les clauses d'un contrat de ce genre notamment mais non limitativement les clauses contenues dans la promesse de servitude signée par le propriétaire le 14 août 1996.

De mandater Madame Lyne Parent, notaire, pour préparer l'acte de servitude à intervenir.

Que le Maire et la Greffière ou en son absence, le greffier-adjoint, soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir.

**ADOPTÉ**

**Résolution, mandat firme de consultants - système d'enregistrement des communications**

**96-392**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : de mandater les Consultants VFP inc. pour faire l'étude de conformité pour les soumissions présentées relativement au système d'enregistrement des communications.

8610

Les honoraires professionnels seront défrayés par le règlement d'emprunt n° 958.

ADOPTÉ

**Résolution, petite caisse - service des communications**

**96-393**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le Conseil autorise la création d'une «petite caisse» de 300 \$ pour le service des communications.

ADOPTÉ

**Résolution modifiant la résolution 95-39 - banque d'employés temporaires de «préposé(e) aux communications»**

**96-394**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de modifier la résolution n° 95-39 et de continuer à retenir les services de :

- Michel Sauvageau
- Ginette Rousseau
- François Gendron

pour la banque d'employés temporaires de «Préposé(e) aux communications».

De plus, il est résolu d'ajouter à cette banque, les personnes suivantes :

- Stéphan Leclerc
- Marie-Claude Lessard
- Louise Trépanier
- Nathalie Brunelle
- Sylvie Harnois
- Michèle Desrochers
- Lucie Simard
- Josée Carle

Ce personnel est assujéti aux salaires et conditions de travail de la convention collective du Syndicat Canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-395**

→ Monsieur Matteau nous fait part de sa vision de l'environnement près de l'usine Marmen et de l'église St-Odilon.

- Monsieur Stéphane Vallières demande si le Conseil a reçu la pétition des gens habitant les 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Rues.
- Lettre adressée au Conseil de Ville par Monsieur Matteau concernant son entrée charretière et demande réponse.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
***La greffière***

  
***Le maire***

8612

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 971, «Règlement décrétant un emprunt de 48 000 \$ pour des travaux d'aqueduc, d'égouts, de pavage, de bordures et d'éclairage sur le prolongement de la rue Paquin».

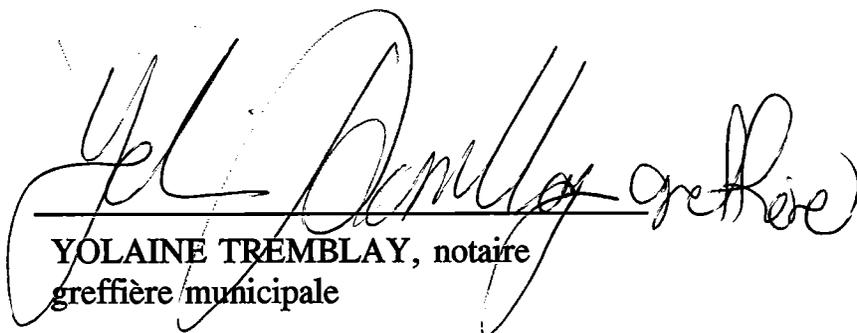
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 971 est de 16242.

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de 500.

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 971 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4 septembre 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-Madeleine

## CERTIFICAT

**RÈGLEMENT** n° 972, «Règlement décrétant un emprunt de 50 000 \$ pour des travaux de bordures, de trottoirs, de pavage et d'éclairage sur la rue Frontenac, de l'existant à la rue Fafard».

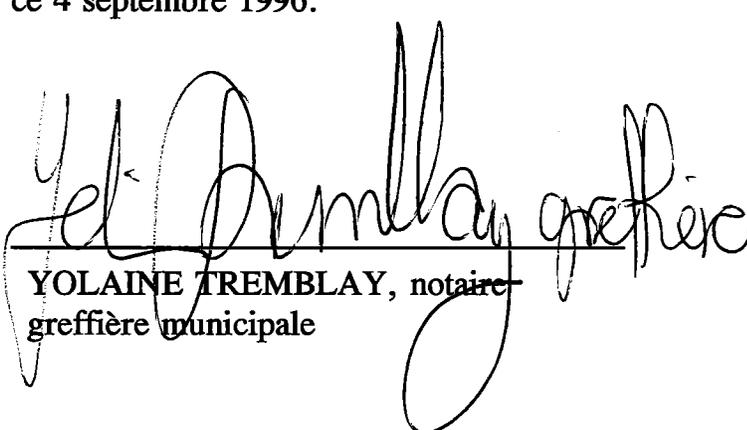
Je, soussignée, YOLAINE TREMBLAY, greffière de la ville de Cap-de-la-Madeleine, certifie que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement n° 972 est de neuf (9).

Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est de cinq (5).

Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de aucune.

Que le règlement n° 972 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 4 septembre 1996.

  
YOLAINE TREMBLAY, ~~notaire~~  
greffière municipale

8614

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **16 septembre 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-396**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 3 septembre 1996**

**96-397**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 3 septembre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE****Séance du 3 septembre 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire           Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :   Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

**A) Résolution, collecte de matières récupérables et de rebuts non dangereux**

Le conseil réuni en commission permanente approuve le contrat de service de collecte des matières récupérables et des rebuts non dangereux avec le Groupe RCM inc. pour la somme de 50 \$ plus taxes par point de ramasse, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 1996 au 31 décembre 1996, payée à même le fonds général de la Ville. Que la Greffière soit et est par la présente autorisée à signer le contrat de service.

**B) Résolution, déneigement trottoir**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de déneiger le trottoir sur la rue Tourigny, côté nord, entre Guilbert et Thibeau sur une longueur d'environ six cents pieds (600').

**C) Résolution, cours de perfectionnement - projet de loi 22**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de défrayer les coûts d'inscription de la Greffière pour le cours de perfectionnement sur le projet de loi 22 donné par la COMAQ qui aura lieu à Trois-Rivières le 3 octobre 1996 et lesdits frais seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

**D) Résolution, réseau cyclable**

Le conseil réuni en commission permanente confirme son intérêt à poursuivre en concertation, par l'entremise de la Corporation Inter-rives La Gabelle, la réalisation du réseau cyclable du Saint-Maurice.

**E) Résolution, accès restreint à la rue Bruneau temporairement**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de restreindre temporairement l'accès à la rue Bruneau aux propriétaires riverains seulement, des balises seront installées pour donner plein effet à la décision prise aux présentes.

## F) Résolution, tests de son - «Les aciers Crête»

Le conseil réuni en commission permanente accepte de mandater la firme Décibel inc. pour faire des tests de son près de l'usine «Les aciers Crête». Les honoraires professionnels seront défrayés à même le fonds général de la Ville.

### CORRESPONDANCE :

- ▶ Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine/Saint-Marthe-du-Cap/Saint-Louis-de-France : le conseil accepte d'acheter des billets pour la soirée «bien cuit du Maire» qui aura lieu le 11 septembre 1996 au Centre communautaire Des Ormeaux.
- ▶ BOCCIA : le conseil accepte de prêter à cet organisme un drapeau de la Ville et de leur remettre 50 épinglettes.
- ▶ Colloque annuel de l'Association américaine de jardinage communautaire : invitation envoyée au conseil par la ville de Montréal (refusée).
- ▶ UMQ-TGE : une entente avec le ministère des Affaires municipales et l'UMQ aurait été signée relativement à la TGE.
- ▶ Cocktail bénéfice, Croix-Rouge : le conseil accepte d'acheter 8 billets pour le «5 à 7» qui se tiendra le 8 octobre 1996 au Centre communautaire Des Ormeaux.
- ▶ Demande de prêt d'un local pour la Croix-Rouge : cette demande est référée au comité des loisirs et culture.
- ▶ L'association régionale des familles d'accueil à l'enfance du Centre du Québec inc. : organise un colloque régional annuel intitulé «Famille d'accueil de l'an 2000» à l'Hôtel Le Baron le 2 novembre 1996 (refusée).
- ▶ Sondage CITF : les résultats sont remis aux conseillers par Monsieur le Maire, ils sont dans l'ensemble satisfaisants.
- ▶ Récital OSTR : activité bénéfice qui aura lieu à la Salle J. Antonio Thompson le 18 octobre 1996 (refusée).
- ▶ Omnium Roger Lacasse (Association pulmonaire) : tournoi de golf organisé par cette association et dont le commanditaire majeur est la Banque Laurentienne au Club de golf Godefroy le 27 septembre 1996 (refusée).
- ▶ Aide financière pour les infrastructures municipales : lettre annonçant le nom des villes qui pourront bénéficier à nouveau de ce programme, la ville de Cap-de-la-Madeleine n'étant pas de cette liste. Les villes identifiées ont pour la plupart été touchées par l'inondation du mois de juillet 1996.
- ▶ Fondation universitaire du Centre du Québec : le conseil accepte d'acheter deux billets pour le cocktail bénéfice qui aura lieu le 17 septembre 1996 au pavillon Albert-Tessier de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

- ▶ Dumas d'Amérique : invitation à Monsieur le Maire au rassemblement des Dumas au Centre culturel le 21 septembre 1996 (acceptée).
- ▶ Beaumier, Richard avocats : lettre adressée à Monsieur le Maire relativement à la poursuite par Exprodev inc., le conseil est d'avis de laisser ce dossier en suspens.

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- Portes bannières : le modèle de portes bannières reçu en juillet dernier ne correspond pas aux besoins de la Ville. Les nouvelles portes bannières fabriquées coûteront 2 500 \$ de plus.
  - Signalisation commerciale : les quatre commerçants touchés par la fermeture d'une partie de la rue Radnor seront annoncés par un panneau situé sur l'excédent de l'emprise de la rue Berlinguet à la hauteur de l'ancienne plomberie René Carle.
  - Enseignes aux entrées de la ville, via Saint-Louis-de-France et Sainte-Marthe-du-Cap : le design de ces enseignes devrait à peu de chose près être le même que celui à l'entrée ouest de la ville via Trois-Rivières. Le conseil est d'avis qu'il serait préférable de commencer par une seule enseigne, d'investir suffisamment afin de miser sur la solidité et la longévité de ladite enseigne. De plus, il serait important de prévoir à sa base un éclairage adéquat et résistant au vandalisme.
  - Site de la municipalité sur Internet : la proposition faite par Astus de mettre Cap-de-la-Madeleine sur Internet gratuitement ne tient plus. Toutefois, la compagnie RCI de Cap-de-la-Madeleine offre à la Ville l'hébergement gratuit sur leur site. La décision relative à cette question est remise au budget.
  - Démission de Madame Hélène Brûlé : Madame Hélène Brûlé a remis sa démission au Directeur du personnel car elle a décidé de quitter définitivement le milieu du travail. Le poste qu'elle occupait sera affiché à l'interne à compter du 4 septembre 1996.
  - Compte rendu des diverses rencontres concernant les postes du messager et du contremaître aux parcs et patinoires ainsi qu'une nouvelle méthode suggérée pour le déblaiement des patinoires : le Directeur du personnel fait le bilan de ses rencontres avec les syndicats concernés relativement à toutes ces questions qui se sont passées somme toute assez bien.
  - Piste cyclable du Saint-Maurice : une rencontre a eu lieu pour discuter de la piste en «8», pour établir après subvention la part que la Ville devra défrayer. De plus, le comité organisateur de la piste du Saint-Maurice demande à la Ville de mettre par écrit la piste qui sera faite, de transmettre le bilan de ce qui est ou sera réalisé avant la fin de l'année. Faire les projections pour les trois prochaines années de ce que la Ville entend faire relativement à ce tracé.
- De plus, Monsieur le Maire croit qu'il serait bon de présenter le projet de la piste cyclable par une page dans l'Hebdo Journal, une réunion d'information pourrait être organisée si le besoin s'en fait sentir.
- Sondage Groupe Léger & Léger : à la prochaine séance un représentant de ce groupe doit venir rencontrer le conseil pour expliquer les sondages qu'ils peuvent réaliser.

- Monsieur Deschamps : le garage de celui-ci empiète sur le terrain de la Ville, le conseil est d'avis de lui vendre 0,75 \$ le pied carré à condition que celui-ci accepte de clôturer sa nouvelle limite de terrain avec de la clôture Frost même type que les parcs et ce, à ses frais.
- Problématique du Centre Saint-Lazare : référée à la Table de concertation formée du Directeur des loisirs et culture, de la Responsable du service communautaire, du conseiller M. Jeannot Paquin, de Monsieur le Maire entourés d'autres personnes impliquées dans le milieu.
- Expérience de compostage de feuilles mortes : l'expérience initiée l'an passé par la Ville sera renouvelée dans les mêmes secteurs mais en y ajoutant deux nouveaux secteurs dans le quartier 6 et 7.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 3 septembre 1996**

**96-398**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 3 septembre 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-399**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes du 13 septembre 1996, comprenant :

1) les chèques n°s 82898 à 83045 incl. :	7 845 103,02 \$
2) les paies n°s 32 à 35 incl. :	545 909,48 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	1 801,42 \$

le tout totalisant un débours de : 8 392 813,92 \$  
soit et adoptée pour paiement.

À ce débours de 8 392 813,92 \$ sont inclus :

- le service de la dette	4 551,07 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 4,05% :	<u>7 500 000,00 \$</u>
	7 504 551,07 \$

ADOPTÉ

**Messages de sympathies****96-400**

Pour le décès de :

M. Thomas Argall  
 M<sup>me</sup> Noëlla Charest Veillette  
 M. Jean-Guy Émond  
 M. Arthur Thibault  
 M<sup>me</sup> Pulchérie Demers  
 M. Edgar Beaumier  
 M<sup>me</sup> Gisèle Simon Lefebvre  
 M. Paul-Émile Savignac  
 M. Roger Lacroix

par M. le cons. M. Lavergne  
 par M. le cons. D. Tousignant  
 par M. le cons. R. Goyette  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. D. Beaulieu  
 par M. le cons. R. Goyette  
 par M. le cons. D. Beaulieu  
 par M. le cons. F. Lajoie  
 par M. le cons. D. Tousignant

**Résolution, adoption procès-verbal, comité consultatif d'urbanisme****96-401**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 1996 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 7 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, vente pour défaut de non-paiement des taxes****96-402**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'ordonner à la Greffière de la Ville de vendre à l'enchère publique, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 31 octobre 1996 à 14 heures, en la manière prescrite par la Loi sur les cités et villes, les immeubles apparaissant sur l'état, signé par le Trésorier le 16 septembre 1996, et indiquant les immeubles sur lesquels les taxes n'ont pas été payées, en tout ou en partie, incluant également les droits de mutation et les coûts relatifs à la vente, s'il y a lieu, après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception.

ADOPTÉ

**Résolution autorisant le trésorier ou la comptable à enchérir lors de la vente pour taxes****96-403**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le trésorier, M. Réjean Giguère ou la comptable, M<sup>me</sup> Maryse Brisson, soient et sont autorisés à enchérir lors de la vente du 31 octobre 1996, pour les taxes municipales et scolaires dues à cette date, ainsi que les droits de mutation et autres coûts relatifs à la vente s'il y a lieu, ainsi que des intérêts encourus pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, sable tamisé abrasif**

**96-404**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission de «Gravier Mont-Carmel inc.» pour la fourniture d'approximativement 2000 tonnes métriques de sable tamisé abrasif au montant de 4,90 \$/t.m. et d'approximativement 2000 tonnes métriques de sable tamisé abrasif avec 5% gros sel de voirie au montant de 8,47 \$/t.m., TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût dudit achat sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location équipement - déneigement hiver 96-97**

**96-405**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

**LA CIE DE CONSTRUCTION DOLLARD LTÉE**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Niveleuse Champion 740-A-111 chasse-neige et aile de côté	85 \$	12
1	- Chargeuse Michigan 85-111-A chasse-neige	80 \$	30

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location équipement - déneigement hiver 96-97****96-406**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

**TRANSPORT RÉAL ROBERGE INC.**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Chargeuse Caterpillar 930 chasse-neige	85 \$	26
1	- Camion Ford LT-9000 chasse-neige	80 \$	31
1	- Camion Ford LT-9000 chasse-neige et aile de côté	82 \$	28

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location équipement - déneigement hiver 96-97****96-407**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

**BÉTON LAURENTIDE INC.**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Niveleuse Caterpillar 14E chasse-neige et aile de côté	82 \$	22
1	- Chargeuse 950E chasse-neige	70 \$	29
1	- Camion Mach R600 chasse-neige et aile de côté	68 \$	23

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location équipement - déneigement hiver 96-97****96-408**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

**CAP EXCAVATION INC.**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Chargeuse Caterpillar 950B chasse-neige	75 \$	27
1	- Bouteur Fiat-Allis 21C	82 \$	(*)

(\*) Dépotoir à neiges usées

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location équipement - déneigement 96-97**

**96-409**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

**EXCAVATION GIRARD & SIMARD INC.**

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Camion Mack RD685 avec chasse-neige et aile de côté	68 \$	16

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, location équipement - déneigement hiver 96-97**

**96-410**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

LES ENTREPRISES GASTON FOURNIER INC.

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	- Camion Ford LT-9000 chasse-neige	70 \$	24
1	- Chargeuse John Deere 644 chasse-neige	70 \$	25
1	- Chargeuse John Deere 544 avec godet	60 \$	35

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin tout l'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, entente entre la Ville et la municipalité de Saint-Maurice, système d'urgence 9-1-1**

**96-411**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente intermunicipale relative à l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1 entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Maurice est la neuvième (9<sup>e</sup>) municipalité à se joindre à la ville de Cap-de-la-Madeleine pour adhérer au service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 de Cap-de-la-Madeleine;

PROPOSÉ par monsieur le conseiller LÉO BEAULIEU  
APPUYÉ par monsieur le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Maurice relativement à l'implantation et l'exploitation du système d'urgence 9-1-1.

Qu'elle autorise Monsieur le maire Alain Croteau et la greffière, M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, à la signer pour elle et en son nom, et généralement à faire le nécessaire.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation du programme PARVIO****96-412**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Cap-de-la-Madeleine a accepté d'adhérer au programme de revitalisation des vieux quartiers tel qu'il appert de la résolution n° 96-230 et de la convention intervenue avec la Société d'habitation du Québec en date du 28 mai 1996 et ce, pour la somme de 250 000 \$ répartie sur les années budgétaires 1996, 1997 et 1998;

CONSIDÉRANT le mandat confié à Muniressource/IMS Amenvin pour préparer le programme de revitalisation municipal des vieux quartiers pour la ville de Cap-de-la-Madeleine, résolution n° 96-137;

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'approuver la version corrigée du programme municipal d'aide à la revitalisation des vieux quartiers pour la ville de Cap-de-la-Madeleine préparée en mai 1996 et révisée en août 1996, par la firme Muniressource/IMS Amenvin, laquelle version a été approuvée par la Société d'habitation du Québec.

De plus, la Ville reconnaît avoir pris connaissance des conditions à respecter dans la lettre de la Société d'habitation du Québec du 23 août 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, système d'enregistrement des communications****96-413**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de «Comdic Équipement de bureau ltée» relativement à l'acquisition du système d'enregistrement des communications, pour un montant de 32 600 \$ taxes incluses, étant la soumission conforme au cahier des charges la plus basse présentée.

Que les coûts de cet achat soient payés à même le règlement d'emprunt n° 958.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de terrain****96-414**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : de vendre à Monsieur Pierre Mongrain une partie du lot 108-1-3 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 78,2 mètres carrés, telle que montrée sur le plan préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en septembre 1994, pour la somme de 391 \$ (taxes exclues s'il y a lieu), la copie du plan étant jointe à la présente.

8626

Que l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses d'un contrat de ce genre.

Que le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le contrat à intervenir.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-415**

- M. Marc Régis demande des précisions sur l'assainissement des eaux, l'environnement, la disposition des neiges usées et la manière de déterminer les rues à paver.
- Monsieur Matteau donne une suggestion relativement au lot 554 à côté du pont de fer sur Chemin du Passage.
- M. Alphonse Normandin félicite le Maire pour son «bien cuit» et demande où en sont rendus les dossiers sur l'herbe à poux, l'asphalte sur le boul. Ste-Madeleine et le budget 1997.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
**La greffière**

  
**Le maire**

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 7 octobre 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>e</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

#### Adoption de l'ordre du jour

##### 96-416

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

#### Adoption procès-verbal de la séance régulière du 16 septembre 1996

##### 96-417

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 16 septembre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**Séance du **16 septembre 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que le directeur général	M. Yves Landry

**A) Résolution, relocalisation de poteau**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de relocaliser le poteau d'Hydro-Québec situé dans l'entrée charretière du Centre commercial de Provingo, les frais de relocalisation estimés à 710 \$, taxes en sus, seront prélevés à même le fonds général de la Ville.

**B) Résolution, mandat à firme d'ingénieurs - étude de coûts voie ferrée 5<sup>e</sup> Rue**

Le conseil réuni en commission permanente autorise le Directeur général à donner à la firme d'ingénieurs déjà au dossier, un mandat pour une étude de coûts relativement à un passage à niveau pour traverser la voie ferrée sur la 5<sup>e</sup> Rue.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Les Cataractes de Shawinigan : invite le conseil à acheter des billets de saison (refusée);
- ▶ Pro-Organo : cet organisme donne des concerts d'orgue Pro Organo (Mauricie) inc. et invite le conseil à souscrire à leur campagne de financement (refusée);
- ▶ Gala de la Cédic : le conseil accepte d'acheter dix (10) billets pour le souper de la Cédic qui aura lieu le 11 octobre 1996 à 6 heures à l'hôtel Delta;
- ▶ Brigadier scolaire coin Frontenac et Des Prairies : le conseiller du quartier doit appeler le président du comité de parents qui fait cette demande et lui demander qu'une rencontre soit organisée avec tout le comité;
- ▶ Brunch hôpital Sainte-Marie : le conseil accepte de prendre deux (2) billets pour cette activité qui aura lieu le 3 novembre à l'hôtel Delta à 11 heures;

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- État des négociations policiers-pompiers : le Directeur des ressources humaines donne les faits saillants de la dernière rencontre avec ce groupe et confirme avec le conseil les orientations à préconiser.
- Relocalisation du poteau sur la rue Notre-Dame, près du débit d'essence Canadien Tire : le scénario présenté par le Directeur des Travaux publics est accepté par les propriétaires mais d'autres avenues sont également étudiées, ce point reviendra à une prochaine séance.
- Développement domiciliaire sur les terrains de l'ancien Sapineau : un plan d'ébauche a été déposé au conseil, le Directeur général et le Directeur de l'Urbanisme doivent rencontrer les promoteurs pour faire quelques suggestions qui pourraient rendre le projet encore plus attrayant.
- Refoulement d'égout : réclamation par Madame Colette Larivière pour un refoulement d'égout au 991, rue Thibeau, le conseil est d'avis de rembourser à la citoyenne sa facture de plombier car le bris était dans la partie de la conduite appartenant à la Ville.
- Programme de rénovation PARVIQ : une conférence de presse pour annoncer la mise en oeuvre du programme est planifiée pour le 30 septembre 1996 à 10 heures à l'Hôtel de Ville de Cap-de-la-Madeleine, Muniressource se charge du contenu et des invitations.
- Canadian Pacifique, élargissement du boulevard Saint-Maurice : le Directeur général et le Directeur des Travaux Publics ont rencontré un représentant de la compagnie de transport ferroviaire afin de faire le point sur ce dossier qui jusqu'à nouvel ordre est en suspens jusqu'au budget 1997, une décision sera prise à ce moment.
- Échange avec la ville de Saint-Louis-de-France : le terrain qu'il désire échanger contre deux accès pour le nouveau développement projeté à Saint-Louis-de-France a très peu de potentiel de développement compte tenu des caractéristiques naturelles dudit terrain.
- Association du Scrabble : l'agent d'information a reçu une demande pour 100 épinglettes par cet organisme (acceptée);
- Midget «AAA» : le conseil accepte de recevoir les Midgets «AAA» à l'Hôtel de Ville d'ici la fin d'octobre.

**DÉPÔT :**

- Programme spécifique de formation pour tous les services de la Ville;
- Rapport mensuel des permis de construction, août 1996;

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8630

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 16 septembre 1996

96-418

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente, de la séance du 16 septembre 1996, soit et est adopté tel que lu par la greffière à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

96-419

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 7 octobre 1996, comprenant les chèques n<sup>os</sup> 83046 à 83297 inclusivement, comportant un débours de 2 779 320,16 \$, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 2 779 320,16 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	1 161 089,20 \$
- remise sur emprunt temporaire billet de la Banque Royale du Canada	810 000,00 \$
	<hr/>
	1 971 089,20 \$

ADOPTÉ

Messages de sympathies

96-420

Pour le décès de :

M. André Vézina  
M. Denis Courteau  
M<sup>me</sup> Lise Bouchard Coones  
M. Louis Beaubien  
M<sup>me</sup> Euphémie Thompson Marchand  
M. Jean-René Leduc  
M. Jacques Héroux  
M<sup>me</sup> Fleurette Perron  
M<sup>me</sup> Madeleine Toupin Moreau  
M. Hervé Ouellette

par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal - Comité des Loisirs****96-421**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 27 septembre 1996 du Comité des Loisirs, soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption compte rendu - Comité de Circulation****96-422**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 24 septembre 1996 du Comité de Circulation soit adopté aux articles 1 à 19 inclusivement.

ADOPTÉ

**Avis de motion - règlement de fermeture d'une partie de la rue Radnor****96-423**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE RADNOR ÉTANT UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 419-728 TEL QUE DÉMONTRÉ SUR UN PLAN CI-JOINT»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1996.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, engagement arpenteur - description technique partie du lot 419-728 - rue Radnor****96-424**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

8632

ET RÉSOLU : que le conseil mandate M. René Beaudoin, arpenteur-géomètre, pour faire la description technique de la partie du lot 419-728 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, étant une partie de la rue Radnor, laquelle doit faire l'objet d'un règlement de fermeture.

Que le présent mandat est conditionnel à ce que les honoraires professionnels de l'arpenteur soient défrayés par Atelier d'usinage Marmen inc.

ADOPTÉ

**Résolution, mauvaises créances**

**96-425**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil annule les comptes de taxes d'affaires au montant de 5 380,44 \$ et de comptes à recevoir au montant de 1 201,64 \$ selon les listes présentées par le Trésorier à la présente séance, lesquelles sont annulées à titre de mauvaises créances.

ADOPTÉ

**Résolution remplaçant la résolution n° 93-479 - effets de banque**

**96-426**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 93-479 soit abrogée à toutes fins que de droit et remplacée par la suivante :

"Que tous les chèques de la Corporation seront tirés au nom de la Corporation et signés en son nom par le maire, Monsieur Alain Croteau ou le maire-suppléant, et le trésorier, Monsieur Réjean Giguère ou la trésorière-adjointe, M<sup>me</sup> France Cinq-Mars.

De plus, que M<sup>mes</sup> France Cinq-Mars, Maryse Brisson, Michelle Gauthier et M. Réjean Giguère soient autorisés, au nom de la Corporation, à recevoir les chèques, relevés de compte de la Corporation de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant, les effets impayés déposés par la Corporation aux fins de recouvrement, les effets retournés impayés et débités au compte de la Corporation ainsi qu'à signer à la banque la formule de vérification, règlement de solde et quittance.

Également, la remise de toutes actions, obligations et autres valeurs que celle-ci garde en dépôt de sûreté ou à autre titre pour le compte de la Corporation et à en donner des reçus valides et irrévocables".

ADOPTÉ

**Avis de motion - modifications au règlement 698, régime de retraite****96-427**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 698 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 7<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1996.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution nommant secrétaire au poste des assurances****96-428**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : de retenir les services de M<sup>me</sup> Line Sévigny à compter du 14 octobre 1996 au poste de secrétaire et d'abroger la résolution n° 95-196 en conséquence.

Cette personne sera assujettie aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonctin publique et sa date d'ancienneté reconue sera le 10 mai 1995.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement commis régulier à temps partiel à la bibliothèque****96-429**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : de retenir les services de M<sup>me</sup> Marlène Simard à compter du 4 novembre 1996 au poste de commis régulier à temps partiel (16 heures par semaine).

Cette personne sera assujettie aux salaire et conditions de travail de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique.

ADOPTÉ

8634

Résolution, acceptation soumission - asphaltage rue Frontenac

96-430

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Pagé construction\division Simard et Beaudry» pour des travaux de granulat concassé et asphaltage sur la rue Frontenac (règlement n° 972), au montant de 14 933,24 \$ (TPS et TVQ incluses), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Lesdits travaux seront payés à même le règlement n° 972. Le présent contrat est adjugé conditionnellement à l'autorisation par un laboratoire reconnu en la matière mandaté par la Ville à l'effet que les conditions climatiques sont satisfaisantes pour permettre de tels travaux.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, puits de recherche

96-431

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «R.J. Lévesque & Fils Itée» pour l'installation de deux (2) puits de recherche, secteur nord, phase 2, au montant de 10 917,12 \$, TPS de 764,20 \$, TVQ de 759,29 \$ pour un prix global de 12 440,61 \$ étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Lesdits travaux seront payés au budget 1996, n° 02-413-50-529. Le présent contrat est adjugé à la condition que la ville de Cap-de-la-Madeleine obtienne toutes les autorisations requises dans le présent dossier notamment mais non limitativement, l'autorisation du propriétaire de l'emplacement où les travaux sont projetés, permettant d'effectuer tels travaux et l'autorisation de la municipalité de Sainte-Marthe du Cap, s'il y a lieu, à passer sur leur terrain pour accéder à nos terrains où des travaux pourraient être également effectués.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, gros sel de voirie

96-432

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Mines Seleine» pour la fourniture d'approximativement 5000 tonnes métriques de gros sel de voirie (en vrac) pour 1996-1997, au montant de 52,29 \$ la tonne métrique, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Ledit achat sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, congédiement****96-433**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : que les services de l'employé portant le numéro 202 400008 ne seront plus requis par la municipalité et ce, à compter du 11 octobre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement magasinier****96-434**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : de retenir les services, à compter du 21 octobre 1996, de M. Luc Pépin comme magasinier (fonction régulière I) aux salaire et conditions de travail du Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

De plus, s'il advenait qu'un arbitre de grief fasse droit au grief n° 96-09, il sera mis fin à l'emploi de M. Luc Pépin.

ADOPTÉ

**Résolution, brigadier scolaire****96-435**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'autoriser la présence d'un brigadier scolaire, choisi dans la banque prévue à cet effet, au coin des rues Des Prairies et Frontenac.

ADOPTÉ

**Résolution, sondage****96-436**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater «Le groupe Léger & Léger inc.» pour effectuer un sondage sur la satisfaction des services municipaux.

Que les honoraires professionnels de cette firme, au montant de 14 832,17 \$, taxes en sus, soient défrayés par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

8636

**Résolution mandatant les Consultants VFP - détournement cours d'eau, site de gestion des neiges usées**

**96-437**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le conseil municipal mandate les Consultants VFP inc. à préparer, à signer et à présenter une demande au ministère de l'Environnement et de la Faune relative au détournement d'un petit cours d'eau sur le futur site de gestion des neiges usées.

Que les honoraires professionnels de ladite firme d'ingénieurs soient payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-438**

- M. et M<sup>me</sup> Clément, M. Robidoux et M. Sauvageau entretiennent le maire sur leur insatisfaction relative à la piste cyclable.
- M. Alphonse Normandin entretient le maire sur son problème du 100, boul. Ste-Madeleine et sur les règlements d'urbanisme et les clôtures.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **21 octobre 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et le greffier-adjoint	M. Jean-Pierre Roof

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-439**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par le greffier-adjoint à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 7 octobre 1996**

**96-440**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 7 octobre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE****Séance du 7 octobre 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :       Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que le  
directeur général                   M. Yves Landry

**A) Publicité cahier spécial du Nouvelliste sur les Jeux du Québec**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de prendre une publicité dans le cahier spécial des Jeux du Québec, hiver 1999, préparée par le Nouvelliste. Les frais de 276 \$, taxes en sus, seront payés à même le fonds général de la Ville.

**B) Résolution, déneigement trottoir**

Le conseil accepte pour l'hiver 1996-97 de déneiger les trottoirs du côté est de la rue Frontenac entre les rues Lauzon et De La Fabrique.

**C) Résolution, engagement professeur en informatique - cours Autocad**

Le conseil accepte de retenir les services d'un professeur en informatique afin qu'il prépare et donne le cours avancé Autocad spécifique aux besoins de génie municipal, lequel est destiné aux dessinateurs de la Ville. Les frais seront payés à même le fonds général de la Ville.

**D) Résolution, location entrepôt TNT**

Le conseil accepte de louer l'entrepôt TNT situé tout près du garage municipal de la compagnie Overland Express pour la saison 1996-97 sur une période de six (6) mois, soit une surface totale de 3141 pieds carrés et pour un loyer mensuel de 875 \$. Que Monsieur le Maire et la Greffière soient et sont par les présentes autorisés à signer le bail à intervenir. Ledit bail peut également contenir, si le propriétaire y consent, une préférence d'achat en faveur de la Ville.

**E) Résolution, représentant de la Ville - corporation Île St-Quentin**

Le conseil mandate Monsieur Alain Croteau, maire, pour représenter la ville de Cap-de-la-Madeleine sur le conseil d'administration de la corporation pour le développement de l'Île Saint-Quentin pour les deux prochaines années.

**F) Résolution, vente de sapins de Noël**

Le conseil accepte que M. Fernand Brunelle fasse la vente de sapins de Noël sur le terrain appartenant à L.M. Cossette inc. au 876, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine pour les mois de novembre et décembre 1996.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Offre de services de l'Escadron 350 : cet organisme offre à la Ville de distribuer le calendrier 1997, le conseil est d'avis que compte tenu du fait qu'ils ne peuvent entrer dans les blocs à logements il serait préférable de procéder avec Poste Canada (refusée);
- ▶ OSTR : le conseil accepte d'acheter deux billets pour le souper bénéfice de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières qui aura lieu le 18 octobre 1996 à la salle J.A.-Thompson;
- ▶ Chorale Ste-Bernadette, concert de Noël 1996 : cet organisme demande au conseil un soutien financier pour la production de leur concert (refusée);
- ▶ Âge d'or Saint-Lazare : demande un soutien financier pour l'année 1997, les subventions seront octroyées l'an prochain à la même période qu'habituellement et le montant sera déterminé lors de la séance préparatoire du budget 1997.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Opération «Cap Citrouille» (fête de l'Halloween) : comme l'an dernier, l'agent d'information demande au conseil la permission d'utiliser les véhicules de la Ville pour faire la distribution de cadeaux aux enfants lors de la fête de l'Halloween et par la même occasion effectuer une surveillance à la grandeur de la Ville, les employés de la Ville participeront à cette activité bénévolement.
- Attrition et rationalisation des effectifs : le Directeur du Personnel fait le point sur les différentes mesures prises dans le cadre de la rationalisation;
- Griefs cols bleus : le Directeur du Personnel informe le conseil sur la décision rendue par l'arbitre sur 27 griefs levés par le Syndicat des employés manuels de la ville de Cap-de-la-Madeleine, lesquels griefs ont tous été rejetés;
- Programme accès cinéma : un accord de principe est intervenu avec le propriétaire des nouveaux cinémas aux Galeries du Cap, les paramètres de ce programme ont été fixés par le service des Loisirs et Culture et seront discutés avec le conseil lors de la séance préparatoire du budget 1997.
- Trottoir, entrée charretière à la station-service Des Ponts : Monsieur le conseiller Denis Tousignant fait part au conseil des problèmes reliés à l'entrée charretière du commerce de ce citoyen depuis que les trottoirs ont été refaits. Monsieur le Maire informe à son tour le conseil des ententes intervenues dans ce dossier et du non-respect de celles-ci par le citoyen en question et qu'en conséquence plusieurs problèmes ne se poseraient pas s'il avait respecté lesdits engagements.

**DÉPÔT :**

- Dépôt du compte rendu de la réunion du 30 septembre 1996 du comité des travaux publics;

# 8640

- Conciliation de banque pour les mois de juin, juillet et août 1996;
- Rapport mensuel des permis de construction pour le mois de septembre 1996;
- Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Table de concertation des Aînés de Cap-de-la-Madeleine tenue le 18 septembre 1996;
- Dépôt des travaux d'infrastructures municipaux à être réalisés dans le cadre d'un programme de subvention.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

## Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 7 octobre 1996

### 96-441

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente de la séance du 7 octobre 1996 soit adopté tel que lu par le greffier-adjoint à la présente séance.

ADOPTÉ

## Résolution, adoption liste de comptes

### 96-442

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 21 octobre 1996 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 83298 à 83495 incl. :	1 751 496,58 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 36 à 39 incl. :	500 243,78 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	1 740,32 \$

le tout totalisant un débours de : 2 253 480,68 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 2 253 480,68 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 850 189,60 \$.

ADOPTÉ

## Messages de sympathies

### 96-443

M<sup>me</sup> Marguerite Houde Palamaro  
M. René Pothier  
M<sup>me</sup> Juliette Duval Massicotte Ricard  
M<sup>me</sup> Thérésa Meunier  
M. Jules Charette  
M. Gaétan St-Arnault

par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. J. Paquin  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. F. Lajoie

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité des Loisirs****96-444**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 1996 du Comité des Loisirs soit adopté avec les corrections suivantes :

À l'article 1, le conseil désire étudier en profondeur le dossier de la Maison des Jeunes, soit sa mission ainsi que ses buts et objectifs.

Quant à l'article 2, la demande des résidents du pavillon Bellevue devrait être adressée à l'Office municipal d'habitation.

À l'article 3, à la demande de prêt de la salle du 70, rue St-Pierre pour un 5 à 7 des employés cols bleus le 19 décembre, après vérification par le service des Loisirs, la date disponible offerte aux employés cols bleus est le 20 décembre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme****96-445**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 1996 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 11 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure****96-446**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandées par Monsieur Denis Guay à l'égard de la propriété sise au 570, rue St-Laurent et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue mardi, le 15 octobre 1996. De plus, le conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le 18 novembre 1996, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

**Résolution, exemption à la fourniture de cases de stationnement****96-447**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

**8642**

ET RÉSOLU : que le conseil municipal de la ville de Cap-de-la-Madeleine accepte de Monsieur Michel Carrier, un montant de 2 000 \$ à titre de compensation financière pour deux (2) cases de stationnement exigibles en raison de l'agrandissement du local situé au deuxième étage de l'immeuble sis au 56, rue Fusey.

ADOPTÉ

**Résolution, mise à jour de la carte topographique minimale**

**96-448**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de mandater Monsieur Jean Châteauneuf, arpenteur-géomètre, pour effectuer la mise à jour de la carte topographique comprenant la prise de photographies aériennes, la mise à jour de la carte ainsi que la copie sur disquettes de chaque carte et la conversion de la carte topographique minimale NAD27 à NAD83 comprenant plus particulièrement la transformation des feuillets en NAD83, la reproduction de chacun des feuillets sur fils et la copie version informatique des feuillets sur disquettes.

Les honoraires professionnels pour remplir le présent mandat évalués à 44 065 \$, toutes taxes incluses, seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, cession de terrain, partie du lot 113-126**

**96-449**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : de céder une partie du lot 113-126 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 546,25 pieds carrés, telle que montrée sur le plan préparé par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, le 31 juillet 1996, dossier 11801, à Monsieur Jean-Paul Deschamps, pour la somme de 410 \$.

Que l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que tous les frais relatifs à ce contrat de vente notamment mais non limitativement les honoraires professionnels de notaire soient à la charge de Monsieur Jean-Paul Deschamps.

Que le Maire et la Greffière ou en son absence, le Greffier-adjoint, soient et sont par la présente autorisés à signer le contrat de vente à intervenir.

De plus, la présente résolution est conditionnelle à l'acceptation par Monsieur Jean-Paul Deschamps de payer à la Ville la somme de 559,55 \$ (taxes en sus), pour l'installation d'une clôture sur la nouvelle limite sud-ouest de son terrain; ladite somme devant être payée à la Ville en même temps que la signature du contrat notarié.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, éclairage****96-450**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission «R. Dubuc inc.» pour des travaux de prolongement du système d'éclairage sur le boul. Pie XII et les rues Bruneau, Lionel-Larivière et Chapleau, au montant de 51 031,33 \$, toutes taxes incluses, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût desdits travaux sera payé par les règlements n<sup>os</sup> 934, 953 et 954.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc, égout, excavation et fondation granulaire****96-451**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «André Bouvet Itée» pour des travaux d'égout, d'aqueduc, d'excavation et de fondation granulaire sur une partie de la place -B-, secteur Chapleau, au montant de 35 182,72 \$ toutes taxes incluses, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Lesdits travaux seront payés par le règlement n<sup>o</sup> 967.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n<sup>o</sup> 698-6, régime de retraite****96-452**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n<sup>o</sup> 698-6, intitulé : «Règlement modifiant le règlement n<sup>o</sup> 698 concernant le régime de retraite des employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

8644

**Avis de motion, règlement de fermeture d'une partie de la rue Des Prairies**

**96-453**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA FERMETURE D'UNE PARTIE DE LA RUE DES PRAIRIES PORTANT LE NUMÉRO DE CADASTRE 726 DU CADASTRE OFFICIEL FAIT POUR LA PAROISSE DE CAP-DE-LA-MADELEINE»**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1996.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, nouveau maire-suppléant**

**96-454**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que Monsieur le conseiller Léo Beaulieu soit nommé maire-suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1996 au 28 février 1997 inclusivement.

Que Monsieur Léo Beaulieu, maire-suppléant en poste pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 1996 au 28 février 1997 inclusivement, soit nommé de plus à titre de représentant de la municipalité de Cap-de-la-Madeleine à la MRC de Francheville, en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du Maire.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption compte rendu Comité de circulation**

**96-455**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 15 octobre 1996 du Comité de circulation soit adopté, sauf que l'article 4 devrait se lire comme suit :

- 4- Le conseil décide de conserver la période de stationnement valide de 9 h 00 à 19 h 00. L'application de cette mesure se fera seulement sur le boulevard Ste-Madeleine où il y a déjà des périodes «60 minutes».

ADOPTÉ

**Résolution, adoption règlement n° 974, fermeture partie rue Radnor****96-456**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le règlement n° 974, intitulé : «Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Radnor, étant une partie du lot 419-728 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, réaménagement carrefour Fusey - St-Laurent****96-457**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que «Les Consultants Falardeau & Associés Itée» soient mandatés pour étudier le réaménagement géométrique du carrefour Fusey\St-Laurent, en collaboration avec le Comité de circulation. Les honoraires professionnels étant payables sur une base horaire.

ADOPTÉ

**Résolution de félicitations****96-458**

IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le conseil félicite chaleureusement Monsieur Réjean Vivier pour son initiative et son excellent travail dans le dossier de la prévention à bicyclette au cours de la période estivale 1996, programme qui a été utilisé par les municipalités participantes au Comité des élus municipaux et des directeurs de police.

ADOPTÉ

**Période de questions****96-459**

- Monsieur Gilles Laramée félicite le comité organisateur des Amuseurs publics pour le prix remporté à la Cédic.
- Monsieur Alphonse Normandin s'informe sur le prix du permis de construction et s'informe de plus sur l'article du président du syndicat des cols bleus paru dans Le Nouvelliste.

8646

- Monsieur St-Pierre demande si la piste cyclable se termine coin de la 5<sup>e</sup> Rue et Radnor, sinon où va la piste après. Si interdiction de stationner dans la piste cyclable et si aide prévue pour cases de stationnement.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
Le greffier-adjoint

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 4 novembre 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>me</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-460**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
 Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 21 octobre 1996**

**96-461**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 21 octobre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 21 octobre 1996**

---

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que le  
directeur général

M. Yves Landry

---

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Demande de permis pour la vente de sapins de Noël au 895, rue Thibeau (refusée, commerce fermé).
- ▶ Demande aide financière, Association «Espoir de Vie» (refusée).
- ▶ Demande aide financière de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières (sera étudiée lors de la préparation du budget 1997).
- ▶ Centraide Mauricie : demande installation d'une bannière à l'entrée du pont Duplessis (refusée).
- ▶ Chevaliers de Colomb, conseil 2669 : demande support pour bicyclettes et panneau indicateur pour le stationnement des handicapés (refusée).

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Demande du ministère de l'Environnement et de la Faune relativement à l'augmentation de la concentration en chlorure et en nitrate dans l'eau potable. M. Yvan Blouin, ingénieur de la ville, fera parvenir une lettre au Ministère concernant l'installation de piézomètres d'alerte dans les zones sensibles, eut égard à la problématique de chlorures dans l'eau souterraine (reliée à la présence de fossés\autoroute 40).
- Lettre de Muniressource concernant le budget d'opération du programme PARVIQ : la Ville fera parvenir une lettre à la S.H.Q. démontrant son intérêt à jouir de sommes additionnelles dans le cadre dudit programme. Quant aux sommes à injecter, elles seront étudiées lors de la confection du budget 1997.
- Lancement de la vente annuelle du coquelicot le 22 octobre 1996 à 16 h 00 à l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine.

- Dossier Thibodeau : le Maire explique aux membres du Conseil l'évolution du dossier pour le développement du lot 83 (Saint-Louis-de-France - dossier Thibodeau), et la tenue de sa rencontre avec le maire Wilfrid Champagne le 17 octobre dernier. Quant à l'échange possible de terrains, dossier à suivre.
- Dossier collecte et transport des déchets domestiques : le Conseil a pris connaissance du formulaire de soumissions ainsi que des différentes options qui seront soumises par les soumissionnaires lors de l'ouverture des soumissions le 6 novembre 1996.

JEAN-PIERRE ROOF  
greffier-adjoint

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 21 octobre 1996**

**96-462**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente de la séance du 21 octobre 1996 soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-463**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 4 novembre 1996 au montant de 6 392 729,40 \$ comprenant les chèques n<sup>os</sup> 83496 à 83658 inclusivement soit et est adoptée.

À ce débours de 6 392 729,40 \$ sont inclus :

- le service de la dette	661 922,97 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 3,51 % :	5 000 000,00 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine pour le fonds de roulement au taux de 3,51 % :	370 000,00 \$
- Fiducie Desjardins :	70 000,00 \$
	<u>6 101 922,97 \$</u>

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-464**

M<sup>me</sup> Medgéré Lefebvre Alarie  
Mlle Rosalda Doucet

par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. L. Beaulieu

M<sup>me</sup> Thérèse Leclerc Poirier  
 M. Roger Lapointe  
 M<sup>me</sup> Yvette Loranger Beaumier  
 M<sup>me</sup> Carmen Fortier Lahaie  
 M. Arthur Noël

par M. le cons. F. Lajoie  
 par M. le cons. F. Lajoie  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. H.P. Courteau  
 par M. le cons. R. Goyette

**Résolution, adoption compte rendu du comité de circulation**

**96-465**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 30 octobre 1996 du comité de circulation soit adopté aux articles 1 à 5 inclusivement, sauf l'article 2 où le conseil recommande d'intervenir seulement face au 17, rue Lahaie.

ADOPTÉ

**Résolution, adjudication d'une émission d'obligations**

**96-466**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine dans la MRC de Francheville, a demandé par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 2 373 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de cette demande, la Ville a reçu les 2 soumissions ci-dessous détaillées :

<i>Nom du soumissionnaire</i>	<i>Prix offert</i>	<i>Montant</i>	<i>Taux</i>	<i>Échéance</i>	<i>Loyer</i>
<i>Valeurs mobilières</i>	<i>98,416</i>	<i>221 000</i>	<i>3¼ %</i>	<i>1997</i>	
<i>Desjardins inc.,</i>		<i>237 000</i>	<i>4 %</i>	<i>1998</i>	
<i>BLC valeurs mobilières</i>		<i>253 000</i>	<i>4,65 %</i>	<i>1999</i>	
<i>inc.,</i>		<i>271 000</i>	<i>5 %</i>	<i>2000</i>	
<i>Whalen, Béliveau</i>		<i>1 391 000</i>	<i>5,40 %</i>	<i>2001</i>	<i>5,6149</i>
<i>et Ass. liée</i>					
<i>Lévesque, Beaubien,</i>	<i>98,274</i>	<i>221 000</i>	<i>3¼ %</i>	<i>1997</i>	
<i>Geoffrion inc.</i>		<i>237 000</i>	<i>4 %</i>	<i>1998</i>	
		<i>253 000</i>	<i>4,65 %</i>	<i>1999</i>	
		<i>271 000</i>	<i>5 %</i>	<i>2000</i>	
		<i>1 391 000</i>	<i>5,40 %</i>	<i>2001</i>	<i>5,6559</i>

**CONSIDÉRANT** que l'offre ci-haut provenant de «Valeurs Mobilières Desjardins inc., BLC valeurs mobilières inc. et Whalen, Béliveau et Associés ltée» s'est avérée être la plus avantageuse;

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que l'émission d'obligations au montant de 2 373 000 \$, de la ville de Cap-de-la-Madeleine, soit adjugée à «Valeurs mobilières Desjardins inc., BLC valeurs mobilières inc. et Whalen, Béliveau et Associés ltée».

ADOPTÉ

**Résolution de concordance suite à l'émission d'obligations**

**96-467**

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine met des obligations pour un montant de 2 373 000 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

**RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

**POUR UN MONTANT DE**

613	10 100 \$
615	17 800
636	10 000
643	23 900
650	151 600
650	106 200
659	139 200
705	9 800
709	70 700
711	27 100
713	20 400
721	43 800
723	20 300
726	207 800
727	106 600
728	44 300
734	16 700
737	281 200
739	45 300
740	14 200
742	175 800
748	22 300
750	353 900
804	13 300
842	35 700
856	24 600
857	40 200
860	28 600
864	135 800
873	175 800

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises; il est par conséquent,

**PROPOSÉ** par monsieur le conseiller DENIS BEAULIEU  
**APPUYÉ** par monsieur le conseiller FERNAND LAJOIE

**ET RÉSOLU** : que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 2 373 000 \$ :

1. Les obligations seront datées du 10 décembre 1996;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Royale du Canada;
3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 7 % l'an sera payé semi-annuellement le 10 juin et le 10 décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations; il en va de même pour le trésorier si la municipalité a mandaté un agent financier pour procéder à l'authentification, telle que permise par la loi.

ADOPTÉ

## Résolution de courte échéance suite à l'émission d'obligations

**96-468**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que, pour l'emprunt au montant total de 2 373 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 613, 615, 636, 643, 650, 659, 705, 709, 711, 713, 721, 723, 726, 727, 728, 734, 737, 739, 740, 742, 748, 750, 804, 842, 856, 857, 860, 864 et 873, la ville de Cap-de-la-Madeleine émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de

5 ans (à compter du 10 décembre 1996); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements énumérés ci-haut, sauf les règlements numéros 613, 615, 636, 643, 659, 856 et 873, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption des documents relatifs au budget 1997 de la CITF****96-469**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la Ville adopte les résolutions suivantes de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges :

**n° 53-96 :** mode de répartition du partage de l'excédent des dépenses d'exploitation pour l'exercice financier 1997 résultant comme suit :

Municipalités	Pourcentage
Ville de Trois-Rivières	54,47 %
Ville de Cap-de-la-Madeleine	27,43 %
Ville de Trois-Rivières-Ouest	18,10 %
<b>Total :</b>	<b><u>100,00 %</u></b>

**n° 54-96 :** tarification en vigueur pour l'année 1997 :

Catégorie	01-01-97	01-07-97
Livret de dix billets	16,00 \$	16,00 \$
Passage simple monnaie	1,75 \$	1,75 \$
Inter-passe générale	46,00 \$	46,00 \$
I.P. 65 ans et +	33,00 \$	33,00 \$
I.P. 21 ans et -	35,50 \$	36,00 \$

**n° 55-96 :** contribution des municipalités, excédent des dépenses partagé comme suit :

Municipalités	Pourcentage	Montant
Ville de Trois-Rivières	54,47 %	754 088 \$
Ville de Cap-de-la-Madeleine	27,43 %	379 744 \$
Ville de Trois-Rivières-Ouest	18,10 %	250 578 \$
<b>Total :</b>	<b><u>100 %</u></b>	<b><u>1 384 410 \$</u></b>

ADOPTÉ

8654

**Résolution pour diminuer la petite caisse au service Loisirs & Culture**

**96-470**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'amender la résolution n° 92-510 afin de diminuer la "petite caisse" de fonctionnement du service Loisirs & Culture de 1 200 \$ à 500 \$.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender les résolutions 96-201, 96-292 et 96-234-A**

**96-471**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les résolutions n°s 96-201, 96-292 et 96-234-A soient amendées de la façon suivante :

Après les mots «Les honoraires professionnels seront prélevés à même le fonds général de la Ville», ajouter les mots suivants : «ou, s'il y a lieu, tout règlement d'emprunt prévu à cet effet».

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation grille des prix, tenue à jour des rôles d'évaluation, années 1997 à 1999**

**96-472**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la firme «Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.» soient autorisés à faire la tenue à jour des rôles d'évaluation foncier et locatif pour les exercices financiers 1997 à 1999 inclusivement, aux mêmes prix unitaires que l'année 1996, soient :

	PRIX UNITAIRE
<b>AMÉLIORATIONS :</b> Calcul et traitement informatique	14,04 \$
<b>DÉMOLITIONS :</b> Calcul et traitement informatique	14,04 \$
<b>NOUVELLES CONSTRUCTIONS :</b> Calcul et traitement informatique	26,33 \$
<b>MUTATIONS :</b>	3,51 \$
<b>SUBDIVISIONS :</b>	3,51 \$
<b>CHANGEMENT AU RÔLE :</b>	3,51 \$
<b>DOSSIERS CRÉÉS :</b>	8,76 \$
<b>VALEURS COMMERCIALES :</b>	1/10 de 1 % minimum 21,00 \$
<b>CALCUL DU MÉDIAN FONCIER :</b>	1 200,00 \$

ADOPTÉ

**Résolution pour mandater firme d'évaluation pour procéder aux travaux concernant les rôles fonciers et locatifs**

**96-473**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil mandate la firme «Les estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.» afin de procéder aux travaux suivants :

- Le transfert du répertoire de taux impériaux en taux métriques pour les dossiers résidentiels et non résidentiels (commerces, industries, institutions);
- L'équilibrage des rôles fonciers et locatifs pour leurs dépôts, entre le 15 août et le 15 septembre 1997, du troisième rôle triennal, lequel s'appliquera pour les exercices financiers 1998-1999 et l'an 2000.

L'offre de services en date du 7 octobre 1996, décrivant respectivement les différents travaux à exécuter et les honoraires professionnels à prévoir pour la réalisation de ce projet, font partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉ

**Résolution pour modifier la résolution 96-405, location d'équipement pour le déneigement**

**96-474**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

8656

ET RÉSOLU : que la résolution n° 96-405 pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 est amendée en ajoutant l'équipement suivant :

"1 camion Mack R600 avec chasse-neige et aile de côté au tarif horaire de 65 \$, parcours n° 16".

ADOPTÉ

**Résolution modifiant la résolution n° 96-409, location d'équipement pour déneigement**

**96-475**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la résolution n° 96-409 pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 est amendée en ajoutant l'équipement suivant :

"1 chargeuse 950 avec chasse-neige au tarif horaire de 75 \$, parcours n° 33".

De plus le numéro de parcours pour le camion Mack RD685 est le n° 18 au lieu du n° 16.

ADOPTÉ

**Résolution modifiant la résolution 96-410, location d'équipement pour déneigement**

**96-476**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la résolution n° 96-410 pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 est amendée en enlevant l'équipement suivant :

"1 chargeuse John Deere 544 avec godet au tarif horaire de 60 \$, parcours n° 35".

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, travaux aqueduc, égouts et voirie, prolongement rue Paquin**

**96-477**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «La Cie de construction Dol-lard Itée» pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur le prolongement de la rue Paquin, au montant de 53 987,32 \$, toutes taxes incluses, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé par le règlement d'emprunt n° 971.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, démolition immeuble du 457, rue Thibeau**

**96-478**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «**Excavation Girard & Simard inc.**» pour des travaux de démolition de l'immeuble du 457, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine, au montant de 4 985,53 \$ toutes taxes incluses, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé à même le fonds général de la Ville, ce contrat est octroyé conditionnellement à ce que la Ville devienne propriétaire irrévocable de l'immeuble sis au 457, rue Thibeau, et qu'aucun droit publié contre l'immeuble n'empêche telle démolition.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, aménagement du parc Mgr-Laflèche**

**96-479**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «**Distribution Richard Tessier inc.**» pour l'aménagement du parc Mgr-Laflèche consistant à trois (3) tables de pique-nique, cinq (5) bancs, deux (2) paniers à rebuts avec couvercles, deux (2) balançoires, etc., au montant de 24 087,81 \$ toutes taxes incluses, étant la seule soumission et conforme présentée.

Le coût de cette soumission sera payé à même le fonds général de la Ville, poste n° 03-700-11-750.

ADOPTÉ

**Résolution de servitude, terrains aux abords de la rue Tourigny**

**96-480**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : d'acquérir de «**9026-1314 Québec inc.**» une servitude pour l'implantation de feux de circulation sur une partie du lot 548-230 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, tel que décrit sur le plan préparé par M. Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, le 10 octobre 1996, sa minute n° 2005, dossier n° 11813, étant l'assiette de ladite servitude et ce à titre gratuit.

Que l'acte de servitude à intervenir comprenne toutes les clauses d'un contrat de ce genre.

8658

De mandater M<sup>me</sup> Yolaine Tremblay, notaire, pour préparer l'acte de servitude à intervenir.

Que le Maire et le greffier-adjoint soient et sont par les présentes autorisés à signer l'acte à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution pour amender la résolution n° 96-414, vente d'une partie du lot 108-1-3**

**96-481**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que la résolution n° 96-414 soit amendée en changeant les mots suivants :

«Monsieur Pierre Mongrain» pour les mots suivants : «Monsieur John G. Vining».

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 973, fermeture d'une partie de la rue Des Prairies**

**96-482**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 973, intitulé : «Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Des Prairies, portant le numéro de cadastre 726 du cadastre de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption prévisions budgétaires 1997 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux**

**96-483**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil adopte les prévisions budgétaires 1997 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain au montant de 2 134 700 \$, lesquelles prévisions budgétaires sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

## SITUATION FINANCIÈRE ANNÉE 1996

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

L'année 1996 s'achève et le temps est venu de vous présenter le rapport sur la situation financière de notre municipalité. Tel que stipulé à l'article 474.1 de la Loi des cités et villes, cet exposé traitera des sujets suivants:

- 1° *Les états financiers 1995 et le rapport des vérificateurs*
- 2° *Les indications préliminaires de l'année 1996*
- 3° *Le budget et le plan triennal 1997*
- 4° *Rémunération et allocation des élus.*

### 1. LES ÉTATS FINANCIERS 1995 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

#### a) Les états financiers 1995

Comme le démontrent ces états, les recettes et les dépenses du fonds d'administration, compte tenu des différentes affectations, ont été respectivement de **27 949 971 \$** et de **27 284 875 \$**. Conséquemment, la Ville a réalisé un surplus de **665 096 \$**. Un accroissement des recettes et des économies significatives réalisées dans les dépenses budgétées expliquent ce surplus. Le surplus libre, après l'affectation de **975 000 \$** au budget de 1996, est de **596 680 \$**.

La dette à long terme, au 31 décembre 1995, était de **33 228 953 \$**, soit un **taux d'endettement de 3,86 %** en fonction de l'évaluation imposable uniformisée et une **dette per capita de 947,50 \$**. Au cours de l'année 1995, la dette à long terme a diminué de **493 598 \$** ou **1,46 %**.

Les **valeurs imposables** à cette date ainsi que l'évaluation uniformisée (100% ou 1,00) s'élevaient à **860 180 800 \$**.

Au cours de l'année, la ville a adopté huit (8) règlements décrétant des travaux pour un montant total de **2 672 330 \$**.

Les frais de financement ont accaparé **22,2 %** des dépenses totales, soit **6 051 658 \$**.

Également, un dix-septième programme triennal a été soumis et les prévisions des dépenses ont été de **11 818 000 \$**, réparties comme suit :

- ▶ **5 209 000 \$ pour 1996**
- ▶ **3 387 000 \$ pour 1997**
- ▶ **3 222 000 \$ pour 1998**

Nous vous rappelons que ce programme a pour principal objectif de planifier les dépenses d'immobilisations de la municipalité, tout en conservant un niveau d'endettement acceptable.

b) **Le rapport des vérificateurs**

Le rapport annuel des vérificateurs pour l'exercice terminé au 31 décembre 1995 a été émis sans restriction. Il stipule que les états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité ainsi que sa situation financière à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

**2. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES DE L'ANNÉE 1996**

Un budget de 27 500 000 \$ a été adopté le 18 décembre 1995.

L'analyse des résultats d'opérations jusqu'à ce jour nous permet de croire que nous pourrions terminer l'année en respectant les montants prévus au budget et possiblement réaliser un léger surplus.

Des travaux d'infrastructures requis pour les nouveaux projets domiciliaires, certaines acquisitions et divers travaux municipaux, tels que le pavage de diverses rues et la réfection de certaines infrastructures, la rénovation du poste de police actuel et les travaux correctifs au site d'enfouissement ont été effectués en 1996.

Malgré la réalisation de ces travaux d'envergure, la Ville a maintenu son objectif de limitation du niveau d'endettement. À cet effet, l'application de diverses mesures et le succès du programme d'incitation au paiement des répartitions locales nous permettent de croire que la dette à long terme devrait subir une baisse de près d'un demi-million de dollars, pour atteindre 32,8 millions de dollars au 31 décembre 1996.

**3. BUDGET ET PLAN TRIENNAL 1997**

Le budget de l'année 1997 pourrait être adopté au cours de la semaine du 16 décembre prochain.

Le contexte économique en général fera en sorte que notre objectif premier sera de limiter le taux de la taxe à son plus bas niveau possible.

Nous maintiendrons cependant nos programmes d'amélioration des services à la population et d'embellissement de notre ville. Ces orientations auront des traductions budgétaires concrètes mais elles resteront subordonnées aux exigences d'une saine gestion financière.

Une attention particulière sera apportée au choix des projets afin de permettre la réalisation des travaux jugés prioritaires tout en tenant compte des conséquences financières de ces investissements sur les budgets futurs.

Les prévisions d'immobilisations qui constituent le plan triennal peuvent être modifiées en fonction de la conjoncture économique. Tout règlement visant à financer des dépenses d'immobilisations à long terme devra, au préalable, être soumis aux contribuables, pour approbation, comme le veut la Loi.

#### 4. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES ÉLUS

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je vous mentionne que les rémunérations et allocations de dépenses que les membres du Conseil reçoivent actuellement de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal sont:

- a) **De la ville de Cap-de-la-Madeleine : (gel des salaires pour 1996, 1997 et 1998)**

	<i>RÉMUNÉRATION</i>	<i>ALLOCATION DE DÉPENSES</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Maire</i>	34 867,00 \$	11 613,00 \$	46 480,00 \$
<i>Conseiller</i>	10 326,00 \$	5 164,00 \$	15 490,00 \$
<i>Maire-suppléant*</i>	1 000,00 \$	0	1 000,00 \$
<i>Maire - Frais déplacement</i>		7 200,00 \$	7 200,00 \$

\* par mandat de quatre (4) mois

- b) **De la Corporation intermunicipale de Transport des Forges :**

- ▶ 125 \$ par réunion du Conseil d'administration. La ville y délègue deux (2) membres du Conseil. Si un membre du Conseil agit comme président, un montant de 3 500 \$ par année est versé.
- ▶ 125 \$ par réunion du Comité de retraite si un membre du Conseil y siège.

- c) **De la Municipalité régionale de comté de Francheville :**

- ▶ 100 \$ par mois. La ville y délègue un membre du Conseil.

Voilà qui termine l'analyse portant sur la situation financière de notre ville. J'espère sincèrement que ces explications répondront le plus possible à vos attentes.

Le maire de Cap-de-la-Madeleine

Alain Croteau

8662

**Résolution annulant et remplaçant la résolution 95-460, personnel temporaire (journaliers et chauffeurs)**

**96-484**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'annuler la résolution n° 95-460 et d'approuver la liste du 29 octobre 1996 du personnel temporaire (journaliers et chauffeurs), telle que soumise par le Surintendant général du service de la voirie.

ADOPTÉ

**Résolution, mandater R.J. Lévesque, essai de pompage prolongé au site du futur puits d'eau potable**

**96-485**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de mandater R.J. Lévesque et Fils inc. pour effectuer un test de pompage prolongé au site du futur puits d'eau potable, secteur nord de la rue Thibeau.

Que les honoraires, estimés à 1 600 \$ soient payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de sapins de Noël**

**96-486**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : de permettre à Monsieur Maurice Tremblay la vente de sapins de Noël au 115, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine pour la période du 18 novembre au 25 décembre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, cession d'une partie du lot 387-272**

**96-487**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : de céder une partie de la subdivision deux cent soixante-douze du lot originaire trois cent quatre-vingt-sept (387-ptie 272) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 39,8m.<sup>2</sup>, tel que montré sur le plan préparé par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, le 8 octobre 1996, dossier 11841 de sa minute 2003, à Monsieur Robert Dubé, pour la somme de 113,96 \$ (taxes incluses).

Que l'acte de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que tous les frais relatifs à ce contrat de vente notamment mais non limitativement les honoraires professionnels de notaire soient à la charge de Monsieur Robert Dubé.

Que le Maire et la Greffière ou en son absence, le Greffier-adjoint, soient et sont par la présente autorisés à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-488**

- Monsieur Matteau demande des précisions sur les trois (3) points suivants :
- Rond-point Fusey\St-Laurent;
  - L'eau potable;
  - Enlèvement des boîtes à fleurs et des bancs.
- Monsieur Boisvert fait part au maire d'un projet de nouvelle sortie sur l'auto-route pour favoriser le commerce sur le boulevard Ste-Madeleine.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
***La greffière municipale***

  
***Le maire***

8664

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **18 novembre 1996**, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>me</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-489**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 1996**

**96-490**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 4 novembre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 4 novembre 1996**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que le  
directeur général

M. Yves Landry

**A) Résolution, approbation requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété, partie de la rue Houle**

Le conseil réuni en commission permanente approuve la requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété présentée par l'avocat Pierre Soucy pour une partie de la rue Houle et ratifie en conséquence tous les gestes posés par la greffière dans ce dossier visant à obtenir des titres clairs sur la portion de ladite rue mentionnée dans la requête.

**B) Résolution, déneigement trottoir**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de déneiger pour l'année 1996-97 le trottoir du côté sud au lieu du côté nord sur la rue Chapleau à la hauteur de la rue Des Ormeaux jusqu'à la rue Cardinal Villeneuve.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ CHLN 550, offre de publicité pour la prochaine année : cette station de radio nous offre la possibilité d'acheter à l'avance des temps d'antenne pour promouvoir huit événements importants qui se déroulent dans la Ville, la décision du conseil sera prise lors de l'étude du budget;
- ▶ Centraide Mauricie, campagne de financement année 1996 : demande au conseil un soutien financier (refusée);
- ▶ Maîtrise du Cap : requiert du conseil une aide financière pour la réalisation de leur disque compact (refusée);
- ▶ Les Femmes Dynamiques : le conseil accepte de défrayer les coûts pour le cocktail servi à l'occasion de la fête organisée par l'organisme afin de souligner leur 30<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui se tiendra le 18 février 1997 à Cap-de-la-Madeleine.
- ▶ Chambre de Commerce : le conseil accepte de commanditer la soirée hommage 1997 organisée par la Chambre de commerce de Cap-de-la-Madeleine\Sainte-Marthe-du-Cap\Saint-Louis-de-France pour un montant de 1 500 \$ laquelle aura lieu à Cap-de-la-Madeleine en janvier 1997.

- ▶ Société Alzheimer de la Mauricie : le conseil accepte de prendre deux billets pour le brunch bénéfice de cet organisme qui se tiendra le 10 novembre 1997 à 10 h 00 au Pavillon des Sports du terrain de l'Exposition de Trois-Rivières.
- ▶ Campagne d'aide aux producteurs et productrices agricoles sinistrés en Haute-Mauricie : l'Union des producteurs agricoles (UPA) demande un soutien financier pour aider les agriculteurs et agricultrices de la Haute-Mauricie qui ont subi des dommages lors des pluies diluviennes des 19 et 20 juillet dernier (refusée).
- ▶ Association des Clubs de Patinage Artistique de la Mauricie inc. : cet organisme tient à honorer ses patineurs et patineuses ainsi que les bénévoles qui se sont particulièrement illustrés en 1996 lors d'une soirée hommage qui se tiendra le 29 mars 1997 à l'Auberge Grand-Mère, le conseil accepte de commanditer une bourse de 100 \$ remise annuellement à un athlète particulièrement performant dans la catégorie «élite».
- ▶ Comité de parents de l'école De-La-Ferté : demande au conseil de déneiger les trottoirs de la rue Bilodeau à Tourigny, demande remise au conseiller du quartier 8 qui doit les rencontrer pour en discuter.
- ▶ Centre communautaire de loisirs Jean-Noël Trudel : invitation adressée au Maire et aux Conseillers pour leur soirée casino qui aura lieu le 16 novembre 1996 (refusée). Les membres du conseil intéressés à participer à cette activité devront défrayer les coûts de leur billet.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Opération «Nez Rouge» : comme par les années passées des panneaux d'information sur cette opération seront installés à divers endroits dans la ville.
- Relations de travail, policiers/pompiers : le Directeur du personnel informe le conseil des derniers développements dans ce dossier.
- Relations de travail, cols bleus : les griefs relativement à la privatisation de l'aréna et des piscines seront entendus le 20 novembre 1996.

**DÉPÔT :**

- Dépôt du rapport de l'estimé des coûts pour l'opération et l'amélioration de la maison des jeunes.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 4 novembre 1996**

**96-491**

Proposé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente de la séance du 4 novembre 1996 soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes**

**96-492**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 18 novembre 1996 comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 83659 à 83846 incl. :	670 492,13 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 40 à 44 incl. :	611 233,50 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	2 372,20 \$

le tout totalisant un débours de : 1 284 097,83 \$

soit et est adoptée pour paiement.

ADOPTÉ

**Messages de sympathies**

**96-493**

M<sup>me</sup> Lévesque Baillargeon  
M<sup>me</sup> Léona Blais Veillette  
M. Rosario Robichaud  
M. Réjean St-Arnaud  
M. Roland Jourdain  
Mlle Thérèse Mathon  
M. Lionel Provencher  
M. Laurent Larouche  
M. Aurèle Duhaime

par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. R. Goyette  
par M. le cons. M. Lavergne  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu

**Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité des Loisirs**

**96-494**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 1996 du Comité des Loisirs soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement, sauf en ce qui concerne la dernière partie de l'article 3 relativement au Corps de Cadets 2446, où leur privilège accordé pourra être reconduit à chaque année, sauf avis contraire du Comité.

ADOPTÉ

8668

**Résolution, approbation prévisions budgétaires 1997 de l'OMH**

**96-495**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil approuve les prévisions budgétaires 1997 ainsi que le plan triennal, présentés par l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**Résolution, renouvellement mandats d'administrateur à l'OMH**

**96-496**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine reconduit les mandats de M<sup>me</sup> Yolande Jacques et M. François Goulet à titre d'administrateurs au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-de-la-Madeleine, pour une période de trois (3) ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ADOPTÉ

**Résolution, opposition à la demande de permis d'alcool**

**96-497**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'oppose à l'émission d'un permis par la Régie des alcools, des courses et des jeux, de «1 bar» à Caron, Berthier, Co-Quille, 425 rue Vachon, Cap-de-la-Madeleine (dossier 993-766) parce que la place d'affaires n'est pas inscrite au rôle locatif.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme**

**96-498**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 1996 du Comité consultatif d'urbanisme soit adopté aux articles 1 à 4 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure, 570 rue St-Laurent****96-499**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le conseil accorde la dérogation demandée concernant le bâtiment sis au 570, rue St-Laurent quant à la marge de recul latéral minimale exigée à l'égard de l'immeuble industriel existant, telle que prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 6.2.1).

RECU L LATÉRAL MINIMAL EXIGÉ : 6,0 mètres  
RECU L LATÉRAL PROPOSÉ : 4,89 mètres.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de sapins de Noël****96-500**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le conseil accepte que M. Raynald Trempe fasse la vente de sapins de Noël sur le terrain appartenant à M<sup>me</sup> Rita Limoges au 1154-A, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine à compter du 18 novembre au 31 décembre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de sapins de Noël****96-501**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte que M. Pierre Brousseau fasse la vente de sapins de Noël sur le terrain appartenant à Canadian Tire au 6, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine à compter du 22 novembre au 25 décembre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, dérogation mineure****96-502**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

8670

ET RÉSOLU : que le conseil accepte de poursuivre les démarches en dérogation mineure demandée par l'Immobilière enr. à l'égard de la propriété sise au 765, rue Thibeau, et ce, suivant la recommandation de la Commission municipale d'urbanisme inscrite au procès-verbal de la réunion tenue lundi, le 18 novembre 1996. De plus, le conseil municipal fixe la date de l'assemblée publique de consultation à laquelle la demande du requérant sera étudiée, le 16 décembre 1996, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine à compter de 19 h 30.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement pour amender le règlement 869-D décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable**

**96-503**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 869-D DÉCRÉTANT LA CHARGE ANNUELLE ET LES EXIGENCES À L'UTILISATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1996.

(Signé)

DENIS BEAULIEU

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement concernant les conditions préalables à l'émission des permis de construction**

**96-504**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1996.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement pour adopter le règlement n° 60 (1996) de la CITF, régime de rentes des employés de la CITF**

**96-505**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT ADOPTANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 60 (1996) QUI MODIFIE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 29 (1989) RELATIF AU RÉGIME DE RENTES DES EMPLOYÉS DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF)»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 18<sup>e</sup> jour du mois de novembre 1996.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Résolution, protection et sauvegarde du ruisseau détourné dans le cadre du projet d'implantation du site de dépôt des neiges usées**

**96-506**

**CONSIDÉRANT** le projet d'implantation du site de dépôt des neiges usées;

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

8672

ET RÉSOLU : que la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à assurer la protection et la sauvegarde du cours d'eau détourné dans le cadre dudit projet, à la satisfaction du ministère de l'Environnement et de la Faune.

ADOPTÉ

**Résolution, mandat à l'UMQ, achat regroupé de formulaires pour les cours municipales**

**96-507**

VU la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

VU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrites au bon de commande préparé en date du 8 novembre 1996;

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par M. Jean-Pierre Drouin, en date du 8 novembre 1996;

Que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que la municipalité consente, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3 % du montant de contrat;

Que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, colmatage des conduites d'égout**

**96-508**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «**Drainamar - division Mauricie**» pour des travaux de colmatage des conduites d'égout, au montant de 10 000,29 \$, taxes incluses, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé par le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, inspection télévisée des conduites d'égout**

**96-509**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Groupe Réseautec inc.» pour l'inspection télévisée des conduites d'égout, au montant de 7 481,62 \$, taxes incluses, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces travaux sera payé par le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, collecte et transport des déchets solides**

**96-510**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est allée en appel d'offres le 19 octobre 1996 concernant la collecte et transport des déchets solides, incluant les frais d'enfouissement, collecte sélective et transport des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** le cahier des charges préparé pour l'appel d'offres ci-dessus mentionné prévoyait deux (2) options pour lesquelles les soumissionnaires devaient soumettre des prix pour chacune de celles-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine opte pour l'option I prévue aux documents d'appel d'offres mentionnés aux présentes;

**CONSIDÉRANT QU'**à l'ouverture des soumissions, le 6 novembre 1996, «Gestion des rebuts D.M.P. inc.\WMI Mauricie Bois-Francs» s'est avéré le plus bas soumissionnaire conforme au montant pour l'année 1997 de 1 259 894,14 \$ (taxes incluses) pour l'option I;

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter la soumission de «Gestion des rebuts D.M.P. inc.\WMI Mauricie Bois-Francs» pour la collecte et le transport des déchets solides incluant les frais d'enfouissement, collecte sélective et transport des matières recyclables (option I), au montant pour l'année 1997 de 1 259 894,14 \$ (taxes incluses), étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le contrat est pour un terme de trois (3) ans et les prix pour les années 1998 et 1999 sont tels qu'établis dans les documents d'appel d'offres, préparés par le service des Travaux publics lequel appel d'offres est mentionné ci-dessus mentionné.

Le coût du contrat sera payé par le fonds général de la Ville.

8674

Cet octroi de contrat est conditionnel à ce que «Gestion des rebuts D.M.P. inc.\WMI Mauricie Bois-Francis signe l'entente relativement à la délégation de paiements pour le site d'enfouissement de Champlain et respecte tous les engagements prévus à ladite entente.

ADOPTÉ

**Résolution, autorisation signature de convention avec la Banque Royale**

**96-511**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Maire et la Greffière soient autorisés à signer la convention de versement des intérêts sur les dépôts avec la Banque Royale.

ADOPTÉ

**Résolution, cession de lot**

**96-512**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : de vendre à «Atelier d'usinage Marmen inc.» une partie du lot 419-728 du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, d'une superficie de 85,6 mètres carrés, telle que décrite au plan de M. René Beaudoin, arpenteur-géomètre, sa minute 768, dossier B-2500, au prix de 8 \$ le mètre carré pour un prix global de 684,80 \$ (taxes en sus).

Que le contrat de vente à intervenir comprenne toutes les clauses normales d'un contrat de ce genre.

Que le Maire et la Greffière ou en son absence, le greffier-adjoint, soient et sont autorisés, par les présentes, à signer le contrat de vente à intervenir.

ADOPTÉ

**Résolution, appui à Trois-Rivières relativement au port de Trois-Rivières**

**96-513**

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Canada a rendu publique, en décembre 1995, une «Politique maritime nationale» prévoyant la modernisation de la gestion et du régime réglementaire maritimes et une plus grande efficacité et efficacité du secteur du transport maritime;

**ATTENDU QUE**, le 10 juin 1996, le ministre des Transports du Canada, l'Honorable David Anderson, a déposé à la Chambre des Communes un projet de loi intitulé "Loi maritime du Canada" afin de mettre en oeuvre ladite Politique;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle Loi créera un réseau portuaire national composé d'administrations portuaires canadiennes gérées indépendamment;

**ATTENDU QUE** tout port peut réclamer le statut d'Administration portuaire canadienne et que les critères d'évaluation d'une telle demande sont :

- l'autonomie financière;
- la diversification du trafic;
- l'importance stratégique pour le commerce international et national du Canada;
- les liens avec les routes et voies ferrées principales;

**ATTENDU QUE** le port de Trois-Rivières rencontre les quatre critères fixés pour obtenir le statut d'Administration portuaire canadienne, à savoir :

- autonomie financière : il n'a pas de dette, ses équipements sont en bon état et il dispose d'une réserve de 12 millions de dollars;
- emplacement stratégique : au centre du Québec, dans une région où abondent les activités industrielles, il sert les intérêts régionaux et nationaux;
- intermodalité de son réseau de transport : il bénéficie de raccordements routiers, autoroutiers, ferrovières et aéroportuaires;
- diversité de ses activités : manutention d'une vingtaine de produits différents provenant ou destinés à une demi-douzaine de pays;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt du public que le port de Trois-Rivières, dont les installations sont publiques, demeure une infrastructure publique dont l'accessibilité universelle et la pérennité soient assurées;

**ATTENDU QUE** le port de Trois-Rivières est un puissant levier économique, un véritable support à l'emploi, à la production industrielle et à l'exportation pour l'économie des régions qu'il dessert (Mauricie, Bois-Francs, Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Portneuf);

**IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine appuie la ville de Trois-Rivières dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Canada relativement au port de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

**Période de questions**

**96-514**

- M. Barnabé Boudreau suggère à la Ville que le lampadaire à être remplacé sur la rue St-Philippe soit changé d'endroit, soit au coin de la rue.
- Monsieur Ricard veut savoir pourquoi il est restreint dans ses droits de propriétaire sur la rue Radnor.

8676

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
***La greffière municipale***

  
***Le maire***

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieux et places ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 2 décembre 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>me</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-515**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 18 novembre 1996**

**96-516**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 18 novembre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 novembre 1996**

**PRÉSENTS :**

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie
ainsi que le directeur général	M. Yves Landry

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ CHLN 550, offre de publicité pour les voeux des fêtes : la station de radio CHLN offre à la Ville de pouvoir transmettre ses voeux de «Joyeuse Fêtes» sur les ondes (refusée).
- ▶ Stage international jeunesse, club 2/3 : Monsieur Gaétan Rousseau demande au conseil une aide financière pour couvrir les frais du stage international jeunesse qui aura lieu au Sénégal le 27 avril 1997 (refusée);
- ▶ L'Hebdo Journal : l'hebdomadaire veut l'autorisation leur permettant de préparer un cahier spécial sur la rénovation du poste de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine;
- ▶ Fleur de Mai : association pour venir en aide aux personnes déficientes intellectuellement, celle-ci demande un soutien financier (refusé);
- ▶ Les Artisans de Paix : demande à la ville de Cap-de-la-Madeleine de contribuer financièrement à leur campagne de Noël, distribution de paniers de Noël (refusée);
- ▶ Cap Excavation : cette compagnie de Cap-de-la-Madeleine mentionne à la Ville dans sa lettre du 7 novembre 1996 son intérêt à participer en société mixte avec Cap-de-la-Madeleine pour la conception, la construction et la gestion d'un nouveau site des neiges usées.
- ▶ Comité de parents pour l'école De-La-Ferté : le comité fait parvenir à la Ville une résolution passée lors de leur réunion du 28 octobre 1996 pour demander le déneigement des trottoirs sur le côté ouest de la rue Guilbert, de la rue Bilodeau à Tourigny et le trottoir de la rue Tourigny, côté nord; monsieur le conseiller Fernand Lajoie doit les rencontrer pour discuter de ces deux points.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- Récupération sapins : l'agent d'information doit revenir avec plus de détails à la prochaine séance relativement à l'opération de récupération des sapins de Noël.

- Souper des Fêtes, membres du Conseil et du comité consultatif d'urbanisme : la date a été arrêtée au 10 décembre 1996 et le restaurant reste à déterminer.
- Refoulement d'égout : réclamation produite par Monsieur Lucien Guay, 105, rue Crevier, Cap-de-la-Madeleine, afin que la Ville rembourse sa facture de plombier, l'intervention s'est avérée nécessaire pour cerner le problème de refoulement d'égout, le bris a été constaté dans la partie de la Ville, en conséquence, la Ville accepte de payer la facture.
- Budget 1997, période transitoire : les documents budgétaires seront à la fois cette année sous l'ancienne forme et sous la nouvelle, soit par activité.

**DÉPÔT :**

- Dépôt du rapport budgétaire au 30 septembre 1996.
- Rapport des permis de construction, octobre 1996.
- Rapport du comité d'approvisionnement et d'informatique d'une réunion tenue le 13 novembre 1996 à 17 heures.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

**Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 18 novembre 1996****96-517**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente de la séance du 18 novembre 1996 soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption liste de comptes****96-518**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 2 décembre 1996 au montant de 5 702 649,68 \$ comprenant les chèques n° 83847 à 84027 inclusivement, soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 5 702 649,68 \$ sont inclus :

- le service de la dette :	721 073,77 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine au taux de 3,01 % :	1 700 000,00 \$
- un placement à la Caisse Pop. Ste-Madeleine pour le fonds de roulement au taux de 3,01 % :	300 000,00 \$
- un refinancement à la Banque Royale :	<u>2 541 000,00 \$</u>
	<u>5 262 073,77 \$</u>

ADOPTÉ

# 8680

## Messages de sympathies

### 96-519

M<sup>me</sup> Cécile Fréchette Loranger  
M<sup>me</sup> Anita Vivier Normand  
M. Jacques Lemarier  
M<sup>me</sup> Hélène Guinard Lesage  
M<sup>me</sup> Aline Roy Lottinville  
M. Edward Fortunewcz  
M. Guillaume Gélinas

par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. H.P. Courteau  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Beaulieu  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. M. Lavergne

## Résolution, adoption compte rendu du comité de circulation

### 96-520

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le compte rendu de la réunion du 22 novembre 1996 du Comité de circulation, soit adopté aux articles 1 à 8 inclusivement.

ADOPTÉ

## Résolution, vente de sapins de Noël

### 96-521

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M<sup>me</sup> Chantal Trottier soit autorisée à faire la vente de sapins de Noël au 905, rue Thibeau à Cap-de-la-Madeleine (Provisoir), pour la période du 2 décembre au 25 décembre 1996.

ADOPTÉ

## Résolution, vente de sapins de Noël

### 96-522

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que M. Michel Marin, soit autorisé à faire la vente de sapins de Noël sur les terrains des Galeries du Cap, pour la période du 21 novembre 1996 au 24 décembre 1996.

ADOPTÉ

## Résolution, adoption du projet de règlement n° 969, émission de permis de construction

### 96-523

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU** : que le projet de règlement n° 969, intitulé : «Règlement concernant les conditions préalables à l'émission des permis de construction», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption du règlement 869-E, utilisation du réseau d'eau potable**

**96-524**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 869-E, intitulé : «Règlement amendant le règlement n° 869-D décrétant la charge annuelle et les exigences à l'utilisation du réseau d'eau potable de la municipalité», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

**ADOPTÉ**

**Résolution, adoption du règlement n° 642-28 (CITF)**

**96-525**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

**ET RÉSOLU** : que le règlement n° 642-28, intitulé : «Règlement pour adopter le règlement numéro 60 (1996) de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF), qui modifie le règlement n° 29 (1989) relatif au régime de rentes des employés de la Corporation intermunicipale de transport des Forges (CITF)», soit et est adopté tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance, déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

**ADOPTÉ**

8682

Avis de motion, règlement pour budget 1997

96-526

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT AUTORISANT LE CONSEIL DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE À PRÉLEVER LES FONDS NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA VILLE POUR 1997 ET DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE DÉPENSER» (règl. 981)**

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 2<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

FERNAND LAJOIE

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, location d'équipement pour déneigement

96-527

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : d'amender la résolution n° 96-408 pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 relativement au numéro de parcours qui sera le 14 au lieu du parcours n° 27.

ADOPTÉ

Résolution, location d'équipement pour déneigement

96-528

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le Conseil accepte la soumission pour la location d'équipement devant servir au déneigement au cours de l'hiver 1996-1997 de la firme :

SIMARD, BEAUDRY, DIVISION PAGÉ CONSTRUCTION

Qté	Description du matériel	Tarif horaire	Parcours n°
1	-Niveleuse Champion D-720 avec aile de côté	73 \$	27

Et ce, aux conditions stipulées dans le formulaire de soumission, préparé par le service des Travaux publics pour la période de l'hiver 1996-1997.

De plus, il autorise le Directeur des Travaux publics à requérir, au besoin, tout d'équipement nécessaire.

Le coût de location desdits équipements sera défrayé par le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, vente de sapins de Noël**

**96-529**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que M. Gabriel Champagne, soit autorisé à vendre des sapins de Noël au 200, rue St-Laurent à Cap-de-la-Madeleine (garage Ultramar) pour la période du 2 décembre au 25 décembre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, liste des représentants de chacun des comités**

**96-530**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'accepter la liste ci-annexée des représentants parmi les membres du Conseil qui siègent sur différents comités.

ADOPTÉ

**Résolution, proclamation de la semaine des handicapés**

**96-531**

**CONCERNANT** la semaine québécoise des personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre journée internationale des personnes handicapées;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec a institué une semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu chaque première semaine de décembre;

**IL EST PROCLAMÉ**, en conséquence, sur la recommandation des membres du conseil municipal;

- qu'une semaine annuelle des personnes handicapées soit instituée dans notre ville lors de la première semaine de décembre;
- que pour l'année 1996, cette semaine se tienne du 2 au 8 décembre sous le thème de «L'intégration au travail des personnes handicapées».

ADOPTÉ

8684

**Période de questions**

**96-532**

→ Monsieur Alphonse Normandin fait des commentaires sur :

- a) Les décorations de Noël à sa maison de la rue St-Arnaud attirent des gens de partout;
- b) Demande au conseil pourquoi tous les membres du conseil sont toujours d'accord;
- c) Il offre ses félicitations pour l'obtention des jeux du Québec, hiver 1999;
- d) Il offre ses meilleurs souhaits au conseil pour la prochaine année.

Monsieur le Maire a répondu à toutes les questions posées à la présente séance durant la période de questions.

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière municipale

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance spéciale du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le **16 décembre 1996**, à 19 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>me</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

**Résolution, adoption du budget 1997**

**96-533**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le budget de la ville de Cap-de-la-Madeleine pour l'année 1997, comportant des dépenses et des revenus équilibrés pour une somme de 27 700 000 \$, soit et est adopté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption du règlement n° 981**

**96-534**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
 Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que le règlement n° 981, intitulé : «Règlement autorisant le conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine à prélever les fonds nécessaires à l'administration générale de la ville pour 1997 et délégation de pouvoirs de dépenser», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

8686

**Résolution, adoption du budget triennal**

**96-535**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que les membres du conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine acceptent le programme des dépenses en immobilisations pour les années suivantes :

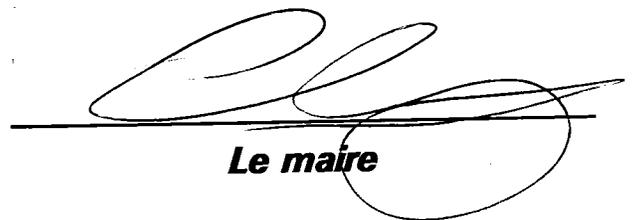
1997 :	4 821 000 \$
1998 :	5 132 000 \$
1999 :	6 206 000 \$

Pour un total de : 16 159 000 \$

ADOPTÉ

***Et son honneur le Maire lève la séance.***

  
La greffière municipale

  
Le maire

CANADA  
 Province de Québec  
 Ville de Cap-de-la-Madeleine

À une séance régulière du Conseil de la ville de Cap-de-la-Madeleine, laquelle séance fut tenue aux lieu et place ordinaires des sessions, à l'hôtel de ville, lundi, le 16 décembre 1996, à 20 heures, et à laquelle étaient présents :

Son honneur le maire	Alain Croteau
Messieurs les conseillers :	Denis Beaulieu
	Henri-Paul Courteau
	Léo Beaulieu
	René Goyette
	Denis Tousignant
	Jeannot Paquin
	Michel Lavergne
	Fernand Lajoie

ainsi que	
le directeur général	M. Yves Landry
le directeur des	
Travaux publics	M. Yvan Blouin
et la greffière	M <sup>me</sup> Yolaine Tremblay

formant quorum sous la présidence du **MAIRE** au fauteuil.

---

**Adoption de l'ordre du jour**

**96-536**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
 Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que l'ordre du jour soit et est adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance avec les sujets ajoutés à «ajouts» avec également les questions des citoyens pris en note dans la section «période de questions».

ADOPTÉ

**Adoption procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 1996**

**96-537**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
 Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil, tenue le 2 décembre 1996, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des minutes de la ville de Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉ

**RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE****Séance du 2 décembre 1996****PRÉSENTS :**

Son honneur le maire                   Alain Croteau  
Messieurs les conseillers :        Denis Beaulieu  
  Henri-Paul Courteau  
  Léo Beaulieu  
  René Goyette  
  Denis Tousignant  
  Jeannot Paquin  
  Michel Lavergne  
  Fernand Lajoie

ainsi que le  
directeur général                    M. Yves Landry

**A) Résolution, récupération des sapins de Noël**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de participer à l'activité de récupération des sapins de Noël organisée par CHEM (agissant pour le compte de plusieurs entreprises) et de payer la somme de 200 \$ pour les frais publicitaires. Les conteneurs seront placés sur le terrain de stationnement de l'aréna Jean-Guy Talbot.

**B) Résolution, page de publicité, album des finissants**

Le conseil réuni en commission permanente accepte de payer la somme de 142,44 \$ taxes incluses, aux élèves finissants de 5<sup>e</sup> secondaire, pour défrayer une page de publicité dans l'album de fin d'études.

**CORRESPONDANCE :**

- ▶ Cahier spécial du Nouvelliste intitulé «Cahier perspective économique» : le quotidien offre à la Ville de prendre une annonce pour promouvoir le nouveau parc industriel de Cap-de-la-Madeleine (refusée);
- ▶ Les Archers de Mirador : cet organisme demande à la Ville un don de deux cents (200) épinglettes pour remettre lors de la compétition provinciale de tir à l'arc, aux compétiteurs et leurs entraîneurs venus de l'extérieur pour assister à l'événement.
- ▶ L'Association juvénile du diabète de la Mauricie : demande un soutien financier, le conseil ne dispose à cette période-ci d'aucun budget pour répondre à ce genre de réquisition.
- ▶ Annie-Claude Rochette (patinage artistique) : requiert le conseil pour une aide financière pour se rendre au Championnat de division de l'Est du Canada en patinage artistique qui se tiendra à Baie-Comeau (refusée);
- ▶ Centraide Mauricie, implantation du programme de contribution volontaire parmi les employés de la ville de Cap-de-la-Madeleine : le conseil accepte que le Service de la paie prélève directement sur le salaire des employés qui le désirent, une contribution établie volontairement par ces derniers en faveur de Centraide Mauricie.

- ▶ Le théâtre «Énigme» : demande de commandite pour financer la campagne publicitaire de la troupe de théâtre l'Énigme mise en oeuvre pour faire connaître leur prochaine production qui s'intitule «Les feluettes» (refusée).
- ▶ Armée du Salut : requiert du Conseil municipal un don pour leur campagne annuelle de panier de Noël (refusé).

#### INFORMATIONS DIVERSES :

- Négociations policiers-pompiers : le Directeur du personnel fait le point sur la rencontre avec l'Association des policiers-pompiers tenue le 26 novembre 1996.
- Budget triennal : le conseil doit faire la revue de tous les projets prioritaires et qui pourraient être réalisés dans les trois prochaines années.
- Budget 1997 : le Directeur des finances informe le conseil des conséquences financières suite aux coupures du Gouvernement du Québec relativement à la TVQ. Le Directeur des finances suggère d'entamer la réserve de la Ville constituée à la CITF pour compenser ces coupures annoncées tardivement.
- Pataugeoire De-La-Ferté : le conseil est d'avis d'abandonner l'entretien de cette pataugeoire et de voir à faire enlever toutes les installations et de rendre le terrain dans un état satisfaisant.
- Rénovation du Centre Brunelle : le Directeur des loisirs et culture informe le conseil que les rénovations du Centre Brunelle coûteront plus chères que prévues, malgré ce fait, le conseil est d'accord pour procéder en 1996 et mandate le Directeur des loisirs et culture pour qu'il effectue toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.
- Refoulement d'égout : la Commission scolaire Samuel-De Champlain a produit au Service des assurances de la ville une réclamation pour un refoulement d'égout à l'école du Boisé-des-Pins survenu le 10 janvier 1996. Le conseil accepte de rembourser les frais encourus par la Commission scolaire étant donné que l'égout était gelé dans la partie de la ville.
- Club de tir Mauricien : le délai de grâce est terminé et il demeure des installations sur le terrain que nous considérons maintenant comme nous appartenant. Les prochaines démarches devraient être faites auprès du Club pour qu'il accepte ce fait par convention ou sinon donner le mandat à notre avocat de faire les démarches légales pour que nous puissions nous approprier lesdites installations.
- Vente d'une partie du Parc Rochefort : le conseiller municipal Léo Beaulieu a reçu une demande d'un citoyen qui veut agrandir son stationnement et pour ce faire acquérir une portion du parc Rochefort, ce dernier est en désaccord avec cette requête. Le conseil est du même avis que Monsieur Léo Beaulieu.

#### DÉPÔT :

- Dépôt de la conciliation de banque, septembre et octobre 1996.
- Dépôt de l'état des dépenses pour la rénovation du Centre Brunelle.

YOLAINE TREMBLAY, notaire  
greffière municipale

8690

Adoption rapport de la Commission permanente, séance du 2 décembre 1996

96-538

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : que le rapport de la Commission permanente de la séance du 2 décembre 1996 soit adopté tel que lu par la greffière municipale à la présente séance.

ADOPTÉ

Résolution, adoption liste de comptes

96-539

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que la liste de comptes au 16 décembre 1996, comprenant :

1) les chèques n <sup>os</sup> 84028 à 84269 incl. :	750 388,57 \$
2) les paies n <sup>os</sup> 45 à 48 incl. :	529 903,67 \$
3) les frais bancaires et effets retournés :	878,23 \$

le tout totalisant un débours de : 1 281 170,47 \$  
soit et est adoptée pour paiement.

À ce débours de 1 281 170,47 \$ est inclus le service de la dette pour un montant de 2 680,47 \$.

ADOPTÉ

Messages de sympathies

96-540

M. Roger Lord  
M<sup>me</sup> Jacqueline Bouvette Croteau  
M<sup>me</sup> Bernadette Roy Boissonneault  
M<sup>me</sup> Alma Mailhot Giroux  
M. Gérard Mathieu  
M. Lucien Morin

par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. L. Beaulieu  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. D. Tousignant  
par M. le cons. F. Lajoie  
par M. le cons. R. Goyette

Résolution, adoption procès-verbal de la réunion du comité des loisirs

96-541

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le procès-verbal de la réunion du 11 décembre 1996 du comité des loisirs soit adopté aux articles 1 à 3 inclusivement.

ADOPTÉ

**Résolution, augmentation taux horaire - étudiants****96-542**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le taux horaire des étudiants affectés aux différentes tâches du service Loisirs et Culture soit haussé de 6,75 \$ à 7 \$ et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997.

ADOPTÉ

**Résolution, engagement à contrat de l'archiviste****96-543**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : d'embaucher M. Claude Jutras à contrat pour une période de 18 semaines à raison de 593,75 \$ par semaine de cinq (5) jours et 33 semaines à raison de 237,50 \$ par semaine de deux (2) jours pour terminer son mandat de gestion de documents uniformisée à la grandeur de la ville et la formation d'une personne à l'interne pour effectuer le suivi de ce système. Le contrat est constitué de la présente ainsi que de toutes les tâches énumérées dans le document intitulé : «Définition des tâches» préparé par la greffière en date du 16 décembre 1996 dont copie est annexée aux présentes. L'acceptation des présentes par M. Claude Jutras constitue ledit contrat entre la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce dernier.

ADOPTÉ

**Résolution, brigadiers scolaires****96-544**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN

ET RÉSOLU : d'ajouter, comme brigadiers scolaires remplaçants, les personnes suivantes :

M<sup>me</sup> Christiane Thibeault  
447, rue Notre-Dame  
Cap-de-la-Madeleine G8T 4E9

M. Claude Lessard  
16, rue Thibeau  
Cap-de-la-Madeleine G8T 6X4

M. André Gervais  
61, rue Rochefort  
Cap-de-la-Madeleine G8T 7H8

ADOPTÉ

8692

**Résolution, acceptation soumission, assurances générales**

**96-545**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que soit acceptée la soumission de Pratte Morissette inc. pour l'assurance automobile, l'assurance des biens, l'assurance des différentes responsabilités, sauf responsabilité municipale, assurance de la fidélité des employés de la perte d'argent et de valeurs négociables et l'assurance bris des machines pour l'année 1997, au montant de 120 890 \$, taxes en sus, cette soumission étant la plus basse présentée et conforme pour ces catégories d'assurances, et autoriser la Greffière à signer la proposition d'assurance.

Le montant de cette soumission sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, assurances générales**

**96-546**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : d'accepter les conditions de renouvellement de J.B. Lanouette/B.F. Lorenzetti et Associés inc. pour l'assurance responsabilité fiduciaire du comité de retraite au montant de 1 475 \$, taxes en sus, et autoriser la Greffière à signer la proposition de renouvellement.

Le montant de cette soumission sera payé à même le fonds de pension de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, assurances générales**

**96-547**

Proposé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que soit acceptée la soumission de CAM-Q\Lanouette Assurances inc. pour la responsabilité municipale au montant de 9 687 \$ toutes taxes en sus, cette soumission étant la plus basse présentée et conforme pour cette catégorie d'assurances, et autoriser la Greffière à signer la proposition d'assurance.

Le coût de cette soumission sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, publication d'avis publics**

**96-548**

Proposé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «L'Hebdo Journal» pour un volume minimum de 40 000 lignes de publications d'avis publics pour l'année 1997, au montant de 0,63 \$ la ligne, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ces publications sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, huile diesel colorée**

**96-549**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Charbonnerie Champlain Itée» pour la fourniture d'approximativement 30 000 litres d'huile diesel colorée au montant de 0,2980 \$ le litre, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ce produit sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, huile diesel non colorée**

**96-550**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Charbonnerie Champlain Itée» pour la fourniture d'approximativement 210 000 litres d'huile diesel non colorée, au montant de 0,2975 \$ le litre, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ce produit sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

**Résolution, acceptation soumission, essence sans plomb**

**96-551**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «Les Pétroles Irving inc.» pour la fourniture d'approximativement 240 000 litres d'essence régulière sans plomb, au montant de 0,2588 \$, TPS et TVQ en sus, étant la soumission conforme la plus basse présentée.

Le coût de ce produit sera payé à même le fonds général de la ville.

ADOPTÉ

8694

**Résolution, acceptation soumission, analyse de laboratoire en collaboration avec différentes municipalités**

**96-552**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine a reçu mandat de différentes villes aux fins de procéder à une demande de soumissions publiques pour les analyses de laboratoire pour l'eau potable ainsi que les eaux usées;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis quelques années, le regroupement d'achats a permis une économie importante au niveau des coûts d'analyses;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Cap-de-la-Madeleine, au nom des municipalités ci-après désignées, a procédé à une demande de soumissions publiques pour les différentes analyses;

En conséquence, il est

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

**ET RÉSOLU :** que les soumissions apparaissant aux tableaux préparés par le Directeur du service de l'approvisionnement et jugées les plus basses conformes soient retenues pour trois (3) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 et ce pour les différentes catégories d'analyses; lesquels tableaux demeurent annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le présent contrat est adjugé au nom de toutes les municipalités et villes participantes ci-après désignées.

Que ces prix s'appliquent pour chacune des municipalités et villes concernées et participantes au regroupement, savoir : Régie de Grand-Pré, Bécancour, Trois-Rivières, Maskinongé, Plessisville, Sainte-Marthe-du-Cap, Louiseville, Batiscan, Grand-Mère, Drummondville, Saint-Louis-de-France, Nicolet, Trois-Rivières-Ouest, Champlain et Cap-de-la-Madeleine.

**ADOPTÉ**

**Résolution, rachat de financement, assainissement des eaux**

**96-553**

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

Appuyé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU

**ET RÉSOLU :** d'exercer l'option de racheter au complet, en 1997, le financement temporaire suivant :

S.Q.A.E. - Société québécoise d'assainissement des eaux

TRIMESTRE	SOLDE
1993/94-2	31 007,04 \$
1993/94-3	8 565,91 \$
1993/94-4	14 776,55 \$
1994/95-1	2 396,99 \$
1994/95-2	21 218,54 \$
1994/95-3	4 622,92 \$
1994/95-4	9 451,05 \$
1995/96-1	11 111,95 \$
1995/96-2	22 637,23 \$
1995/96-3	27 804,41 \$
1995/96-4	24 917,90 \$
1996/97-1	10 786,10 \$
1996/97-2	8 507,18 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>197 803,77 \$</b>

ADOPTÉ

Résolution, dérogation mineure96-554

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la dérogation demandée concernant le bâtiment sis au 765, rue Thibeau quant à la marge de recul avant minimale requise prescrite par le règlement n° 875 concernant le zonage (article 5.4.10) :

RECU AVANT MINIMAL EXIGÉ : 9,0 mètres  
RECU AVANT PROPOSÉ : 8,12 mètres.

ADOPTÉ

Résolution, adoption projet de règlement n° 975 - plan d'urbanisme96-555

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 975, intitulé : «Règlement abrogeant le règlement n° 845 concernant le plan d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la ville de Cap-de-la-Madeleine et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**8696**

**Résolution, adoption projet de règlement n° 976 - zonage**

**96-556**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 976 (projet original), intitulé : «Règlement concernant le zonage dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 977 - lotissement**

**96-557**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 977 (projet original), intitulé : «Règlement concernant le lotissement dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 978 - construction**

**96-558**

Proposé par M. le conseiller HENRI-PAUL COURTEAU  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le projet règlement n° 978, intitulé : «Règlement concernant la construction dans les limites de la ville de Cap-de-la-Madeleine», soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Résolution, adoption projet de règlement n° 979 - production de plans d'aménagement**

**96-559**

Proposé par M. le conseiller DENIS BEAULIEU  
Appuyé par M. le conseiller MICHEL LAVERGNE

ET RÉSOLU : que le projet de règlement n° 979, intitulé : «Règlement abrogeant le règlement n° 884 concernant la production de plans d'aménagement d'ensemble et remplaçant celui-ci par de nouvelles dispositions portant sur le même objet», soit est adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**Avis de motion, règlement concernant plan d'urbanisme****96-560**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT n° 845 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE ET REMPLAÇANT CELUI-CI PAR DE NOUVELLES DISPOSITIONS PORTANT SUR LE MÊME OBJET» (règlement n° 975)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

HENRI-PAUL COURTEAU

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement de zonage****96-561**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LE ZONAGE DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE» (règlement n° 976)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

DENIS TOUSIGNANT

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8698

**Avis de motion, règlement de lotissement**

**96-562**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LE LOTISSEMENT DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE» (règlement n° 977)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

**DENIS BEAULIEU**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement de construction**

**96-563**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LA CONSTRUCTION DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE CAP-DE-LA-MADELEINE» (règlement n° 978)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

**FERNAND LAJOIE**

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

**Avis de motion, règlement concernant plans d'aménagement****96-564**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT n° 884 CONCERNANT LA PRODUCTION DE PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE ET REMPLAÇANT CELUI-CI PAR DE NOUVELLES DISPOSITIONS PORTANT SUR LE MÊME OBJET» (règlement n° 979)**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

LÉO BEAULIEU

---

 Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine
**Avis de motion, règlement concernant émission permis de construction****96-565**

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT CONCERNANT LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION»**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

RENÉ GOYETTE

---

 Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

8700

Avis de motion, règlement CITF

96-566

Je, soussigné, conseiller de la ville de Cap-de-la-Madeleine, donne avis de motion qu'aux temps et en la manière voulus par la loi et les règlements de la ville, je proposerai et soumettrai à ce conseil à une prochaine séance, un règlement intitulé :

**«RÈGLEMENT POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 62 (1996) DE LA CORPORATION INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES FORGES (CITF), LEQUEL DÉCRÈTE ET AUTORISE L'ACHAT DE DEUX (2) AUTOBUS ADAPTÉS POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES HANDICAPÉES AINSI QUE LES ÉQUIPEMENTS DESDITS AUTOBUS, ET DÉCRÈTE UN EMPRUNT BANCAIRE AU MONTANT DE 200 000 \$ À CES EFFETS».**

Comme tous les membres du Conseil ont une copie du règlement, une dispense de lecture du règlement est demandée et il ne sera pas nécessaire d'en faire la lecture lors de son adoption.

Fait et signé à Cap-de-la-Madeleine,  
ce 16<sup>e</sup> jour du mois de décembre 1996.

(Signé)

JEANNOT PAQUIN

---

Conseiller de la ville de  
Cap-de-la-Madeleine

Résolution, acceptation soumission, sodium

96-567

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller DENIS TOUSIGNANT

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «**Silicate National Itée**», pour la fourniture de silicate de sodium pour l'année 1997, au montant de 175 \$ la tonne métrique, TPS de 12,25 \$, TVQ de 12,18 \$ pour un montant total de 199,43 \$ la tonne métrique, étant la soumission la plus basse conforme.

Ces produits seront payés à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

Résolution, acceptation soumission, soude caustique

96-568

Proposé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE  
Appuyé par M. le conseiller LÉO BEAULIEU

ET RÉSOLU : que le conseil accepte la soumission de «**Stanchem inc.**», pour la fourniture de soude caustique pour l'année 1997, au montant de 413 \$ la tonne métrique sèche, TPS de 28,91 \$, TVQ de 28,73 \$ pour un montant total de 470,64 \$ la tonne métrique sèche, étant la soumission la plus basse conforme présentée.

Le coût dudit produit sera payé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉ

**Résolution, nomination de 3 journaliers - fonction régulière**

**96-569**

Proposé par M. le conseiller JEANNOT PAQUIN  
Appuyé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE

ET RÉSOLU : que les personnes suivantes soient nommées à la fonction régulière de journalier et ce à compter des dates suivantes :

Alain Roberge	17 décembre 1996
Jeannot Lafontaine	18 décembre 1996
Gilles Ouellette	19 décembre 1996.

ADOPTÉ

**Résolution, déneigement de trottoirs**

**96-570**

Proposé par M. le conseiller FERNAND LAJOIE  
Appuyé par M. le conseiller RENÉ GOYETTE

ET RÉSOLU : d'autoriser le service des Travaux publics à procéder au déneigement des trottoirs sur les rues suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997 :

- ▶ rue Guilbert (côté est) : entre la rue Lavergne et le boul. Des Prairies
- ▶ rue Des Ormeaux (côté est) : entre les rues Chapleau et Barkoff.

ADOPTÉ

**Résolution, coupure du remboursement de la TVQ**

**96-571**

**ATTENDU** la mise en oeuvre au début des années '90 d'une réforme fiscale au Québec ayant introduit la TVQ en remplacement de la taxe de vente provinciale, sur le même mode que la réforme fédérale ayant introduit la TPS quelques années plus tôt;

**ATTENDU** l'accord entre le ministère des Finances du Québec et l'UMQ pour neutraliser les effets de ce changement de régime de taxation sur les achats de biens et de services des municipalités, établissant à 43 % des sommes payées par les municipalités en TVQ le remboursement partiel auquel elles ont droit;

**ATTENDU** le fait que les municipalités ne vendent pas la majorité de leurs services à leurs contribuables locaux, mais disposent d'un pouvoir de taxation qui leur permet de financer ces services;

**ATTENDU** que l'ensemble des autres provinces canadiennes, ainsi que le gouvernement fédéral, ont établi et maintiennent ce type de remboursement partiel de taxe de vente pour les achats des municipalités, reconnaissant que ce remboursement permet d'éviter une double taxation des contribuables locaux;

**ATTENDU** la récente décision annoncée par le ministre des Finances du Québec par le biais d'une déclaration ministérielle abolissant le remboursement partiel de la TVQ aux municipalités, à compter de minuit, le 29 novembre 1996;

**ATTENDU** la manière insultante utilisée par le gouvernement du Québec pour annoncer sa décision relative à l'abolition du remboursement partiel de la TVQ aux municipalités et l'impact imprévu de plus de six millions de dollars sur les budgets en cours des municipalités;

**ATTENDU** la justification abusive de ce geste par les députés et ministres formant le gouvernement, prétextant que les municipalités avaient donné leur accord à la lutte contre le déficit lors du Sommet sur l'économie et l'emploi;

**ATTENDU** que les élus municipaux sont des gestionnaires publics soucieux de compétence et de cohérence dans leurs relations avec le gouvernement du Québec, au bénéfice des citoyens qu'ils servent;

**ATTENDU** que les transferts financiers du gouvernement du Québec vers les municipalités s'accroissent de mois en mois, atteignant désormais près de 250 millions de dollars depuis deux ans, sans compensation et sans modification notable aux pouvoirs des municipalités de s'attaquer aux dépenses incompressibles qui figurent à leurs budgets;

**ATTENDU** qu'aucune indication précise n'a été donnée par le gouvernement quant à la façon dont les municipalités pourraient absorber les coupures et les transferts effectués récemment;

**ATTENDU** que dans sa méconnaissance quasi-absolue du fonctionnement d'une municipalité, le gouvernement n'a sûrement pas évalué la possibilité que les achats de biens et services des municipalités soient comprimés pour absorber l'abolition du remboursement partiel de la TVQ aux municipalités, et que l'effet sur l'économie québécoise soit négatif, ainsi que sur les rentrées fiscales du gouvernement, annulant les bénéfices escomptés par le gouvernement par le biais de cette mesure;

**IL EST PROPOSÉ  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

Que le gouvernement revienne sur sa décision d'abolir le remboursement partiel de la TVQ aux municipalités, et rembourse le manque à gagner occasionné par l'annonce de cette mesure;

Que le ministre des Finances rencontre le conseil d'administration de l'UMQ dans les plus brefs délais pour entamer une véritable réforme de la fiscalité et des moyens de gestion à la disposition des municipalités;

Que le conseil de Cap-de-la-Madeleine réitère l'ardent désir des élus municipaux du Québec d'éviter toute hausse de taxe ou d'impôt, à quelque palier que ce soit, dans le cadre de la lutte du gouvernement pour rétablir l'équilibre de ses finances;